



# CAHIERS DU CEDIMES

Enjeux Sociaux et Stratégies Économiques

Dossier :

Dynamiques socio-linguistiques,  
terminologie et développement  
Documenter, aménager et  
outiller les langues africaines

17<sup>e</sup> année – N° 2/2022

Revue trimestrielle

Mondialisation – Territoires – Entreprises

en partenariat avec l'Université Valahia de Târgoviște, Roumanie

# LES CAHIERS DU CEDIMES

17<sup>e</sup> année- Numéro 2/2022 (avril/mai/juin 2022)

## Dossier : Dynamiques socio-linguistiques, terminologie et développement : documenter, aménager et outiller les langues africaines

« Les Cahiers du CEDIMES » sont publiés par

L'Institut CEDIMES  
Campus de la Mondialisation et du Développement Durable  
Site du Jardin d'Agronomie Tropicale de Paris  
45bis, avenue de la Belle Gabrielle, 94736 Nogent sur Marne, France  
[www.cedimes.com](http://www.cedimes.com)

en partenariat avec l'Université Valahia de Târgoviște  
Bd. Regele Carol I, nr. 2, 130024  
Târgoviște, Roumanie,  
[www.valahia.ro](http://www.valahia.ro)

**Directeur de publication :** Ion CUCUI, Université Valahia, Târgoviște, Roumanie

**Rédacteur en chef :** Marc RICHEVAUX

**Rédacteurs en chef adjoints :** Denis DHYVERT, Mihai MIEILA

**Rédacteurs en chef invités :** Giovanni AGRESTI, Stephen Palakyém MOUZOU, Jean-Philippe ZOUOGBO

**Comité de Rédaction :** Claude ALBAGLI, Djohér ABDERRAHMANE, Iskra BALKANSKA, Hafedth BENABDENNEBI, Amel BERBER, Amel GUEHAIRIA, Seloua SOUAD - JOUBERT, Gulnar MUKHAMETKALIEVA, Éric PAMEN, Francesco SCALERA

**Secrétariat de rédaction :** Laura MARCU, Valentin RADU

**Présidence du Conseil Scientifique (cf. liste détaillée page suivante) :** Maria NEGREPONTI-DELIVANIS

Copyright © avril 2022 – Les cahiers du CEDIMES, France

Vol 17 n° 2/2022, ISSN : 2110-6045



## **Comité Scientifique de ce numéro**

ALBAGLI Claude, Université Paris Gustave Eiffel, Institut Cedimes - France

ABDERRAHMANE Djoher (Oran) Algérie

ARIBOU Mohamed-Larbi (Tanger) Maroc

BEN ABDENNEBI Hafedh (Carthage) Tunisie

BUIRETTE Olivier, Université Sorbonne Nouvelle, Paris 3 - France

CAILLEAU Thierry, Université d'Angers - France

CHETTAB Nadia (Annaba) Algérie

CHRISOSTOME Elie, Université de Plattsburgh - Etats-Unis

CIUCA Valérius, Université de Iasi - Roumanie

CONTI Sergio (Turin) Italie, ancien Président du CEDITER

CRONEL Hervé, Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) - France

CUCUI Ion, Université Valahia, Târgoviste, Roumanie

DHYVERT Denis, Président du CEDITER

EDDAKIR Abdellatif, École Supérieure de Technologie de Fès, Maroc

EL MOUTAOUSSET Ahmed, Institut CEDIMES Marrakech, Maroc

FEUBI PAMEN Eric Patrick, Université de Yaoundé II, Cameroun

FIEVRE Narcisse, Université de Port-au-Prince, Haïti

FRATILA Camelia, Université Valahia de Târgoviste, Roumanie

GHAZOUANI Kamel, IHEC, Université de Tunis, Tunisie

GRUMO Rosalina, Université de Bari Aldo Moro, Italie

GUEHAIRIA Amel, ENSSEA Alger, Algérie

GULSOY Tanses, Université d'Istanbul, Turquie

KANDZIJA Vinko (Opatja), Croatie

KHIAT Assya, Université d'Oran Es Sénia, Algérie

LAFAY Gérard (Paris II), France

M'HAMD Mohamed, Université Sidi Mohamed ben Abdellah de Fès, Maroc

MANKOU Brice, Université de Lille, France

MAURER Bruno, Université Montpellier III, France

MOULOUNGUI Clotaire, Université du Littoral Côte d'Opale, France  
NASZALYI Philippe, Université d'Evry, France  
NEGREPONTI DELIVANIS Maria, Université Macédonienne, Grèce  
NZIBONERA BAYONGWA Désiré, ISFC Bagira, Bukavu, Congo RDC  
OLSZEWSKI Léon, Université Wroclaw, Pologne  
RICHEVAUX Marc Université du Littoral Côte d'Opale, France  
RIGAR Sidi Mohamed, Université de Marrakech, Maroc  
SCALERA Francesco, Université Aldo Moro, Bari, Italie, Secrétaire Général du CEDIMES  
SEMEDO Gervasio, Université François Rabelais de Tours, France  
SOUAK Fatima, Université de Bejaia, Algérie  
SU Zhan, Université Laval, Québec, Canada  
TUGEN Kamil, Université d'Izmir, Turquie  
VANDERLINDEN Blandine, ICHEC Bruxelles, Belgique

## Sommaire

### Editorial

*Langues linguistique civilisations économie développement.....8*  
**RICHEVAUX Marc**, rédacteur en chef des cahiers du CEDIMES

*Dynamiques sociolinguistiques, terminologie et développement : Documenter, aménager et outiller les langues africaines.....10*

**AGRESTI Giovanni**, Enseignant-chercheur, UMR 5478 Iker (CNRS - Université Bordeaux Montaigne - UPPA), France, Président du Réseau international POCLANDE (Populations, Cultures, Langues et Développement)

**MOUZOU Stephen Palakyém**, Enseignant-chercheur, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Kara, Togo

**ZOUOGBO Jean-Philippe**, Enseignant-chercheur, CLILLAC-ARP, Université Paris Cité, France

*In Memoriam : Jacques Silué SASSONGO.....18*

### Première partie : langues en quête de statut

*La dynamique du lingala en contact avec le portugais et les langues nationales angolaises dans la ville de Luanda.....19*

**ALFREDO Emmanuel**, Enseignant-chercheur, Université de Strasbourg, France, Enseignant, Université Agostinho Neto, Luanda, Angola

*L'officialisation de la langue capverdienne : quels enjeux pour le développement individuel et collectif des Capverdiens ?.....37*

**Da LUZ MOTA Cleudir Filipe**, Enseignant-chercheur, Laboratoire Dylis, Université de Rouen, France

*Le kiswahili, langue de souveraineté pour toute l'Afrique, une option réaliste.....51*

**DIKI-KIDIRI Marcel**, Académie Africaine des Langues, Académie Malgache des Sciences des Lettres et des Arts, Madagascar

*Langues ivoiriennes et développement durable en Côte d'Ivoire.....61*

**HAGER-M'BOUA Ayé Clarisse**, Enseignante-Chercheure, Département des Sciences du Langage et de la Communication (DSL), Université Alassane Ouattara (UAO), Bouaké, République de Côte d'Ivoire

*Développement durable et valorisation du patrimoine culturel local : le cas du conte oral marocain.....79*  
**ZAÏD Zahra**, Enseignante-Chercheure, Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur l'interculturel, LERIC-URAC 57, Université Chouaib Doukkali, El Jadida, Maroc

## **Deuxième partie : les actions sur le corpus**

*L'exploitation de l'environnement lexical dans le traitement automatique du Ka possessif en bamanankan.....89*  
**BALLO Issiaka**, Enseignant-Chercheur, Faculté des Lettres, des Langues et des sciences du langage, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Bamako, Mali

*La pragmatique linguistique au service de la communication dans le cadre des campagnes de sensibilisation en santé publique.....103*  
**BONGBA Eppié Augustine Michaella**, Enseignante-chercheure associée, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

*Quelques pratiques agricoles traditionnelles du pays Jbala (nord-ouest du Maroc) : pour une approche ethnolinguistique au service du développement durable.....117*  
**ELBAROUDI Mourad**, Enseignant-chercheur en linguistique, Université Sidi Mohammed Ben Abdallah, Fès, Maroc

*L'introduction des langues nationales dans la formation en agriculture et en santé publique au Togo.....131*  
**KASSAN Balaïbaou**, Enseignante-Chercheure, Académie Kabiyè, Université De Kara, Togo

*Aménagement terminologique au Togo : état des lieux, enjeux et perspectives.....148*  
**MOUZOU Stephen Palakyém**, Enseignant-chercheur, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Kara, Togo

*Un dictionnaire encyclopédique spécialisé en Fulfulde du Cameroun.....165*  
**TOURNEUX Henry**, Enseignant-chercheur, LLACAN Langage, langues et cultures d'Afrique, INALCO, UMR 8135 CNRS INALCO EPHE, Villejuif, France

## **Varia**

*De l'applicabilité du principe de l'égalité devant la loi pour une juste répression des violences sexuelles en droit congolais : les garanties du procès équitable.....179*  
**KABATI NTAMULENGA Christian**, Ph.D. en Droit, Doyen de la Faculté de Droit, Professeur de droit public à l'UDDAC, Professeur visiteur dans plusieurs universités, Chercheur associé, Consultant et Expert international, RD Congo

**MBULA MYANGO Melchisedec**, *Licencié en Droit Public Université Libre des Pays des Grands Lacs Bukavu SUD-KIVU, Licencié en Economie de Développement, Directeur Provincial Adjoint de l'Office National de l'Emploi de Bukavu, RD Congo*

*Les pays émergents : note technique exploratoire.....209*  
**FREY Jean-Pierre**, *Université Pierre Mendès France (Grenoble II), France*

*Développement durable de l'activité touristique quelle stratégie ?.....232*  
**MADELAINE Eugenie**, PhD., *University of the Littoral Opal Coast, Dunkerque, France*

*La renaissance du tourisme passe par l'éducation.....238*  
**HERBERT Vincent**, *Professeur des universités, Université du Littoral-Côte d'Opale, Dunkerque, France*  
**MADELAINE Evguenia**, *Maître de conférences, Université du Littoral-Côte d'Opale, Dunkerque, France*

*La Grèce : Le quatrième mémorandum est inévitable à moins que.....245*  
**NEGREPONTI-DELIVANIS Maria**, *Docteur d'Etat ès Sciences Economiques (Sorbonne), ancien Recteur de l'Université de Macédoine, Thessalonique, Grèce.*

**Cinquantenaire du CEDIMES : appel à communication.....250**

**Règles de présentation des articles pour publication dans les Cahiers du CEDIMES**  
.....252

## LANGUES, LINGUISTIQUE, CIVILISATIONS, ECONOMIE DEVELOPPEMENT

**Marc RICHEVAUX**

*Rédacteur en chef des cahiers du CEDIMES*

marc.richevaux@yahoo.fr

Les Cahiers du CEDIMES sont nés il y a quinze ans, en tant que revue francophone (Sanaâ ABED, Affirmation d'une pensée francophone en économie du développement, p. 5, Les Cahiers du CEDIMES 1/2008 Printemps), d'abord centrée sur l'économie (Maria NEGREPONTI-DELIVANIS, Du libéralisme – néolibéralisme en matière économique, p. 155, Les Cahiers du CEDIMES 2/2008 Hiver), spécialement celle du développement (Alain BIENAYME, Comment rendre le développement plus durable : le point de vue de l'économiste, p. 139, Les Cahiers du CEDIMES 1/2008 ; le développement en manque de communication ; développement et structures territoriales, Les Cahiers du CEDIMES 2/2011 Automne ; réformes et développement en Algérie, Les Cahiers du CEDIMES 2/2016 Hiver ; Les stratégies de développement dans une Afrique des Grands Lacs confrontée à des problèmes intersectoriels, Les Cahiers du CEDIMES 1/2019 Printemps), le développement durable, déjà, (développement durable, Les Cahiers du CEDIMES 2/2009 Hiver ; notion de développement durable, Les Cahiers du CEDIMES 2/2018 Hiver) et la gestion.

Les Cahiers du CEDIMES ont ensuite évolué jusqu'à récemment donner des précisions sur leur objet scientifique en conservant le sens de leur politique éditoriale (Changer en restant les mêmes, Claude ALBAGLI, Président de l'Institut CEDIMES, Ion CUCUI, Recteur, Directeur de publication, Marc RICHEVAUX, Rédacteur en chef des Cahiers, Denis DHYVERT, Président du CEDITER, Rédacteur en chef adjoint des Cahiers) qui ne change pas de manière substantielle et reste tournée essentiellement sur l'économie et la gestion.

Cependant, ils font aussi preuve d'une ouverture devenue nécessaire à toute démarche scientifique digne de ce nom, tout en continuant à englober les trois dimensions des évolutions socio-économiques de notre planète, en abordant les dimensions macro avec la Mondialisation et le Développement y compris durable, les aspects méso avec la gestion des espaces territoriaux, et le référencement micro avec les approches entrepreneuriales et aussi les aspects du Droit (Dossier : Problèmes et perspectives du droit, Les Cahiers du CEDIMES 3/2020) et des Sciences politiques et autres domaines scientifiques s'y rattachant.

La publication garde, au-delà de son aspect francophone et international, son double caractère, celui de publier la quasi-totalité des articles en français mais aussi ne pas s'interdire la publication de certains articles directement en anglais et celui d'aborder les questions thématiques sous un angle pluridisciplinaire. Ceci nous a amené et nous amène encore avec ce numéro à nous préoccuper des problèmes de langues, qui sont un élément du développement tant le développement d'un pays ne dépend pas uniquement de son produit intérieur brut (PIB) ou des richesses naturelles dont il dispose mais aussi des aspects culturels, dont la langue, qui



joue un rôle important dans le processus de développement (Agbefle Koffi GANYO, (dir) Dossier Langage et Développement, Les Cahiers du CEDIMES 1/2017 Hiver, Les Cahiers du CEDIMES 2/2014 Hiver) et la linguistique (Yves Monhuet SOUHAN SEA, Le manque de politique linguistique scolaire bilingue : quelles conséquences dans la mise en œuvre des programmes d’alphabétisation bilingue dans le Projet Ecole Intégrée (PEI) ?).

Les Cahiers du CEDIMES 3/2018 s’avèrent être un élément important dans les choix institutionnels (Marc RICHEVAUX, Economie et choix institutionnels, p. 7), la gouvernance (Economie et Gouvernance, Les Cahiers du CEDIMES 1/2014 Hiver). C’est pourquoi nous publions ici avec un très grand plaisir des travaux qui sont très largement complémentaires de ceux que nous avons déjà soumis à la réflexion de nos lecteurs, travaux émanant d’un colloque organisé par le Réseau international POCLANDE (Populations, Cultures, Langues et Développement) consacré aux « Territoires de la linguistique pour le développement », qui a produit une rencontre scientifique particulièrement féconde et des questionnements et réflexions sur les possibilités et moyens d’incarner l’aménagement linguistique dans l’aménagement du territoire et des sociétés. Ceci amène une suite de cas de figure qui permet d’apprécier un éventail de déclinaisons de la linguistique pour le développement, qui, loin d’être exhaustive, est tout de même représentative de cette approche qui se doit de répondre à des questionnements devenus classiques, entre autres : comment valoriser les langues « nationales » africaines ? Comment articuler éducation, langues et développement social ? Comment et dans quel sens aménager les langues africaines en fonction du développement durable ?

Les terrains questionnés contribuent à définir et à enrichir les territoires de la linguistique pour le développement, dans une perspective désormais urgente de recherche-action inspirée de quelques exigences particulièrement actuelles : paix sociale, éducation inclusive, développement social et économique équitables et soutenables dans des études qui font l’objet d’une présentation plus détaillée dans l’article suivant (Giovanni AGRESTI, Stephen Palakyém MOUZOU, Jean-Philippe ZOUOGBO, Dynamiques sociolinguistiques, terminologie et développement : documenter, aménager et outiller les langues africaines).

# **DYNAMIQUES SOCIOLINGUISTIQUES, TERMINOLOGIE ET DEVELOPPEMENT DOCUMENTER, AMENAGER ET OUTILLER LES LANGUES AFRICAINES**

**Giovanni AGRESTI**

*Enseignant-chercheur, UMR 5478 Iker (CNRS - Université Bordeaux Montaigne - UPPA),  
France  
Président du Réseau international POCLANDE (Populations, Cultures, Langues et  
Développement)*

**Stephen Palakyém MOUZOU**

*Enseignant-chercheur, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Kara, Togo*

**Jean-Philippe ZOUOGBO**

*Enseignant-chercheur, CLILLAC-ARP, Université Paris Cité, France*

[giovanni.agresti@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:giovanni.agresti@u-bordeaux-montaigne.fr)

Le dossier qui constitue ce numéro des Cahiers du CEDIMES se compose d'une sélection de onze contributions présentées à l'occasion du premier congrès du Réseau international POCLANDE (Populations, Cultures, Langues et Développement), organisé les 23, 24 et 25 octobre 2019 à la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine de Pessac (Bordeaux) et consacré aux « Territoires de la linguistique pour le développement »<sup>1</sup>. Dans le prolongement de cette rencontre scientifique particulièrement féconde, un numéro thématique de *Reperes-Dorif* (« Langues, linguistique et développement en milieu francophone. Des terrains africains ») a vu le jour en 2020, focalisé principalement sur des questions d'aménagement du statut<sup>2</sup>. D'autres dossiers paraîtront d'ici 2023 dans une, voire deux autres revues francophones.

Deuxième palier de ce long processus d'édition, tout en revenant sur le dossier de l'aménagement du statut, le présent numéro privilégie les enjeux de l'aménagement du corpus des langues africaines qui émergent de la double tension centralisatrice/décentralisatrice qui traverse substantiellement tous les pays du continent, dont les gouvernements sont historiquement tiraillés entre la revendication d'une identité linguistique et culturelle endogène et l'adhésion pragmatique à un modèle culturel et à une norme linguistique exogènes, en l'occurrence francophones. Or, outiller les langues-cultures nationales revient à déployer des efforts considérables. En effet, comme il est acquis depuis longtemps, pour qu'ils réussissent, aménagement du corpus, du statut et de l'acquisition (transmission), doivent être pris en compte simultanément, chaque volet de la planification linguistique participant et favorisant les deux

---

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations concernant le cadre de cette manifestation, l'éventail des organisateurs et des participants, ainsi que l'association Réseau POCLANDE qui est à l'origine de l'initiative, cf. [www.poclande.fr](http://www.poclande.fr).

<sup>2</sup> <https://www.dorif.it/reperes/category/21-langues-linguistique-et-developpement-en-milieu-francophone-des-terrains-africains/>

autres (Strubell 1999). Cela dit, rien n'est préétabli quant à la priorité à accorder à l'un d'entre eux : faute de lois ou politiques linguistiques et éducatives « de par en haut » conséquentes (aménagement du statut), la société civile et la communauté scientifique peuvent toujours donner impulsion à des politiques linguistiques « de par en bas » ou « à mi-palier »<sup>1</sup>.

Parmi les actions que les chercheurs et activistes peuvent immédiatement lancer (y compris en l'absence ou en cas de carence d'une politique publique), la documentation des langues africaines et le travail sur leur corpus, notamment au niveau de la standardisation orthographique, de la normativisation grammaticale et de la néologie, représentent les premières étapes nécessaires pour leur normalisation, ou usage « normal », au quotidien, dans différents domaines – y compris techniques voire technologiques – et dans l'espace public. Mais – et c'est là que la linguistique pour le développement trouve sa raison d'être – l'aménagement linguistique n'est pas, en soi, un vecteur de développement social et/ou économique. Il est, plutôt, son préalable et, en tant que tel, il est à la fois nécessaire et insuffisant. D'où l'impératif, questionné entre autres réflexions par le présent numéro des Cahiers du CEDIMES, d'incarner l'aménagement linguistique dans l'aménagement du territoire et des sociétés. Une suite de cas de figure permet d'apprécier un éventail de déclinaisons de la linguistique pour le développement, qui, loin d'être exhaustif, est tout de même représentatif de cette approche qui se doit de répondre à des questionnements devenus classiques, entre autres : comment valoriser les langues « nationales » africaines ? Comment articuler éducation, langues et développement social ? Comment et dans quel sens aménager les langues africaines en fonction du développement durable ?

Les terrains questionnés contribuent à définir et à enrichir les territoires de la linguistique pour le développement, dans une perspective désormais urgente de recherche-action inspirée de quelques exigences particulièrement actuelles : paix sociale, éducation inclusive, développement social et économique équitables et soutenables.

\*\*\*\*\*

Les contributions de ce volume se laissent aisément regrouper dans deux grands ensembles : la quête de statut, d'une part, et les actions sur le corpus, de l'autre.

Au sujet de la promotion du statut des langues africaines, les aspirations, légitimes, sont de divers ordres et les actions pour les soutenir ne manquent pas. C'est ce dont témoignent les articles d'Alfredo, de Da Luz Mota, de Diki-Kidiri, de Hager-M'boua et de Zaïd.

Chez Alfredo, il est question de dynamique du lingala en Angola malgré la présence du portugais qui jouit d'un statut de langue officielle. Cette dynamique linguistique est observée dans divers terrains et endroits de socialisation tels que les marchés et les églises. Lorsque l'on s'aperçoit du rejet et de la discrimination dont seraient l'objet les migrants congolais en Angola, on peut s'interroger sur les facteurs qui sous-tendent cette vitalité toujours croissante du lingala, en dépit des représentations négatives, fondées ou non, que cette langue charrie. Ce sont ces facteurs et d'autres raisons, souvent subjectives, qu'Alfredo met en évidence, démontrant ainsi le rôle des migrations dans la diffusion et la dynamique des langues. Il démontre surtout qu'en matière de

---

<sup>1</sup> Au sujet de cette distribution, cf. : Boyer, Henri (2010) : <https://journals.openedition.org/mots/19891>  
Djordjević, Ksenija (2018) : <http://journals.openedition.org/efo/9951>

commerce des langues, c'est bien souvent le « terrain » qui détermine la force. Il n'y a qu'à l'observer à travers les enquêtes de ce travail qui exposent un véritable hiatus, chez les locuteurs enquêtés, entre sentiments et pratiques linguistiques.

Cleudir Filipe Da Luz Mota, quant à lui, nous rend compte d'une situation désormais classique du grand damier linguistique africain : une langue officielle, la langue du colonisateur, langue de l'ascension sociale, fait ménage avec une ou des langues locales qui ne jouissent pas du même prestige mais dominant la communication quotidienne. Nous sommes au Cap-Vert et la problématique qui est soulevée est la suivante : comment gérer cette diglossie de l'archipel, au mieux des intérêts des populations, quand il est de notoriété publique qu'une très grande majorité des Capverdiens ne sont pas véritablement compétents dans la langue officielle, le portugais ? Cette contribution bien documentée place le lecteur devant un constat simple : il n'est point possible d'envisager l'amélioration des conditions de vie de la population si cette dernière ne participe pas aux décisions qui la concernent. La question reste simplement de savoir comment l'on s'adresse à ces populations, dans quelle langue l'on leur parle. Car, ainsi que le relève l'auteur lui-même, « le développement d'un pays ne dépend pas uniquement de son produit intérieur brut (PIB) ou des richesses naturelles dont il dispose. Les aspects culturels, dont la langue, jouent un rôle important dans ce processus ». Au Cap-Vert, les nouvelles orientations de la politique linguistique donnent des raisons d'espérer une meilleure prise en compte de la langue capverdienne. Pourvu que la volonté politique suive.

« En commençant immédiatement une politique linguistique telle que décrite [dans notre article], l'Afrique peut aisément recouvrer sa souveraineté linguistique en beaucoup moins d'une génération. En effet, si les Etats africains commençaient sans plus attendre l'introduction des langues africaines dans les écoles, dans une quinzaine d'années, l'Afrique pourra compter sur une population jeune et instruite dans les langues africaines et suffisamment compétente pour lui garantir une pleine souveraineté linguistique ». Cet extrait à lui seul est révélateur de la teneur d'une contribution engagée que seuls de rares auteurs, forts de leurs expériences, sont capables de produire. Marcel Diki-Kidiri, que l'on ne présente plus, nous expose une utopie, celle d'une Afrique unie qui parlerait de la même voix en adoptant une même langue, le kiswahili. Pourquoi le kiswahili ? Et que deviendront les langues des autres peuples Africains ? Les réponses apportées par l'auteur à ces questions n'autorisent ni ne justifient mépris et procès d'intention. Surtout que Marcel Diki-Kidiri prend le soin de souligner en maints endroits qu'il n'est point question dans son propos d'écarter une quelconque langue. Mais arrêtons-nous au mot « utopie ». Il est défini par Le Robert<sup>1</sup> comme un « idéal, [une] vue politique ou sociale qui ne tient pas compte de la réalité ». Dans son article, l'auteur tient son utopie pour réalisable, à savoir que « le choix du kiswahili comme langue d'unification continentale [...] permettrait à l'Afrique de recouvrer sa souveraineté linguistique et de se développer selon des modèles culturels endogènes ». Les mots choisis par Diki-Kidiri pour se projeter dans cet avenir rêvé sont forts et bien pesés. La méthodologie qu'il adopte et les arguments qui les sous-tendent ne sont pas moins solides. Une chose est certaine : qu'on approuve ses positions ou non, l'auteur a le mérite d'exposer avec clarté une vision, loin d'être isolée, des aspirations géolinguistiques de nombreux Africains. Cet article invite au débat.

L'un des moyens les plus accessibles immédiatement pour le développement durable des pays pauvres reste l'éducation et la formation des ressources humaines. Il s'agit d'ailleurs d'un des

---

<sup>1</sup> <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/utopie>

objectifs de développement durable. Cependant, en matière d'éducation ou de formation, il se posera toujours, dans certaines régions du monde et en Afrique subsaharienne en particulier, la question de la langue de la scolarisation. C'est cette problématique qui est au cœur de la contribution de Ayé Clarisse Hager-M'boua. Son originalité est qu'elle ne prend pas uniquement en compte la formation des (futurs) « cols blancs ». Elle souligne la nécessité pour les populations rurales, souvent analphabètes, de bénéficier également de formation et d'assistance dans leurs activités économiques et ainsi améliorer leurs conditions d'existence. Ainsi, en évoquant l'analphabétisme, Hager-M'boua attire notre attention sur son contenu souvent ethnocentriste qui ne considère comme alphabétisées que les personnes ayant appris la ou les langues officielles. Cette caractérisation exclut totalement les autres qui ont appris une langue locale, qui la parlent, la lisent et l'écrivent. En préconisant d'éduquer les populations aussi dans les langues locales pour un développement plus durable, Hager-M'boua défend le principe de la durabilité communicationnelle cher à Bearth (2000, 2008 et 2010). L'auteure nous en décrit les principales articulations et objectifs.

Contrairement aux idées reçues, la promotion du patrimoine culturel, des pratiques ancestrales, ne relève pas uniquement du folklore. Il s'agit d'activités génératrices de revenus pour de nombreuses populations, rurales, notamment, et à majorité féminines. Les prendre en compte, les intégrer dans les politiques nationales devient un enjeu majeur qui n'a pas échappé aux autorités marocaines. Zahra Zaïd braque les projecteurs sur des aspects les plus variés des arts et cultures marocaines inconnus du grand public. Elle souligne les efforts consentis au plus haut niveau du pays pour en faire des activités à haute valeur ajoutée économique. En faisant un inventaire des nombreuses initiatives et de leurs promoteurs, Zahra Zaïd apporte une belle illustration des similarités des causes du rejet et du déni de légitimité dont ont été victimes, pendant longtemps, les langues et cultures locales, au Maghreb comme en Afrique subsaharienne : l'irrédentisme linguistique était justifié par l'idée selon laquelle l'hétérogénéité linguistique était une menace pour l'unité nationale. Une position qui, en elle-même, s'est avérée être un frein au développement des pays concernés. L'on ne peut donc que se réjouir des nombreuses actions de promotion des langues locales, l'arabe marocain et l'amazighe, à travers notamment la valorisation des contes qui sont, rappelons-le, dans certaines sociétés, un moyen de communication incontournable pour la transmission des messages, pour la transmission des savoirs, pour la transmission intergénérationnelle tout simplement.

Dans le second tableau de ce volume, les auteurs se focalisent, pour les uns, sur la nécessité d'équiper les langues africaines pour en faire de véritables instruments au service de l'amélioration des conditions de vie des populations, en général, et des plus vulnérables, en particulier. Les autres démontrent, par les contextes et les domaines variés et par l'exemple que ces langues sont bien capables de garantir la communicabilité de certains discours spécialisés.

Le travail que Issiaka Ballo nous présente ici contribue à déconstruire le préjugé défavorable selon lequel les langues africaines seraient incapables d'exprimer le monde scientifique et technologique contemporain, « [d]ans la mesure où ces langues ne sont pas équipées, avec un vocabulaire scientifique et technique approprié » (Sanogo, 2008 : 25). Il s'inscrit en cela dans la droite lignée de Léonie Métangmo-Tatou, Marcel Diki-Kidiri, Henry Tourneux (dans ce volume même et ailleurs) qui ont apporté, à travers leurs travaux, la preuve éloquente du contraire. Il est pourtant connu, ainsi que le souligne Mamadou Lamine Sanogo (2008 : 26), « que toute langue suffit aux besoins de communication de ses utilisateurs, et que tout besoin nouveau est exprimable par le génie universel de la créativité linguistique ». Ainsi, relevant

l'inanité de l'argument de la pauvreté des langues africaines en vocabulaire scientifique, Sanogo (2008 : 27) poursuit : « il suffit [...] de travailler sur des plans d'équipement linguistique pour résoudre les problèmes qui se posent, au fur et à mesure de leur émergence ». Lorsque Ballo s'intéresse au traitement automatique du bamanankan avec pour objectif de « démasquer les indicateurs lexico-syntaxiques capables de désambiguïser les ka de la possession des autres ka se situant dans d'autres catégories », et qu'il adapte les outils de la linguistique computationnelle à la langue bamananka, nous nous retrouvons manifestement à un autre niveau de la description de cette langue.

Michaëlla Bongba, après avoir rigoureusement inventorié et analysé des campagnes de sensibilisation en santé publique, en souligne les apories et propose des pistes de solution, se basant en cela sur les acquis de la pragmatique linguistique. On ne soulignera jamais assez l'importance d'une communication en contexte de développement. Mal pensée et conçue sur la base de certaines opinions et d'a priori linguistiques, c'est l'échec assuré. L'auteure met en évidence les prérequis d'une communication pour le développement qui se veut productive. Quel message, et dans quel but ? Quelles sont les populations-cible ? Où vivent-elles et quelle langue parlent-elles majoritairement ? etc. La communication pour le développement ne peut faire l'économie d'une analyse fine du terrain et de ses complexités culturelles et linguistiques. Un exemple significatif montre d'ailleurs que la communication est aussi une appréciation raisonnée et humble du contexte : au cours d'une campagne sur le cancer du col de l'utérus, une conférencière s'exprime devant un public hétérogène composé de femmes et d'hommes, jeunes et moins jeunes. Puis arrive le moment des échanges où l'on s'étonne de ne pas entendre les femmes d'un certain âge s'exprimer. S'attendait-on à ce qu'elles exposent publiquement devant leurs maris, enfants et autres, leur intimité ? Peut-on, au demeurant, être surpris du faible nombre de femmes ayant franchi le pas du test du col ? Nous n'évoquons même pas les nombreux facteurs de déperdition du message que l'auteure ne manque d'ailleurs pas de relever. Et que penser de la visite « inopportune » de monsieur le révérend pasteur, autorité religieuse locale, si ce n'est qu'il a contribué à inhiber davantage les femmes dont certaines étaient déjà en insécurité linguistique ? Lorsque Michaëlla Bongba réprouve le manque de discernement des organisateurs de la campagne, ce sont bien les exigences minimales de considération pour les populations en matière de communication pour le développement qu'elle relaie.

Mourad El Baroudi traite de la richesse lexicale qui illustre la diversité des pratiques agricoles traditionnelles locales d'une population rurale du pays Jbala, au nord-ouest du Maroc. Ce faisant, il ne se contente pas uniquement de présenter les principaux aspects de la variété de l'arabe, dit montagnard, parlé dans cette région. Il entend démontrer également que la reconnaissance et la valorisation de ce patrimoine linguistico-culturel ouvrent d'intéressantes opportunités pour le développement durable de ce terroir. Notre collègue s'emploie à mettre en évidence les spécificités linguistiques et culturelles de cette région pour pouvoir les valoriser et les mettre au service de la promotion économique et sociale de ce terroir. Il se focalise sur les savoirs des pratiques agricoles traditionnelles, étant donné que l'agriculture est la principale activité des femmes et des hommes qui peuplent ce territoire.

C'est aussi d'agriculture que traite l'article de Balaïbaou Kassan. Et également de santé publique. Ces deux piliers du développement sont abordés selon une perspective inédite qui implique la communication pour une meilleure prise en charge des problématiques liées à ces deux domaines et la formation des acteurs dans les langues locales. La contribution est aussi un plaidoyer en faveur de l'introduction et du maintien des langues nationales dans le système

éducatif africain. En effet, partant du contexte spécifique du Togo, l'auteure recense les tentatives avortées de l'enseignement des langues nationales au primaire et au secondaire nonobstant les rôles socioculturel et pédagogique qui leur sont assignés dans le document de réforme de l'éducation au Togo. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de développement de ce pays, l'auteure soutient que la formation des spécialistes bi/plurilingues en langues africaines et en langues étrangères est un atout pour un développement inclusif des populations. Elle s'appuie principalement sur le projet universitaire de création d'un Institut international des langues appliquées au développement durable, dans la deuxième université publique du Togo, pour expliquer la corrélation entre les formations envisagées dans un partenariat pédagogique entre les langues africaines et les langues étrangères et l'efficacité des résultats sur les terrains en matière de communication pour l'agriculture et la santé publique.

Stephen Palakyèm Mouzou remet au goût du jour l'intérêt, pour un développement durable, de repenser les politiques d'aménagement linguistique. Il met un accent particulier sur la nécessité de l'aménagement terminologique qui intègre et prend en charge des domaines de spécialité retenus et définis en adéquation avec les objectifs et plans pluriannuels officiels. Son analyse s'appuie sur un historique des politiques linguistiques mises en place au Togo depuis les indépendances et dresse un état des lieux objectif des acquis, des progrès et des difficultés rencontrées par les principaux acteurs. Il ne manque pas de souligner les attermoissements des autorités compétentes, rappelant ainsi, s'il en était besoin, l'importance de politiques linguistiques impulsée par le gouvernement en parfaite intelligence avec les acteurs du terrain. Les propositions qui sont présentées par Mouzou en vue de mieux penser l'aménagement terminologique au Togo, seront certainement utiles aux autres pays qui sont, comme le Togo, confrontés aux mêmes enjeux et exigences d'un développement durable.

Faire des ressources linguistiques et culturelles un levier pour le développement des populations présuppose un développement de la langue. Il s'agit, en particulier, de la capacitation des langues à prendre en charge les discours spécialisés et leurs terminologies, lesquelles deviennent accessibles et exploitables lorsqu'elles sont consignées dans des outils lexicographiques. Henry Tourneux honore cet ouvrage à travers une contribution qui présente les macro- et microstructure d'un dictionnaire encyclopédique spécialisé en fulfulde du Cameroun. Ce grand spécialiste de la linguistique pour le développement et pionnier dans l'aménagement linguistique des langues africaines pour la prise en charge des problématiques liées au développement durable nous montre, par l'exemple, l'importance et l'utilité des dictionnaires spécialisés en langues africaines. Il ne se contente pas de présenter un ouvrage dense qui procède d'une longue pratique de terrain contenant des résultats impressionnants publiés en 2017. Ces résultats démontrent, au demeurant, que les langues locales n'ont pas à être uniquement des outils de transmission des savoirs exogènes. Tourneux prend soin d'exposer sa démarche, la genèse, les objectifs d'un tel projet savant, « une entreprise de longue haleine qui nécessite de nombreuses collaborations ». En un mot, il transmet une méthode dont pourraient s'inspirer les (jeunes) chercheurs, spécialistes des langues africaines et des langues minorées dans le monde pour valoriser et développer, dans leurs langues, les savoirs locaux dans maints domaines d'activité des populations qui parlent ces langues. Les applications de tels travaux, on le devine, sont multiples. On peut y voir, entre autres, l'exploitation productive qui pourrait en être faite pour renforcer et légitimer la scolarisation des enfants dans ces langues, les langues de leurs milieux : « Il[s] constitue[nt] [...] un outil incomparable pour présenter des savoirs sous un format accessible et il[s] peu[ven]t alimenter aussi bien des enseignements scolaires que des formations professionnelles d'adultes ». Ces travaux apporteraient, également, une preuve

concrète du fait que, contrairement aux idées reçues, ces langues sont aussi des langues modernes, ainsi que le souligne et le démontre Tourneux dans son article.

Comme il est de tradition dans les cahiers du CEDIMES, tout ceci se termine par une partie Varia contenant des textes sans rapport direct avec ce dossier mais loin d'être sans intérêt pour nos lecteurs.

## Bibliographie

- Bearth Thomas & Baya, Joseph (2010). « Guerre civile et résilience écologique : le cas du parc national du mont Sangbé à l'ouest de la Côte-d'Ivoire ». In : Cah Agric, vol. 19, n. 3. En ligne : <https://revues.cirad.fr/index.php/cahiers-agricultures/article/view/30860>
- Bearth Thomas (2008). «Language and Sustainability». In: Rose Marie Beck (ed.). 2013. The Role of Languages for Development in Africa: Micro and Macro Perspectives. (Frankfurter Afrikanistische Blätter 20 [2008]). Cologne: Rüdiger Köppe, p. 15-61.
- Bearth Thomas (2000a). «Language, communication and sustainable development: a neglected area of interdisciplinary research and practice». In: R. Häberli et al. (eds.), Transdisciplinary: Joint Problem-Solving among Science, Technology and Society. Workbook I: Dialogue Sessions and Idea Market. Zürich: Haffmans Sachbuch Verlag, p. 170-175.
- Boyer, Henri (2010). « Les politiques linguistiques ». Mots. Les langages du politique, n° 94, p. 67-74. Études en ligne : <https://journals.openedition.org/mots/19891>
- Djordjević, Ksenija (2018). « Linguistes, activistes et locuteurs : trois terrains croisés (vepse, tabarquin, croate molisain) ». Études finno-ougriennes, n° 49-50. Édition en ligne : <http://journals.openedition.org/efo/9951>
- Diki-Kidiri, Marcel, Edema Atibakwa Baboya, Suarez De la Torre Mercedes, Nomdedeu Rull Antoni, Mbodj Chérif (dir.) (2008). Le vocabulaire scientifique dans les langues africaines : pour une approche culturelle de la terminologie. Paris : Karthala.
- Diki-Kidiri, Marcel (2007). « Eléments de terminologie culturelle », Cahiers du Rifal, Vol.26.
- Diki-Kidiri, Marcel (2001). « Une approche culturelle de la terminologie », Terminologies nouvelles, 21, p. 27-31.
- Métangmo-Tatou, Léonie (2019). Pour une linguistique du développement. Essai d'épistémologie sur l'émergence d'un nouveau paradigme en sciences du langage. Québec : Éditions Sciences et Bien commun.
- Sanogo Mamadou, Lamine (2008). « Politique linguistiques et Union Africaine ». Dans : Tourneux Henry (2008). Langues, cultures et développement en Afrique, Paris : Karthala, p. 19-34.
- Strubell, Miquel (1999). « From Language Planning to Language Policies and Language Politics ». Dans : Weber, P.J. (ed.), Contact + Conflit. Bonn : Dümmler, p. 237-248.
- Tourneux, Henry (2021). « De la nécessité de former des spécialistes en communication pour le développement », in Ndongo-Keller, Justine ; Ntakirutimana, Évariste ; Thierno Cisse, Mame ; Van Campenhoudt, Marc (dir.), La traduction et l'interprétation en Afrique subsaharienne : les nouveaux défis d'un espace multilingue. Translation and Interpretation in Sub-Saharan Africa : New Challenges in a Multilingual Space. Paris : Éditions des archives contemporaines, p. 227-238.
- Tourneux, Henry et Yaya, Daïrou, avec la coll. de Boubakary Abdoulaye (2017), Dictionnaire peul encyclopédique de la nature (faune / flore), de l'agriculture, de l'élevage et des usages en pharmacopée (Diamaré, Cameroun), suivi d'un index médicinal et d'un index français-fulfulde, Yaoundé : CERDOTOLA.
- Tourneux, Henry & Métangmo-Tatou, Léonie (dir.) (2010), Parler du sida au Nord-Cameroun, Paris : Karthala.



- Tourneux, Henry, avec la coll. de Boubakary Abdoulaye et Hadidja Konai (2011), La Transmission des savoirs en Afrique : Savoirs locaux et langues locales pour l'enseignement, Paris : Karthala.
- Tourneux, Henry (2010). « Évaluation de la communication en matière de risques liés à l'utilisation des pesticides au Nord-Cameroun », in : Nicole Vernazza-Licht, Marc-Eric Gruénais, Daniel Bley (éds), Sociétés, environnement, santé, Marseille : IRD Editions, p. 171-185.
- Tourneux, Henry (2006), La communication technique en langues africaines, Paris : Karthala.

## IN MEMORIAM

Cet ouvrage collectif est dédié à notre éminent collègue Jacques Silué SASSONGO qui a été arraché à l'affection des siens en février 2021.

Le professeur Jacques Silué SASSONGO était un universitaire sagace, linguiste et angliciste à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire). Jacques, disciple de Henri ADAMCZEWSKI, était également un spécialiste reconnu pour ses travaux sur la scolarisation dans les langues africaines, sur l'orthographe transversale, l'environnement lettré et, en particulier, sur les questions de langues-éducation-développement durable.

Il dirigeait le Laboratoire LTML, devenu LADYLAD, qu'il a affilié au réseau POCLANDE, faisant de ce laboratoire la toute première institution partenaire de cette organisation. Il était membre du conseil scientifique du réseau et a contribué, par ses relectures expertes, à maintes publications de notre communauté scientifique.

Travailleur infatigable, doté d'une grande curiosité et d'une ouverture d'esprit exceptionnelle, Jacques, le « vieux père »<sup>1</sup>, était très jeune. De la jeunesse d'esprit de ceux qui ont toujours espoir, espoir dans l'avenir. Affable et délicieusement espiègle, Jacques n'était jamais à court d'un trait d'esprit. Tous ceux qui avaient rendez-vous avec lui étaient assurés de passer un merveilleux moment.

Jacques avait même soumis, pour ce volume, un article (« Le nouchi ivoirien : naissance d'une variante du français en contexte plurilingue africain ») qui avait été retenu en vue de sa publication. Il s'était plié, comme tout le monde, aux exigences de l'instruction des textes par les pairs et avait intégré avec humilité les observations qui lui avaient été communiquées. Mais Jacques n'a pas eu le temps de nous transmettre son article dans sa version définitive. En filant à l'anglaise, alors que nous avions avec lui de nombreux autres projets, Jacques sort de son chapeau un tour dont lui seul avait le secret.

Sa simplicité, son humour et sa bonne humeur resteront à jamais gravés dans nos cœurs.



Professeur Jacques Silué SASSONGO  
Université Félix Houphouët-Boigny  
Abidjan (Côte d'Ivoire)

---

<sup>1</sup> Vieux père, en argot ivoirien : individu exemplaire, personne digne de respect.

## PREMIERE PARTIE : LANGUES EN QUETE DE STATUT

### LA DYNAMIQUE DU LINGALA EN CONTACT AVEC LE PORTUGAIS ET LES LANGUES NATIONALES ANGOLAISES DANS LA VILLE DE LUANDA

**Emmanuel ALFREDO**

*Enseignant-chercheur*

*Université de Strasbourg, France, Université Agostinho Neto, Luanda, Angola*

emalf52@yahoo.fr

#### **Résumé :**

*La présence du lingala, une langue originaire de la République Démocratique du Congo, dans la ville de Luanda en Angola, ne fait que s'accroître ces dernières années. Ceci malgré le rejet et la discrimination de ses locuteurs par les autochtones. Comment le lingala s'implante-t-il dans la ville de Luanda, en dépit de la marginalisation subie par ses locuteurs ? Dans le souci de mieux comprendre ce phénomène, l'article se propose, d'abord, d'établir le répertoire des langues utilisées à Luanda (entre le lingala, le portugais et les langues nationales angolaises), pour voir la place du lingala dans les interactions quotidiennes ; ensuite, de déterminer les facteurs qui assurent la vitalité du lingala. Pour atteindre ces objectifs, l'enquête par questionnaire a été combinée avec l'observation des interactions dans les quatre grands marchés de la ville. Les résultats de l'enquête ont prouvé que le portugais est la principale langue d'interaction, suivi du lingala qui est également en pleine expansion. La somme de plusieurs facteurs démographie, culture, religion, prestige, commerce et prestation de service détermine la vitalité du lingala à Luanda.*

**Mots-clés :** *contact de langues, dynamique du lingala, langues nationales, portugais, lingala., sociolinguistique urbaine*

#### **Abstract:**

*The presence of Lingala, a native language to the Democratic Republic of Congo, in the city of Luanda in Angola has increased in recent years. This despite the rejection and discrimination of its speakers by the natives. How does Lingala take hold in the city of Luanda, despite the marginalization suffered by its speakers? For better understanding this phenomenon, the article proposes, first, to identify the order of use of languages (among Lingala, Portuguese and Angolan national languages), in order to see the place of Lingala in daily interactions; then, to determine the factors that ensure the vitality of Lingala. To achieve these objectives, the questionnaire survey was combined with the observation of interactions in the four major markets of the city. The results of the survey showed that Portuguese is the language of interaction, followed by Lingala that is also rapidly expanding. The sum of demographic, cultural, religious, prestige and trade and service factors determine the vitality of Lingala in Luanda.*

**Keywords:** *language contact, lingala dynamics, national languages, portuguese, lingala, urban sociolinguistics*

**Classification JEL :** *ZO*

## Introduction

Le lingala est une langue bantoue, de la République Démocratique du Congo (RDC) où il est devenu la langue véhiculaire. Ce pays partage une frontière de plus de deux mille cinq cents kilomètres avec l'Angola dont le contexte de guerre a eu pour conséquence la migration de milliers d'Angolais qui ont trouvé refuge en RDC.



carte géographique de l'Angola<sup>1</sup>

Précisons que trois vagues d'Angolais sont venues s'établir en RDC dès l'époque coloniale. Le premier groupe a traversé la frontière avant 1961 et était composé de jeunes qui voulaient échapper aux travaux forcés imposés par la colonie portugaise. Le deuxième groupe, composé de la majorité de la population du nord de l'Angola, fut obligé de fuir la guerre coloniale en 1961. Le troisième groupe est celui qui revenait chaque fois en RDC à cause de la guerre civile de l'après indépendance. La guerre en Angola a commencé en 1961 et n'a pris fin qu'en 2002. En fait, il serait plus indiqué de parler de deux guerres : la première est la guerre coloniale comme l'affirme Agostinho (2011 : 1), « pendant les treize années de guerre coloniale menée par le Portugal (1961-1974), seuls trois mouvements<sup>2</sup> nationalistes ont été mis en évidence... »<sup>3</sup>. La seconde est la guerre civile qui a duré vingt-six ans. Pour Da Silva (2018), l'Angola est « une ancienne colonie portugaise située sur le continent africain, marquée par la lutte pour la libération et une période de 26 ans de guerre civile (1975-2002) »<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Angola#/media/Fichier:Angola\\_carte.png](https://fr.wikipedia.org/wiki/Angola#/media/Fichier:Angola_carte.png)

<sup>2</sup> Le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA), Le Front national pour la libération de l'Angola (FNLA) et l'Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola (UNITA).

<sup>3</sup> «durante os treze anos de luta colonial travada por Portugal (1961-1974), apenas três movimentos nacionalistas».

<sup>4</sup> «uma ex-colônia portuguesa localizada no continente africano, marcada pela luta pela libertação e por um período de 26 anos em guerra civil (1975-2002)».

Cependant, cette guerre a connu trois trêves, notamment en 1974-1975 (Accords d'Alvor pour la proclamation de l'indépendance), de 1991 à 1993 (Accords de Bicesse), de 1994 à 1999 (Protocole de Lusaka). Ces différentes périodes de paix ont favorisé la circulation, dans les deux sens, d'un flot ininterrompu d'individus entre les deux pays.

Kukanda (2006) divise les moments de la pénétration du lingala au nord de l'Angola en trois grandes périodes :

Le lingala est présent au nord de l'Angola depuis l'époque coloniale. La circulation des personnes et des biens entre les deux pays a fait que cette langue est entrée dans la région du nord. Il y a eu trois moments principaux de la pénétration du lingala. Le premier, comme nous l'avons mentionné, c'est à l'époque coloniale et s'est fait par l'intermédiaire des Angolais qui vivaient à Kinshasa et qui venaient passer leurs vacances dans les villages du nord. Au même moment, la musique congolaise a commencé à entrer. Le deuxième moment est la période qui a précédé l'indépendance, après les Accords d'Alvor, lorsque de nombreux Angolais qui vivaient en RDC sont rentrés en emportant avec eux la langue véhiculaire utilisée à Kinshasa et dans le reste du Congo. Le troisième moment est celui de ces dernières années, caractérisées par le retour au pays des Angolais qui n'avaient jamais pensé à revenir et l'entrée massive de Congolais qui ont apporté leur langue.<sup>1</sup>

Outre la situation de guerre qui a occasionné le déplacement des Angolais, la croissance économique de l'Angola, favorisée par l'exploitation du pétrole depuis son accession définitive à la paix puis la situation politique et économique dégradée de la RDC a contribué à la migration de milliers de citoyens Congolais vers l'Angola. Etant donné que le lingala a déjà gagné presque tout le territoire de la RDC, les Angolais qui y ont vécu ainsi que les citoyens Congolais qui résident actuellement dans la ville de Luanda et dans d'autres villes du nord de l'Angola proches de la frontière, communiquent entre eux dans cette langue.

Toutefois, le contexte politique angolais a fait des locuteurs de cette langue des personnes rejetées, discriminées. Ils ont été baptisés « Langa » ou « Zaïrense », dans toute la société angolaise en général et luandaise en particulier. Ces locuteurs<sup>2</sup> du lingala sont facilement identifiés par le fait qu'ils ont des difficultés à bien prononcer les mots en portugais. On trouve cette affirmation chez Dureysseix (2017 : 206) : « Le terme *zaïrense* est utilisé pour désigner les ex-réfugiés dans l'ancien Zaïre (actuelle RDC) qui, en tant que francophones<sup>3</sup>, tendent à

---

<sup>1</sup> «A presença do lingala no norte de Angola é desde o tempo colonial. A circulação de pessoas e bens entre os dois países fez com que essa língua entrasse na região norte. Houve principalmente três momentos na sua penetração. O primeiro foi, como referimos, desde o tempo colonial e fez-se através dos angolanos que viviam em Kinshasa e que vinham passar as suas férias nas aldeias do Norte. No mesmo tempo, começou a entrar a música congoleza. O segundo momento foi o período que precedeu a independência, depois dos Acordos de Alvor, com o regresso de muitos angolanos que viveram na RDC. Levaram com eles essa língua veicular utilizada em Kinshasa. E o resto do Congo. O terceiro é o dos últimos anos caracterizado pelo regresso ao país dos que nunca pensaram rever o país e a entrada massiva dos congolezes que trouxeram a sua língua».

<sup>2</sup> Les Congolais et les ex-réfugiés Angolais en RDC

<sup>3</sup> Les locuteurs du lingala sont en même temps francophones du fait que la RDC (ex-Zaïre) est un pays francophone.

avoir un accent français lorsqu'ils s'expriment en portugais ». Malgré le traitement subi par ses locuteurs, le lingala continue à s'imposer à tel point qu'il est parlé dans de nombreux quartiers de Luanda. Ce paradoxe nous a incité à nous poser la question suivante : comment le lingala parvient-il à s'implanter dans la ville de Luanda, en dépit du rejet de ses locuteurs ?

Pour ce qui est des objectifs de notre contribution, il s'agit, premièrement, d'identifier les langues parlées dans la ville de Luanda, selon l'ordre d'utilisation, pour voir la place du lingala dans les interactions quotidiennes, ensuite, de déterminer les facteurs qui assurent la vitalité du lingala, malgré le rejet et la discrimination de ses locuteurs dans la ville de Luanda. Ce travail se limitera à analyser la situation des langues du point de vue de leurs usages, sans tenir compte de la manière dont elles sont parlées.

Quant à la méthodologie utilisée dans cette étude, nous avons combiné l'enquête par questionnaire et l'observation des pratiques langagières dans les grands marchés de la ville. La première a consisté à distribuer une fiche à remplir aux vendeurs et acheteurs rencontrés au marché. Pour ce qui est de la seconde, nous avons suivi les échanges verbaux et les conversations, noté la langue utilisée dans l'interaction, ainsi que les participants selon qu'ils sont vendeurs (V) ou acheteurs (A), femmes ou hommes et le type de l'interaction verbale (appel, marchandage, discussion ou causerie).

Ces enquêtes ont été réalisées dans les quatre grands marchés de la ville de Luanda, il s'agit de : Kicolo, Congelês, Kwanzas, et Aza branca, de juillet à septembre 2018. D'après Moussirou (1990 : 421), « le marché est un lieu d'interaction sociale qui laisse trace, entre autres, des dynamiques linguistiques au sein d'une société donnée ». C'est ce qui justifie notre choix des marchés comme terrains d'enquête pour l'étude de la dynamique du lingala à Luanda.

## **1. Cadre théorique : la « dynamique des langues »**

Mackey (2000)<sup>1</sup> affirme que : le terme « dynamique des langues » a été utilisé depuis une vingtaine d'années pour désigner des concepts forts hétérogènes. Entre autres, on y trouve des indices tels que la force numérique des locuteurs, la diffusion comme langue auxiliaire, la standardisation ou l'enrichissement d'une langue normalisée, le statut accru d'une langue, son expansion dans l'espace ou dans divers domaines d'utilisation, la promotion officielle d'une langue, la puissance économique ou culturelle des locuteurs, leur comportement ethnolinguistique et d'autres concepts analogues.

C'est dans ce sens que Ngalasso (1990 : 459) s'est référé à la dynamique des langues en soutenant que : les grandes métropoles urbaines ont toujours joué un rôle majeur dans la dynamique des langues. Elles ont souvent été non seulement un cadre particulièrement propice à la concurrence entre plusieurs langues coexistant sur un même territoire relativement étroit, mais aussi un facteur déterminant dans le développement des langues véhiculaires, et, au contraire, dans la régression voire l'extinction des langues vernaculaires dont celles-là reprenaient progressivement les fonctions, dans la ville comme au-delà de celle-ci.

---

<sup>1</sup> <http://www.telugu.quebec.ca/diverscite>

On trouve encore ce même concept de dynamiques des langues chez Nyembwe (1991 : 355) : Le port de Matadi est sans doute le lieu privilégié pour observer la dynamique des langues dans cette ville. C'est ce port qui fait de la ville de Matadi la porte du Zaïre. Hommes d'affaires, fonctionnaires, agents de l'ordre, des douanes et des sociétés commerciales, courtiers d'assurance, transitaires, membres d'équipages, grossistes et détaillants, transporteurs et passagers, vendeurs et acheteurs, résidents et touristes, tout le monde s'y côtoie.

Chacune des significations exprimées par le syntagme « dynamique des langues » peut, en même temps, être désignée par différents termes tels que : puissance, vitalité, attraction, et autres. Selon Mackey (2000) « la même notion est cachée derrière différents termes et les mêmes termes sont utilisés pour désigner des notions différentes ».

Dans le cadre de ce travail, la « dynamique du lingala » renvoie à la vitalité et puissance pour désigner la force numérique des locuteurs de cette langue dans la ville de Luanda.

Quoi qu'il en soit, en examinant ce qui précède, nous déduisons que pour parler de la dynamique des langues, il faut qu'il y ait, sur un même territoire, la présence de plusieurs langues qui mettent les locuteurs devant un choix. C'est-à-dire, il faut qu'il y ait un choc, un contact des langues qui, lui, provient de l'expansion linguistique. Calvet (1981 : 14), affirme qu'« il y a expansion linguistique lorsqu'une langue gagne du terrain en nombre de locuteurs ou en nombre de fonctions ». L'expansion linguistique, de sa part, dépend de la puissance linguistique que Mackey (1976 : 203) a défini comme étant « ...le taux d'investissement en temps, en argent et en énergie que l'on est prêt à placer pour posséder ou pour conserver une autre langue donnée. C'est aussi la probabilité qu'une personne fera un certain investissement pour maintenir une langue seconde, étrangère ou régionale ». Cette même puissance ou vitalité est déterminée par la somme de plusieurs facteurs (*id.*), tels que :

- Facteur démographique : le nombre de locuteurs d'une langue est un élément capital pour déterminer sa vitalité. Toutefois, même s'il constitue un élément indispensable, il est atténué par la faiblesse d'autres facteurs.
- Facteur de dispersion<sup>1</sup> : la vitalité d'une langue ne dépend pas seulement du nombre absolu de ses locuteurs, elle dépend aussi des endroits où ces personnes se trouvent, de leur densité. Des millions de personnes se trouvant sur un même territoire n'auront pas la même influence dans l'expansion d'une langue que le même nombre de personnes répartis en grand nombre dans plusieurs endroits.
- Facteur de mobilité : il y a une différence entre dispersion et mobilité. Si la dispersion est le fait qu'une population soit installée dans différents endroits du globe, la mobilité, à son tour, est le fait que cette population soit toujours en train de se déplacer.

---

<sup>1</sup> Mackey a évoqué la dispersion comme un élément de force dans l'expansion d'une langue, dans la mesure où les locuteurs d'une même langue disséminés en grand nombre dans plusieurs endroits joueraient un rôle important dans la diffusion de leur langue. On peut considérer que, contrairement à l'argument de Mackey, ce facteur de dispersion est surtout un élément de faiblesse car la concentration des locuteurs dans un même endroit protège en quelque sorte les pratiques linguistiques dans leur langue. Cependant, dans le cas du lingala, ce facteur joue un rôle prépondérant dans sa diffusion. La situation économique de la RDC a poussé ses ressortissants à migrer un peu partout en Afrique et dans le monde. Par conséquent le lingala est en pleine expansion. Alors que si les Congolais étaient toujours confinés dans leur espace géographique de prédilection, le lingala n'aurait certainement pas la diffusion qui est aujourd'hui la sienne.

- Facteur économique : ce facteur influence la puissance linguistique, du fait que le nombre et la variété de produits et de services d'un pays servent aussi d'indice pour juger de sa force économique et indirectement de celle de sa langue.
- Facteur religieux : Les grandes religions ont également joué un rôle prépondérant dans l'expansion de plusieurs langues dans les pays où elles ne sont pas des langues nationales. C'est le cas par exemple de l'islam pour l'expansion de l'arabe.
- Facteur culturel : l'influence culturelle que peut avoir une langue accordée à celle-ci une puissance linguistique qui peut lui permettre de s'imposer dans un milieu où il y a contact des langues.
- Facteur politique : la politique linguistique de certaines organisations ou administrations peut aussi jouer un rôle déterminant pour l'expansion des langues. En guise d'exemple, les politiques linguistiques de l'époque coloniale ont contribué à l'expansion des langues européennes en Afrique.
- Le prestige : il y a de multiples raisons qui font qu'une langue acquiert du prestige. Les unes sont sociales et contemporaines : prestige de la langue du pouvoir, de la langue savante, de la langue sacrée, de telle ou telle variété de langue considérée comme plus distinguée, etc. Les autres sont historiques : souvenir des grandeurs passées auxquelles l'on suppose la langue associée.
- Le facteur urbain : la langue de la ville est liée à l'industrialisation, au commerce ou à l'administration, et l'on ne peut pas vivre en ville sans manier cette langue. Pour ceux qui n'habitent pas la ville, parler cette langue prouve qu'on est citadin.
- Le facteur sociolinguistique : certaines situations sociolinguistiques favorisent l'apparition de langues véhiculaires. La diversité linguistique, le morcellement associé à une unification politique ou économique créent toujours les conditions d'expansion d'une ou de quelques langues d'unification.

## **2. L'enquête : résultats et analyses**

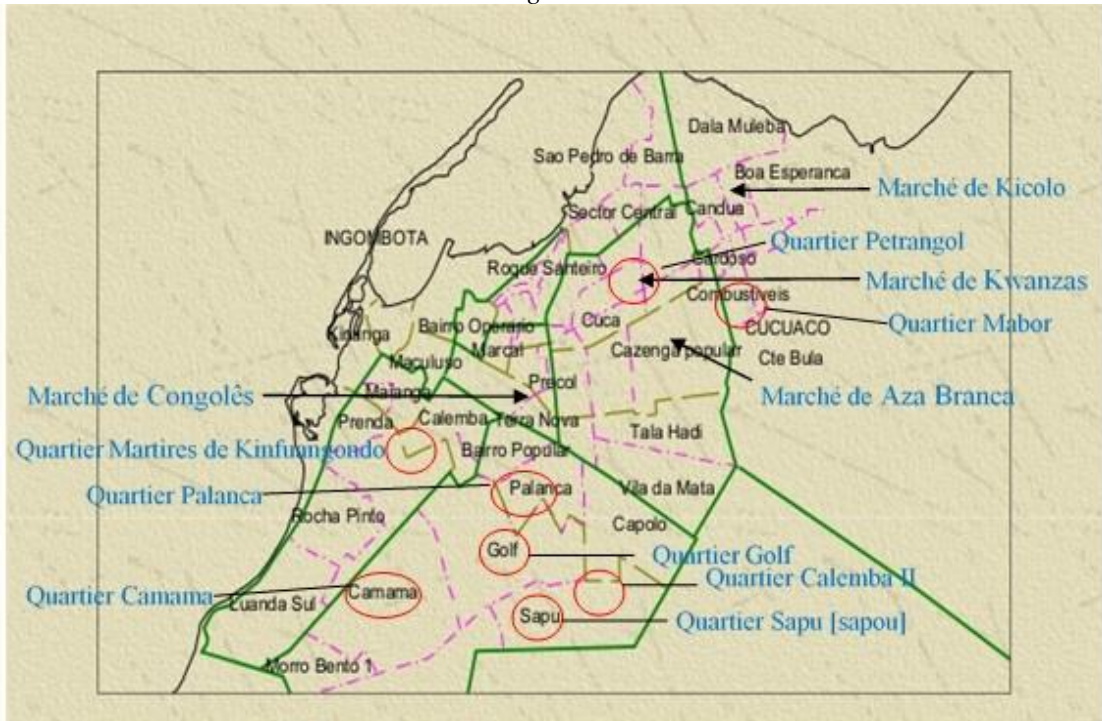
### ***2.1 L'enquête par questionnaire***

Wolf [1997] cité par Disashi (2007:45) définit le questionnaire comme étant : Un instrument d'auto-rapport utilisé pour récolter les informations concernant les variables qui intéressent le chercheur. Il consiste en un nombre de questions ou d'items écrits que le répondant lit et auxquels il répond. Le questionnaire repose sur trois principes de base : le répondant est capable de lire et comprendre les questions ou les items ; le répondant possède les informations pour répondre aux questions ou items ; le répondant est disposé à y répondre honnêtement.

Pour cette enquête, 402 personnes ont répondu au questionnaire dont 154 au marché de Kicolo, 90 au marché de Congolés, 96 au marché de Kwanzas et 62 personnes à celui de Aza Branca.



Figure 2



La ville de Luanda

Source : adaptée de <https://olalmakelly645.blogspot.com/2020/02/mapa-da-provincia-de-luanda.html>

Les enquêtes ont été reparties en fonction du genre et de l'âge. Nous obtenons ainsi :

- 286 hommes, soit 71 % et 116 femmes, soit 29 %. Ceci s'explique par le fait que ce sont les hommes qui ont manifesté davantage l'intérêt à répondre à ce questionnaire.
- 65 % des enquêtés ont entre 18 et 35 ans contre 35 % qui ont entre 36 et 65 ans. La plupart de ces enquêtés sont des jeunes parce qu'ils constituent le groupe le plus important des acteurs (vendeurs et clients) sur les marchés.

Pour ce qui est des langues répertoriées, il nous a semblé utile de procéder en trois étapes. Nous avons d'abord demandé aux répondants quelle est ou quelles sont :

- La principale langue parlée par le père, la mère ainsi que la langue maternelle de l'enquêté ;
- La/les langue-s que l'enquêté parle avec ses amis et celle-s qu'il utilise au marché ;
- La/les langue-s que l'enquêté parle à la maison, dans sa famille et celle-s utilisée-s aux cultes dans son église.

Enfin, les dernières rubriques du questionnaire se sont intéressées aux représentations de chaque enquêté à propos du lingala et de son avenir, vis-à-vis des langues nationales angolaises, ainsi que ce que représentent, pour eux, le lingala et le portugais en Angola en général et à Luanda en particulier.

En classant les différentes langues par ordre, de la plus parlée à la moins utilisée, nous obtenons le tableau suivant :

*Tableau 1 : Le classement, nombre d'occurrences des langues des pères, des mères et maternelles*

Le rang	Langue du Père	Nombre d'occ.	Langue de la Mère	Nombre d'occ.	Langue maternelle	Nombre d'occ.
1 <sup>er</sup>	Kikongo	109	Kikongo	114	portugais	220
2 <sup>e</sup>	Kimbundu	98	portugais	90	kikongo	65
3 <sup>e</sup>	Portugais	89	kimbundu	100	umbundu	56
4 <sup>e</sup>	Umbundu	83	umbundu	69	lingala	35
5 <sup>e</sup>	Cokwe	12	lingala	16	kimbundu	21
6 <sup>e</sup>	Lingala	9	Cokwe	10	cokwe	5
7 <sup>e</sup>	Ngangela	2	oshikwanyama	3	-	-
8 <sup>e</sup>	Olunyaneka	1	-	-	-	-

Il ressort de ce tableau que le kikongo est la langue des parents de la plupart des enquêtés, alors que ce groupe ethnolinguistique ne constitue pas la majorité de la population angolaise. Le portugais, qui est la troisième langue des pères et la deuxième des mères, devient la première langue maternelle des enquêtés. Ceci s'explique par le fait que deux tiers de la population angolaise, surtout ceux qui sont nés dans les villes, l'ont comme langue maternelle. Dans la réalité angolaise, bien que la plupart des parents aient leurs langues, ils ne s'adressent pas à leurs enfants en ces langues. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui la majorité des jeunes ne parlent qu'une seule langue, « le portugais ». Il est devenu la langue véhiculaire du pays avant l'indépendance. Un statut social qu'il continue de posséder et qu'il combine avec celui de langue officielle.

Le kimbundu, qui apparaît en deuxième position parmi les langues des pères, la troisième langue des mères, se place en cinquième position dans la rubrique « Langue maternelle » des enquêtés. La proximité de la région du peuple Ambundu avec la ville de Luanda fait que les jeunes qui sont nés dans ces villages non loin de la capitale ont le portugais comme langue maternelle. Les Ovimbundu dont la langue est le umbundu constituent le groupe ethnolinguistique qui a le plus des locuteurs en Angola. Il est la quatrième langue des pères et des mères et la troisième langue maternelle des enquêtés.

Quant aux langues ngangela, olunyaneka et oshikwanyama, elles sont peu parlées parce que leurs locuteurs sont moins nombreux dans la ville de Luanda. Deux raisons expliquent ce fait. La première est que ces groupes ethnolinguistiques sont minoritaires en Angola. Et la deuxième est la localisation géographique de leurs provinces d'origines qui se situent à de milliers de kilomètres de la capitale.

*Tableau 2 : Le nombre d'occurrences, le pourcentage et le rang de chaque langue parlée avec les amis*

Langues	portugais	Lingala	kikongo	umbundu	kimbundu	Cokwe
Nombre d'occurrences	386	204	52	25	20	11
%	96 %	50,7 %	12,9 %	6,2 %	4,9 %	2,7 %
Rang	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>

Ce tableau montre que 96 % des enquêtés parlent portugais avec leurs amis et le lingala vient en deuxième position avec 50,7 %. Le pourcentage du portugais prouve qu'il est la langue de communication de la ville de Luanda. Quant au lingala, il vient en deuxième position puisque la plupart de ceux qui parlent kikongo le privilégient dans leurs interactions au détriment de leur langue, surtout dans les quartiers de Mabor, Sapou, Palanca, Petrangol, Martires de Kinuangondo, Golf II, Calemba II, Camama I, etc. Ceci prouve la présence d'une grande communauté des locuteurs du lingala à Luanda.

*Tableau 3 : Le nombre d'occurrences, le pourcentage et le rang de chaque langue parlée aux marchés*

Langues	portugais	Lingala	kikongo	umbundu	Kimbundu
Nombre d'occurrences	402	250	38	17	11
%	100 %	62,2 %	9,5 %	4,2 %	2,7 %
Rang	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>

En comparant le Tableau 1 dans la rubrique « Langue maternelle » et le Tableau 3, rubrique « Langue parlée au marché », on remarque que 54,7% des enquêtés ont comme langue maternelle le portugais et 100% l'utilisent dans leurs interactions au marché.

En nous appuyant sur la théorie de Calvet (2005 : 35), il est possible de calculer le taux de véhicularité de ces deux principales langues utilisées dans les marchés : « Pour cerner l'importance de la fonction véhiculaire d'une langue, on calcule un taux de véhicularité, c'est-à-dire le rapport entre les locuteurs de cette langue et ceux qui l'ont pour langue première. Ainsi, une langue utilisée dans une communauté d'un million d'habitants dont 300.000 l'ont pour langue première aura un taux de véhicularité beaucoup plus important (70 %) qu'une langue utilisée dans une communauté d'un million d'habitants dont 700.000 l'ont pour langue première (30 %) ».

En appliquant cette formule, on obtient les résultats suivants :

1. Portugais -----  $[(402 - 220) \times 100]^1 : 402 = 45,27 \%$
2. Lingala-----  $[(250 - 35) \times 100]^2 : 250 = 86 \%$

Le résultat de ce calcul montre que, bien que le portugais soit la langue utilisée par tout le monde au marché, il n'est pas la langue qui possède le taux de véhicularité le plus élevé. Le lingala le dépasse de plus de 40%.

<sup>1</sup> 402 est le nombre total d'enquêtés qui parlent portugais au marché et 220, ceux qui l'ont comme langue maternelle. Cf. Tableau 1 et 3

<sup>2</sup> 250 est le nombre total d'enquêtés qui parlent lingala au marché et 35, ceux qui l'ont comme langue maternelle. Cf. Tableau 1 et 3.

Les chiffres 220 et 35 correspondent, quant à eux, aux enquêtés qui ont confirmé qu'ils ont respectivement le portugais et le lingala comme langues maternelles.

Tableau 4 : Le nombre d'occurrences, le pourcentage et le rang de chaque langue parlée à la maison (en famille)

Langues	portugais	Lingala	Kikongo	umbundu	Kimbundu
Nombre d'occurrences	402	199	34	32	20
%	100 %	49,5 %	8,45 %	7,9 %	4,9 %
Rang	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>

D'une part, l'ordre des langues parlées en famille prouve que le portugais n'a pas seulement le statut de langue officielle et véhiculaire. Il est aussi la langue vernaculaire de la population de Luanda, parce que c'est la langue parlée en famille. Les locuteurs du lingala ne veulent pas que leurs enfants qui sont nés à Luanda continuent à subir le même traitement face aux Angolais. Il est important pour eux que les enfants s'expriment simultanément comme des locuteurs natifs du portugais et du lingala. D'autre part, cet ordre coïncide avec celui des langues parlées avec les amis, jusqu'à la cinquième place occupée par le kimbundu. La différence est que le cokwe n'est pas cité dans ce dernier tableau. Cette absence peut être justifiée par la présence du lingala. Ce dernier occupe la deuxième place avec 49,5 % dans les interactions familiales. Dans ce cas, il est aussi considéré comme une deuxième langue vernaculaire, puisqu'il est parlé dans beaucoup de familles, parmi les Angolais ayant vécu en RDC et la communauté congolaise dont les enfants nés à Luanda l'apprennent facilement. Cette réalité se vérifie dans les quartiers de Luanda cités plus haut où l'on trouve des enfants qui n'ont jamais été en RDC mais qui ont le lingala comme une « deuxième langue maternelle », après le portugais.

Tableau 5 : Le nombre d'occurrences, le pourcentage et le rang de chaque langue parlée dans les églises.

Langues	portugais	Lingala	kikongo	kimbundu	Arabe
Nombre d'occurrences	395	146	54	22	12
%	98,25 %	36,31 %	13,4 %	5,4 %	3 %
Rang	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>

Dans la rubrique Langues parlées dans les églises, sept personnes n'ont pas répondu au questionnaire, puisqu'ils ne fréquentent aucune église. Pour ce qui est des langues répertoriées, le portugais prédomine dans toutes les églises de Luanda. Il n'y en a aucune qui ne l'utilise pas dans ses cultes. Toutefois, il est employé avec d'autres langues dans certaines églises. C'est le cas des églises pentecôtistes et kimbanguistes<sup>1</sup> qui l'utilisent alternativement avec le lingala. La multiplication des églises pentecôtistes est visible dans tous les quartiers populaires de la ville où l'on peut en trouver deux ou plus par avenue. Les dernières questions de l'enquête portant sur les représentations sociales du présent et de l'avenir du lingala et des langues nationales dans la ville de Luanda, ont produit les résultats suivants :

- a) Au sujet de l'avenir du lingala, 95% des enquêtés ont confirmé qu'il est en pleine expansion, non seulement dans la ville de Luanda, mais aussi dans toutes les provinces qui ont une frontière avec la RDC. 5% seulement sont pessimistes pour son avenir.

<sup>1</sup> Partisans du prophète Simão Kimbangu originaire de la République du Congo.

Quant aux langues nationales, 81% des enquêtes ont témoigné qu'elles ne sont pas du tout parlées, puisque la plupart des habitants de Luanda interagissent soit en portugais soit en lingala. Les 19% restants sont d'avis que ces langues nationales ont de l'avenir dans cette ville.

- b) Pour ce qui est des représentations, les avis sont presque partagés pour le portugais dont 58% trouvent qu'il assure l'unité nationale. D'après cette majorité, c'est la seule langue qui assure l'intercompréhension entre tous les groupes ethnolinguistiques qui constituent la nation angolaise. Par contre, 42% ont signalé que c'est un danger pour les langues nationales. Quant au lingala, 39% sont d'avis qu'il est une menace surtout pour le kikongo qui perd de plus en plus ses locuteurs pour diverses raisons dont la principale est celle de représenter une langue de « villageois », de « non civilisé », pour la nouvelle génération. 25% ont affirmé que le lingala est une langue étrangère qui s'implante lentement sur le territoire angolais. Pour ce groupe, cette langue représente la culture congolaise et non angolaise. 36% ont considéré le lingala comme une langue bantoue qui sauvegarde la culture africaine, contrairement au portugais qui est la langue du colonisateur. C'est-à-dire que pour cette population, mieux vaut parler lingala qui représente au moins l'identité africaine que de promouvoir une langue européenne.

C'est qui attire l'attention est le fait que le lingala est cité par 62,2% des enquêtés qui assument l'avoir utilisé au marché, alors que 36% seulement sont fiers de le parler. On en déduit que 26,2% parlent lingala mais ils ne le considèrent pas comme un symbole de l'identité angolaise. C'est le cas de la plupart des jeunes nés à Luanda et qui s'expriment en lingala à cause de leurs parents. C'est-à-dire que les sentiments linguistiques de ces jeunes ne convergent pas avec leurs pratiques linguistiques.

## ***2.2 L'enquête par observation***

On peut définir l'enquête par observation comme une technique au cours de laquelle « le chercheur rencontre les sujets où ils se trouvent et dans leur occupation, et joue un rôle qui lui permet de décrire leur activité »<sup>1</sup>. Dans la présente recherche, l'enquête par observation a été réalisée dans les quatre marchés : 186 interactions au marché de Kicolo, 220 interactions au marché de Aza Branca, 190 interactions au marché de Dos Congolenses, 214 interactions au marché de Dos kwanzas. Le nombre total d'interactions observées est donc de 810.

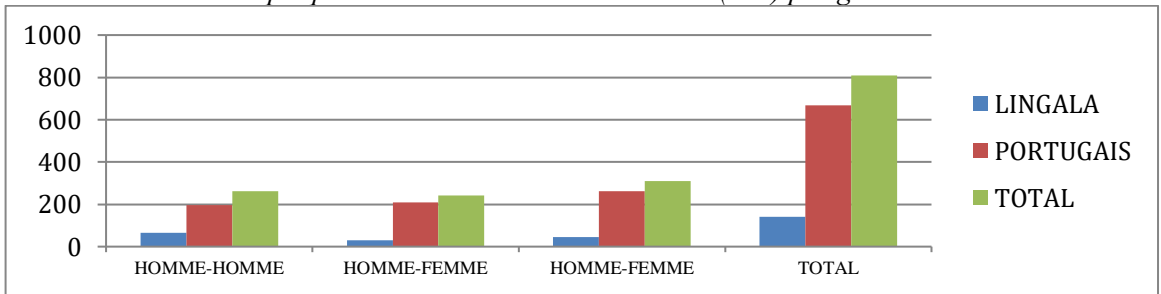
Ces 810 interactions sont réparties en trois rubriques :

- Observation d'interactions par genre : Homme-Homme, Homme-Femme, Femme-Femme.
- Observation d'interactions par relation professionnelle : Vendeur-Vendeur, Vendeur-Acheteur, Acheteur-Acheteur) ;
- Observation du type d'interactions : appel, marchandage, causerie ou discussion.

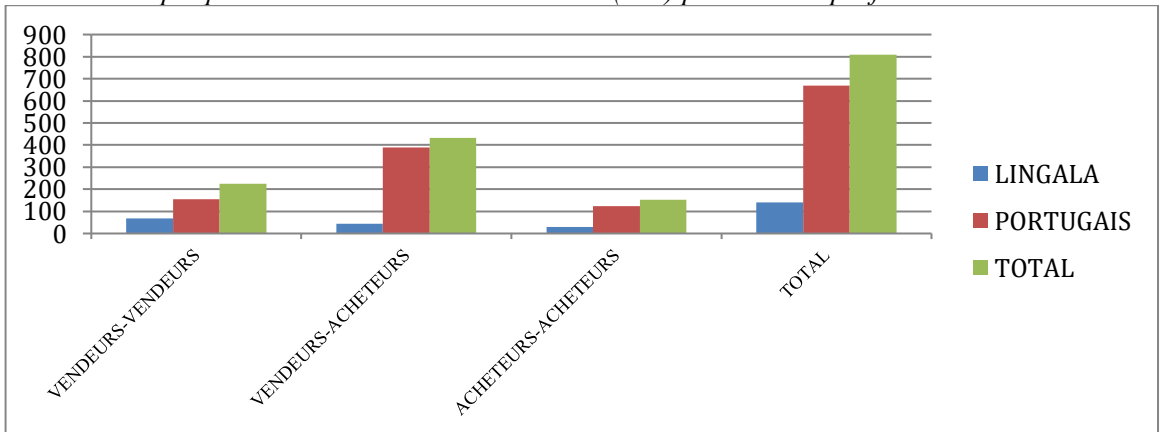
---

<sup>1</sup> Petit guide de méthodologie de l'enquête de l'Université libre de Bruxelles [https://igeat.ulb.ac.be/fileadmin/media/publications/Enseignement/Petit\\_guide\\_de\\_me%CC%81thodologie\\_de\\_l\\_enque%CC%82te.pdf](https://igeat.ulb.ac.be/fileadmin/media/publications/Enseignement/Petit_guide_de_me%CC%81thodologie_de_l_enque%CC%82te.pdf)

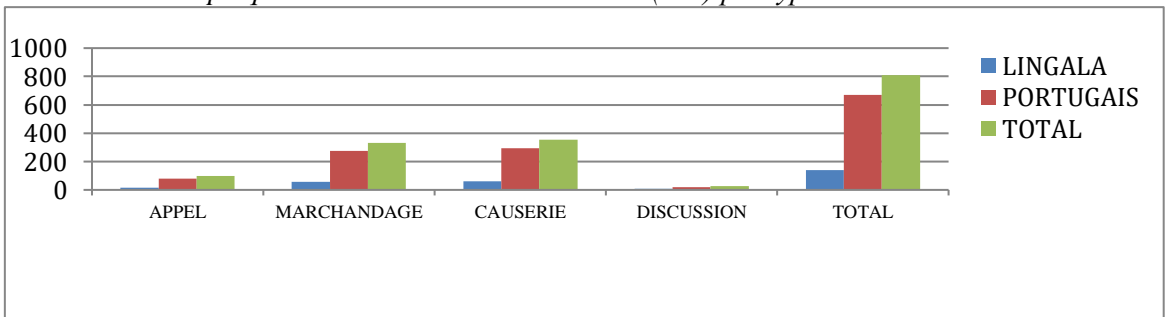
Graphique 1 : Observation d'interactions (810) par genre



Graphique 2 : Observation d'interactions (810) par relation professionnelle



Graphique 3 : Observation d'interactions (810) par type d'interaction



L'observation des interactions verbales dans les quatre marchés présente deux langues, le portugais et le lingala. Le portugais domine toutes les interactions avec 83% et le lingala représente 17% des interactions. L'enquête par observation a permis de confronter les informations fournies par les enquêtés, à travers l'enquête par questionnaire, à la réalité du terrain. Elle a tout simplement confirmé que le portugais est la langue des interactions quotidiennes suivi du lingala qui est aussi en pleine expansion dans la ville de Luanda. Donc l'utilisation des langues nationales répertoriées dans l'enquête par questionnaire est, pour ainsi dire, vraiment limitée et ne représente que des cas isolés.

### 3. Le lingala dans la ville de Luanda

Comme nous l'avons évoqué, le lingala est une langue bantoue originaire de la République Démocratique du Congo où il est l'une des quatre langues nationales. Il est parlé aussi en République du Congo et en République centrafricaine et dans beaucoup de pays où l'on trouve une forte présence de la population congolaise de la diaspora.

Selon Alende (2000 : 7) : Dans l'état actuel des connaissances, le lingala est une langue parlée particulièrement au Congo Brazzaville, au nord de l'Angola, en République centrafricaine et en République Démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre). En RDC, le lingala est l'une des quatre langues nationales avec le ciluba, le kikongo, et le swahili. Après le français qui est la seule langue officielle, le lingala est la langue la plus usitée. Elle est parlée dans presque toute l'étendue de la République Démocratique du Congo, plus particulièrement dans la capitale Kinshasa, dans la province de l'Équateur, dans la province Orientale (ex-Haut-Zaïre) et le long de deux rives du fleuve Congo, habitées par les populations issues de différentes tribus de la controversée ethnie Bangala.

Nzoimbengene (2013 : 5), quant à lui, affirme qu'« il existe [...], à Kinshasa et dans des milieux de la diaspora congolaise à travers le monde, des proportions non négligeables de lingalophones natifs ».

D'après Ossette (1990 :475), le lingala présente plusieurs niveaux de langue :

- Le lingala de la littérature ou classique. Langue reconstituée par les scientifiques et comportant une structure grammaticale basée sur le respect rigoureux du système d'accord des classes nominales.
- Le lingala courant ou populaire-norme populaire variant avec l'usage d'une zone à une autre.
- Le lingala argotique ou *hindoubill* comprenant le langage argotique proprement dit et le lingala scolaire dans une certaine mesure.

Quant à Bokamba [2010] cité par Nzoimbengene (2013), il distingue six variétés majeures dans le continuum lingala : (i) le lingala de Kinshasa, (ii) le lingala standard ou littéraire, (iii) le lingala parlé, (iv) le lingála de Brazzaville, (v) le mangála, variété pratiquée dans les districts d'Uele, au nord et au nord-ouest de la Province Orientale, et (vi) l'indoubill.

Aujourd'hui, le lingala est devenu la langue véhiculaire de la République Démocratique du Congo et la plus usitée après le français. Son expansion sur ce territoire est due aux raisons suivantes :

- Le fait d'être la langue de l'armée depuis l'époque coloniale et renforcée durant le trente-deux ans du règne de Mobutu qui fut aussi originaire de la province de l'Équateur, la source du lingala. Nzoimbengene (2013 : 6) affirme qu'« En 1930, le lingála s'officialise comme langue de la « Force Publique », l'armée coloniale. Le régime du président Mobutu (1965-1997) s'inscrira dans la même ligne et confèrera au lingála le statut de langue officielle des Forces Armées Zaïroises (FAZ), l'armée nationale » ;
- Le fait d'être la langue privilégiée dans le discours présidentiel durant le règne de Mobutu. Comme on le trouve chez Nzoimbengene (2013 : 7) « De manière encore plus

prégnante, à partir de 1965, le lingála s'identifie au pouvoir en place comme la langue de rassemblements politiques et la langue de propagande, avec un arrière-fond plus ou moins idéologique ».

- Le fait d'être la langue parlée dans la capitale (Kinshasa) où toutes les provinces sont représentées.
- Le fait d'être la seconde langue utilisée dans l'administration, après le français, durant le règne de Mobutu. Nzoimbengene (2013 : 7) affirme que « le modèle et la pratique administratifs du président Mobutu consistaient, entre autres, à nommer, grâce à un système de rotation, des non-ressortissants ou non-originares comme gouverneurs et autres responsables de l'administration territoriale dans les différentes régions ou provinces. Cette méthode renforçait le recours au lingála comme langue de communication entre les administrateurs et les administrés et apportait à cette langue un gain de prestige ».
- Le fait d'être la langue privilégiée dans la musique moderne congolaise profane et religieuse.
- Le fait d'être une langue facile à apprendre par rapport à d'autres langues bantoues, comme l'a affirmé Alende (2000 : 11) :  
Devant la diffusion du lingala, le gouvernement et les linguistes tentèrent en 1974 d'imposer le lingala comme langue officielle. Malgré l'échec de cette tentative, le lingala, par opposition aux trois autres *lingua franca* nationales (kikongo, ciluba, swahili) demeure la langue la plus facile à apprendre et la plus linguistiquement étendue, ayant comme principales sources de diffusion le gouvernement, l'armée, la capitale, la musique populaire et les échanges commerciaux à l'intérieur du pays.

Son entrée en Angola est par ailleurs due au fait que ce pays partage une frontière de plus de deux mille cinq cent kilomètres (2.500 Km) avec la RDC. Du fait de la migration des Angolais, surtout de la partie Nord, vers ce pays depuis l'époque coloniale, chaque fois qu'ils reviennent au pays, les ressortissants angolais reviennent avec le lingala qu'ils auront été obligés d'apprendre pour pouvoir survivre en RDC.

Les résultats de l'enquête confirment qu'à Luanda, le lingala joue la fonction de langue véhiculaire pour les communautés linguistiques originaires de la RDC (Baluba, Bangala, Bayaka, Baswahili, etc.) et les Bakongo d'Angola. Ensuite, il y est la langue vernaculaire des différentes familles de ces communautés linguistiques. En se référant aux éléments<sup>1</sup> dont la somme détermine la puissance d'une langue, nous pouvons considérer que les principaux facteurs qui font la vitalité du lingala dans la ville de Luanda sont les suivants :

- Le facteur démographique

Comme signalé dans l'introduction, le retour massif des Angolais réfugiés en République Démocratique du Congo à partir de la proclamation d'indépendance en 1975, puis à l'accession à la paix suite aux accords de Bicesse en 1991 et ceux de Luena en 2002, explique la présence de nombreux Angolais devenus locuteurs du lingala. Sans oublier la présence de milliers de citoyens congolais à Luanda. Ces locuteurs résident en grand nombre dans plusieurs quartiers de la ville. Cette présence importante vitalise d'une manière ou d'une autre le lingala.

---

<sup>1</sup> Cf. Point 1.



- Le facteur culturel

D'après Kukanda (2006), « la musique est la grande complice du lingala de Kinshasa depuis la période appelée tango ya baWendo (époque du début de cette musique) jusqu'à ce moment. Les mélodies de ces chansons font danser toute l'Afrique noire. Et notre pays [l'Angola] ne fait pas exception »<sup>1</sup>. La musique congolaise contemporaine joue un rôle prépondérant dans l'expansion du lingala au nord de l'Angola en général et à Luanda en particulier. Malgré le rejet des locuteurs du lingala par les Angolais qui ne se sont pas réfugiés en RDC, ces mêmes Angolais consomment la musique produite en lingala. C'est le cas par exemple de celle de Luambo Makiadi Franco, Mbilia Bel, Fally Ipupa, Koffi Olomide, Werrason, Lokwa Kanza, Jean-Bedel Mpiana, Papa Wemba, Pépé Kallé<sup>2</sup>, etc. Les répertoires de ces artistes résonnent dans des bistrotts, en voiture et même à domicile. Le plaisir diffusé par ces sonorités fait que tout le monde, surtout les jeunes, cherche à en maîtriser les chansons. En chantant, ils apprennent aussi la langue.

- Le facteur religieux

Ce sont les églises kimbanguistes et celles dites des réveils (pentecôtistes) qui privilégient le lingala tant dans leurs liturgies que dans leurs chants d'adoration, de louange et dans leurs prières. Il est rare de trouver les adeptes de ces églises qui prient ou chantent dans d'autres langues. Ceci s'explique par le fait que l'église kimbanguiste et la plupart des églises des réveils ont leurs sources en RDC. De plus, la majorité des pasteurs et des fidèles de ces églises sont des ressortissants de la RDC ou encore des Angolais qui ont passé une partie de leur vie dans ce pays. Ces églises contribuent massivement à l'expansion et à l'implantation du lingala à Luanda. Celles dites des réveils exercent une forte attraction et sont présentes dans presque toutes les rues des quartiers populaires. Elles prônent les miracles et tout le monde, dans ses difficultés, voudrait vivre les effets d'un pouvoir surnaturel. C'est ce qui fait que même les Angolais qui rejettent le lingala se retrouvent dans ces églises et finissent par « chanter et adorer Dieu » dans cette langue.

- Le prestige

En RDC, le prestige dont jouit le lingala est celui de la langue des citadins, par le fait qu'il est la langue parlée à Kinshasa. Nyembwe (1991 : 356), au sujet des jeunes de la ville de Matadi, écrit : « Le lingala est particulièrement apprécié par les jeunes Matadiens qui veulent vivre à la Kinois et qui trouvent dans le lingala le moyen de le réaliser ; parler la langue de la capitale, c'est être Kinois, c'est être citadins, donc c'est plus valorisant ».

Ce même point de vue est évoqué par Ngalasso (1990 : 466) au sujet des Kikwitois : « Parler lingala, c'est afficher aux yeux de tous qu'on a déjà été à Kinshasa et qu'on n'est plus un Kikwitois ordinaire ; c'est en somme affirmer qu'on possède une identité supérieure : celle qui caractérise les habitants de la capitale. Le grand prestige qui est

---

<sup>1</sup> «A música é o grande cúmplice do lingala de Kinshasa desde o período chamado “tango ya baWendo” (tempos remotos desta música) até neste momento. As melodias desta música fazem dançar toda África Negra. E nosso país não faz exceção».

<sup>2</sup> Ces différents chanteurs Congolais sont mondialement connus ou du moins par la grande majorité des Africains.

attaché au lingala donne à cette langue quelques atouts pour une implantation et une expansion facile [...] ».

Malgré le mépris à l'égard des locuteurs du lingala, beaucoup de jeunes<sup>1</sup> Angolais qui n'ont jamais été en RDC et qui sont nés dans des provinces frontalières avec la RDC où le portugais n'est pas très utilisé par la population, vivent aujourd'hui à Luanda et privilégient le lingala dans leurs interactions. Ceci, parce que c'est la langue de Kinshasa, donc l'on n'est plus des villageois mais bien des citadins. Etant donné que s'exprimer en portugais à la luandaise n'est pas un exercice facile, ces jeunes gens cherchent à démontrer qu'ils sont aussi des citadins à travers le lingala. Il est courant de trouver ces jeunes en train de mépriser autrui parce qu'il s'exprime en kikongo. Pour eux, parler kikongo est révélateur de la "ruralité" d'un individu "qui n'a pas évolué" contrairement à un citadin. En effet, pour être considéré comme un citadin, il faut nécessairement parler soit le portugais parlé à Luanda, soit le lingala parlé à Kinshasa. En cela, comme ces jeunes ont rencontré une forte communauté de locuteurs du lingala à Luanda, la communication est aisée et la langue ne fait que s'implanter.

- Le commerce et la prestation de service

La majorité des jeunes Congolais résidant à Luanda sont de petits commerçants exerçant sur les marchés ou sur les lieux publics. Un bon nombre d'entre eux sont également actifs dans la réparation des téléphones, smartphones et d'autres appareils électroménagers. En cela, ils sont très sollicités. Puisqu'ils n'ont aucun scrupule à utiliser leur langue, le contact permanent avec les autochtones permet l'expansion facile du lingala.

## Conclusion

Cette contribution visait à apporter des réponses à la question principale, celle de savoir comment et pourquoi le lingala s'implante-il dans la ville de Luanda, en dépit du rejet de ces locuteurs. Dans le sillage de Koni (1996 : 3), elle a permis de comprendre, que, pour « qu'il y ait dynamique linguistique, il faut la présence, sur un même terrain, de plusieurs langues qui tentent toutes à résoudre le même problème communicatif ». Ce dernier paramètre est un produit de l'expansion linguistique qui, à son tour, dépend de plusieurs facteurs. Il s'agit de l'économie, de la religion, du prestige, de l'urbanisation, de la démographie, etc. Le statut de chacune des langues en contact dépend de la puissance linguistique que chaque langue possède sur le terrain.

La démarche méthodologique suivie est celle qui consiste à combiner l'enquête par questionnaire et l'enquête par observation. Ces deux types d'enquêtes ont permis d'atteindre les objectifs fixés au départ, à savoir identifier les langues parlées à Luanda ainsi que l'ordre de leur utilisation et préciser les facteurs qui assurent la vitalité du lingala dans cette ville.

Pour ce qui est des langues parlées à Luanda, l'analyse des données de l'enquête a mis en évidence le fait que le portugais domine toutes les interactions. Le lingala vient en deuxième position comme langue d'interaction pour plusieurs habitants de cette ville et l'utilisation des langues nationales, dans les conversations en famille et hors de celle-ci, n'intervient que dans des cas isolés. Ces deux langues d'interaction divisent les opinions de leurs locuteurs. Les uns

---

<sup>1</sup> La plupart de ces jeunes ont fui leurs provinces à cause de la guerre entre 1992-2002.

considèrent le portugais comme la langue d'unité nationale et les autres comme un danger pour les langues nationales. Quant au lingala, le premier groupe le voit comme une langue bantoue, apparentée aux langues nationales, alors que ses détracteurs le parlent, mais ne le considèrent pas comme un symbole de l'identité du pays.

Toutefois, on peut affirmer sans risque de se tromper que l'avenir des langues nationales dans la ville de Luanda est menacé par la présence, d'abord du portugais, utilisé dans tous les domaines de la vie quotidienne ; puis du lingala qui, lui aussi, ne fait que s'implanter, en dépit du rejet dont ses locuteurs font l'objet de la part des populations angolaises "de souche".

Quant à la vitalité du lingala, malgré le mépris de ses locuteurs par la plupart des Angolais et la divergence entre les sentiments linguistiques et les pratiques linguistiques de quelques-uns (les jeunes Angolais qui le parlent et n'ont jamais été en RDC), celle-ci est assurée par les principaux facteurs évoqués dans cet article. Il s'agit du facteur démographique, du facteur culturel, du facteur religieux, du prestige, du commerce et de la prestation de services.

## Bibliographie

- Agosthino Feliciano Paulo (2011), *Guerra em Angola: As heranças da luta da libertação e a guerra civil*, tese, Academia Militar, Lisboa.
- Alende Regine (2000), *L'expression de la joie et de la peur en anglais et en lingala : Essai d'analyse cognitive*. Mémoire pour l'obtention du grade maître ès Art (M.A), Université Laval.
- Calvet Louis Jean (1981), *Les langues Véhiculaires*, Paris, PUF.
- Calvet Louis Jean (2005), *La Sociolinguistique*, Paris, PUF.
- Da Silva Antônio Carlos Matias (2018), *Angola: história, luta de libertação, independência, guerra civile suas consequências* » NEARI EM REVISTA | V.4 N.5 2018.1 | ISS 2447-26461, 12/01/2021
- <http://www.faculadadedamas.edu.br/revistafd/index.php/neari/article/download/660/544>
- Disashi Ngongo (2007), *Méthodes de recherche en sciences de l'éducation*, RDC, Kinshasa.
- Dureysseix Fanny (2017), *Des politiques linguistiques et éducatives aux conditions d'enseignement / apprentissage des langues : quelle (s) approche (s) du contexte ? Le cas de la nation angolaise*, thèse, Université Sorbonne Nouvelle, Paris.
- Koni Tsonga-Tsonga Flavien (1996), *La dynamique des langues à Matari*, Mémoire de licence, Université de Kinshasa.
- Kukanda Vatomene (2006) «O lingala no norte de Angola : invasão ou expansão?» in III° Simposion sobre cultura nacional, Luanda, Palacio dos congressos.
- Mackey William Francis (1976), *Bilinguisme et contact des langues*, Paris, Klincksieck.
- Mackey William Francis (2000), « Prolégomènes à l'analyse de la dynamique des langues », *DiversCité Langues*. En ligne. Vol. V. Disponible à la page : <http://www.teluq.quebec.ca/diverscite> , 21/12/2020
- Moussirou-Mouyama Auguste (1991), « Les langues des marchés à Libreville et le plurilinguisme gabonais », in *Les langues des marchés en Afrique*, Paris, Calvet Louis Jean, Didier Erudition, p. 421-436.
- Ngalasso Musanji (1991), « Le Kikongo, le Français et les autres : études de la dynamique des langues dans la ville de Kikwit » in *Les langues des marchés en Afrique* Paris, Calvet Louis Jean, Didier Erudition, p. 459-473.

- Nyembe Ntita et Makokila Nanzanza (1991), « Les langues des marchés de Kinshasa et de Matadi » in Les langues des marchés en Afrique, Paris, Calvet Louis Jean, Didier Erudition, p 291-357.
- Nzoimbengene Philippe (2013) « Le lingala au Congo-Kinshasa : profil sociolinguistique » in CongoAfrique : économie, culture, vie sociale, Vol. 52, 477, p. 534-544 disponible à : <http://hdl.handle.net/2078.1/142876>
- Ossette Eugene André (1990), « Caractères sociologique de l'argot lingala », in Calvet Louis Jean (éd.), Des langues et des Villes, Paris, Didier Erudition, p 475-481.

# L'OFFICIALIZATION DE LA LANGUE CAPVERDIENNE : QUELS ENJEUX POUR LE DEVELOPPEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF DES CAPVERDIENS ?

**Cleudir Filipe DA LUZ MOTA**

*Laboratoire Dylis, Université de Rouen, France*

cleudirmota@hotmail.com

## **Résumé**

*La situation sociolinguistique du Cap-Vert se résume à un conflit linguistique entre la langue portugaise (langue officielle utilisée dans les situations formelles) et la langue capverdienne (langue nationale pratiquée dans les contextes informels). À partir d'une analyse de la politique linguistique et de données recueillies selon une méthode qualitative, nous avons démontré que la valorisation de la langue nationale et la promotion du bilinguisme pourraient contribuer au développement individuel et collectif des Capverdiens.*

**Mots-clés** : *langue capverdienne, langue portugaise, officialisation, développement.*

## **Abstract**

*The sociolinguistic situation in Cape Verde can be described as a linguistic conflict between the Portuguese language (the official language used in formal situations) and the Cape Verdean language (the national language used in informal contexts). Based on an analysis of language policy and data collected using a qualitative method, we have shown that the valorisation of the national language and the promotion of bilingualism could contribute to the individual and collective development of Cape Verdeans.*

**Keywords**: *Cape Verdean language, Portuguese language, officialization, development.*

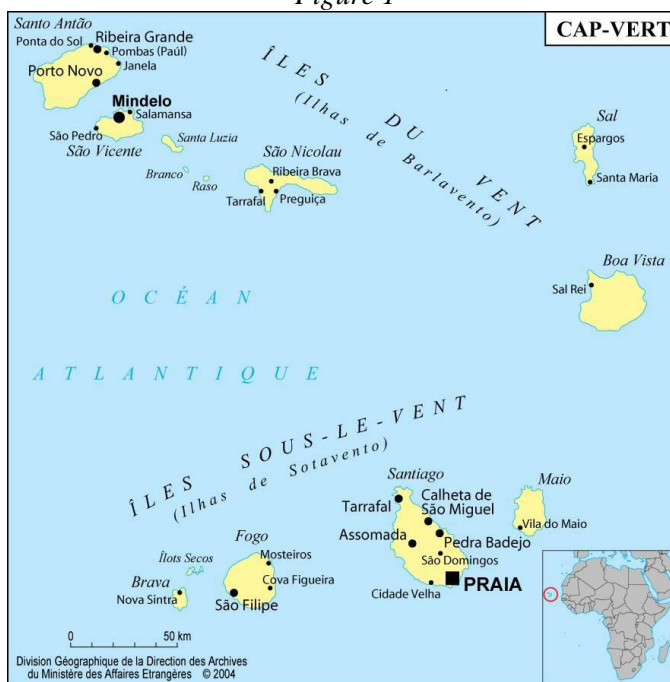
**Classification JEL** Z 0

## **Introduction**

La République du Cap-Vert est un petit archipel composé de dix îles dont la surface totalise 4033 km<sup>2</sup>. Cet archipel est situé dans l'océan Atlantique, à environ 600 km de la côte du Sénégal. En majeure partie, la population de ces îles, estimée à quelque 530 000 habitants en 2017 par l'Instituto nacional de estatística (INE), descend des esclaves noirs provenant de la côte occidentale africaine et des Européens, des Portugais notamment, ayant occupé ce territoire pendant la période de colonisation – de 1460 à 1975, date de l'indépendance du Cap-Vert. Au cours des plus de cinq cents ans de colonisation qui ont marqué à jamais l'histoire du Cap-Vert, une cohabitation à large échelle s'est installée entre les diverses langues et cultures africaines et la langue portugaise (désormais LP). Il en est résulté la formation d'une langue capverdienne (désormais LCV), créole de base lexicale portugaise – seule langue autochtone de l'archipel –

dans une situation de diglossie avec le portugais, langue du colonisateur, ce qui fait du Cap-Vert un véritable laboratoire linguistique.

Figure 1



Carte géographique de l'archipel du Cap-Vert

En raison de leur situation d'insularité, les habitants de chacune des neuf îles peuplées ont développé leur propre façon de parler la LCV. C'est pourquoi cette langue existe sous la forme de plusieurs variantes régionales et connaît une certaine fragmentation dialectale. Cependant, les différences ne sont pas suffisamment importantes pour nuire à l'intercompréhension entre l'ensemble des habitants (Lopes 2016).

Nous proposerons dans cette contribution une analyse de la politique linguistique du Cap-Vert qui, selon les objectifs du gouvernement, devra mener à l'officialisation de la LCV aux côtés de la LP, puis nous consacrerons nos réflexions aux conséquences directes et/ou indirectes de cette politique linguistique dans les domaines éducatif, politique, social et économique.

## 1. Langue et développement : quels rapports ?

Les questions linguistiques n'ont pas toujours interpellé les décideurs lorsque les problématiques liées au développement ont été abordées. Ils ont ignoré purement et simplement les réalités humaines et sociales des populations concernées. En effet, dans la plupart des politiques ou des projets de développement, les messages (contenus scientifiques ou techniques ; savoir-faire ; modèles d'action ou de comportement à mettre en œuvre, etc.) et les média (outils de diffusion, cadres institutionnels de la transmission des messages, personnel d'encadrement, etc.) constituaient les enjeux primordiaux des politiques ou des projets de développement (Chaudenson 1989). Ce n'est qu'à partir de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, lorsque les spécialistes ont

commencé à admettre que les problèmes linguistiques et communicationnels étaient strictement liés à l'économie et au développement, que cette vision technocratique du développement a laissé un peu de place aux aspects socioculturels. Les langues sont alors perçues comme de nouvelles formes de pouvoir (Heller et Boutet 2006) ou des instruments de la productivité économique (Canut et Duchêne 2011). Bien entendu, les problèmes linguistiques ne sont pas la seule cause des difficultés associées au développement, mais leur résolution permettrait de les atténuer.

En effet, le développement d'un pays ne dépend pas uniquement de son produit intérieur brut (PIB) ou des richesses naturelles dont il dispose. Les aspects culturels, dont la langue, jouent un rôle important dans ce processus. Sur cette voie, les concepts de *développement humain*, puis celui de *nécessité de base insatisfaite* (NBI) ont été introduits vers la fin des années 90 dans le cadre du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), afin de mettre l'accent sur cette autre sphère du développement qui se veut, avant tout, purement économique. Selon Bey (1999), ces notions permettent de rendre compte du progrès humain en fonction des stratégies nationales qui visent le bien-être social, telles que l'éducation et l'accès aux ressources.

De plus, le développement d'un pays requiert la pleine participation de la population (Chung 2000) et ne peut en aucun cas être imposé par les décideurs politiques. Or, si pour des raisons langagières une communauté donnée ne maîtrise pas les connaissances et aptitudes essentielles à son épanouissement, elle ne pourra pas activement participer à son propre développement (Ouedraogo 2001). Étant donné que les langues sont des codes indispensables de la communication et donc du transfert des savoir-faire, des techniques, des connaissances, etc., elles constituent le moyen incontournable de la mise en œuvre de toute politique de développement (Chaudenson 1989). La gestion des langues représente ainsi un élément fondamental de la mise en valeur des ressources humaines, facteurs essentiels au développement.

Au moment où l'Afrique émerge dans le panorama économique mondial<sup>1</sup>, les problématiques associées aux usages des langues nationales africaines dans des situations formelles de communication, telles que l'éducation, reviennent fréquemment (Ouane et Glanz 2010). De fait, ces langues sont exposées à des représentations issues du vécu des différentes populations africaines. Ces mêmes représentations figurent parmi les divers facteurs qui ont empêché et empêchent encore certains de percevoir les langues africaines comme des vecteurs du développement individuel et collectif. Partant du principe que chaque situation linguistique est étroitement liée à la politique linguistique (Turi 1994 ; Corbeil 2007 ; Calvet et Calvet 2013), le développement devrait passer par une gestion des langues qui permettrait de répondre aux vœux des populations. Cela dit, dans les situations diglossiques, très souvent les vœux des populations sont conditionnés précisément par les préjugés. À ce propos, Lafont et Gardy (1981) expliquaient qu'il s'agit là d'une des règles du fonctionnement diglossique : il est « toujours intégrateur » dans la mesure où tout ce qui concerne la langue dominée est dévalorisé par les locuteurs.

---

<sup>1</sup> Selon le rapport de la Commission de l'Union africaine publié en 2018, l'Afrique a triplé son PIB depuis le début du nouveau millénaire (+ 4,6 % par an).

La forte présence des langues de première socialisation dans la chaîne de communication des locuteurs africains permet de les envisager comme des moteurs potentiels du développement individuel et collectif dans nombre de pays d’Afrique (Alexander 2007). C’est pourquoi Wamba (2006 : 136) insiste sur la nécessité de repenser les politiques linguistiques de façon novatrice afin de redéfinir « des rapports équilibrés dans le champ sociolinguistique en termes de complémentarité et/ou de partenariat linguistiques et non plus en termes de domination des langues officielles [ou hégémoniques] sur les langues nationales ». Cette auteure souligne que cela représente la principale condition à remplir afin de permettre aux langues africaines de devenir de réels outils de développement. Autrement dit, sans la valorisation des langues locales, il sera difficile, voire impossible, de faire participer l’ensemble de la population au processus du développement (Chung 2000).

La politique linguistique adoptée par le gouvernement capverdien se place actuellement dans une optique de valorisation de la LCV.

## **2. Les langues du Cap-Vert : entre cohabitation, interdictions et interventions**

Sur le plan sociolinguistique, la situation du Cap-Vert est plutôt classique. Contrairement à la grande majorité des pays africains dont la géolinguistique est extrêmement dense et diversifiée (Wamba 2006), on rencontre au Cap-Vert une cohabitation entre la LP et la LCV, chacune possédant des rôles et des statuts bien distincts. La LP, apprise essentiellement à l’école, est la langue officielle et, administrativement, c’est la langue de l’Etat, de la législation, de l’administration, de la justice, de l’enseignement, des médias, et même de la religion. Elle est généralement utilisée dans le cadre de l’écriture formelle. De son côté, la LCV est la langue première de la majorité des Capverdiens et la langue de la nation (Leclerc, 2016). C’est la langue de communication dans les familles, la langue des traditions orales, le principal support musical, etc. En un mot, c’est la langue de l’oralité et des situations informelles de communication. En conséquence, la vie au Cap-Vert se déroule majoritairement en LCV : c’est la langue du peuple et elle est maîtrisée par la quasi-totalité des Capverdiens.

En revanche, c’est la LP qui permet de « quitter les îles » (émigrer) ou de développer des échanges culturels et/ou économiques avec l’ensemble des pays lusophones. Bref, si l’on reprend la terminologie proposée par Calvet/Calvet (2013), la LP est une langue centrale qui permet aux Capverdiens de dépasser leur isolement. Le niveau de maîtrise de cette langue par les Capverdiens varie selon leur niveau de scolarité : plus une personne fait des études longues, plus elle est en contact avec la LP et plus elle la maîtrise. Selon Reis (2017), à la fin du lycée, un élève a suivi plus de 12 210 heures de cours de LP et en LP. Par conséquent, un élève qui a terminé l’enseignement secondaire devrait, théoriquement, avoir des niveaux d’expression et de compréhension orale et écrite relativement développés.

Si la LCV est omniprésente dans la vie des Capverdiens, ces derniers ont recours à la LP, par exemple, dans les salles de cours, lorsqu’ils regardent les émissions télévisées ou écoutent la radio. Ce sont donc des bilingues au sens où, selon Grosjean (1984, 2018), est bilingue toute « personne qui se sert régulièrement de deux langues dans la vie de tous les jours et non qui possède une maîtrise semblable (et parfaite) des deux langues » (Grosjean 1984 : 16). Néanmoins, socialement, il existe une situation de conflit linguistique (Aracil 1976 ; Haugen 1966) car la LCV a longtemps été interdite dans certains contextes sociaux, tels que l’école, où



les enseignants obligent les élèves à s'exprimer exclusivement en LP. Cela est dû en partie à la colonisation, étant donné qu'après l'abolition de l'esclavage (au XIX<sup>e</sup> siècle), les Portugais ont mis en place le système éducatif capverdien (Duarte 2000) et ont utilisé la LP comme langue de répression face à l'usage très répandu de la LCV (Rosa 2010).

Pour ces raisons, depuis les années 1990, le gouvernement capverdien multiplie les efforts afin de créer les conditions pour parvenir à l'officialisation de la LCV.

### ***2.1 La politique linguistique du Cap-Vert : tournée vers la langue portugaise ?***

Les lois constitutionnelles<sup>1</sup> sur les langues du Cap-Vert ne représentent pas un sujet de préoccupation très ancien. En effet, dans la première Constitution de la République du Cap-Vert, en vigueur depuis 1980, soit cinq ans après l'indépendance, sur les 102 articles qui la composent, aucun n'a été consacré aux questions linguistiques. Ce n'est que dans la Constitution de 1999 que le gouvernement s'y attarde, notamment à travers l'article 7 (alinéa *i*), qui décrète que :

#### ***Article 7 (Rôles de l'État)***

***Les rôles fondamentaux de l'État sont les suivants : [...]***

- i) Préserver, valoriser et promouvoir la langue maternelle et la culture capverdienne.*

En somme, le gouvernement est obligé d'assurer l'avenir de la LCV. Dans cette même Constitution, l'article 9, dont l'intitulé est « langues officielles », constitue le point faible de la politique linguistique capverdienne en raison de son ambiguïté apparente :

#### ***Article 9***

##### ***Langues officielles***

- 1. Le portugais est la langue officielle.*
- 2. L'État promeut des conditions pour l'officialisation de la langue maternelle capverdienne, en parité avec la langue portugaise.*
- 3. Tous les citoyens ont le devoir de connaître les langues officielles et le droit de les utiliser.*

Or, combien de langues officielles possède le Cap-Vert ? Selon le paragraphe 1, il n'y en a qu'une seule, mais le paragraphe 3 incite tous les Capverdiens à connaître les langues officielles. Ce sujet a souvent été au centre de vives discussions linguistiques, sociales et parlementaires. Mais, comme l'écrit Leclerc (2016), soit une langue est officielle, soit elle ne l'est pas. Derrière l'équivoque des textes réglementaires, le gouvernement capverdien laisse transparaître son ambition d'officialiser la LCV tout en restant ambigu par rapport à son statut réel.

L'article 78 (paragraphe 3, alinéa *f*) de la Constitution de 1999 se réfère au droit à la culture et stipule que :

---

<sup>1</sup>Tous les textes de loi que nous introduirons dans cet article sont issus des textes législatifs publiés par le gouvernement capverdien et ont été traduits du portugais par nos soins.

### **Article 78**

#### **Droit à la culture [...]**

3. *Afin de garantir le droit à la culture, il incombe spécialement à l'État de : [...]*

*f) Promouvoir la défense, la valorisation et le développement de la langue maternelle capverdienne et de stimuler son usage dans la communication écrite.*

Si d'un côté le gouvernement capverdien insiste sur ses intentions de valorisation de la LCV, de l'autre, il reste conscient du fait que la LP représente un bien précieux à ne pas négliger, car elle permet d'entretenir les liens (linguistiques, culturels et économiques) qui unissent l'archipel aux Países Africanos de Língua Oficial Portuguesa (PALOP) et à la Comunidade dos Países de Língua Portuguesa (CPLP).

Comme l'a souligné Cabral (1979), héros de la patrie capverdienne qui a mené le combat contre les colons pour la libération nationale du Cap-Vert et de la Guinée-Bissau, la LP est le plus grand héritage que les colons portugais ont laissé au peuple capverdien. C'est pourquoi, dans les faits, c'est la LP qui est privilégiée au détriment de la LCV. Une simple analyse de la Loi fondamentale du système d'éducation (n° 103/III/90) promulguée en 1990 laisse transparaître cette tendance. D'un côté, l'article 9 (paragraphe 2) stipule que le système éducatif devrait valoriser la LCV :

### **Article 9**

#### **Éducation et identité culturelle : [...]**

2. *Dans le but de renforcer l'identité culturelle [...], le système d'éducation doit valoriser la langue maternelle, en tant que manifestation privilégiée de la culture.*

De l'autre, les articles 19 (alinéa i) et 22 (alinéa c) indiquent que l'un des objectifs de l'enseignement fondamental et secondaire est la promotion de la langue portugaise :

### **Article 19**

#### **Les objectifs de l'enseignement fondamental sont les suivants : [...]**

i) *Promouvoir l'utilisation appropriée de la langue portugaise comme instrument d'éducation et d'étude.*

### **Article 22**

#### **Les objectifs de l'enseignement secondaire sont : [...]**

c) *Promouvoir la maîtrise de la langue portugaise en renforçant la capacité d'expression orale et écrite.*

Effectivement, il est possible de constater que la LCV ne joue formellement aucun rôle dans l'enseignement primaire et secondaire. C'est donc dire que cette politique linguistique est fortement tournée vers la LP et qu'il s'agit de l'une de ses principales caractéristiques. Comme nous l'avons affirmé plus haut, la LCV est même interdite par les pouvoirs publics dans les situations formelles de communication, malgré les directives du gouvernement capverdien relatives à sa valorisation.

## ***2.2 Les interventions du gouvernement capverdien pour la langue capverdienne***

Afin de créer les conditions pour l'officialisation de la LCV, le gouvernement capverdien a réalisé quelques interventions<sup>1</sup> dans le but de revoir certaines des lois que nous venons de citer. En ce qui concerne l'article 9 (consacré aux « langues officielles »), aucune modification n'y a été apportée lors de la révision de la Constitution, en 2010, à travers la Loi constitutionnelle n° 1/VII/2010.

En revanche, la révision de la Loi fondamentale du système d'éducation de 1990 à travers le Décret législatif n°2/2010 du 7 mai 2010 a apporté des changements remarquables au niveau éducatif, notamment avec l'introduction de l'article 10 qui précise les objectifs de la politique éducative :

### ***Article 10***

***Les objectifs de la politique éducative sont les suivants : [...]***

*h) Approfondir la connaissance et l'affirmation de l'écriture de la langue nationale capverdienne, en tant que première langue de la communication orale, en vue de son utilisation officielle aux côtés de la langue portugaise.*

Si dans la loi de 1990 rien n'était dit sur la ou les langues de l'enseignement préscolaire, en 2010 (article 17, alinéa *e*) le gouvernement insiste sur la promotion de l'apprentissage des « langues officielles » à ce niveau :

### ***Article 17***

***Les objectifs essentiels de l'éducation préscolaire sont les suivants : [...]***

*e) Promouvoir l'apprentissage des langues officielles et d'au moins une langue étrangère.*

Par rapport à l'enseignement fondamental, la loi de 2010 (article 22, alinéa *j*) ne parle plus du tout de promotion de la maîtrise de la LP (et de la LCV non plus) et met uniquement l'accent sur la promotion des valeurs qui incarnent l'identité culturelle capverdienne :

### ***Article 22***

***Les objectifs de l'enseignement fondamental sont les suivants : [...]***

*j) Promouvoir la connaissance, l'appréciation et le respect des valeurs qui incarnent l'identité culturelle capverdienne.*

Au niveau de l'enseignement secondaire, les objectifs linguistiques ont également changé et à ce niveau il faut non seulement maîtriser la LP mais également la LCV :

### ***Article 25***

***Les objectifs de l'enseignement secondaire sont les suivants : [...]***

---

<sup>1</sup> Par « interventions », nous entendons « tout comportement conscient, toute pratique consciente de nature à changer soit la forme des langues, soit les articulations entre les langues et les rapports sociaux, soit enfin les rapports entre les différentes langues en présence dans une situation donnée » (Calvet 2017 : 17).

- c) *Promouvoir la maîtrise de l'écriture de la langue maternelle capverdienne, ainsi que de la langue portugaise, tout en renforçant la capacité d'expression orale et écrite.*

Ceci dénote une réelle volonté de changement de la part du gouvernement capverdien qui a revu certaines lois concernant les langues de l'école. En effet, l'école a le pouvoir de perpétuer le bilinguisme d'une population donnée (Mackey 1997). À partir du moment où les deux langues sont utilisées comme langues d'enseignement et, par conséquent, dans des contextes formels, le bilinguisme social sera envisageable. Les locuteurs capverdiens pourront alors bénéficier d'une pleine liberté de choisir la langue dans laquelle ils souhaitent s'exprimer, et ce, indépendamment du contexte communicatif.

L'État capverdien a adopté d'autres mesures qui devraient contribuer à la mise en valeur de la LCV, notamment l'institution en 2009 (Décret-loi n° 8/2009 du 16 mars 2009) de l'Alphabet unifié pour l'écriture du capverdien (désormais ALUPEC). Il s'agit d'un alphabet composé de 23 lettres et 4 digrammes dont le degré de mimétisme phonétique est maximal, ce qui lui permet de s'adapter à l'orthographe de l'ensemble des variétés de la LCV. Cet alphabet permettra dès lors, non seulement de standardiser l'orthographe de la LCV, mais également de mieux décrire cette dernière.

Par ailleurs, le gouvernement a créé en 2012 (résolution n° 47/2012) une Commission nationale pour les langues (CNPL), organisme consultatif devant le guider dans la mise en œuvre des diverses mesures de politique linguistique jusqu'ici présentées.

### **3. Quels enjeux pour le développement ?**

Quels avantages pour le développement la LCV peut-elle représenter pour le gouvernement et pour les Capverdiens ?

Afin de mieux cerner les impacts de cette politique linguistique, nous avons réalisé, en 2018, une enquête de terrain au Cap-Vert. Pendant une période de trois semaines, nous nous sommes déplacés sur les quatre îles les plus peuplées, c'est-à-dire Santo Antão, São Vicente, Santiago et Fogo. Pour construire les observables qui nous ont permis de publier la présente contribution, nous avons adopté une approche qualitative.

Sur cette voie, nous avons réalisé des enquêtes semi-directives (Blanchet et Chardenet 2011) sous forme de questions ouvertes adressées explicitement à différents informateurs, à savoir : deux enseignantes-chercheuses en sciences du langage, une députée à l'Assemblée nationale, deux animateurs radio, un anthropologue, une linguiste et un écrivain. Ces différents témoins ont tous la nationalité capverdienne et sont originaires des îles de São Vicente et de Santiago. Au total, nous avons réalisé six heures d'interviews, ce qui a rendu possible le recueil des points de vue de ces différents acteurs sociaux sur la problématique de la présente étude.

Bien que ce type d'enquête induise des réponses et développe des attitudes et discours d'ajustement de l'enquêté à la situation même et à l'enquêteur, il offre l'avantage de collecter des informations attendues et estimées nécessaires à la compréhension du cas étudié (Blanchet

et Chardenet 2011). Notre enquête nous a ainsi permis d'estimer l'impact des mesures de politique linguistique à différents niveaux (éducatif, politique, social et économique).

### ***3.1 Au niveau éducatif ?***

De nombreuses études (Rosa 2010 ; Lopes 2011 ; Soares Rosa 2017) ont déjà démontré que la LCV est un outil pédagogique majeur pour la réussite scolaire des élèves capverdiens. Par exemple, l'enquête réalisée par Rosa (2010) a démontré que la prescription systématique de la LP et la conséquente proscription de la LCV tout au long du parcours scolaire des élèves capverdiens nuit à leur rendement scolaire. C'est un héritage de la colonisation et cela se vérifie encore aujourd'hui dans les salles de cours à travers les politiques linguistiques implicites. Ces dernières découlent le plus souvent des pratiques langagières établies entre enseignants et élèves. À ce propos, Stegu (2012) écrit que les pratiques de ce genre sont dotées d'une force normative considérable qui peut être plus forte que certains règlements officiels issus d'une politique linguistique explicite.

En outre, l'usage de la LCV dans l'enseignement pourrait également conduire à une éducation plus inclusive, réduire les taux d'échec et d'abandon scolaire, diminuer le taux d'analphabétisme, entre autres. En un mot, prendre en compte la langue nationale favoriserait l'adaptation à l'école et la motivation des apprenants.

Il serait important de rappeler qu'un système éducatif bilingue, basé à la fois sur la LCV et sur la LP, ne constituerait pas un obstacle à l'apprentissage de la LP. Au contraire, il serait l'indispensable adjuvant en début de scolarisation pour rendre possible l'acquisition liminaire du savoir-apprendre. Cela dit, seule l'instauration d'un enseignement bilingue permettrait de concilier les objectifs scolaires et politiques, c'est-à-dire la valorisation de la LP aux côtés de la LCV.

Nous sommes conscients du fait que l'édification d'une structure scolaire qui se veut complète, équilibrée et inclusive est un processus qui n'est réalisable qu'au bout de plusieurs générations. Malgré les directives de la Loi fondamentale du système d'éducation de 2010, la LCV n'est actuellement pas prise en compte au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, faute de mise en pratique des lois adoptées par le gouvernement. Et ce même après l'édition de différentes grammaires (Veiga 1995, 2002), l'adoption de l'ALUPEC et la publication d'un dictionnaire (Veiga 2011). Dans les faits, ce n'est qu'à l'Université du Cap-Vert, au Département des Sciences humaines et sociales, que l'on peut suivre des cours de langue capverdienne (Da Luz Mota 2019).

### ***3.2 Au niveau politique ?***

Sur le plan parlementaire, nombreux sont les politiciens qui utilisent actuellement la LCV dans leurs discours officiels. Nous pouvons même affirmer que le Parlement capverdien est bilingue puisque les ministres et les députés s'y expriment dans les deux langues. En revanche, en dehors des débats parlementaires, au moment où il est question, par exemple, de s'adresser aux médias, c'est la LP qui est le plus souvent choisie. Le scénario s'inverse lors de campagnes électorales, lorsque les représentants des partis politiques doivent s'adresser directement au peuple : dans ces contextes, c'est la LCV qui est la plupart du temps employée. Ce pragmatisme des politiciens

face au bilinguisme dénote qu'ils sont conscients de l'importance de ces deux langues et des rôles que chacune remplit dans la société capverdienne.

Au niveau de la population, l'utilisation de la LCV dans les discours politiques pourrait contribuer à une augmentation de la participation à la vie politique du pays et favoriser la citoyenneté active. En effet, nous sommes persuadés que les Capverdiens s'impliqueraient alors davantage dans les débats politiques et y participeraient de manière plus tangible, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité des débats politico-parlementaires.

De plus, toute mesure politique concernant l'officialisation de la LCV sera prise à ce niveau. Il appartient ainsi au gouvernement de savoir mettre en valeur les lois qu'il promulgue et d'éviter tout conflit qui pourrait en découler.

### ***3.3 Au niveau social ?***

Le poids de la LCV dans la définition et la formation de la culture et de l'identité capverdiennes est très important (Madeira 2013). Dans ce sens, elle fait partie du patrimoine culturel des îles (Duarte 1998), ce qui fait que l'officialisation de la LCV pourrait grandement contribuer au renforcement de la cohésion sociale, à travers, notamment, la suppression des barrières linguistiques auxquelles les Capverdiens sont confrontés. Cela éviterait ainsi l'exclusion des masses qui ne maîtrisent pas suffisamment la LP, langue de l'administration et de l'élite dirigeante. En effet, cette exclusion s'accompagne de ce que Tourneux (2008) appelle une « dépendance communicationnelle » qui affecte, en Afrique, l'ensemble des groupes linguistiques dont la langue est marginalisée par rapport aux langues officielles d'origine européenne. En un mot, ces populations ne maîtrisent pas nécessairement les langues qui leur permettraient de s'épanouir et de progresser. Dans cette perspective, le fait de servir le peuple dans ses deux langues peut aussi relever d'une question sociale.

Indépendamment du fait que la LCV est la langue la plus parlée sur le territoire national, elle continue de faire face à des préjugés et idées reçues issues essentiellement du fait qu'elle n'est pas encore une langue écrite à part entière et qu'elle n'est pas parlée dans les contextes formels. La reconnaissance politique de la LCV pourrait ainsi contribuer au changement des représentations vis-à-vis de cette langue.

Toujours sur le plan social, l'officialisation pourrait également contribuer à l'implication de l'ensemble de la population capverdienne dans le processus de développement durable du pays. Bien entendu, seule la sensibilisation de la population d'une part et l'application effective et minutieuse des mesures de politique linguistique, d'autre part, pourront apporter des résultats positifs pour le gouvernement et pour la société capverdienne.

### ***3.4 Au niveau économique ?***

Économiquement, l'archipel est classé dans la catégorie des pays « en développement » ou « du Sud ». Comme il ne détient pas beaucoup de ressources naturelles, son économie est essentiellement tournée vers le secteur des services et du commerce. Ce secteur représente trois quarts du PIB, alors que celui du tourisme en représente 20%. La grande majorité des échanges commerciaux au Cap-Vert sont réalisés dans de petits commerces de proximité, informels, tels que des épiceries, drogueries, cordonneries, entre autres.

Au niveau national, la LCV est ainsi la principale langue du commerce, ce qui lui accorde une importance certaine dans l'amélioration qualitative et durable de l'économie (en termes de croissance) et dans son fonctionnement. Citons, en guise d'exemple, les nombreux commerçants étrangers (surtout asiatiques et africains) qui, pour réussir dans ce secteur économique, finissent par apprendre à parler la LCV. Bref, la LCV est un facteur de production, un instrument de promotion du développement économique dans le sens où elle crée de l'offre en termes de compétences linguistiques et de capital humain.

L'officialisation de la LCV contribuera sans doute à la réduction de la pauvreté puisque la participation massive de la population au processus de développement aura un effet direct sur le taux de croissance. Tourneux (2008) souligne que seule l'écoute des « pauvres » dans leurs propres langues et codes culturels mènera à une réelle compréhension de la pauvreté, problème social présent dans diverses sociétés.

Économiquement, l'officialisation représentera sans doute un investissement important en ce qui concerne l'aménagement linguistique (description de la LCV, grammatisation<sup>1</sup>, standardisation, instrumentalisation). De plus, il faudra financer la production d'outils pédagogiques bilingues, la création et l'équipement de nouvelles institutions et la formation et mise en valeur de ressources humaines. Ces aspects économiques agissent sur les représentations et font que les délais de la mise en œuvre d'un système bilingue basé sur des langues nationales sont longs, ce qui rend cette possibilité peu attrayante aux yeux des décideurs politiques.

Mais penser qu'il est plus économique de commander des manuels et des programmes scolaires monolingues, produits et commercialisés par les anciennes puissances coloniales, relève d'un raisonnement à courte vue. C'est trop souvent ainsi que de nombreux États africains émergents ont envisagé la question. Or, les responsables ne doivent pas négliger qu'il s'agit aussi de facteurs de croissance, ces emplois qui ne peuvent être délocalisés favorisant le développement du pays, le niveau d'éducation de sa jeunesse et la cohésion de son peuple. Certes, cela coûte moins cher aux contribuables de demeurer sous les parapluies des anciens maîtres, mais faire ce choix traduit l'ignorance de la problématique que nous avons choisi de mettre en lumière dans ce texte et interdit de préparer l'avenir.

#### **4. Quel avenir pour la langue capverdiennne ?**

Dans la section précédente, nous avons abordé les nombreux avantages que la LCV peut représenter pour la société capverdiennne. On pourrait se demander pourquoi elle n'est toujours pas officialisée et on finira par remarquer que les éléments de réponse sont nombreux.

Tout d'abord, la discontinuité territoriale représente une des principales difficultés à surmonter en matière d'officialisation de la LCV : qui dit insularité, dit variétés (culturelles et linguistiques) et enjeux identitaires (notamment le refus de certains locuteurs de parler une autre

---

<sup>1</sup>Par « grammatisation », nous entendons le procédé décrit par Auroux selon lequel « une langue se trouve « outillée » à l'aide de grammaires et dictionnaires. Ce processus a pour préalable la construction d'une représentation graphique de la langue » (1995 : 5).

variante que la leur). Tout cela a un réel impact sur le processus (s'il en existe un) de standardisation de la LCV et fait perdurer l'absence d'une norme de référence. Pour contourner ce problème d'origine géographique, Leclerc (2016) écrit que certains auteurs préconisent un processus de standardisation des variantes des Îles-sous-le-Vent autour de la variante de Santiago et un autre processus de standardisation des variantes des Îles-du-Vent autour de la variante de São Vicente (cf. document 1). Les variétés de la LCV de chacun de ces deux regroupements sont effectivement assez proches C'est pourquoi il peut être aisé de considérer la LCV comme une langue polynomique.

L'acceptation du peuple capverdien constitue également une des barrières à dépasser dans la mesure où nombreux sont ceux qui estiment que l'officialisation ne sert à rien, que ce sera une perte de temps et d'argent, que les choses devraient rester telles quelles et que, au contraire, il faudrait davantage investir dans la valorisation de la LP, seule à pouvoir assurer un avenir aux Capverdiens. C'est après tout un discours, conservateur, qui pourrait être considéré comme « normal » si l'on part du principe qu'il provient d'un peuple qui a longtemps vécu dans un système colonial, qui est encore en train de poser les bases d'un nouveau système et n'est pas nécessairement conscient des avantages que présente sa langue première, si longtemps stigmatisée. Sur cette voie, nous insistons sur le besoin d'impliquer le peuple capverdien dans le processus d'officialisation de la LCV afin qu'il prenne conscience de la valeur de son propre idiome sans pour autant remettre en question l'importance de la LP. Cela représente un enjeu majeur dont le gouvernement capverdien devra toujours tenir compte afin de mener à bien l'officialisation.

Ensuite, la question budgétaire doit être abordée de manière réfléchie. Le manque de ressources au Cap-Vert fait en sorte que plusieurs secteurs prioritaires (tels que la santé, l'énergie et l'alimentation) sont en situation de concurrence. Dans ces circonstances, la politique de développement d'une langue peut rester un projet mort-né, indépendamment de sa pertinence (Ouédraogo 2001) si sa mise en œuvre nécessite de ressources importantes.

Enfin, c'est un processus qui est très long. Plus de quarante ans après l'indépendance, le gouvernement est encore en train de poser les bases de l'officialisation. Par conséquent, ce processus risque de prendre encore du temps et il semble encore loin le jour où la LCV sera effectivement langue co-officielle du Cap-Vert. Seul l'engagement de politiques sérieuses de mise en œuvre pourra, petit à petit, approcher réellement ce pays insulaire de son objectif.

## **Conclusion**

Pour conclure, nous voudrions insister sur le fait que la LCV est essentielle à l'unité de la Nation capverdienne et indispensable à la coopération de ses membres. Elle représente donc un enjeu majeur dans le processus de développement individuel et collectif qu'il ne faut pas sous-estimer. C'est pourquoi la reconnaissance à sa juste valeur et aux côtés de la LP permettra à la société capverdienne de s'épanouir et rendra possible d'importants progrès aux niveaux éducatif, politique, social et économique. En somme, seul le bilinguisme social servirait convenablement aux intérêts de tous les Capverdiens (Veiga 2004).

Pour ce faire, le gouvernement devra, d'un côté, surmonter les différentes difficultés liées aux enjeux identitaires, à l'insularité et à la normativisation et, de l'autre, analyser clairement la



situation de départ et appliquer systématiquement les mesures de politique linguistique afin d'en tirer des résultats à moyen ou long terme. Ce sont donc les conditions à respecter pour l'amélioration du système d'éducation, la promotion des valeurs culturelles, la prise en compte de la réalité humaine et sociale et, par conséquent, le développement des ressources humaines, qui sont les ressources le plus porteuses d'espérance pour le pays.

## Bibliographie

- Alexander, Neville. 2007. « Diversité linguistique dans une perspective globale », dans : Alexander, Neville (éd.) et Bush, Brigitta (éd.). *Alphabétisation et diversité linguistique dans une perspective globale : échange interculturel avec les pays africains*. Éditions du Conseil de l'Europe. p. 13-22.
- Aracil, Lluís Vicent. 1976 [1965]. *Conflit linguistique et normalisation linguistique dans l'Europe nouvelle*. Cahiers de l'IRSCE, Volume 1, Série A.
- Auroux, Sylvain. 1995. « Grammatisation », *Archives et documents de la Société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage (SHESL)*, II, 11, p. 5-6.
- Blanchet, Philippe et Chardenet, Patrick (Sous la direction de). 2011. *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures. Approches contextualisées*. Paris : Éditions des archives contemporaines.
- Bey, Marguerite. 1999. « Recherches sur la pauvreté : état des lieux. Contribution à la définition d'une problématique », *Revue Tiers Monde*, Vol. 40, 160, p. 871-895.
- Cabral, Amílcar. 1979. *Análise de alguns tipos de Resistência*. Guiné-Bissau : Imprensa Nacional Bolama.
- Calvet, Louis-Jean et Calvet, Alain. 2013. *Les confettis de Babel. Diversité linguistique et politique des langues*. Paris : Éditions Écriture.
- Calvet, Louis-Jean. 2017. *Les langues: quel avenir? Les effets linguistiques de la mondialisation*. Paris : CNRS Éditions.
- Chaudenson, Robert. 1989. « Avant-propos », dans Chaudenson, Robert et Robillard, Didier de. 1989. *Langues, économie et développement*. Paris : Didier Erudition. p. 5-10.
- Chung, Fay. 2000. « Préface », dans Ouedraogo, Rakissouilgri Mathieu. 2001. *Planification et politiques linguistiques dans certains pays sélectionnés d'Afrique de l'ouest*. Ethiopie : Institut International pour le Renforcement des Capacités en Afrique (IIRCA).
- Commission de l'Union africaine/OCDE. 2018. « L'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale », dans *Africa's Development Dynamics 2018 : Growth, Jobs and Inequalities*. Éditions OCDE, Paris/Commission de l'Union africaine, Addis Ababa. p. 35-70.
- Corbeil, Jean-Claude. 2007. *L'embarras des langues. Origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*. Québec : Éditions Québec Amérique.
- Da Luz Mota, Cleudir Filipe. 2019. « Quelle place pour la langue capverdienne à l'Université du Cap-Vert ? », *SociD*, 4, p. 31-60.
- Duarte, Dulce Almada. 1998. *Bilinguismo ou diglossia?*. Mindelo : Spleen-Edições.
- Duarte, Dulce Almada. 2000. « Ensino e aprendizagem do crioulo língua materna », in Veiga, Manuel (coord). 2000. *1º Colóquio Linguístico Sobre o Crioulo de Cabo Verde*, Praia, INIC, p. 69-73.
- Dumez, Hervé. 2013. *Méthodologie de la recherche qualitative. Les 10 questions clé de ladémarche compréhensive*. Paris : Vuibert.
- Gardy, Philippe et Lafont, Robert. 1981. « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan », *Langages*, 61, p. 75-91.
- Grosjean, François. 1984. « Le bilinguisme : Vivre avec deux langues », *Travaux Neuchâtelois de Linguistique (Tranel)*, 7, p. 15-42.

- Grosjean, François. 2018. « Être bilingue aujourd'hui », *Revue française de linguistique appliquée*, 23, 2, p. 7-14.
- Haugen, Einar. 1966. *Language Conflict and Language Planning: Case of Modern Norwegian*. Massachusetts: Harvard University Press.
- Heller, Monica et Boutet, Josiane. 2006. « Vers de nouvelles formes de pouvoir langagier ? Langue(s) et identité dans la nouvelle économie », *Langage et société*, 118, p. 5-16.
- Instituto Nacional de Estatística de Cabo Verde. 2017. *Cabo Verde 2017. Anuário estatístico*. Praia : Instituto Nacional de Estatística.
- Leclerc, Jacques. 2016. « Cap-Vert », dans *L'aménagement linguistique dans le monde*. Québec, CEFAN, Université Laval, 07 décembre 2016, Disponible sur : [<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/Cap-Vert.htm>] (consulté le 11 janvier 2021).
- Lopes, Amália Melo. 2016. *As línguas de Cabo Verde: uma radiografia sociolinguística*. Praia: Edições Uni-CV.
- Lopes, Francisco João. 2011. "O bilinguismo e a problemática da diglossia no processo de letramento: o caso de Cabo Verde e as suas diásporas", *Papia*, 21, 1, p. 123-136.
- Mackey, William Francis. 1997. « Bilinguisme », dans Moreau, Marie-Louise (coord.). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 61-64.
- Madeira, João Paulo. 2013. "A língua cabo-verdiana como elemento da identidade", *Revista de Letras*, II, 12, p. 75-85.
- Ouane, Adama et Glanz, Christine. 2010. *Pourquoi et comment l'Afrique doit investir dans les langues africaines et l'enseignement multilingue*. Hambourg : Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie.
- Ouedraogo, Rakissouilgri Mathieu. 2001. *Planification et politiques linguistiques dans certains pays sélectionnés d'Afrique de l'ouest. Ethiopie : Institut International pour le Renforcement des Capacités en Afrique (IIRCA)*.
- Rosa, João. 2010. *Discursos linguísticos e realidades nas salas de aulas. Vencendo a luta pelo controle*. Praia: Edições Uni-CV.
- Soares Rosa, Ailene. 2017. "Ensino bilingue em Cabo-Verde: desafios e práticas educativas", *UNILAB*, p. 1-11.
- Stegu, Martin. 2012. « Les politiques linguistiques entre linguistique appliquée et linguistique populaire », *Synergies Pays Germanophones*, 5, p. 31-36.
- Tourneux, Henry (Sous la direction de). 2008. *Langues, cultures et développement en Afrique*. Paris : Karthala.
- Turi, Joseph. 1994. « Le pourquoi et le comment du droit linguistique », *Langue et société*, 47, p. 6-9.
- Veiga, Manuel. 1995. *Introdução à gramática: o crioulo de Cabo Verde*. Mindelo: ICL.
- Veiga, Manuel. 2002. *O cabo-verdiano em 45 lições: estudo socio-linguístico e gramatical*. Praia: Instituto da Biblioteca Nacional e do Livro.
- Veiga, Manuel. 2004. *A construção do bilinguismo*. Praia: Instituto da Biblioteca Nacional e do Livro.
- Veiga, Manuel. 2011. *Dicionário cabo-verdiano – português*. Praia: Instituto da Biblioteca Nacional e do Livro.
- Wamba, Rodolphine Sylvie. 2006. "Problématique des langues et question de développement en Afrique francophone subsaharienne », *Nouvelles Études Francophones*, 21, 2, p. 136-148.

# LE KISWAHILI, LANGUE DE SOUVERAINETE POUR TOUTE L'AFRIQUE, UNE OPTION REALISTE

**Marcel DIKI-KIDIRI**

*Académie Africaine des Langues (ACALAN)*

*Académie Malgache des Sciences, des Lettres et des Arts (AMSLA)*

## **Résumé**

*Dans la perspective de la création des Etats Africains Unis, le choix du kiswahili comme langue d'unification continentale est une option réaliste car il permettrait à l'Afrique de recouvrer<sup>1</sup> sa souveraineté linguistique et de se développer selon des modèles culturels endogènes. Il ne s'agit pas de remplacer par le kiswahili toutes les langues officielles existantes dont la majorité sont les langues européennes coloniales, mais de mettre à profit le multilinguisme africain pour organiser l'utilisation conviviale de plusieurs langues dont le kiswahili pour en faire une langue africaine commune à toute l'Afrique. La situation actuelle montre déjà le rôle déterminant des langues véhiculaires transfrontalières dont beaucoup couvrent de vastes régions. Le kiswahili sort du lot en étant déjà langue officielle de l'Union Africaine et de six pays. La situation idéale visée peut donc être atteinte en une dizaine d'années par des mesures appropriées de politique linguistique.*

*Mots-clés : Multilinguisme, Kiswahili, Souveraineté linguistique, Langues africaines*

**Classification JEL : Z0**

## **Introduction**

Dans le discours et l'imaginaire collectif dominant de l'Occident et des Africains occidentalisés qui se sont approprié le même imaginaire (Fanon 1952), l'Afrique est essentiellement perçue comme francophone, anglophone, lusophone et hispanophone (Simone Celani & al. 2021) et tout discours sur les langues et le développement en Afrique est piégé par cette partition coloniale de l'Afrique comme une évidence et une condition inévitable destinée à durer éternellement. Et pour justifier le recours inévitable aux langues coloniales, toutes les études sur les langues africaines mettent en avant leur extrême diversité présentée comme un obstacle insurmontable au développement (Chaudenson, 1993)<sup>2</sup>. Nous voulons soutenir ici un point de vue radicalement différent et démontrer que non seulement l'Afrique a tout à fait le droit mais aussi la possibilité de briser ce partitionnement imposé en choisissant une langue africaine d'unification du continent dans le cadre d'un projet de fédération des Etats Africains Unis. Nous

---

<sup>1</sup> Avant l'imposition des langues coloniales en Afrique, ce continent jouissait effectivement d'une souveraineté linguistique car chaque communauté, étatique ou non, parlait sa propre langue sans se voir imposer celle d'autrui. Si l'Afrique se constitue en une Fédération d'Etats Africains Unis, elle peut recouvrer sa souveraineté linguistique perdue en choisissant une langue officielle africaine comme le Kiswahili plutôt que de perpétuer le découpage colonial en « francophonie », « anglophonie » et lusophonie » que l'on connaît actuellement.

<sup>2</sup>. Nous ne ferons pas de la publicité ici pour les auteurs qui considèrent l'Afrique comme l'éternelle propriété des puissances occidentales, ne pouvant se penser en dehors d'elles.

n'allons pas nous attarder sur la perspective de la création des Etats Africains Unis car notre propos ici est uniquement de démontrer que l'Afrique a tout avantage à choisir une langue africaine commune pour s'unir, récupérer sa souveraineté linguistique et se développer véritablement selon ses propres modèles culturels endogènes.

La culture d'une nation s'exprime à travers ses productions artistiques comme la musique, la danse, le divertissement (jeux, sports, théâtre, cinéma) la peinture, la sculpture, l'architecture, l'habillement, la gastronomie et la langue. De toutes ces expressions de la culture, la langue est le lien vivant qui les unit toutes. C'est elle qui permet de les conceptualiser, de les décrire, de les intellectualiser et de les rendre accessibles à la compréhension de tous. Si donc l'Afrique recouvre sa souveraineté linguistique, elle détiendra sa propre clé pour ouvrir toutes les portes du savoir et pour entrer en pleine possession de son immense trésor qui est son incroyable diversité culturelle qui témoigne du dynamisme de sa créativité. Loin d'être un handicap, le multilinguisme africain est un atout car il permet à chaque communauté locale de conserver ses racines ancestrales tout en s'intégrant à des communautés de plus en plus élargies jusqu'au niveau panafricain continental. La majorité des Africains parlent plusieurs langues. En apprenant quelques-unes bien choisies, l'Afrique peut très rapidement se doter d'une langue africaine commune tout en conservant les bénéfices de sa diversité linguistique.

Pour le démontrer, nous commencerons par une description objective de la réalité linguistique actuelle de l'Afrique qui prend en compte les résultats confirmés des recherches scientifiques en description linguistique, en comparatisme et classification des langues, en sociolinguistique et histoire des civilisations africaines. Ensuite, nous décrirons les objectifs à atteindre, aux trois niveaux local, régional et continental. Il s'agit là d'une description de la situation idéale où l'Afrique dispose d'une langue africaine commune tout en préservant des langues d'extension régionale et locale. Et pour terminer, nous montrerons comment parvenir à cet objectif.

## **1. La réalité actuelle de l'Afrique**

### ***1.1 Une large diversité linguistique***

L'Afrique est caractérisée par une large diversité linguistique comptant environ 1500 langues. Selon ce que l'on considère comme « langue », ce chiffre peut varier du simple au double.

Il n'est pas rare de lire que l'Afrique compte 2 000 à 3 000 langues. Elles sont regroupées en quatre grands phyla : le Niger-Congo, le Nilo-Saharien, l'Afro-asiatique et le Khoisan. A noter que le phylum Niger-Congo va du Sénégal au Cap, soit les  $\frac{3}{4}$  de la partie sub-saharienne de l'Afrique.

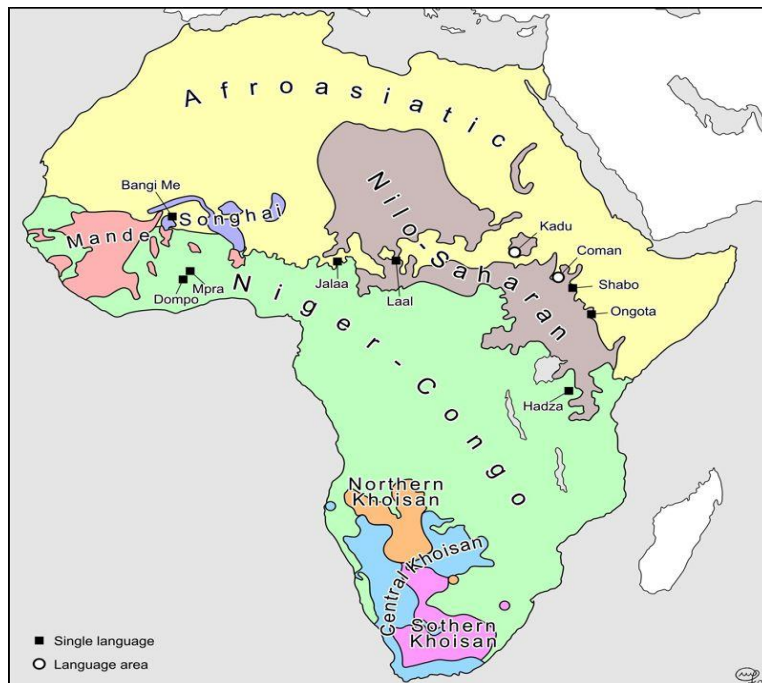
La branche bantu du Niger-Congo, qui par rapport à l'ensemble de l'arborescence du phylum représente plutôt une méga-brindille<sup>1</sup>, recouvre la quasi-totalité de l'espace allant de l'Equateur

---

<sup>1</sup> Les langues bantu occupent la position d'une brindille dans l'arborescence du phylum Niger-Congo, mais elles sont « méga » par l'étendue de leur territoire, tous les autres embranchements étant représentés par des groupes beaucoup moins étendus. ([https://fr.wikipedia.org/wiki/Langues\\_nig%C3%A9ro-congolaises](https://fr.wikipedia.org/wiki/Langues_nig%C3%A9ro-congolaises)).

au Cap de Bonne Espérance et compte actuellement 612.970.546 habitants<sup>1</sup> soit 51% de la population totale de l’Afrique d’aujourd’hui. C’est dire que la majorité de la population africaine parle des langues fortement apparentées. Il n’est donc pas utopique de penser que la majorité des Africains pourra apprendre le kiswahili plus rapidement que le chinois ou même qu’une langue européenne.

Figure 1



Source : Gerrit Jan Dimmendaal. Les phyla des langues africaines et les isolats.

[https://www.researchgate.net/figure/African-language-phyla-and-linguistic-isolates\\_fig3\\_220531545](https://www.researchgate.net/figure/African-language-phyla-and-linguistic-isolates_fig3_220531545)

## 1.2 Les langues véhiculaires transfrontalières

Entre 2006 et 2009, l’Académie Africaine des Langues (ACALAN) a organisé une série de colloques dans les cinq régions de l’Afrique (Ouest, Centre, Est, Sud et Nord) réunissant des linguistes, divers experts et des décideurs de chaque région, lesquels ont déterminé la liste des langues véhiculaires transfrontalières (LVT) en usage dans leur région. Soit un total de 41 langues. Ce chiffre exclut les langues transfrontalières non véhiculaires ainsi que les langues véhiculaires intra-frontalières qui sont pour certaines largement véhiculaires étiquetées « mégalangues » par l’ACALAN. Si on tient compte de celles-ci, le nombre des langues à considérer peut facilement atteindre une cinquantaine (fig. 2.). On est loin des 2 000 à 3 000 langues que l’on met en avant sans nuance comme pour démontrer que la diversité linguistique serait un handicap radical pour le développement authentique de l’Afrique. Les langues africaines ne sont pas des produits industriels normés et étalonnés ayant les mêmes dimensions standard, le même poids et les mêmes fonctionnalités. Il faut donc tenir compte de la diversité des dynamismes qui donnent aux langues des statuts et des fonctions sociales différentes.

<sup>1</sup> Calculé d’après les données des N.U. : <https://www.populationdata.net/palmares/population/afrique/>

Les langues véhiculaires transfrontalières sont des outils efficaces d'intégration régionale, car elles sont déjà utilisées par les populations pour communiquer dans une même région nonobstant les frontières artificielles des Etats. Elles peuvent être aisément instrumentalisées pour un usage global encore plus intense dans chaque région. Ce ne serait que développer de façon systématique une pratique naturelle des populations qui entretiennent entre elles de nombreux échanges.

Figure 2



Langues véhiculaires transfrontalières et mégalangues africaines. (Carte réalisée par Marcel Diki-Kidiri avec les données recueillies par l'ACALAN et le fond de carte de Daniel Dalet)

## 2. Les trois objectifs à atteindre

Un objectif est une situation rêvée vers laquelle on souhaite arriver en faisant les efforts qu'il faut et en prenant les chemins permettant d'y parvenir. Cette section décrit l'objectif dans sa triple composante locale, régionale et continentale que l'Afrique doit atteindre pour recouvrer totalement sa souveraineté linguistique et culturelle. Nous traçons ici le schéma d'une politique linguistique réaliste basée sur la situation sociolinguistique actuelle de l'Afrique comme brossée dans la section précédente. Cette politique linguistique est qualifiée de « réaliste » parce qu'elle est parfaitement réalisable dès lors que la volonté politique est au rendez-vous. Cette volonté politique revient aux Etats actuels pour les volets concernant les niveaux national et régional.

Pour le niveau continental, une entité politique fédérale que nous appellerons ici « les Etats Africains Unis » devra préalablement voir le jour.

### ***2.1 Au niveau local***

La situation linguistique sur le territoire d'un Etat membre des Etats Africains Unis peut être extrêmement différente de celle d'un autre Etat membre. Il y a des Etats où une seule langue vernaculaire ou véhiculaire est parlée sur toute l'étendue du territoire [ex. République Centrafricaine avec le sahngo (ou sängö), Madagascar avec le malgache, le Rwanda avec le kinyarwanda] ; des Etats qui connaissent des langues véhiculaires localisées dans différentes parties du territoire étatique (ex : République Démocratique du Congo avec le kiswahili, le kikongo, le lingála, et le ciluba) et d'autres où la diversité est telle qu'aucune des langues du pays n'est parlée au-delà de son territoire ethnique.

Dans tous les cas, il appartient aux autorités de chaque pays de décider de leur politique linguistique propre. Par exemple, malgré la prépondérance du wolof au Sénégal, les autorités sénégalaises ont déclaré six langues nationales en donnant la possibilité à toutes les autres d'acquérir ce statut sous réserve qu'elles aient été dotées d'une orthographe, d'une grammaire écrite et d'un dictionnaire. Au Cameroun, où la situation linguistique est d'une complexité extrême et où seuls l'anglais et le français ont un statut juridique, celui de langues officielles, le Projet de Recherche Opérationnelle pour l'Enseignement des Langues au Cameroun (PROPELCA) initié par le regretté Professeur Maurice Tadadjeu en 1978 a démontré qu'il était possible de concevoir et d'appliquer avec succès un enseignement progressif et étagé des langues, quand bien même on déciderait de les enseigner toutes, chacune ayant sa place dans le système éducatif.

Idéalement, dans tous les Etats membres, les langues qui permettent l'éveil des enfants et leur socialisation, la formation civique des citoyens, la communication fluide entre l'administration et la population font l'objet d'un enseignement prioritaire. Elles sont utilisées intensément dans tous les médias et dans le système éducatif primaire et secondaire, car il s'agit ici de jeter des bases solides pour une éducation multilingue fondée sur les langues locales du milieu naturel des enfants tout en préparant ces derniers à acquérir les premières connaissances d'une langue africaine de plus grande extension (ADEA, 2010). Au fur et à mesure qu'ils avancent dans leurs études, ils ont l'opportunité d'apprendre de façon additive au moins une des langues de leur région et le kiswahili.

### ***2.2 Au niveau régional***

Les Etats membres d'une même région collaborent, communiquent entre eux et travaillent en utilisant au moins une des langues véhiculaires transfrontalières qui leur sont communes, notamment dans tous les établissements et organisations à juridiction régionale. L'enseignement des langues transfrontalières de chaque région devrait trouver aisément sa place dans les lycées des Etats de la région. Tous les organismes régionaux inter-Etats, quelle que soit la nature de leur mission ou de leurs activités, recrutent du personnel capable de travailler dans au moins une des langues régionales transfrontalières et/ou en kiswahili. Avec de tels personnels, ces organismes régionaux pourront aussi bien collaborer entre eux qu'avec des organismes fédéraux et l'administration fédérale. Cela implique aussi que les langues véhiculaires transfrontalières régionales ainsi que le kiswahili sont enseignées et utilisées dans toutes les institutions de

formation professionnelle comme les grandes écoles d'arts et métiers, d'hôtellerie, de journalisme, de tourisme, de bâtiment, de commerce, d'ingénieurs, d'agriculture, de gestion, etc.

### ***2.3 Au niveau fédéral***

Toutes les organisations, agences et institutions panafricaines (gouvernement, parlement, cours de justice, cours constitutionnelles, hautes cours des droits des citoyens, banques centrales, centres de recherche, organismes de régulation et de gestion des marchés, police fédérale, armée, douanes etc.) travaillent en kiswahili, langue commune de l'administration panafricaine. Pour préparer et atteindre cet objectif, le kiswahili est enseigné dans toutes les universités et les grandes Ecoles de la Fédération Panafricaine des Etats Africains Unis dans le cadre d'un programme fédéral de promotion de la langue officielle commune.

Voilà le tableau de l'objectif déployé dans tous ses volets. Voyons maintenant comment l'Afrique pourrait y parvenir.

## **3. Une politique linguistique pour atteindre ces objectifs**

Si les objectifs décrits ci-dessus peuvent paraître utopiques pour certains lecteurs, la présente section décrit les politiques linguistiques tout à fait réalistes applicables dans chaque Etat africain pour que l'utopie devienne réalité. Hormis les problèmes techniques qui trouvent toujours leurs justes solutions à la longue, c'est d'abord la volonté politique et la détermination des décideurs et des promoteurs qui est fondamentale pour passer à l'action comme c'est toujours le cas pour la réalisation des grandes œuvres ! Les actions à mener se situent naturellement aux trois niveaux local, régional et fédéral au fur et à mesure que les entités concernées sont constituées.

### ***3.1 Au niveau local***

Chaque Etat membre entreprend une réforme de son système éducatif de façon à introduire :

- Les langues locales institutionnalisées à la maternelle et à l'école primaire, en maintenant leur enseignement jusqu'à la fin du collège. Ceci donnera aux élèves une grande maîtrise de leurs langues maternelles ou des langues de leurs milieux naturels pour une meilleure intégration sociale moderne et sans complexe.
- Les langues véhiculaires transfrontalières dès l'entrée au lycée en maintenant leur enseignement jusqu'à la terminale. Ce qui donnera aux élèves ayant choisi l'apprentissage avancé de ces langues de trouver du travail dans les organisations et institutions régionales.
- Le kiswahili à l'université. Les étudiants qui seront diplômés en kiswahili auront l'opportunité de travailler non seulement au niveau des Etats et des régions mais aussi dans les organisations et institutions fédérales dès la création des Etats Africains Unis.

Les nombreuses publications de l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA) parmi lesquelles le Guide de politique sur l'intégration des langues et cultures



africaines dans les systèmes éducatifs (ADEA 2010), ne permettent pas de douter ni de la pertinence ni de la faisabilité d'un schéma comme celui présenté ci-dessus.

« Ce guide politique a été adopté par les ministres de l'éducation présents à la Conférence africaine sur l'intégration des langues et cultures africaines dans l'éducation qui s'est tenue à Ouagadougou, Burkina Faso, les 20-22 janvier 2010. Il vise à affirmer la vision politique d'un choix d'éducation multilingue et multiculturelle pour les systèmes éducatifs des pays africains. Le guide décrit les éléments nécessaires à la mise en place de politiques d'éducation multilingues et multiculturelles : des cadres politiques et législatifs appropriés ; des actions de sensibilisation et de plaidoyer au niveau national et le développement de réseaux régionaux ; un renforcement institutionnel et le développement de capacités ; l'élaboration de stratégies de suivi et d'évaluation pour assurer l'évaluation des résultats d'apprentissage et le suivi ; le développement de curricula et la formation des acteurs ; une édition en langues nationales et une politique du livre ; des travaux de recherche et des innovations pédagogiques ; la mobilisation de ressources financières. » (Secrétariat de l'ADEA, 2010).

### ***3.2 Au niveau régional***

Les Etats d'une même région se doivent de coopérer pour créer des institutions régionales de formation professionnelle dans les langues véhiculaires transfrontalières, quelle que soit la discipline envisagée. Une priorité sera toutefois donnée aux établissements de formation d'interprètes et de traducteurs professionnels de haut niveau, afin d'assurer l'interface entre les langues européennes et les langues africaines d'une part, et les langues africaines entre elles d'autre part. Les étudiants diplômés de ces écoles de traduction et d'interprétation trouveront immédiatement du travail dans toutes les organisations et institutions tant régionales que fédérales dès la création des Etats Africains Unis.

### ***3.3 Au niveau fédéral***

Une fois créé, l'Etat fédéral panafricain prendra les dispositions légales (lois fédérales) et financières nécessaires pour subventionner et promouvoir l'enseignement du kiswahili dans toutes les universités de tous les Etats membres, ainsi que tous les établissements de formation de traducteurs et d'interprètes incluant le kiswahili dans leur curricula. Naturellement, l'Etat fédéral aura une politique proactive de soutien substantiel à toutes activités culturelles en tous genres, produites et/ou traduites en langues africaines, ainsi que toutes les activités des Etats membres qui appliquent les lois fédérales et vont dans le sens d'un renforcement de l'unification panafricaine.

L'Etat fédéral conduit toutes ses activités gouvernementales, juridiques, économiques, techniques, diplomatiques et communicationnelles totalement en kiswahili dès sa création pour ne pas laisser le temps à des tergiversations désastreuses de s'installer. Il n'y a pas de place ici pour les demi-mesures car les mesures transitoires ont la fâcheuse tendance de s'installer durablement ! Or plus la transition dure, plus les ennemis<sup>1</sup> de l'Afrique auront l'opportunité de saper les fondements encore fragiles de l'unification de l'Afrique et de tous les peuples africains. C'est pourquoi, il est urgent de commencer dès maintenant à préparer le terrain et à mettre en

---

<sup>1</sup> Ceux-là qui prospèrent sur la paupérisation des peuples africains et qui mettent tout en œuvre pour empêcher l'Afrique de reconquérir sa pleine souveraineté afin de continuer à s'approprier ses richesses.

place les conditions qui rendront les Etats Africains Unis pleinement opérationnels dès le premier jour de leur création.

#### **4. Commentaires, questions et réponses**

La proposition ci-dessus a été débattue au cours du Pré-Congrès du Mouvement fédéraliste panafricain, tenu à Accra (Ghana) du 8 au 13 décembre 2018. Nous synthétisons ci-après les questions qui ont été soulevées et les réponses qui y ont été données.

*1. Que deviennent alors les langues européennes qui sont les langues officielles de nombreux Etats africains ?*

Tout d'abord, l'Afrique est éminemment polyglotte. Le fait de se doter d'une langue africaine commune n'empêche absolument pas les Etats de continuer à enseigner et à utiliser les langues européennes s'ils le souhaitent, pourvu que, pour les besoins de l'administration panafricaine et du marché intérieur panafricain, ils utilisent le kiswahili et, pour les échanges régionaux, les langues véhiculaires transfrontalières à côté du kiswahili. Les langues européennes peuvent toujours être utilisées à côté du kiswahili pour les activités internationales entre l'Afrique et le reste du monde. Et le reste du monde devra aussi apprendre le kiswahili pour commercer avec les Etats Africains Unis.

*2. La Proposition ne revient-elle pas à remplacer les langues européennes (anglais, français, portugais, espagnol) par le kiswahili ?*

Les langues européennes parlées en Afrique sont les véhicules de l'impérialisme et de la colonisation occidentales. Le kiswahili n'est pas la langue d'un peuple étranger qui serait venu coloniser l'Afrique. Il n'entraîne aucune religion dans son sillage comme l'arabe. Et il n'existe pas d'ethnie « swahili » qui risque d'exercer un impérialisme culturel sur les autres Africains grâce à la propagation de sa langue. N'étant pas, comme le chinois, la langue d'une grande puissance non-africaine, le kiswahili ne vient pas prendre la place des langues européennes de colonisation. Bien au contraire, il vient en tant que composante choisie d'un multilinguisme africain pour rendre à l'Afrique sa souveraineté linguistique. La vraie question est de savoir si les Africains veulent vraiment saisir cette opportunité pour se reconstruire et se repenser en tant que citoyens libres d'un continent souverain ?

*3. Le kiswahili n'est-il pas aussi étranger à une partie de l'Afrique que le chinois ?*

Le kiswahili est une langue africaine et une langue bantu. Pas le chinois ! Le kiswahili partage avec les autres langues bantu un fonds lexical commun (le proto-bantu) une structure grammaticale fondamentalement similaire, une façon similaire de conceptualiser les idées. Il est évident que toute personne qui parle déjà une langue bantu apprendra un peu plus facilement le kiswahili. Et c'est le cas de 51% de la population de toute l'Afrique. Et si on prend en considération le fait que les langues bantus font partie du phylum Niger-Congo, c'est 61% de la population africaine qui peuvent, a priori, bénéficier de cette relative facilité. Le kiswahili est bien plus proche de la majorité des langues africaines que ne l'est aucune langue non africaine. Quant aux 39% de la population qui ne parlent pas une langue du phylum Niger-Congo, ils peuvent très bien apprendre le kiswahili comme ils ont appris d'autres langues qu'ils ne parlaient

pas auparavant, car tout homme peut apprendre n'importe quelle langue en l'étudiant assidûment dès lors qu'il a intérêt à le faire.

*4. Pourquoi ne pas laisser toutes les langues africaines évoluer librement jusqu'à ce que certaines émergent sans choisir une langue à promouvoir plutôt qu'une autre ?*

Pouvons-nous vraiment confier au hasard le soin de forger notre avenir ? Dans tous les pays puissants, une grande importance est accordée aux institutions d'aménagement linguistique qui veillent à ce que la langue officielle d'administration soit travaillée et adaptée continuellement aux besoins de la Nation et de l'Etat. Nous voulons créer les Etats Africains Unis qui vont potentiellement fédérer 54 Etats africains et une dizaine d'Etats souverains des îles caribéennes qui sont parties prenantes à part entière dans le projet de Fédération Panafricaine des Etats Africains Unis. Une fédération aussi vaste en territoire et en nombre d'Etats ne peut pas être administrée efficacement sans une langue commune d'administration. Aucune superpuissance n'a été construite avec succès sans une ou quelques langue(s) d'unification au moins administrative : le russe dans la Fédération de Russie (85 entités constituées), l'anglais aux U.S.A (50 Etats), l'hindi et l'anglais en Inde (29 Etats et 7 territoires), le portugais au Brésil (27 Etats), et le mandarin en Chine où se parlent pourtant 24 langues différentes, etc. Le kiswahili, qui est déjà une langue officielle de l'Union Africaine et de six Etats africains (Tanzanie, Kenya, Rwanda, Burundi, Ouganda, République Démocratique du Congo), est notre meilleur atout pour assurer durablement l'administration des Etats Africains Unis tout en préservant leur souveraineté et leur africanité.

*5. Pourquoi le Mouvement Fédéraliste Panafricain doit-il décider maintenant de promouvoir le kiswahili comme langue commune africaine ? Ne revient-il pas à l'Etat fédéral africain d'en décider après sa création ?*

Le Mouvement Fédéraliste Panafricain a adopté une démarche de la base vers le sommet. Il s'adresse aux populations pour qu'elles comprennent bien les enjeux avant de décider de leur avenir. Si le mouvement veut vraiment atteindre son objectif, il n'y a pas à hésiter, il faut prendre maintenant toutes les décisions qui vont dans le bon sens et pavent le chemin vers la création des Etats Africains Unis. La promotion du kiswahili comme langue africaine commune est l'une de ces décisions qui vont dans le bon sens. Si elle est prise maintenant, des millions d'Africains à travers le monde se mettront à apprendre le kiswahili. Et lorsque les Etats Africains Unis seront créés, ils adopteront tout naturellement le kiswahili comme langue officielle de l'administration fédérale, car les peuples africains l'auront déjà adopté comme leur langue commune africaine.

## **5. Conclusion**

En commençant immédiatement une politique linguistique telle que décrite ci-dessus, l'Afrique peut aisément recouvrer sa souveraineté linguistique en beaucoup moins d'une génération. En effet, si les Etats africains commençaient sans plus attendre l'introduction des langues africaines dans les écoles, dans une quinzaine d'années, l'Afrique pourra compter sur une population jeune et instruite dans les langues africaines et suffisamment compétente pour lui garantir une pleine souveraineté linguistique.

Le multilinguisme africain, loin d'être un handicap, devient un atout pour des citoyens capables de s'exprimer dans trois ou quatre langues selon leurs besoins de communication personnelle et professionnelle. Les populations sédentaires qui vivent durablement sur place, dans leurs villages, leurs villes ou leurs terroirs auront toute la scolarisation nécessaire pour maîtriser les langues qu'elles utilisent tous les jours afin d'améliorer leurs conditions de vie. Ceux qui voyagent dans les pays voisins constituant une même région finiront par apprendre au moins une des langues véhiculaires transfrontalières de la région. Ils auront l'opportunité d'acquérir la connaissance de ces langues de manière formelle et structurée pour des résultats plus garantis. Enfin, ceux dont la profession ou la passion les amènent à entretenir des contacts dans plusieurs pays membres de la Fédération des Etats Africains Unis disposeront d'une langue officielle commune, le kiswahili, pour mener leurs activités. Tout cela n'empêche nullement l'acquisition d'une langue européenne dans des structures adaptées pour tous ceux qui sont amenés à circuler fréquemment entre l'Afrique et le reste du monde.

## Bibliographie

- ADEA, 2010. Guide de politique sur l'intégration des langues et cultures africaines dans les systèmes éducatifs Publications archivées du Secrétariat de l'ADEA. Consulté le 26 mars 2021 : <https://www.adeanet.org/fr/publications/secretariat/archives>
- Awobuluyi, Oladele. 2013. « Official Language Policies in Africa. » in Olanike Ola Orié and Karen W. Sanders (eds), Selected Proceedings of the 43rd Annual Conference on African Linguistics, p. 68-76. Somerville, MA: Cascadilla Proceedings Project. [www.lingref.com](http://www.lingref.com), document #2956.
- Chaudenson, Robert. 1991. « Plurilinguisme et développement en Afrique subsaharienne francophone : les problèmes de la communication. » Cahiers des Sciences Humaines, 27 (3-4), pp. 305-313.
- Dimmendaal Gerrit Jan. 2011. Historical linguistics and the comparative study of African languages. Amsterdam. John Benjamins Publishing Company
- Fanon, Frantz. 1952, rééd. 1971. Peau noire, masques blancs. Paris : Le Seuil. 239 p.
- Greenberg, Joseph. 1963. The Languages of Africa. Bloomington : Indiana University Press
- Nations-Unies: Population: <https://www.populationdata.net/palmares/population/afrique/>
- Ricard, Alain. 2009. Le Kiswahili, une langue moderne. Paris : Karthala 156 p.
- Celani, Simone, Chiara Celata et Oreste Floquet. 2021. Lingue romanze in Africa. Roma: Sapienza Università Editrice.
- Tadadjeu, Maurice (dir.) 1990. Le défi de Babel au Cameroun, Collection PROPELCA N° 53 (Univ. de Yaoundé).

# LANGUES IVOIRIENNES ET DEVELOPPEMENT DURABLE EN COTE D'IVOIRE

**Ayé Clarisse HAGER-M'BOUA**

*Linguiste, Enseignante-Chercheure,*

*Département des Sciences du Langage et de la Communication (DSL)  
Université Alassane Ouattara (UAO), Bouaké, République de Côte d'Ivoire*

[hager.clarisse@gmail.com](mailto:hager.clarisse@gmail.com)

## **Résumé**

*Malgré l'émergence des BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) et leurs effets sur l'aide au développement de l'Afrique subsaharienne, ainsi que les lois cadres sur la coopération au développement : initiative Pays Pauvres Très Endettés en 1996, Initiative pour l'Annulation de la Dette Multilatérale en 2005, Objectifs du Développement Durable de 2015, etc., les « bonnes institutions » et les « bonnes pratiques » ne sont toujours pas une réalité du quotidien en Afrique subsaharienne. Pourquoi ce retard dans le développement ? Pourquoi, malgré les efforts des institutions de Bretton Woods et l'afflux de capitaux, le développement des pays dits pauvres n'est toujours pas une réalité ? Pour un réel développement de ces pays, une « durabilité communicationnelle » telle que décrite dans les travaux de Bearth (2013) est nécessaire. Initialement, le concept a été développé pour définir la position et le rôle de la langue locale dans la communication liée au développement durable en Afrique subsaharienne. Par la suite, la durabilité communicationnelle, condition nécessaire pour un développement réel, a été reformulée dans un agrégat composé de trois faces complémentaires et interdépendantes. Nous déterminons, dans cet article, la position de la langue locale, 4<sup>ème</sup> feuille du trèfle du développement durable, ainsi que de son rôle crucial dans les programmes et projets du développement durable. Aussi illustrons-nous l'importance de la langue locale en insistant sur son usage comme langue de scolarisation au même titre que les langues étrangères, à savoir : anglais, français, etc. Il y aura ainsi une jeunesse africaine, formée également dans les langues locales, avec les compétences nécessaires pour le développement durable en Afrique subsaharienne.*

**Mots-clés :** *Langue locale, langue étrangère, développement durable, contexte multilingue, durabilité communicationnelle*

## **Abstract**

*Despite the emergence of the BRICs (Brazil, Russia, India, China) and their effects on development aid in sub-Saharan Africa, as well as framework laws on development cooperation: such as Heavily Indebted Poor Countries initiative in 1996, the Multilateral Debt Cancellation Initiative in 2005, the 2015 Sustainable Development Goals, etc., “good institutions” and “good practices” are still not available in daily practice in sub-Saharan Africa. Why this developmental delay? Why, despite the efforts of the Bretton Woods institutions and the influx of capital, the development of the so-called poor countries is still not a reality? For a real development of these countries, there is a need of sustainability in the process of communication, a “communicational sustainability” as it is described by Bearth (2013) in his work. Initially, the concept was developed to define the position and role of the local language in communication related to sustainable development in multilingual sub-Saharan African's countries. Subsequently, this conceptual point of view, a necessary condition for real development, was recast in an aggregate composed of three complementary and interdependent faces. In this article, we determine the position of the local language, 4th leaf of the clover for sustainable development, as well as its role in sustainable*

*development programs and projects. We illustrate the importance of the local language by insisting on its use as a language of schooling like the foreign languages, such as English, French, etc. There will then be an African youth with the needed abilities, in terms of capacity building for a sustainable development in the countries of sub-Saharan Africa.*

**Keywords:** *Local language, foreign language, sustainable development, multilingual context, communicational sustainability*

**Classification JEL :** Z0

## **Introduction**

La langue locale, considérée comme la 4<sup>ème</sup> feuille du trèfle<sup>1</sup> du développement durable des pays de l'Afrique subsaharienne (Bearth, 2013), est nécessaire pour un développement réel de ces pays, et ce à tous les niveaux (administratif, éducatif, sanitaire, etc.). Le développement durable (*sustainable development*), selon la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de 1987 de l'Organisation des Nations Unies, est un développement qui répond aux besoins du présent sans toutefois compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins (Rapport Brundtland)<sup>2</sup>. En fait, le développement durable ne fait pas référence au développement dans la durée, mais plutôt un développement viable, qui a les conditions nécessaires pour durer dans le temps. *Sustainable* est traduit par « durable », mais aussi « soutenable » (Reverso Traduction) qui avait été choisi en premier lors des commissions de terminologie en France. Cette traduction du mot *sustainable* de l'anglais en français par « durable » et « soutenable » montre bien l'importance pour un/e Africain/e francophone de maîtriser les deux langues (l'une est la langue officielle de son pays et l'autre est la langue de l'économie mondiale) pour pouvoir travailler et communiquer avec les autres, dans notre village planétaire. Pour y arriver, la langue locale ou maternelle (L1) joue un rôle primordial ; d'où l'importance accordée à la L1 dans l'enseignement/apprentissage des langues secondes (L2).

L'importance de la maîtrise d'une langue devient encore plus évidente pour les peuples non occidentaux, en général, et les peuples de l'Afrique subsaharienne, en particulier. Car l'anglais, l'espagnol, le français, etc. (selon le pays) sont certes considérées comme la langue de culture, la langue officielle et aussi la langue d'enseignement, mais le fait est que les populations font plus usage de la langue locale ou langue maternelle que de la langue officielle au quotidien, dans un contexte multilingue, avec des dizaines (une soixantaine de langues pour la Côte d'Ivoire), voire centaines de langues locales comme c'est le cas au Cameroun. Contrairement aux langues locales ou maternelles utilisées par les populations de ces pays, le français (dans les pays francophones) ou alors l'anglais (dans les pays anglophones), héritage colonial, est langue officielle et langue d'enseignement ; mais, il n'est utilisé que par les fonctionnaires de l'administration, du système éducatif, du système de santé publique et, plus ou moins, par les agents du domaine économique. En effet, dans les villages et même dans les villes, c'est plus l'usage de la langue locale ou de la «lingua franca» régionale, nationale comme le bambara au

---

<sup>1</sup> Les trois autres feuilles du trèfle du développement durable sont : société, économie, environnement.

<sup>2</sup> Le rapport Brundtland est le nom donné à une publication, officiellement intitulée « Notre avenir à tous » rédigée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies (ONU), présidée par la Norvégienne Gro Harlem Brundtland.

Mali, le swahili au Kenya, le wolof au Sénégal, etc. et ce, bien évidemment, par la majorité de la population de ces pays de l'Afrique subsaharienne.

Aussi se pose la question suivante : comment faire pour que la population (surtout les enfants et les jeunes), quelle que soit la langue locale, puisse parler et maîtriser la langue seconde, à savoir : le français et la langue internationale, l'anglais, dans les pays francophones ? Autrement dit, quels sont les moyens dont disposent les gouvernements des pays de l'Afrique subsaharienne pour l'amélioration des capacités linguistiques et cognitives des élèves des écoles primaires et secondaires publiques de leur pays et le développement des "fondamentaux en lecture-écriture" définis dans les rapports PASEC (2014 et 2019) de la CONFEMEN ?

Notre hypothèse est que pour un développement durable en Afrique subsaharienne, il faut une maîtrise (orale et écrite) de la langue officielle par les populations de ces pays, actrices du développement durable, en vue de leur contribution dans les projets et programmes du développement durable tant au niveau social et économique qu'au niveau environnemental. Et pour cela, il faut un meilleur développement des fondamentaux en lecture-écriture chez toutes ces populations à travers l'usage, à la fois, de la langue locale et de la langue officielle du pays dès l'école préscolaire et/ou primaire selon l'approche simultanée, et non l'approche séquentielle comme c'est le cas actuellement dans le système éducatif de la Côte d'Ivoire. Notons que le Programme d'Ecole Intégré<sup>1</sup>, qui favorise l'usage de la langue maternelle uniquement les deux, voire trois premières années d'école, retarde l'acquisition du français chez les élèves des écoles primaires publiques en zone rurale. En effet, si malgré les nombreux efforts des institutions de Bretton Woods et l'afflux de capitaux dans le cadre de l'aide au développement de ces pays, les gouvernements successifs n'arrivent pas à atteindre les objectifs du développement durable, c'est qu'il y a un problème. Et ce problème, selon nous, est en partie dû au manque de compétences en lecture-écriture des populations en âge de travailler dans ces différents pays. Car la majorité des populations des pays d'Afrique subsaharienne ne maîtrisent pas la langue officielle de leur pays, ne savent ni lire, ni écrire. Or, selon Statistique Canada<sup>2</sup>, au Canada, l'organisme de statistique « veille à ce que les Canadiens aient accès aux renseignements importants sur l'économie, la société et l'environnement du Canada dont ils ont besoin pour agir efficacement en tant que citoyens et décideurs ». Une capacité que de nombreux Africain(e)s n'ont pas.

Notre objectif est donc d'identifier l'importance de l'usage des langues locales dans les systèmes éducatifs ainsi que le rôle de ces langues pour le développement durable en Afrique subsaharienne. Pour l'atteindre, nous nous référerons à la méthodologie de la durabilité communicationnelle en milieu multilingue africain de Bearth (2013). Il s'agit de clarifier la nécessité, l'importance de la langue locale en montrant, d'un côté, ses atouts pour les programmes et projets du développement durable et, de l'autre côté, son usage comme langue de scolarisation dans les systèmes éducatifs des pays d'Afrique subsaharienne pour l'acquisition et la maîtrise de la langue seconde en vue de meilleures performances en lecture, en écriture et en calcul chez les élèves et, par conséquent, de meilleurs résultats scolaires. Car ce sont ces élèves qui seront, à leur tour, la population active et responsable, à long terme, de la réussite des programmes et projets du développement durable en Afrique subsaharienne.

---

<sup>1</sup> Le Programme d'Ecole Intégrée (PEI) est un programme d'éducation de base introduit en 2000 par le Ministère de l'Education Nationale dans dix écoles primaires publiques en zone rurale du pays.

<sup>2</sup> <http://www.statcan.ca/français>

Contrairement aux pays asiatiques qui ont aussi adopté le français et l'anglais comme langues de culture, les pays d'Afrique subsaharienne n'ont pas mis en place une politique linguistique favorable aux langues locales après l'indépendance comme l'indiquent N'Zi et Dodo (2018). Après avoir fait l'état des lieux des politiques linguistiques en Côte d'Ivoire, ces chercheurs affirment que le bilan est mitigé. Et ce, parce que nos pays, avec leur tradition orale, n'ont pas su faire ce que les pays asiatiques ont réussi à faire, à savoir, valoriser d'emblée leur culture et civilisation (langue, religion, etc.). Hormis le Tchad, le Djibouti et la Mauritanie qui ont adopté l'arabe, soit sous contrainte de l'islam, comme langue officielle en plus de la langue coloniale, tous les autres pays d'Afrique subsaharienne ont adopté la langue coloniale comme langue officielle comme l'a noté Awobuluyi (2013). La langue maternelle était alors considérée comme inférieure à la langue officielle, héritage colonial, dotée d'un statut social de prestige.

Quant aux langues et religions des pays asiatiques, elles ont été transmises de générations en générations grâce à la tradition orale, mais aussi grâce à la tradition écrite. En effet, le confucianisme, doctrine politique et sociale érigée en religion d'Etat (Wang, 2011), banni au début du XXe siècle, s'est développé pendant plus de deux millénaires grâce aux caractères, alphabet chinois (unités logographiques<sup>1</sup>). L'œuvre de Kōng Fūzǐ « Maître Kong » (551-479 av. J.-C.) avait été imposée par l'Empereur Han Wudi (156-87 av. J.-C.) en tant que doctrine d'Etat dès l'an 25 de notre ère, garantissant ainsi l'unification idéologique par le pouvoir central incarné par l'Empereur. Cette doctrine d'Etat a tenu bon non seulement face aux écoles de pensée concurrentes, mais aussi face aux langues et aux religions étrangères jusqu'à la fondation de la République de Chine en 1912 qui porte, depuis 1949, le nom officiel de République Populaire de Chine avec le mandarin, parler de Pékin, comme langue officielle.

Il est de notoriété publique que l'absence de langue nationale en tant que langue officielle en Côte d'Ivoire est un problème de choix de langues (politique linguistique). Car, il faut rappeler que la Côte d'Ivoire avait pour projet depuis les années 70 de promouvoir quatre langues locales au statut de langues nationales (des langues issues des quatre groupes linguistiques du pays). Il s'agit du baoulé, du bété, du dioula et du sénoufo<sup>2</sup>. Cependant, force est de constater que les choses ne se sont pas déroulées comme prévu. Or, le fait est que tous les pays limitrophes de l'actuelle Côte d'Ivoire, selon les délimitations imposées par les colons, ont valorisé certaines de leurs langues locales en les érigeant en langues nationales à côté de leur langue officielle. Nous avons ainsi :

- Le Libéria avec l'anglais, langue officielle et plusieurs langues nationales (le kpellé, le bassa, le grebo, etc.),
- La Guinée avec le français, langue officielle et plusieurs langues nationales (le peul, le malinké, le soussou, etc.),
- Le Mali avec le français, langue officielle et plusieurs langues nationales (le bambara, le songhay, le tamashek, etc.),
- Le Burkina-Faso avec le français, langue officielle et quatre langues nationales (le mooré, le fulfudé, le dioula et le bissa)

---

<sup>1</sup> Un logogramme est un unique graphème notant un lemme (un mot) entier et non qu'une partie du lemme (mot). Il y a l'idéogramme (symbole graphique) et le pictogramme (représentation graphique).

<sup>2</sup> Pour plus de détails, voir les travaux de l'Institut de Linguistique Appliquée (ILA) d'Abidjan.



- Le Ghana avec l'anglais, langue officielle et plusieurs langues nationales (l'akan, le fanti, le dagaare, etc.).

La Côte d'Ivoire est donc le seul pays qui n'a pas de langue nationale et ce, malgré l'existence des langues ivoiriennes.

## **1. A propos de la Durabilité Communicationnelle**

D'abord protectorat français en 1843, puis colonie française en 1893, l'ancienne colonie, acquiert son indépendance le 7 août 1960 sous la houlette de Félix Houphouët-Boigny, qui fut le 1<sup>er</sup> Président de la République de Côte d'Ivoire. Après l'indépendance, pour des raisons politiques, la République de Côte d'Ivoire, nouvellement indépendante, fait le choix du français comme langue officielle, mais aussi langue d'enseignement dans les établissements primaires et secondaires publics du pays, au détriment des langues ivoiriennes. En effet, aucune des langues ivoiriennes n'a été inscrite dans la Constitution ivoirienne avec le statut de langue nationale. Seule la langue française a été inscrite en tant que langue officielle de la République de Côte d'Ivoire.

Le pays traverse, outre la crise économique survenue à la fin des années 80 et qui perdure, une grave crise socio-politique. En effet, la crise socio-politique engendrée par le coup d'Etat de décembre 1999 a plongé le pays dans un gouffre, ralentissant ainsi le développement économique du pays. L'Indice de Développement Humain de la Côte d'Ivoire est de 0,49, la plaçant à la 171<sup>ème</sup> position parmi les 197 pays reconnus par les Nations Unies en 2020.

En 2000, quarante ans après l'indépendance, dix langues ivoiriennes (l'abidji, l'agni, l'attié, le baoulé, le bété, le guéré, le koulango, le mahou, le sénoufo et le yacouba) furent introduites comme langues d'enseignement, en plus du français, dans le système éducatif ivoirien à travers un programme élaboré par, entre autres, des linguistes comme Tchagbalé Zacharie, Téra Kalilou, Adopo François, Kouadio N'Guessan Jérémie, Rongier Jacques. C'est ainsi qu'est né, en l'an 2000, le PEI (Projet Ecole Intégrée). On ne parlait pas encore de Programme. En effet, il n'y avait que deux langues ivoiriennes, le dioula et le sénoufo, pour la phase expérimentale au Centre Scolaire Intégré de Kolia en 1996. En 2000, on est passé de deux à dix langues ivoiriennes avec donc dix écoles primaires publiques rurales sous la houlette du Ministre de l'Education Nationale d'alors, Michel N'Guessan Amani. L'un des principaux objectifs du PEI était d'améliorer la couverture scolaire qui est passée de 76% en 2001-2002 à 74,3% en 2006-2007, montrant que plus de 25% de la population ivoirienne en âge d'aller à l'école n'a pas accès à l'école. En effet, en milieu rural, à cause non seulement de la barrière linguistique, mais aussi des difficultés financières des parents d'élèves (environnement appauvri), du manque d'infrastructures scolaires et d'enseignants qualifiés (tels les enseignants bi-compétents en français/langue locale), l'accès est réduit à 66% contre 83% en milieu urbain, et varie d'une région à l'autre. La couverture scolaire est beaucoup plus réduite au nord du pays (Rapport d'Etat du Système Educatif National 2015).

Figure 1



Carte géographique de la République de Côte d'Ivoire avec les principales villes

La confusion linguistique ou *linguistic confusion* comme indiqué dans l'article<sup>1</sup> du Voices-Magazine, British Council, pour les jeunes élèves, qui est installée chaque jour depuis des décennies dans toute l'Afrique subsaharienne est reconnue par des universitaires africains tels que Ayo Bamgbose (Nigéria) ou Jérémie Kouadio (Côte d'Ivoire), comme une cause fondamentale des mauvaises performances des élèves des écoles primaires publiques des pays de l'Afrique subsaharienne qui ne réalisent pas leur potentiel et qui abandonnent finalement l'école. La problématique a été abordée par des organisations africaines telles que l'Académie Africaine des Langues (ACALAN)<sup>2</sup> de l'Union Africaine, l'UNESCO, etc. Nous sommes d'avis que la responsabilité des gouvernements des pays d'Afrique subsaharienne en général, et de la Côte d'Ivoire en particulier, c'est d'adopter une politique linguistique qui puisse aboutir à l'introduction des langues locales (langues africaines) dans les systèmes éducatifs de ces pays, aussi bien au niveau de l'alphabétisation des adultes (éducation informelle), qu'au niveau de l'école primaire publique (éducation formelle). Aussi admettons-nous avec Bamgbose (1991) que les langues africaines doivent être valorisées et préservées comme patrimoine culturel des pays d'Afrique subsaharienne, par l'introduction des langues locales/nationales dans le système éducatif de ces pays en développement. Un décideur politique, un écrivain, un chercheur ou un entrepreneur doit non seulement tenir compte de l'héritage colonial, mais également du

<sup>1</sup> How should Africa teach its multilingual children? | British Council, consulté le 15.09.2020

<sup>2</sup> L'Académie Africaine des Langues (ACALAN) est une institution spécialisée de l'Union africaine. Elle a été créée en 2001 et un de ses objectifs fondamentaux est la promotion des langues en Afrique. <https://www.acalan-au.org/viewcontent3.php?tab=3>

pluri/multilinguisme africain de sorte à satisfaire les demandes complexes du marché de l'emploi et des services.

Au niveau économique, les données officielles du gouvernement ivoirien témoignent d'une économie nationale avec une très forte croissance, alors que ces dix dernières années le niveau de vie des différentes couches sociales de la population ivoirienne ne cesse de se dégrader<sup>1</sup>. Selon Francis Akindès (2017), la Côte d'Ivoire est la « championne » parmi les pays d'Afrique subsaharienne, disposant « d'économies diversifiées et de pluralisme politique », avec un taux de croissance de 8,5% en 2016 et 8,3% en 2017. Mais, pour le sociologue, « La question de la qualité de l'éducation reste centrale pour l'avenir de la Côte d'Ivoire » au regard des nombreux problèmes et manquements constatés (programmes scolaires inadaptés, enseignants mal formés, manque de classes, d'eau, d'électricité dans les écoles en zone rurale, etc.) au sein du système éducatif.

Thomas Bearth, quant à lui, insiste sur l'importance de la langue locale dans l'implémentation des programmes et projets du développement durable. Dans ses travaux de recherche en Langue et développement<sup>2</sup>, dans un village toura<sup>3</sup>, écologiquement vulnérable, situé dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire, dans la région montagneuse de Man, Bearth (2013) pose la question suivante (traduit de l'anglais) : « Une approche du développement durable, qui tient compte de la langue locale, contribue-t-elle à améliorer le niveau de vie de la population locale malgré la dépendance inconditionnelle à la langue commune, c'est-à-dire la langue officielle ? »

En réponse à cette question, nous considérons, pour que le développement durable soit une réalité, qu'il est nécessaire de développer les langues locales, en en faisant des langues écrites, à savoir, des langues de scolarisation. En effet, pour l'enseignement/apprentissage du français<sup>4</sup>, il y a des principes didactiques variés dont (i) la socialisation scolaire par l'usage du français aussi bien en classe que pendant les récréations, (ii) le développement de l'enfant au niveau linguistique, cognitif et émotionnel au contact des autres enfants et (iii) l'acquisition d'une technique, à savoir, les gestes du quotidien en milieu scolaire (comment tenir une feuille de papier, un stylo, etc.). On parle alors de « school readiness » dans le domaine de recherche du Early Childhood Development (ECD). En fait, l'enfant/élève va apprendre le français, la L2 à partir de ses connaissances de base en L1 (sa langue maternelle), c'est-à-dire, l'alphabet (connaissance des lettres de l'alphabet de la L1) et le lexique (connaissance des mots familiers en L1) de sa langue maternelle, une langue qu'il maîtrise déjà à l'oral (L1 étant une langue non écrite). C'est alors que les langues locales deviendront un véritable instrument pour la scolarisation des enfants, surtout ceux vivant en zone rurale. Ceci pourrait garantir une éducation de qualité, de sorte à avoir des élèves beaucoup plus performants en lecture, en écriture et en calcul et, par conséquent, produire de meilleurs résultats scolaires chez les élèves des écoles primaires publiques. Cela permettra d'avoir une jeunesse ivoirienne compétente et apte à relever tous les défis en vue d'atteindre les différents objectifs du développement durable, répondant

---

<sup>1</sup> Côte d'Ivoire : la Banque mondiale aide les familles pauvres en renforçant le système de protection sociale, <https://www.banquemondiale.org>, article de presse de la Banque mondiale du 29.05. 2015

<sup>2</sup> [www.lagsus.de](http://www.lagsus.de)

<sup>3</sup> Le toura est une langue mandé, ayant très peu de locuteurs au profit de la langue yacouba, autre langue mandé. En réalité, c'est la langue la plus parlée par la population de cette région montagneuse.

<sup>4</sup> Voir l'ouvrage intitulé : « La crise de l'apprentissage en Afrique francophone subsaharienne : Regards croisés sur la didactique des langues et les pratiques enseignantes », Bruxelles, Peter Lang

ainsi aux normes mondiales telles que définies par la Conférence de Rio en 1992<sup>1</sup> : « Tous les États et Nations du monde doivent coopérer à la tâche essentielle d'éradication de la pauvreté, condition indispensable au développement durable ; afin de réduire les disparités de niveau de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité de la population mondiale. » (Principe 5). Il s'agira aussi de contribuer à ce que les actions internationales dans le domaine de l'environnement et du développement répondent aux intérêts et aux besoins des populations vulnérables des pays d'Afrique, pays en développement, comme indiqué de la Principe 6 de la Conférence : « La situation et les besoins particuliers des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et les plus vulnérables sur le plan environnemental, doivent recevoir une priorité particulière ».

Le concept de la « durabilité communicationnelle » (ou *Communicative Sustainability* en anglais) s'inscrit dans cette perspective élaborée par Thomas Bearth dans ses travaux de recherche en Langue et Développement dans le cadre du sous-projet<sup>2</sup> toura à Yengbéyalé. En fait, la durabilité communicationnelle a été développée initialement pour définir théoriquement et empiriquement, de manière cohérente, l'importance et le rôle de la langue maternelle (ou langue locale) dans la communication liée au développement durable en contexte multilingue africain (Bearth et Fan, 2004). Par la suite, tout en maintenant le facteur linguistique comme variable pertinente au cœur donc de sa définition, le concept de la durabilité communicationnelle, condition préalable pour le développement durable, a été refondu dans un agrégat de trois faces complémentaires et interdépendantes :

1. La face introvertie de la durabilité communicationnelle (CS-1)<sup>3</sup> est décrite comme la capacité d'une communauté à restaurer un message provenant d'une source externe sur la base de ses propres ressources conceptuelles, la reconstruction théorique et idéologique du contenu du message selon l'objectif d'origine du message, afin, pour ainsi dire, de bien comprendre le message, c'est-à-dire bien cerner sa signification dans la situation du développement durable.

2. La face extravertie de la durabilité communicationnelle (CS-2) est déterminée par le degré d'accès et de maîtrise des ressources communicationnelles nécessaires pour négocier avec succès les différents objectifs du développement durable avec des organisations externes (administrateurs, partenaires sociaux, concurrents, etc.). Cela implique une capacité d'auto-organisation, d'argumentaire, de contre-argument et de persuasion pour traiter efficacement les questions liées aux différents objectifs, tout en excluant la violence physique et d'autres formes de violence, non bénéfiques pour la société, comme principal moyen de les atteindre.

3. La face procédurale de la durabilité communicationnelle (CS-3) fait référence aux propriétés du processus de communication requises pour atteindre (CS-1) et (CS-2) en ajustant conjointement avec les membres de la communauté, en l'occurrence les décideurs, le message à adresser à la société/à la communauté, son objectif et les modalités de sa transmission.

La ressource par défaut pour parvenir aux objectifs du développement durable est, selon Bearth, la langue locale dominante. La durabilité communicationnelle implique donc l'élaboration de stratégies pour faire face à la répartition inégale du contrôle des ressources (information,

---

<sup>1</sup> [http://www.unesco.org/education/nfsunesco/pdf/RIO\\_E.PDF](http://www.unesco.org/education/nfsunesco/pdf/RIO_E.PDF)

<sup>2</sup> <http://www.lagsus.de/fr/SousProjets-Toura.htm>

Yengbéyalé, village situé à l'Est de la ville de Biankouma dans la région de Man. Projet financé par la Fondation Volkswagen et dirigé par Thomas Bearth lui-même sur place.

<sup>3</sup> CS pour *Communicative Sustainability* comme mentionné dans Bearth (2013) : CS-1, CS-2, CS-3

message, etc.) et les pratiques/processus de communication pertinents aux fins de la transmission, en harmonie, avec les spécificités culturelles de la communauté cible. C'est l'équilibre entre ce facteur et d'autres facteurs qui compte pour la qualité de la reconstruction du message. L'autoreproduction et l'adaptation au contexte pertinent par les membres de la communauté à laquelle le message est adressé est le critère ultime et le test de la durabilité communicationnelle. En facilitant la participation effective de la population (les acteurs du développement), cela garantit, non seulement, la prise en main de leur destinée à travers la pérennité d'une économie locale/régionale solide, mais aussi les conduit à participer à leur niveau au développement durable, validant ainsi l'hypothèse clé de Bearth (2004) selon laquelle la prise en compte de la langue locale dans la recherche agronomique est un levier du développement durable. Cela a été l'occasion, avec l'aide de l'institution nationale (CNRA)<sup>1</sup> et la collaboration de la population du village de Yengbéyalé, de situer, montrer l'impact de la langue locale dans le transfert des connaissances dans le domaine agricole.

## **2. La langue locale, langue pour les premières instructions à l'école primaire**

Lutter contre la pauvreté en améliorant la qualité et l'efficacité de l'éducation dans les pays en développement est devenu une urgence socio-économique dans la plupart des pays africains à faible revenu et touchés par les conflits ou en situation de crise (guerre civile, etc.). Selon le Rapport mondial de suivi 2015 de l'UNESCO<sup>2</sup>, 420 millions de personnes pourraient sortir de la pauvreté ; si elles arrivaient à poursuivre leurs études jusqu'à la fin de l'école secondaire (au moins 14 années de scolarité : 7 au primaire, 7 au secondaire) réduisant ainsi de plus de la moitié, le nombre de pauvres dans le monde<sup>3</sup>. En Côte d'Ivoire, les résultats de plusieurs enquêtes, entre autres, celle du programme TRECC<sup>4</sup> en 2016-2017 (Jasinska *et al.*, 2017, Jasinska et Petitto, 2017), concordent avec les évaluations réalisées par le Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs (PASEC 2014 et 2019), selon lesquelles les élèves des écoles primaires publiques de Côte d'Ivoire ont non seulement des difficultés en lecture, en écriture et en calcul, mais aussi des résultats scolaires médiocres dans les principales disciplines : français et mathématique, et ce à cause de la non-maîtrise des textes écrits. Ce qui entraîne, bien évidemment, de nombreux abandons et échecs scolaires au niveau du système éducatif de la Côte d'Ivoire, surtout dans les écoles en zones rurales et défavorisées.

Cette crise au niveau du système éducatif ivoirien est, en réalité, une conséquence non seulement de la crise économique, mais aussi de la crise socio-politique qui sévit dans le pays. Il s'agit de l'impact de ces crises sur les calendriers scolaires et, par ricochet, les programmes scolaires du système éducatif. En plus de l'impact des crises successives, il y a également la barrière linguistique. Aussi, pour améliorer les performances en lecture, en écriture et en calcul des

---

<sup>1</sup> Le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) est un centre de recherche agronomique ivoirien, fondé en 1998 par la fusion de plusieurs instituts de recherche agronomique spécialisés, notamment de l'IDESSA (Institut des savanes), l'IDEFOR (Institut des forêts) et du CIRT (Centre Ivoirien de Recherche Technologique).

<sup>2</sup> Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, 2015, <https://fr.unesco.org/gem-report/node/832>

<sup>3</sup> Education for All Blog, <https://en.unesco.org/gem-report/report/2015/education-all-2000-2015-achievements-and-challenges>

<sup>4</sup> Transforming Education in Cocoa Communities (TRECC) ou TRECC Program est un programme financé par la Fondation Jacobs et l'Industrie du cacao en Côte d'Ivoire et également au Ghana.

élèves en zone rurale, il est nécessaire d'introduire les langues ivoiriennes dans le système éducatif. En effet, les récents travaux en bi/plurilinguisme indiquent que les élèves bilingues ont de meilleures performances en lecture avec un avantage considérable en vocabulaire en comparaison aux élèves monolingues (Floccia *et al.*, 2018 ; Berens *et al.*, 2013). L'idéal, à notre avis, serait d'opter pour un enseignement bilingue selon l'approche simultanée : usage simultané des deux langues de scolarisation (L1 et L2) (*dual-language learning*) plutôt que l'approche séquentielle, utilisée actuellement dans les écoles PEI. En ayant la langue locale (la langue maternelle des élèves) comme langue pour les premières instructions dans l'apprentissage à lire, à écrire et à compter, cela aidera à améliorer la performance en lecture, en écriture et en calcul des élèves, surtout ceux vivant en zone rurale ; car ils comprendront mieux ce que l'enseignant leur demande de faire ou leur explique durant les cours. En recevant les premiers cours des différentes disciplines (français, mathématique, etc.) dans les deux langues de façon simultanée, les premières années d'école primaire, les élèves vont acquérir des capacités linguistiques : connaissance orale et écrite de l'alphabet (correspondance son <=>lettre), du lexique (connaissance des mots familiers), entre autres, de leur langue maternelle ou langue principale, dans la langue locale (L1), langue qu'ils maîtrisent déjà depuis des années. Il y aura alors un transfert de compétences de la langue locale (aussi bien à l'oral qu'à l'écrit) vers le français (la langue seconde des élèves), langue officielle et langue d'enseignement en Côte d'Ivoire. Ce qui permettra d'améliorer le développement des capacités linguistiques des élèves des écoles primaires publiques en zone rurale. Il est donc primordial d'élaborer un programme d'enseignement bilingue dans le cadre du Projet d'Ecole Intégrée (PEI) du Ministère de l'Éducation Nationale, en adoptant cette fois-ci l'approche simultanée (et non l'approche séquentielle qui consiste en un usage de la langue locale uniquement les deux premières années d'école primaire, puis l'apprentissage du français seulement après les deux premières années d'école primaire, entraînant une exposition tardive au français). En fait, l'approche séquentielle n'est pas bénéfique pour le développement de la littératie et de la numératie chez les élèves des écoles PEI (Jasinska et Petitto, 2017). Pour que le Projet d'Ecole Intégrée devienne un programme scolaire productif, il faut des outils pédagogiques (manuels scolaires pour les élèves, fiches pédagogiques pour les enseignants bi-compétents, etc.) adaptés au contexte de langue seconde/étrangère (Berthele, 2019). Et il faut également une formation adéquate pour les enseignants bi-compétents : langue locale / français pour les écoles PEI du pays et donc le développement des dix langues sélectionnées.

L'usage de la langue locale n'est certes pas la panacée, la solution miracle, au problème des barrières linguistiques dans le système éducatif des pays de l'Afrique subsaharienne. En effet, le Bénin, le Cameroun, le Ghana, le Kenya, le Sénégal, qui sont bien en avance par rapport à la Côte d'Ivoire dans l'introduction des langues nationales dans leur système éducatif, reçoivent de nombreuses critiques contre ce modèle éducatif. Car, les différents programmes d'enseignement bilingue des pays de l'Afrique subsaharienne anglophone et francophone n'ont pas dépassé le stade des expérimentations (Mose, 2007 ; Monney, 2012 ; ELAN, 2011) ; et il n'y a toujours pas de données mesurant, régulièrement, le développement en littératie et en numératie des élèves de ces écoles primaires publiques bilingues des différents pays, et ce dans les deux langues. Or, pour avoir des résultats concrets, probants pour affirmer ou infirmer les avantages quant à l'usage des langues africaines (langues locales) dans le système éducatif de ces pays (anglophones, francophones, etc.) de l'Afrique subsaharienne, il est nécessaire d'aménager les langues africaines du point de vue du corpus. C'est-à-dire doter ces langues,

par exemple, d'un lexique<sup>1</sup> (ou un dictionnaire), d'une grammaire<sup>2</sup> afin de pouvoir en faire (certainement pas toutes les langues africaines) non seulement des langues avec le statut de langues nationales, mais également et surtout des langues écrites à l'instar d'autres langues, telles que l'anglais, l'arabe, le chinois, le français, le russe, etc.

L'introduction des langues locales dans le système éducatif ivoirien sera bénéfique pour les enfants, qui se sont développés durant toute la petite enfance, dans un milieu où ils n'ont été en contact qu'avec cette langue ou d'autres langues locales. De plus, c'est un véritable atout pour l'identité nationale et la promotion des valeurs culturelles et des traditions africaines. Quant à l'apprentissage de la langue officielle du pays, il faut une exposition régulière des enfants au français, et ce très tôt : soit à la maternelle (à trois ou quatre ans), soit au préscolaire (à cinq ans), permettant ainsi aux enfants d'être de parfaits bilingues dès leur plus jeune âge. Cela permettra un développement harmonieux des enfants avec un passage fluide de la langue maternelle ou langue locale (L1) à la langue officielle ou langue seconde (L2), qui se fera donc de façon progressive, étape par étape afin de ne pas brusquer les jeunes apprenants. D'où l'importance de l'usage simultané de la langue locale et du français pour le développement des capacités linguistiques et cognitives des élèves des écoles dites PEI.

Les études en *Child Development* de ces dernières années relèvent l'importance d'une bonne maîtrise de la langue maternelle, la première langue avec laquelle l'enfant communique au sein de sa famille les premières années de vie (Pfenniger, 2014 ; Mose, 2007 ; Primary National Strategy, 2007 ; etc.). Ces études montrent qu'il est bénéfique d'envoyer les enfants tôt à l'éducation formelle : maternelle/préscolaire, puis école primaire dans la langue qu'ils parlent et maîtrisent, à savoir la langue maternelle, leur moyen de communication privilégié. Quant aux différentes approches de programmes d'enseignement bilingue, nous pouvons citer entre autres celle de l'initiative ELAN-Afrique<sup>3</sup> de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), lancée en 2013 pour soutenir le partenariat entre la langue française et les autres langues « partenaires » des huit pays de l'Afrique subsaharienne francophone dont la Côte d'Ivoire et celle du Programme d'Ecole Intégrée<sup>4</sup> (PEI) dans le but de réduire le fossé entre l'école et l'environnement socio-culturel des élèves des écoles primaires publiques du pays, vivant en zones rurales, dotant le pays de deux programmes scolaires: l'un monolingue (L2) et l'autre bilingue (L1 d'abord, puis L2).

Plutôt que de se réjouir du Programme d'Ecole Intégrée, nombreux sont les parents d'élèves qui refusent que leurs enfants aillent à l'école primaire publique bilingue (encore appelée école PEI par les acteurs du système éducatif ivoirien et ceux qui connaissent l'existence de ce programme) pour deux raisons. La première, c'est que pour ces parents d'élèves, des villageois/es et pour la plupart des analphabètes, l'école bilingue (langue locale et français) n'a pas le même prestige social que l'école classique (enseignement uniquement en français, la

---

<sup>1</sup> Voir le "lexique abidji" que nous avons développé en adaptant le Oxford-CDI en collaboration avec un sociologue de l'Université Alassane Ouattara (UAO), locuteur natif de la langue abidji.

<sup>2</sup> Nous élaborons actuellement la grammaire abidji en référence aux données de Hager-M'Boua, 2014.

<sup>3</sup> ELAN-Afrique (Ecole et Langues Nationales en Afrique), est une initiative de l'Organisation Internationale de la Francophonie pour douze pays de l'Afrique francophone, <http://elan-afrique.org/>

<sup>4</sup> On distingue depuis l'année scolaire 2000-2001, les Ecoles Primaires Publiques classiques, dites EPP, des Ecoles Primaires Publiques bilingues, dites PEI (Programme d'Ecole Intégrée). Le PEI est un programme d'éducation de base dans dix écoles primaires publiques en zones rurales de Côte d'Ivoire, et depuis 2018 dans trente-neuf écoles (selon les informations reçues de la part de la Responsable du PEI)

langue coloniale vue comme la langue de la réussite sociale et la langue d'enseignement par excellence), ignorant complètement les avantages du bilinguisme précoce. Quant à la deuxième raison, elle est également prise au sérieux par les parents d'élèves. Il s'agit, en fait, du manque d'enseignants qualifiés, bi-compétents (des locuteurs natifs des dix langues ivoiriennes sélectionnées, avec des compétences linguistiques en langue locale, à l'oral et à l'écrit) et du manque d'outils pédagogiques (fiches pédagogiques pour les enseignants et manuels scolaires pour les élèves : aucun livre pour les leçons et aucun livre pour les exercices).

Selon François Grosjean (1982), lorsqu'on parle de bilinguisme précoce, on note, en effet, beaucoup d'idées fausses. La première serait que le bilinguisme précoce retarde l'acquisition du langage chez l'enfant. Cependant, il n'y a aucune preuve scientifique qui soutienne cette thèse selon le psycholinguiste. En fait, le taux d'acquisition des deux langues, en termes de développement linguistique chez les enfants bilingues est le même que celui des enfants monolingues (Floccia *et al.*, 2018). Il y a aussi chez certains parents la crainte que les enfants bilingues mélangeraient leurs langues, c'est-à-dire, la langue maternelle et la langue seconde. Même si ce constat est fondé, il faut noter que cela n'arrive qu'au début du processus d'acquisition. Le fait est qu'une fois la base lexicale acquise, les enfants bilingues parlent leurs deux langues sans les mélanger (Jasinska et Petitto, 2017). En réalité, ils s'adaptent à la situation de communication dans laquelle ils se trouvent au moment de l'acte de parole, en faisant le choix de parler l'une ou l'autre langue.

Pour que le Programme d'Ecole Intégrée (PEI) soit un succès, il faut une bonne promotion des avantages du bilinguisme précoce, à savoir l'usage quotidien de deux langues à la fois dès le bas âge, auprès des parents d'élèves, mais également des élèves des écoles PEI.

### **3. PEI : Approche séquentielle ou Approche simultanée ?**

Selon plusieurs études (PASEC 2014, 2019, Banque Mondiale 2017 ; Jasinska et Petitto, 2017, etc.), les élèves des écoles primaires publiques de Côte d'Ivoire ne savent pas lire correctement, ni écrire. D'où les nombreux échecs au niveau du système éducatif ivoirien. Ces résultats médiocres en matière de littératie (français) et de numératie (mathématique) sont dus au fait que les élèves apprennent à lire, à écrire et à compter dans une langue seconde, en l'occurrence le français. Des élèves d'école primaire publique en zone rurale ont le français (langue avec laquelle ils n'ont eu aucun contact les cinq premières années de leur vie) comme langue de scolarisation plutôt que d'avoir les deux langues, en l'occurrence le français et la langue maternelle/locale comme langues de scolarisation les premières années d'école. Il importe donc d'assurer à ces élèves un passage harmonieux de la langue maternelle/locale au français. Dans cette optique, les premières instructions pour l'apprentissage à lire, à écrire et à compter devraient être données aux élèves vivant en zones rurales, à la fois en français (L2) et dans leur langue maternelle (L1). Car ceux-ci n'ont, jusque-là, communiqué qu'avec leur langue maternelle/locale. En fait, ces élèves maîtrisent leur langue maternelle (une langue non écrite en général) ; ils savent aussi compter et faire des calculs dans leur langue maternelle<sup>1</sup>. Mais, à l'âge de 6 ans, voire plus et pour la première fois, ces enfants/élèves vont être exposés au français,

---

<sup>1</sup> Tous les participants aux enquêtes du programme TRECC, réalisées uniquement dans les écoles primaires publiques en zones rurales, dans les communautés productrices de cacao, savent compter au moins jusqu'à 100 voire plus (pour ceux en 5<sup>ème</sup> année du primaire) et calculer dans la langue locale.



langue qui leur était jusque-là inconnue. C'est cette exposition tardive au français qui pose, en effet, un problème : la barrière linguistique dans l'enseignement/apprentissage à lire, à écrire et à compter chez les élèves des écoles primaires publiques des zones rurales.

Les recherches, répertoriées<sup>1</sup> sur le bilinguisme précoce et sur le développement des capacités linguistiques et cognitives des élèves bilingues, mettent en évidence tous les avantages du bilinguisme précoce. Les principaux sujets de recherche sont le choix de la langue du système éducatif, les modalités d'influence de la langue dominante et la construction de l'identité sociale. Cependant, pour la plupart des pays en développement, les difficultés se situent au niveau de la qualité et de l'efficacité de leur système éducatif. Selon les résultats intermédiaires du programme de recherche TRECC en Côte d'Ivoire (Jasinska *et al.*, 2017), seulement 20% des élèves de la 5<sup>e</sup> année du primaire (CM1) savent lire correctement. En réalité, ceci est la source de l'abandon de l'école et des échecs scolaires dès les premières années d'école primaire dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne. Et ces mauvais résultats sont dus au fait que les élèves des écoles primaires publiques des pays de l'Afrique subsaharienne ne commencent leur éducation formelle qu'à l'âge de 6 ans (au lieu de 5 ou 4 ans comme cela se fait dans les pays développés) et liés aussi au fait qu'ils font leur apprentissage scolaire dans une langue seconde/étrangère.

Concernant le système éducatif ivoirien, il est nécessaire d'exposer les élèves au français, la langue seconde (L2), beaucoup plus tôt, dès l'âge de 5 ans<sup>2</sup>. En effet, selon les résultats de l'enquête TRECC dans plusieurs écoles primaires publiques en zones rurales de Côte d'Ivoire, le fait que les élèves bilingues (ceux des écoles PEI) aient de moins bonnes performances en lecture et en vocabulaire, en comparaison avec celles des élèves monolingues (ceux des écoles primaires publiques), est dû à l'exposition tardive des élèves des écoles PEI au français comme le démontrent Jasinska et Petitto (2017). Sur la base de ces résultats probants, nous estimons qu'en fait, ce n'est pas le programme bilingue en lui-même qui pose problème, mais plutôt l'approche méthodique, en l'occurrence l'approche séquentielle, approche utilisée pour le programme d'école intégrée du Ministère de l'Éducation Nationale.

Une analyse rapide des systèmes éducatifs des autres pays, en l'occurrence la Guinée Conakry et le Sénégal, nous permet de mieux saisir l'ampleur du problème. Selon le Global Partnership for Education<sup>3</sup>, le plan de transition de l'éducation 2015-2017, qui a été prolongé jusqu'en 2018, présente dix objectifs liés à l'accès à l'école, la qualité de l'éducation, la pertinence et la gouvernance, dont :

1. élargir la couverture préscolaire et réduire les disparités entre zones rurales et urbaines
2. renforcer l'accès et améliorer la rétention scolaire par la construction d'écoles, le recrutement d'enseignants et la restructuration des paiements dans les zones difficiles
3. améliorer l'offre scolaire en créant des cantines, en distribuant des kits scolaires et en organisant des campagnes de mobilisation sociale

---

<sup>1</sup> Floccia *et al.* 2018 ; Fuller, 2009 ; Gajo, 2007 et 2001, ainsi que ceux de Pfenniger, 2014, Berens *et al.*, 2013 et Serra, 2007

<sup>2</sup> L'idéal étant qu'ils puissent tous faire les trois années de la maternelle comme le font les enfants des familles aisées du pays ou deux années de préscolaire comme c'est le cas dans le système éducatif suisse.

<sup>3</sup> <https://www.globalpartnership.org/fr/where-we-work/guinea>

Cependant, force est de constater que parmi les différents objectifs, aucun n'est relatif à l'enseignement bilingue en Guinée Conakry. On ne parle pas des langues locales, encore moins du type d'enseignement bilingue. Autrement dit, le programme du GPE (Global Partnership for Education) pour transformer l'éducation en Guinée Conakry ne fait aucune allusion à l'enseignement bilingue langue locale / français. C'est aussi le cas au Sénégal, pays réputé pour avoir un système éducatif utilisant le wolof, comme nous pouvons le constater au niveau des trois objectifs du PAQUET-EF<sup>1</sup> :

- Objectif 1 : relever radicalement et à tous les niveaux les performances en matière de résultats d'apprentissage
- Objectif 2 : impulser, à tous les niveaux, la couverture, la diversification et l'intégration du système d'éducation et de formation
- Objectif 3 : implanter une gouvernance sectorielle transparente et efficace, orientée vers les résultats.

Afin d'améliorer les résultats scolaires des élèves des écoles primaires publiques des pays d'Afrique subsaharienne en général et de la Côte d'Ivoire en particulier, surtout ceux vivant en zone rurale, nous préconisons de renforcer l'enseignement bilingue (langue maternelle/langue seconde). En effet, le rapport de la Banque Mondiale (2017) révèle qu'« (...) à la fin du cycle primaire, moins de la moitié des élèves ivoiriens possèdent les compétences requises en lecture ou en mathématique ». Autrement dit, trois années après l'évaluation du PASEC, en 2014, la situation du système éducatif ivoirien ne s'est pas améliorée, d'autant plus que plus de la moitié des élèves ivoiriens ne possèdent pas les compétences requises en lecture ou en mathématique. La Côte d'Ivoire a même occupé l'avant-dernière position pour les récentes évaluations<sup>2</sup> du PASEC (2019). Et, pourtant, nous savons bien évidemment que cela est la conséquence des nombreuses lacunes au niveau des capacités linguistiques des élèves, aussi bien ceux des écoles primaires publiques monolingues dites EPP (écoles primaires publiques), que ceux des écoles primaires publiques bilingues dites écoles PEI (dans trente-neuf villages de la Côte d'Ivoire).

Les résultats de l'approche séquentielle, qu'a adoptée le Ministère de l'Éducation Nationale pour l'enseignement bilingue dans les écoles PEI<sup>3</sup> montrent l'inefficacité de l'approche séquentielle. L'approche simultanée s'avère donc nécessaire pour le développement de la littératie et de la numératie chez les élèves des écoles primaires publiques, vivant en zone rurale de la Côte d'Ivoire, et n'ayant pas le français comme langue maternelle, contrairement aux élèves vivant en zone urbaine et qui sont, plus ou moins, exposés au français de façon quotidienne, tant à l'école, dans la communauté qu'à la maison. Se référant aux résultats des travaux du Programme Education 2000 de la Francophonie, Jérémie Kouadio (2001: 177-203), pionnier de la promotion et de la valorisation des langues ivoiriennes, insiste sur la nécessité de prendre en compte la langue ivoirienne/langue locale. Il note, par ailleurs, que la prise en compte

---

<sup>1</sup> La politique du secteur de l'éducation au Sénégal s'incarne dans le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF) prévu pour la période 2013-2025 et révisé pour s'ajuster à l'agenda international (ODD 4, Stratégie 2030).

<sup>2</sup> Rapport PASEC, 2019 de la CONFEMEN (Conférence des Ministres de l'Éducation Nationale des pays de l'Afrique subsaharienne francophone)

<sup>3</sup> À savoir l'enseignement en langue locale uniquement durant les deux premières années d'école primaire, puis enseignement en français à partir de la troisième année d'école primaire (Hager-M'Boua, 2018 ; Monney, 2012)

de celle-ci semble insuffisante au regard des graves problèmes du système éducatif ivoirien. Pour lui, la question doit être posée comme ceci : quelle est la « responsabilité partagée » de la barrière de la langue à l'école dans le fiasco que le système éducatif ivoirien connaît depuis quelques décennies ? Pour la majorité des linguistes, c'est le « nœud gordien ». Cependant, Kouadio Jérémie (cf. Vahoua, 2017) va au-delà de cette considération. Aussi proposent-ils au Ministère de l'Éducation Nationale de Côte d'Ivoire d'élargir son enseignement au niveau élémentaire, en intégrant une éducation de base pour l'acquisition des connaissances culturelles qui constituent, selon eux, le fondement de tout développement intellectuel de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

## Conclusion

Pour faire face aux défis de la mondialisation ou globalisation, la Côte d'Ivoire peut atteindre les objectifs du développement durable en valorisant les langues ivoiriennes, mais aussi en les développant pour en faire des langues de scolarisation pour améliorer le développement de la littératie et de la numératie chez les élèves des écoles primaires. Dans notre travail, nous avons montré les voies et donné les moyens de faire de la langue locale, la 4<sup>ème</sup> feuille du trèfle du développement durable. Le but étant de faire des langues ivoiriennes des instruments pour le développement des Ivoiriens/Ivoiriennes de sorte à relever la place de la Côte d'Ivoire au niveau de l'Indice de Développement Humain (IDH) tout en maintenant l'unité nationale, à travers la valorisation des différentes langues et valeurs culturelles ivoiriennes. Pour nous, le succès des nombreux programmes et projets de développement durable passe par la maîtrise qu'auront les Ivoiriens et les Ivoiriennes de leurs deux langues: la langue maternelle (ou langue locale) et le français, héritage et patrimoine culturel, qui garde son statut de langue officielle de la République de Côte d'Ivoire tout en étant la langue d'enseignement avec, bien entendu, la langue maternelle, encore appelée langue locale (pour les premières instructions dans l'apprentissage à lire, à écrire et à compter les deux premières années d'école primaire).

En parlant de l'importance du rôle de la langue locale pour un réel développement, voire un Développement Durable (*Sustainable Development*), nous avons donc indiqué clairement la place prépondérante de la langue maternelle/locale aussi bien dans la réalisation et le succès des programmes et projets de développement, que dans le développement de la littératie et de la numératie chez les élèves des écoles primaires publiques de Côte d'Ivoire, surtout ceux vivant en zone rurale. En effet, pour rester soutenable, durable, l'économie de chaque pays membre de l'Organisation des Nations Unies doit avoir une main-d'œuvre qualifiée, c'est-à-dire une population ayant les performances nécessaires non seulement au niveau des langues, mais aussi au niveau des compétences requises par les entreprises et l'économie mondiale. Cependant, force est de constater que nombreux sont les pays d'Afrique subsaharienne (anglophones, francophones, etc.) qui ne remplissent pas encore les conditions nécessaires au niveau de l'enseignement (éducation et formation) pour un développement réel et pour le bien-être des populations. En Côte d'Ivoire, il est donc urgent de mettre en place une politique linguistique et une bonne stratégie pour renforcer le système éducatif ivoirien en mettant en place un programme d'enseignement bilingue : français / langue locale, les deux premières années d'école primaire, de sorte à améliorer les performances en littératie et en numératie des élèves ivoiriens. Ces derniers pourront, dès lors, avoir de meilleurs résultats scolaires grâce à une bonne maîtrise de la langue française, mais aussi une maîtrise de la langue anglaise, la lingua franca, la langue de l'économie mondiale.

Pour atteindre l'ODD n°4, nous préconisons que la Côte d'Ivoire adopte l'approche simultanée pour le PEI, en réunissant les conditions nécessaires tant au niveau des infrastructures scolaires, qu'au niveau de la formation des enseignants bi-compétents du préscolaire et de l'école primaire. Il est également nécessaire de les motiver, en adéquation avec le travail qu'ils doivent effectuer<sup>1</sup>. Une éducation de qualité est à ce prix. Les élèves des écoles primaires publiques évolueront, pour ainsi dire, étape par étape en ayant la langue maternelle et/ou le français comme langues de scolarisation dans l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul. Cela sera possible grâce à un enseignement et un programme adaptés au contexte de la langue seconde et à l'âge de 5 ans, à partir du préscolaire, période de plasticité chez l'enfant et donc propice non seulement au développement des capacités cognitives, mais aussi au plein essor des capacités linguistiques.

Après deux décennies (octobre 2000 - octobre 2020), le Programme d'Ecole Intégrée peut être, par une décision gouvernementale, élargi à toutes les régions du pays. Et donc l'introduction des dix langues ivoiriennes sélectionnées dans le système éducatif, plus précisément pour les deux premières années d'école primaire pour les instructions dans l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul avec également l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (ordinateur, tablette, outils multimédias, etc.), comme c'est le cas dans le système éducatif de plusieurs pays développés dont par exemple le Canada (Québec) ou la Suisse, où la maîtrise de l'informatique est introduite dès le bas âge et ce, pour acquérir aussi les compétences des « *digital natives* ».

## Bibliographie

- Akindes Francis, (2017), « Inégalités en Côte d'Ivoire : priorité à l'éducation », Interview en ligne consulté le 16 juillet 2020. <https://ideas4development.org/education-cote-divoire/>
- Awobuluyi Oladele, (2013), « Official Language Policies in Africa », In Orie Olanike Ola, Karen Sanders (dir), Selected Proceedings of the 43rd Annual Conference on African Linguistics, Somerville, MA: Cascadilla Proceedings Project
- Bamgbose Ayo, (1991), Language and the Nation: The Language Question in Sub-Saharan Africa, Edinburgh: Edinburgh University Press
- Bearth Thomas, (2013), « Language and Sustainability », In Rose Marie Beck (ed.), The Role of Languages for Development in Africa Micro and Macro Perspectives, Frankfurter Afrikanistische Blätter, Cologne, Rudiger Koppe
- Bearth Thomas et Fan Diomandé, (2006), « The local language - a neglected resource for sustainable development », In: Ernest W.B. Hess-Lüttich (ed.), Eco-Semiotics. Umwelt-und Entwicklungskommunikation. Tübingen/Basel: Francke. pp. 273-293
- Berens et al., (2013), « Should bilingual children learn reading in two languages at the same time or in sequence? », National Institutes of Health, USA
- Berthele Raphael, (2019), Policy recommendations for language learning: Linguist's contributions between scholarly debates and pseudoscience, Journal of the European Second Language Association, 3(1), pp. 1-11

---

<sup>1</sup> Il s'agit, entre autres, de la préparation des fiches pédagogiques pour les différents cours, lecture et compréhension de texte, écriture et dictée, de la correction des devoirs de maison, des tests d'évaluation pour mesurer le développement de la littératie et de la numératie des élèves, etc.

- British Council  
[https://issuu.com/british\\_council\\_africa/docs/bc\\_english\\_language\\_west\\_africa/91](https://issuu.com/british_council_africa/docs/bc_english_language_west_africa/91)
- Ecole et Langues Nationales en Afrique, (2011), « L'éducation bilingue en Afrique subsaharienne », Consulté le 15 janvier 2019, \*<http://elan-afrique.org/> => [http://observatoire.francophonie.org/wp-content/uploads/2018/11/Initiativie\\_ELAN\\_2014.pdf](http://observatoire.francophonie.org/wp-content/uploads/2018/11/Initiativie_ELAN_2014.pdf)
- Global Partnership for Education, (2016), Education for All Blog, Consulté le 16 juin 2016,
- <https://www.globalpartnership.org/news-and-media/news/op-ed-worlds-responsibility-educate>
- Floccia et al., (2018), Vocabulary of 2-Years-Olds Learning English and an Additional Language: Norms and Effects of Linguistic Distance, Society for Research in Child Development, Patricia J. Bauer, Series Editor, USA
- Grosjean, F. (1982). *Life with Two Languages : An Introduction to Bilingualism*. Cambridge, Mass: Harvard University Press, 370 p.
- Hager-M'Boua A. Clarisse, (2020), Structure de la phrase en abidji, langue Kwa parlée en Côte d'Ivoire : Description de l'abidji, langue de la région de Sikensi, selon les « Principes & Paramètres » de la Grammaire Générative, Editions Universitaires Européennes, Sarrebruck
- Hager-M'Boua A. Clarisse, (2019), « Bilinguisme et performativité scolaire : vers un modèle d'apprentissage standardisé abidji / français », In: Les Cahiers de l'ACAREF, La recherche francophone en lettres, langues, arts et éducation : vue de l'intérieur, Vol. 1, N° 2, pp. 9-38
- Ila, (1976), Orthographe des langues ivoiriennes, Institut de Linguistique Appliquée (ILA), Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody
- Jasinska et al., (2017), « Literacy development in Cocoa Communities », TRECC Program, TRECC | Transforming Education in Cocoa Communities ([treccprogram.org](http://treccprogram.org))
- Jasinska K. Kaja et Petitto Laura-Ann, (2017), « Age of Bilingual Exposure Is Related to the Contributions of Phonological and Semantic Knowledge to Successful Reading Development », Society for Research in Child Development, 89(3), pp. 12-27
- Kouadio N'Guessan, Jérémie, (2001). Écoles et langues nationales en Côte d'Ivoire : Dispositions légales et recherches. In: Chaudenson, Robert/ Calvet, Louis-Jean (eds) : Les langues dans l'espace francophone : de la coexistence au partenariat. Paris : Institut de la Francophonie. Harmattan, pp. 177-203.
- Monney Rosalie, (2012), « Vers une évaluation du projet école intégrée (enseignement en langue vernaculaire) dans l'enseignement primaire en Côte d'Ivoire : une analyse des performances scolaires d'élèves Ivoiriens », Thèse de Doctorat en Linguistique, Aix-Marseille
- Mose N. Peter, (2007), « Language-in-Education Policy in Kenya: Intention, Interpretation, Implementation », Nordic Journal of African Studies, 26(3), pp. 215-230
- N'Zi Yao Jacques D. et Dodo Jean-Claude, (2018), « Les langues ivoiriennes dans les politiques linguistiques en Côte d'Ivoire : historique, état des lieux et perspectives pour une politique linguistique cohérente », Université Félix Houphouët Boigny, Revue du LTML, N°15, pp. 51-65
- Pfenniger E. Simone, (2014), «The literacy factor in the optimal age discussion: a five-years longitudinal study», International Journal of Bilingual Education and Bilingualism, pp. 1-18, Primary National Strategy, (2007), « Supporting children learning English as an additional language: Guidance for practitioners in the Early Years Foundation Stage », Department for children, schools and families, Consulté le 02 février 2019 <http://www.naldic.org.uk/Resources/NALDIC/Teaching%20and%20Learning/ealeyfsguidance.pdf>
- Puren Laurent & Bruno Maurer (dir), (2018), La crise de l'apprentissage en Afrique francophone subsaharienne : Regards croisés sur la didactique des langues et les pratiques enseignantes, Champs didactiques plurilingues. La recherche en mouvement, Bruxelles, Peter Lang
- Rapport d'Etat du Système Educatif National de Côte d'Ivoire, (2015), Consulté le 02 février 2019, <http://www.ivoirtelevision.net/actualites/presse-nationale/societe/6986-rapport-etat-systeme-educatif.html>

- Serra Cecilia, (2007), Recherche longitudinale sur l'enseignement bilingue en Allemand-Italien et Allemand-Romanche à l'école primaire de la ville de Coire, Rapport final 2000-07, Centre Universitaire de Recherches sur le Plurilinguisme, Université de Berne, Suisse
- Sil, (2017), « Liste des langues ivoiriennes », Société Internationale de Linguistique, Abidjan
- [https://data.bnf.fr/11882178/societe\\_internationale\\_de\\_linguistique\\_abidjan/](https://data.bnf.fr/11882178/societe_internationale_de_linguistique_abidjan/)
- Vahoua A. Kallet. 2017. Le projet école intégrée (PEI) en Côte d'Ivoire : quel bilan après plus d'une décennie de fonctionnement ? Revue Ivoirienne des Sciences du Langage et de la Communication, n° 11/2, pp. 282-298
- Wang Frédéric, (2011), « Le confucianisme et la Chine actuelle : l'héritage de Zhang Dainian (1909-2004), In Histoire et Missions Chrétiennes, N°18, pp. 69-87, <https://www.cairn.info/revue-histoire-monde-et-cultures-religieuses1-2011-2-page-69.htm>

# DEVELOPPEMENT DURABLE ET VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL LOCAL : LE CAS DU CONTE ORAL MAROCAIN

**Zahra ZAID**

*FLSH, Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur l'interculturel, LERIC-URAC 57  
Université Chouaib Doukkali, El Jadida, Maroc*

za.zaid@yahoo.fr

## **Résumé**

*Aujourd'hui, la dimension culturelle se trouve au centre des réflexions visant le développement durable. Elle en est, en effet, le quatrième pilier au côté des dimensions sociale, économique et environnementale. Le Maroc, en prenant conscience de l'impact que pourrait avoir cette composante sur le développement du pays, s'est engagé dès le début des années 90 à entreprendre des démarches pour l'intégrer dans le tissu socioéconomique de ses territoires. Nous allons, dans cette contribution, rendre compte du dynamisme des chantiers visant la promotion du patrimoine culturel immatériel, en mettant l'accent sur les actions entreprises par les universitaires pour relancer et revitaliser le conte populaire marocain. L'objectif est de montrer comment lesdites actions contribuent à sortir le patrimoine du stade de sa folklorisation à celui de sa capitalisation pour en faire un levier de développement durable.*

**Mots clés :** *patrimoine immatériel - développement durable - conte oral - culture locale - Maroc.*

## **Abstract.**

*Today, the cultural dimension is at the center of reflections on sustainable development. It is, in fact, the fourth pillar alongside the social, economic and environmental dimensions. Morocco, aware of the impact that this component could have on the development of the country, has been committed since the early 90s to undertake steps to integrate it into the socio-economic fabric of its territories. In this contribution, we will observe the dynamism of the worksites aiming at the promotion of the intangible cultural heritage, by emphasizing the actions undertaken by the academics to relaunch and revitalize the Moroccan popular tale. The objective is to show how the said actions contribute to take the heritage out of the stage of its folklorization to that of its capitalization to make it a lever of sustainable development.*

**Keywords:** *intangible heritage – sustainable development – oral storytelling – local culture – Moroc*

**Classification JEL** *Z0*

## **Introduction**

Jusqu'à une date fort récente, les questions identitaires au Maroc appelant à promouvoir, sous de nouvelles formes, les langues locales et à revaloriser les spécificités culturelles du pays n'étaient pas posées avec autant d'acuité qu'aujourd'hui. Bien plus, elles étaient complètement écartées. Mais en cette conjoncture où « les frontières se construisent et se reconstruisent dans une interaction permanente entre les groupes » (Baugnet 1998 : 257), ces revendications

viennent se mettre au-devant de la scène pour refléter et traduire les véritables tensions qui agitent le pays face à l'ouverture imposée par la mondialisation.

Certes, l'ouverture à laquelle aspirent certaines sociétés inquiète voire dérange, à tel point qu'elle a engendré, dans le monde entier, l'apparition de mouvements identitaires qui s'élèvent contre la menace d'uniformisation culturelle découlant de la mondialisation marchande. Des mouvements qui ont compris que pour s'ouvrir sur l'autre, pour dépasser son propre espace géographique, culturel et linguistique, il faudrait d'abord « rendre explicites les règles qui l'ordonnent » (Halle 1978 : 72) à travers la valorisation et la promotion de ses territoires pour qu'ils soient en mesure de contribuer au développement durable du pays et, partant, de suivre le mouvement de modernisation qui marque les sociétés.

Pour développer ce point de vue, nous allons interroger une composante qui intervient nécessairement dans le développement, à savoir le patrimoine culturel, matériel et immatériel. Dans un premier temps, nous verrons comment la politique de décentralisation adoptée par le Maroc l'intègre dans les stratégies visant l'aménagement du territoire marocain – spatial, linguistique et culturel – en insistant tout particulièrement sur la valorisation des langues et cultures du pays. Dans un deuxième temps, et pour concrétiser le dynamisme des chantiers visant la promotion du patrimoine immatériel, nous mettrons l'accent sur la démarche entreprise par les universitaires pour promouvoir le conte populaire marocain. Notre objectif est de montrer comment lesdites actions contribuent à sortir le patrimoine du stade de sa folklorisation pour en faire un levier de développement durable à travers sa capitalisation.

## **1. Valorisation du patrimoine et valorisation de la langue et de la culture**

Depuis 1976, le Maroc s'est engagé à instaurer les principales bases de la décentralisation<sup>1</sup>, la valorisation des territoires et de leurs ressources internes vient traduire la volonté du pays de créer une dynamique sociale locale capable d'assurer le développement durable pour ses différents espaces. Rappelons ici que « la vision du développement durable s'est établie dans la seconde moitié des années 1980, comprenant trois dimensions : la croissance économique, l'inclusion sociale et l'équilibre environnemental. Le rapport intitulé « Notre avenir à tous », également connu comme Rapport Brundtland (1987), a accordé à ces trois dimensions une place de modèle à utiliser dans les stratégies locales, nationales et mondiales de développement.<sup>2</sup>». Mais, après une décennie, s'ajoute la culture comme quatrième dimension. En fait, « cette nouvelle approche prend en compte la relation entre la culture et le développement durable en deux points spécifiques : premièrement, le développement du secteur culturel en soi (par exemple : l'héritage culturel, la créativité, les industries de la culture, l'artisanat, le tourisme culturel) et, deuxièmement, la garantie que la culture occupe une place légitime dans toutes les politiques publiques, notamment les politiques liées à l'éducation, l'économie, la science, la communication, l'environnement, la cohésion sociale et la coopération internationale. »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur la politique de décentralisations au Maroc, Voir Portail national des collectivités territoriales (collectivites-territoriales.gov.ma)

<sup>2</sup> <https://www.agenda21culture.net/fr/documents/culture-4e-pilier-du-developpement-durable>

<sup>3</sup> *Ibidem*.



Le gouvernement marocain, convaincu que la promotion de la culture peut constituer un tremplin pour le développement durable, s'est inscrit dans cette mouvance, vu la richesse de son patrimoine culturel et la diversité de ses territoires géographique et linguistique ainsi que son histoire empreinte de marques plurielles. En effet, selon Chadli (2016 : 17) :

Sur le plan du patrimoine immatériel, l'exploitation du fonds patrimonial comme richesse peut fournir de nouvelles opportunités pour améliorer les performances économiques des territoires et des régions et satisfaire des objectifs stratégiques importants, tels que :

- Favoriser l'ouverture des territoires qui peuvent faire l'objet d'un Pôle d'Économie du Patrimoine, grâce à une attraction accrue drainant des flux plus importants de touristes et de visiteurs ;
- Fournir aux collectivités locales et à la société civile les outils d'une gestion durable du patrimoine ;
- Encourager la participation du secteur privé [...] à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine et de sa diversité culturelle.

Nous dirons, dans ce sens, que l'État a engagé plusieurs actions pour rendre le patrimoine visible, pour le sortir de l'ombre et le sauver de l'oubli, et ce, en le rendant opérationnel à travers son insertion dans le tissu socioéconomique local. Nous citons, ci-dessous, quelques exemples d'opérations initiées par les acteurs sociaux, économiques et les médias dont l'objectif consiste à moderniser les arts traditionnels afin de leur garantir une meilleure gestion et une large diffusion au Maroc et ailleurs :

- La promotion de l'art artisanal marocain soutenue par la chaîne 2M Maroc, qui organise chaque année le meilleur prix de l'artisan, toutes spécialités confondues (le cuir, le cuivre, le bois, le verre, la tapisserie, etc.)
- La promotion de l'art culinaire marocain avec l'émission Chiwate Bladi (les délices de mon pays), animée par Choumicha<sup>1</sup> sur la chaîne 2M Maroc, une émission présentée sous forme d'un voyage gastronomique à travers les régions marocaines. L'animatrice invite un habitant de la région visitée pour préparer les spécialités locales. Son objectif est de restituer tout le patrimoine culinaire marocain et de le mettre à la disposition des passionnés de la gastronomie au Maroc et ailleurs.
- La promotion de l'habit traditionnel avec l'organisation annuelle du festival du caftan marocain.
- La promotion des musiques et danses traditionnelles à travers l'organisation de festivals, comme le festival de musique de Ahwach qui se tient au sud du Maroc dans la ville d'Arfoud et le festival des musiques sacrées du monde qui se tient dans la ville de Fès.
- La promotion des sports équestres et de la Tbourida<sup>2</sup> à travers l'organisation des foires et semaines annuelles du cheval. Nous citons, à titre exemple, le Salon du cheval d'El-

---

<sup>1</sup> Choumicha Chafay est une productrice - animatrice d'émissions culinaires sur 2M Maroc. Elle a publié également plusieurs livres de cuisine en arabe et en français dont le succès a dépassé les frontières marocaines.

<sup>2</sup> La Tbourida, appelée aussi Fantasia, est dérivée du nom Baroud qui signifie « poudre à canon ». Il s'agit d'un art équestre ancien qui reconstitue un assaut militaire de guerriers cavaliers arabes et berbères. Des

Jadida organisé, chaque année, par l'Association du Salon du Cheval, dont l'objectif est de promouvoir le patrimoine équestre marocain. Ce salon crée une dynamique au niveau de la région, car il accueille des compétitions nationales et internationales de très haut niveau et présente un programme d'animations riche et varié, entièrement dédié à l'univers du cheval : activités ludiques, culturelles, artistiques, sportives à destination de tous les publics. Il cherche aussi à promouvoir la pratique ancestrale de la Tbourida.

- La promotion des arts de la parole par le biais d'opérations telles que la collecte et la publication des objets de la tradition orale, notamment les contes, les proverbes, les chants populaires, ainsi que par la revalorisation de la pratique ancestrale de la halqa<sup>1</sup> à travers la formation de conteurs professionnels. À ce propos, nous citons une expérience inédite au Maroc, celle chapeautée par la chaîne 2M Maroc qui a organisé en 2011 le prix du meilleur conteur au Maroc, mais cette expérience n'a pas été reconduite.
- La promotion des langues locales du pays en cherchant à leur restituer un espace où elles peuvent se construire, en ce qu'elles sont révélatrices de l'identité marocaine et qu'elles traduisent également la culture en mots. En effet, promouvoir le patrimoine oral revient aussi et surtout à promouvoir la langue, le support qui assure sa transmission, car, comme le souligne Hagège (2000 : 220) : « Si la langue est loin d'être la seule expression d'une culture, elle englobe toutes les autres, néanmoins, puisqu'elle les met toutes en mots ; elle conserve donc une place centrale. ». Or, dans le contexte marocain, les langues locales, notamment l'arabe marocain et l'amazighe, ainsi que la culture qu'elles véhiculent, ont été mises à l'écart au profit de l'arabe écrit. Nous pouvons comprendre que le Maroc, à une certaine période de son histoire – après l'indépendance –, aspirait, par ce choix, à uniformiser la société marocaine, parce que l'hétérogénéité linguistique et culturelle était considérée comme une menace pour l'unité de l'État. Par conséquent, il a complètement marginalisé tout le patrimoine oral dont la langue est le creuset. Ce n'est qu'à partir des années 2000 que l'État a entrepris des actions officielles pour promouvoir les langues maternelles et tout le patrimoine qu'elles conservent. Par exemple, il a créé, par le Dahir<sup>2</sup> n. 1-01-299, l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM) le 17 octobre 2001. Cet institut académique se charge de la préservation, de la promotion et de l'aménagement de la langue et de la culture amazighe. Le Maroc a marqué également un tournant inédit en termes de politique linguistique avec la constitution de 2011 qui « a revu le statut des langues. Alors que toutes les versions des constitutions précédentes ne reconnaissaient qu'une seule et unique langue officielle, l'arabe. » (Ziamari et De Riter 2015). Ci-dessous un extrait du Dahir n. 1-11-91 du 29 juillet 2011 :

L'arabe demeure la langue officielle de l'État. L'État œuvre à la protection et au développement de la langue arabe, ainsi qu'à la promotion de son utilisation. De même, l'amazighe constitue une langue officielle de l'État, en tant que

---

concours régionaux et interrégionaux ont lieu toute l'année, dans tous les territoires du Maroc pour célébrer ce sport traditionnel.

<sup>1</sup> « L'art de la halqa est un art marocain qui existe depuis la nuit des temps. C'est une forme de théâtre populaire associée à l'initiative et à la spontanéité, menée par des hommes expérimentés dans le domaine du spectacle, et qui excellent dans le jeu des différentes expressions corporelles de l'humour et du ridicule. Les *hlayqiya* ont cette force de l'improvisation. » (Dehhou 216 : 129).

<sup>2</sup> Un Dahir est un décret royal. Il désigne le sceau du roi par opposition aux textes de lois votés au parlement.

patrimoine commun de tous les Marocains sans exception. Une loi organique définit le processus de mise en œuvre du caractère officiel de cette langue, ainsi que les modalités de son intégration dans l'enseignement et dans les domaines prioritaires de la vie publique, et ce afin de lui permettre de remplir à terme sa fonction de langue officielle. Il est créé un Conseil<sup>1</sup> national des langues et de la culture marocaine, chargé notamment de la protection et du développement des langues arabe et amazighe et des diverses expressions culturelles marocaines, qui constituent un patrimoine authentique et une source d'inspiration contemporaine.

Pour ce qui est de l'arabe marocain, il faut rappeler qu'il y a eu création du centre de promotion de la darija, (l'arabe marocain) par la fondation Zakoura<sup>2</sup> pour l'éducation. Ce centre poursuit des programmes de recherche sur la darija marocaine, langue maternelle des arabophones, en cherchant à en faire une langue opérationnelle qui intervient dans l'apprentissage.

Par ailleurs, toutes les démarches gouvernementales et non gouvernementales visant à promouvoir les territoires marocains et leurs patrimoines très riches et diversifiés sont animées par deux autres objectifs. Le premier consiste à assurer aux usagers l'accès aux différentes facettes de leur culture dans le but de faire d'eux des citoyens actifs, aptes à gérer et à apprécier la diversité culturelle qui marque fortement la société marocaine. Le deuxième est de permettre au patrimoine marocain de dépasser son territoire (local) pour aller vers un autre plus large (international), plus particulièrement de sortir de l'enfermement et de se frayer un chemin vers l'autre.

Dans ce qui suit, nous verrons les démarches adoptées par les universitaires pour rendre visibles les aspects de la culture marocaine. Faute d'espace, nous bornerons à donner l'exemple du conte oral marocain.

## **2. Le traitement du patrimoine immatériel par les universitaires. Le cas du conte oral**

De prime abord, il convient de souligner que les différentes actions entreprises par les universitaires traduisent les nouvelles orientations générales de la Réforme de l'Éducation et de la Formation promulguée en octobre 1999<sup>3</sup>, laquelle réforme appelle à l'ouverture sur les parlers et expressions culturelles du pays qui font partie de fondamentaux constants :

- Le système éducatif s'enracine dans le patrimoine culturel du Maroc. Il respecte la variété de ses composantes régionales qui s'enrichissent mutuellement. Il conserve et développe la spécificité de ce patrimoine, dans ses dimensions éthiques et culturelles.

---

<sup>1</sup> Le Conseil National des Langues comprend l'Académie Mohammed VI de la langue arabe et l'Institut Royal de la Culture Amazighe. Les autres instances chargées des dialectes, du développement culturel et de la préservation du patrimoine ainsi que du développement de l'usage des langues étrangères et de la traduction sont créées au niveau du Conseil.

<sup>2</sup> La fondation Zakoura Education a lancé en 1997 les premières écoles d'éducation non formelle au Maroc.

<sup>3</sup> La Charte Nationale de l'Éducation et de la Formation 1999. (Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Maroc). Charte Nationale d'Education et de Formation (men.gov.ma)

- Le système éducatif marocain participe au développement général du pays, fondé sur la conciliation positive entre la fidélité aux traditions et l'aspiration à la modernité. Il assure une interaction dynamique entre le patrimoine culturel du Maroc et les grands principes universels des droits de l'Homme et du respect de sa dignité.

En fait, par ces orientations, l'État marocain marque son engagement à concrétiser les recommandations de l'UNESCO dans son Agenda 2030<sup>1</sup> pour le développement durable et qui visent la promotion de la diversité culturelle et la protection du patrimoine culturel dans le monde. Dans cette perspective, les universités marocaines ont ouvert plusieurs chantiers au niveau des différentes structures de recherche afin d'intervenir directement sur le patrimoine matériel et immatériel, soit à travers des études de terrain, soit par la collecte et l'enregistrement de tous les objets de la tradition orale. Nous illustrons ces actions par le travail entrepris sur le conte oral marocain. Citons ce qu'en disent Nsiri et Bahi (2016 : 75) :

Transmis autrefois par des conteurs dans les halqas ou par des personnes âgées dans le cercle familial, le conte populaire marocain constituait un élément vital du patrimoine immatériel<sup>2</sup>. S'il continue de revivre aujourd'hui, c'est en suivant de nouveaux itinéraires, en empruntant d'autres chemins. Des artistes, des chercheurs, des universitaires, des romanciers, des nouvellistes ont ouvert et relu les registres du patrimoine en explorant, analysant, jouant et recréant le conte.

Ainsi, pour promouvoir et relancer le conte oral marocain, les universitaires ont emprunté plusieurs voies en créant des ateliers dans différentes universités marocaines, notamment à Oujda, Kenitra, Mohammadia, Fès et Béni-Mellal, des instituts culturels ou des associations dont l'objectif est non seulement la collecte du conte et son écriture, mais également la sensibilisation des Marocains à son importance et à sa richesse. Nous citons à titre d'exemple :

- L'association OCADD à Béni Mellal (Oralité, Conte pour l'Amitié, le Dialogue et le Développement)<sup>3</sup>
- La Maison du Conte du Maroc, dont le siège est à Rabat<sup>4</sup>.

L'IRCAM, de son côté, s'est engagé, depuis sa création, à collecter, à archiver et à publier les différents genres de la tradition orale amazighe, y compris les contes.

Nous notons également deux grands événements annuels organisés autour du conte : le festival mondial de Zagoura et le festival de Rabat.

---

<sup>1</sup> L'article 13 de la convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel et immatériel, 2003.

<sup>2</sup> Le conte oral fait partie du patrimoine immatériel qui comprend aussi « l'ensemble des pratiques, expressions ou représentations qu'une communauté humaine reconnaît comme faisant partie de son patrimoine dans la mesure où celles-ci procurent à ce groupe humain un sentiment de continuité et d'identité. Ces pratiques concernent principalement, mais de manière non exclusive, les traditions orales, musicales ou chorégraphiques, les langues en tant que supports de ces traditions, les jeux et sports traditionnels, les manifestations festives, les savoir-faire artisanaux, les savoirs et savoir-faire liés à la connaissance de la nature ou de l'univers. » (Chadli El Mostafa 2016: 15)

<sup>3</sup> <https://ocadd.org/>

<sup>4</sup> <https://www.facebook.com/LaMaisonduConteduMaroc>.

Nous présenterons, ci-dessous, le témoignage des responsables<sup>1</sup> de deux structures qui œuvrent pour la promotion de ce genre oral, en l'occurrence l'Atelier Conte et Contage à Fès et l'Association OCADD située dans la ville de Béni Mellal. Nous mentionnerons aussi les actions entreprises au niveau de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida.

### **2.1 L'Atelier Conte et Contage**

L'Atelier Conte et Contage est créé en mars 2007 par la professeure Khadija Hassala à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université Dhar El Mehrez de Fès. Parmi ses objectifs opérationnels, nous citons la revalorisation du métier du conteur à travers la formation des étudiants aux techniques et à la pratique du contage. Cette formation a des retombées socioéconomiques très significatives. Elle a permis aux étudiants ressortissants de l'atelier de devenir de vrais conteurs qui pratiquent le contage au niveau national. Localement, ces jeunes conteurs ont créé des cafés littéraires réservés au contage. Ils contribuent également au développement du tourisme culturel en animant des soirées-conte dans les Riyads<sup>2</sup> de l'ancienne médina de Fès et dans le cadre des activités des associations, des rencontres scientifiques et dans différents établissements et institutions de la ville. Ils participent également aux concours nationaux et internationaux de contage.

L'atelier est aussi ouvert sur l'environnement de l'université par des relations d'échange et de collaboration qui sont entretenues avec les autres institutions culturelles et éducatives de la ville. Il a organisé des manifestations et des cérémonies de contage de 2007 à 2020 en collaboration avec l'association pour les arts de l'oralité de la place Boujloud<sup>3</sup> à Fès, l'Institut Français de Fès et l'association LAMALIF (pour la promotion du livre dans le milieu scolaire rural). Et, à cadence hebdomadaire, il anime des séances de contage dans les différentes écoles de la région de Fès. Sans oublier la célébration, depuis 2009, de la journée mondiale du conte.

### **2.2 L'association OCADD**

L'association OCADD (oralité pour le conte, l'amitié, le dialogue et le développement) est créée en 2005. Son objectif premier est la rentabilisation du patrimoine de la région : chants, contes, arts culinaires, tissages, costumes de la région et sites historiques, etc. Elle compte, dans son agenda, plusieurs projets<sup>4</sup> en collaboration avec des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux au Maroc et en France.

---

<sup>1</sup> Les informations citées sur l'atelier *Conte et Contage* et sur l'association *OCADD* nous ont été fournies par la professeure Khadija HASSALA, la responsable de l'atelier et le professeur Mohammed BAHI, le président de l'association.

<sup>2</sup> Riyad (un) : nom qui signifie « jardin » en arabe. C'est une forme architecturale traditionnelle marocaine, ce nom désigne des maisons traditionnelles dotées d'une cour et d'un jardin, elles sont situées dans l'ancienne médina de Fès. Aujourd'hui, beaucoup d'entre eux se sont transformés en restaurants, en maison d'hôte ou en hôtels. Vu leur spécificité architecturale, ils contribuent fortement à la promotion du tourisme dans cette région.

<sup>3</sup> La Place de Boujloud est une place ancrée dans l'histoire de l'ancienne médina de Fès. Jusqu'à la fin des années 80, elle connaissait des activités culturelles variées : animations de rues et spectacles pour distraire les visiteurs, tels les conteurs, les chanteurs et danseurs populaires. Mais, aujourd'hui, la place n'exerce plus la même attraction, parce que tous les artistes de rue se sont rendus à la Place Jemaa Lefna à Marrakech, où le tourisme s'est développé rapidement.

<sup>4</sup> Pour plus d'informations sur les diverses activités de l'association, consulter le site : [www.OCADD.org](http://www.OCADD.org)

Son intervention sur le conte a pour principal objectif d'en faire un levier de développement durable de la région. Pour atteindre cet objectif, elle collecte, enregistre, transcrit et traduit les contes de la région. Elle forme des conteuses et conteurs et organise des concours de contes en collaboration avec l'Académie de l'Éducation et de Formation de Béni-Mellal et d'autres organismes et institutions.

À ce jour, elle a réalisé plusieurs projets autour du conte. Nous citons particulièrement celui en partenariat avec l'Agence du Bassin Hydraulique Oum Errabiâ dont l'objectif est de sensibiliser les élèves à la préservation de l'eau à travers le conte. Pour atteindre cet objectif, l'association a formé des enseignants à l'art du contage. Suite à cette formation, ces derniers ont créé des contes qui valorisent les ressources en eau et ils ont organisé une caravane d'eau destinée à les théâtraliser dans les différentes écoles de la région. Notons aussi que, grâce à ce projet, l'association a été choisie pour participer à la journée climat organisée par l'ambassade de France le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

En outre, depuis sa création, l'association OCADD a organisé trois caravanes du conte au profit des patients du centre hospitalier régional, des détenus dans différents établissements pénitentiaires, des étudiants de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, des pensionnaires de la « maison de l'étudiant (e) », des non et mal voyants et du grand public dans certains quartiers de la ville de Béni-Mellal. Elle vise également la promotion du tourisme culturel à travers l'organisation de festival du conte.

### ***2.3 l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida***

À l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, l'action est consacrée essentiellement à la collecte, à l'enregistrement et à l'écriture des contes oraux de la région. Il est utile d'en souligner ici l'importance, en ce que ces objets de la tradition orale serviront à atteindre plusieurs objectifs : ils peuvent intervenir dans le développement des compétences langagières, culturelles et interculturelles des usagers. En fait, compte tenu de l'importance de ce genre de la littérature orale sur les plans didactique, ludique et éthique, il serait possible de l'exploiter en tant que ressource d'apprentissage dans l'enseignement des langues. Cet intérêt s'est traduit par l'édition d'un nombre considérable de recueils de contes marocains écrits en arabe marocain ou en amazighe ou bien traduits directement en français. Au niveau de la région de Doukkala, deux recueils existent sur le marché actuellement, celui de Mohammed Fakhreddin (2005) et celui de Hassana Addi (2008). La collecte des contes du deuxième recueil<sup>1</sup> s'inscrivait dans le projet universitaire PROTARS II financé par l'État dans le cadre du programme de soutien à la recherche scientifique et lancé sous le thème « Patrimoine culturel, didactique interculturelle et développement des compétences langagières ».

Nous considérons que la transposition du conte à l'écrit est une étape qui constitue le commencement de l'aventure pour les défenseurs du patrimoine immatériel et ceux qui cherchent à en faire un levier pour le développement : comment du reste atteindre cet objectif alors que l'objet en question n'est pas disponible ? C'est pourquoi l'initiative de Hassana Addi est à louer à bien des égards parce qu'elle contribue à la promotion de cet objet de la tradition

---

<sup>1</sup> La collecte des contes a été faite par un groupe d'étudiants du Département de Langue et Littérature françaises auprès de femmes dont l'âge varie entre 16 et 83 ans.

orale, à sa diffusion et à sa transmission. Ajoutons que son travail ne se limite pas à la collecte et à l'écriture du conte oral de la région, elle œuvre également pour que ces histoires soient connues de tous, particulièrement au niveau de la ville d'El Jadida. Conteuse, elle organise dans les écoles des séances de contage pour les élèves et elle anime des soirées-conte en collaboration avec des associations et institutions de la ville. Signalons, également, que son initiative n'aurait pas pu voir le jour sans la mise en place de plusieurs structures subventionnées par l'État et qui ont ouvert un grand chantier de collecte et de transcription de tous les objets de la tradition orale – contes, proverbes, devinettes, chants, etc.

Enfin, en partenariat avec l'Association Provinciales des Affaires culturelles d'Eljadida, le Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur l'Interculturel (L.E.R.I.C<sup>1</sup>) organise, depuis 2006, des journées d'études sur le patrimoine à l'Université Chouaib Doukkali. Ces journées réunissent des chercheurs d'horizons disciplinaires variés qui se concertent sur les voies pouvant rendre cet héritage opérationnel en assurant sa promotion et son intégration dans le tissu socioéconomique des différentes régions du Maroc.

## Conclusion

Pour conclure, nous dirons que le Maroc ne peut connaître une vraie mutation sociale et emprunter les voies du développement si une grande partie de ses espaces n'est pas comprise dans les politiques visant l'aménagement du territoire. Dans ce sens, en puisant dans ses terroirs et ses espaces refoulés et en exploitant toutes les facettes de son patrimoine, il inaugure une nouvelle ère où modernisme et tradition, loin de s'opposer ou de s'exclure, se mettent ensemble pour mener sereinement le pays sur les voies du développement. Dans ce sens, nous avons souligné que tous les efforts entrepris par l'État marocain, que ce soit par l'édification de lois ou par l'encouragement de la société civile, ont pour objectif d'intégrer la composante patrimoniale dans le tissu socio-économique des régions. Nous avons noté que des partenariats s'effectuent entre les collectivités locales, les universitaires et le monde associatif pour œuvrer ensemble afin de le promouvoir, mentionné les subventions allouées pour encourager les chercheurs à enregistrer et à éditer des ouvrages sur le patrimoine. Nous avons fourni un exemple des actions qui se font dans le cadre de l'association OCADD et de l'Atelier Contes et Contage et qui interviennent sur le conte pour l'exploiter dans la transmission des valeurs sur l'environnement, pour revaloriser le métier du conteur et ressusciter l'art de la halqa. Ajoutons que la revitalisation du patrimoine culturel non seulement permettrait au citoyen marocain de se réconcilier avec ses traditions en les redécouvrant sous de nouvelles formes plus attrayantes, mais constituerait aussi un objet de résistance à l'uniformisation culturelle que pourrait engendrer la mondialisation.

Enfin, en dépit de toutes les actions entreprises par le Maroc pour promouvoir le patrimoine local, force est de reconnaître qu'il devrait encore franchir un nouveau cap afin de rompre avec sa conception folkloriste et d'adopter une vision qui le considère comme une composante fondamentale intervenant dans le développement durable du pays. En effet, nous dirons que le pays n'a pas encore dépassé le stade de la restitution de son patrimoine à travers sa reconnaissance, sa collecte et son enregistrement. Mais il reste certain que pour franchir cette

---

<sup>1</sup> Le Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur l'Interculturel (L.E.R.I.C) est une structure de recherche de l'Université Chouaib Doukkali, d'El Jadida associée au CNRST. Code : LR 25/10/, <http://leric.ma/>.

étape en vue de l'intégrer dans le tissu socioéconomique du pays, de nouvelles stratégies qui impliqueraient gouvernement, élites, décideurs et citoyens marocains devraient être envisagées.

## **Bibliographie**

- Addi, Hassana. 2008. Hejjayat dukkaliya (Les contes de Doukkala). El-Jadida, Basma Print.
- Baugnet, Lucy. 1998. L'identité sociale, Paris, Dunod.
- Dehhou, Ahoucine. 2016. « Peut-on repenser et renouveler une partie de notre mémoire populaire ? », Témoignage in Revue des Arts de l'Oralité, N°5, Les enjeux de l'oralité sur les deux rives de la méditerranée, Publication de l'association OKKAD, Maroc, p. 129-133.
- Chadli, El Mostafa. 2016. « Quelles approches pour une revalorisation du patrimoine immatériel de la région du Maroc », in Revue des Arts de l'Oralité, N°5, Les enjeux de l'oralité sur les deux rives de la méditerranée, Publication de l'association OKKAD, Maroc, p.15-20.
- Fakhrddin, Mohammed. 2005. Recueil de contes de Doukkala, Marrakech, Imprimerie Papeterie Wataniya.
- Hagège, Claude. 2000. Halte à la mort des langues, Paris, Odile Jacob.
- Hall, Edward. T. 1978. Au-delà de la culture, Paris, Seuil.
- Nciri, Ouafae & Bahi, Mohamed. 2016. « Conte entre Renouveau et Recréation au Maroc », rives de la méditerranée, Publication de l'association OCADD, Maroc, p. 15- 21.
- Ziamari, Karima & De Ruitter, Jan Jaap. 2015. « Les langues au Maroc : réalité, changement et évolution linguistique. » In Baudouin Dupret, Zakaria Rhani, Assia Boutaleb et al. (dir), Le Maroc au présent ? Rabat, Centre Jacques-Berque, p. 441-462.

## **Sites consultés :**

- [www.agenda21culture.net](http://www.agenda21culture.net)
- [www.ocadd.org](http://www.ocadd.org)



## DEUXIEME PARTIE : LES ACTIONS SUR LE CORPUS

### L'EXPLOITATION DE L'ENVIRONNEMENT LEXICAL DANS LE TRAITEMENT AUTOMATIQUE DU KA POSSESSIF EN BAMANANKAN

Issiaka BALLO

*Faculté des Lettres, des Langues, et des sciences du langage (FLSL)  
Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Bamako, Mali*

issiakaballo79@gmail.com

#### **Résumé**

*Pour traiter le bamanankan (bambara) dans un programme d'intelligence artificielle, il faudra résoudre au préalable le problème des unités homographes de catégorie lexicale distincte. Le ka illustre bien ce phénomène de recoupement d'orthographe : ka (marqueur de l'adjectif qualificatif), ka (infinitif), ka (possession), ka (impératif). Il faut donc des indices matériels pour distinguer les ka entre eux dans un texte. À ce titre, la présente étude cherche à démasquer les indicateurs lexico-syntaxiques capables de désambiguïser les ka de la possession des autres ka se situant dans d'autres catégories. Les usages pratiques relevant du traitement artificiel du ka de la possession sont nombreux, étant entendu que ces techniques interviennent au moins dans la traduction automatique. Le présent travail formule des hypothèses sur les indicateurs lexicaux qui désambiguïsent le ka. Les hypothèses sont vérifiées à travers des termes de recherche appropriés qui extraient les occurrences respectives d'un corpus à l'aide du logiciel Bosolan. Les occurrences sont étudiées pour distinguer les cas de confirmation et d'infirmité de l'hypothèse. En effet, des indicateurs matériels pouvant guider un programme informatique ont été trouvés à travers l'exploitation de l'environnement lexical. Sur les 6 hypothèses formulées, plus de la moitié des occurrences a été confirmé.*

**Mots-clés :** *catégorie, corpus, environnement lexical, intelligence artificielle, occurrence*

#### **Abstract**

*To process bamanankan (bambara) in an artificial intelligence program, it will first be necessary to solve the problem of homograph units of distinct lexical category. The ka is a good illustration of this spelling overlap phenomenon: ka (marker of the qualifying adjective), ka (infinitive), ka (possession), ka (imperative). It is therefore necessary to have material indices to distinguish the ka occurrences from each other in a text. As such, the present study seeks to unmask the lexico-syntactic indicators capable of disambiguating the ka of the possession from other ka with different categories. The potential uses of the artificial processing of possession ka are numerous, as these techniques are involved at least in machine translation. This work formulates hypotheses on lexical indicators that disambiguate the ka. The hypotheses are verified through appropriate search terms which extract the respective occurrences from a corpus using the Bosolan software. The occurrences are studied to distinguish between confirming and disproving cases of the hypothesis. Indeed, material indicators that can guide a computer program have been found through the exploitation of the lexical environment. About 6 stated hypotheses, more than the average occurrences were confirmed.*

**Keywords :** *category, corpus, lexical environment, artificial intelligence, occurrence*

**Classification JEL** Z0

## Introduction

Les langues africaines ont accusé du retard sur le plan de leur implémentation dans l'outil informatique. Ces retards vont du simple traitement de textes jusqu'aux astuces du *big data* et à la communication en ligne. Les chercheurs devraient s'en préoccuper autrement le fléau ne fera qu'aggraver le phénomène d'appauvrissement des langues africaines. En témoigne le cri du cœur de Camara (1996 : 812) : « L'internet risque d'accroître le phénomène d'appauvrissement linguistique en favorisant l'usage exclusif de l'anglais. La seule façon de contrecarrer cette tendance est de fournir aux langues minoritaires un support informatique adéquat, depuis la simple possibilité de transmission des caractères à travers les réseaux, jusqu'aux outils évolués ».

A l'instar de la plupart des langues africaines, le bamanankan (bambara) du Mali est menacé par cette carence quant à son traitement numérique. Il est de notoriété publique que le traitement artificiel, suppose l'implémentation d'un certain nombre d'outils sous forme de programmes informatiques. Ces outils vont des aides à la rédaction aux aides à la traduction en passant par les aides à l'enseignement des langues assisté par ordinateur. Cependant, que faut-il faire pour avoir une implémentation effective de ces outils en bamanankan ? Il s'agit essentiellement de faire un transfert de l'intelligence humaine à l'intelligence artificielle des stratégies de reconnaissance des unités lexicales d'un corpus. L'unité lexicale *ka* fait bien partie des cas d'implémentation en bamanankan. Or, pour implémenter la reconnaissance automatique des occurrences du *ka* de la possession, l'on se heurte à plusieurs obstacles. L'un des obstacles les plus saillants est le phénomène du recoupement d'orthographe de plusieurs *ka* au statut lexical distinct. En l'occurrence, pour qu'une machine reconnaisse le *ka* de la possession des autres *ka* potentiellement présents dans un corpus, il faut nécessairement passer par l'identification des stratégies qui permettent de désambiguïser le *ka* de la possession.

Dans cette perspective, l'objectif de la présente contribution est la désambiguïisation des *ka* de la possession à travers l'exploitation de l'environnement lexical. Cela représente une contribution significative dans le cadre de son traitement numérique.

Comme hypothèse de traitement, nous retenons que le *ka* de la possession peut être désambiguïé suite à l'exploitation de l'environnement lexical des constituants de la phrase. Cette hypothèse sera testée par l'utilisation des moyens (voir §1) dont nous disposons pour l'extraction des phrases contenant l'occurrence *ka*.

La méthodologie utilisée pour établir le traitement artificiel du *ka* de la possession est détaillée dans les lignes qui suivent.

De prime abord, un corpus d'expressions bamanan « Ɗɛɲɛkɔɔ *ka* Tonnkɔn (DT) » a été choisi pour l'identification et le dépouillement des occurrences de *ka* qui font l'objet de ce travail. Il s'agit d'un corpus d'environ 50 000 occurrences. On y a dénombré 2 945 (2 280 *ka* et 665 *k'*) occurrences totales de *ka* parmi lesquelles il y a eu 774 occurrences du *ka* de la possession. Cela fait un pourcentage de 1,54% des 50 000 occurrences totales du corpus et 26,28% des 2 945 *ka* du corpus.

Cependant, l'analyse des occurrences du *ka* de la possession est structurée en des paragraphes distincts. Le libellé de chaque paragraphe est formulé selon la position de *ka* par rapport à d'autres constituants avec lesquels il partage la même concaténation. Chaque libellé contient un indicateur de désambiguïsation pressenti du *ka* de la possession qui reste à vérifier. Juste après le titre du paragraphe, il est formulé l'hypothèse spécifique respective. Au sujet de l'hypothèse, des termes de recherche sont fournis. Ces termes sont une sous-section qui suit celle de l'hypothèse dans le plan interne de chaque paragraphe, à commencer par le sous-titre 4. Les termes de recherche servent de source de vérification pour les hypothèses respectives. Ils sont très souvent des « unités corrélatives » en rapport avec *ka*. Une fois les termes de recherche communiqués au logiciel (voir § 1), les phrases contenant les occurrences des termes de recherche correspondants sont inventoriées. Cet inventaire est la liste à analyser dans la section « observation ». Au cours de l'observation de la liste, le comportement de *ka* est scruté de concert avec les autres termes de recherche.

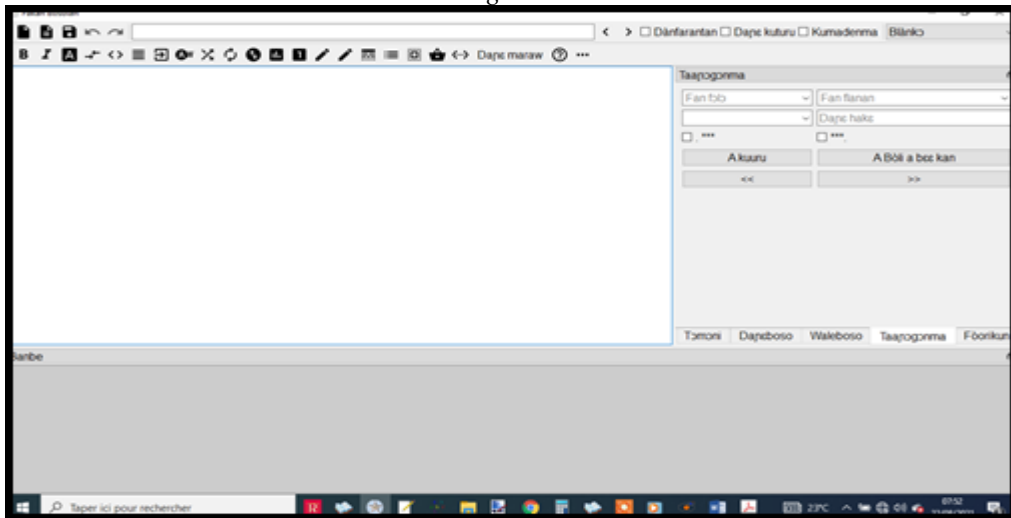
À la suite de la sous-section « observation », les résultats des observations sont fournis comme interprétation dans les sous-sections qui s'appellent « remarque ». Le nombre de remarques est cependant relatif à la complexité des détails de l'analyse. À la fin des sous-sections de chaque paragraphe, on retrouvera une sous-section « règle » qui suit les remarques. Cette dernière sous-section rapporte ce qu'on peut retenir comme enseignement de l'analyse faite. Cet enseignement est relatif à la reformulation de l'hypothèse émise dès le début en prenant en compte les résultats des observations faites. La règle explique comment les remarques peuvent être utiles à l'implémentation de l'hypothèse dans un programme informatique (Camara 1996 :12).

Toutefois, avant toute chose, il serait utile d'introduire l'outil de traitement *Bosolan* qui a servi dans notre travail.

## **1. Outil de traitement de l'environnement lexical : le logiciel *Bosolan***

Le programme *Bosolan* ayant servi de support au présent travail est un logiciel de traitement lexicographique que nous avons spécifiquement mis au point (Ballo, 2016) pour le bamanankan. Il est tout aussi adaptable aux langues africaines en plus de l'anglais et le français. Le logiciel est hors ligne. Il doit être installé sur des ordinateurs contenant Windows. Son interface d'utilisation est en bamanankan. Le menu y est assez fourni. Il comporte plus d'une trentaine d'options. Sa fonction principale est le traitement lexicographique simple et complexe. De ce fait, *Bosolan* est muni de plusieurs rubriques. Parmi les plus remarquables, il y a *Tɔmɔni* (extraction simple ou composite des occurrences d'un corpus), *Dajeboso* (rédaction de dictionnaire), *Waleboso* (traitement des verbes d'un corpus), *Sigannadaje* (filtre pour l'édition semi-automatique), *Taajɔgɔnna* (traitement des unités corrélatives du corpus).

Figure 1

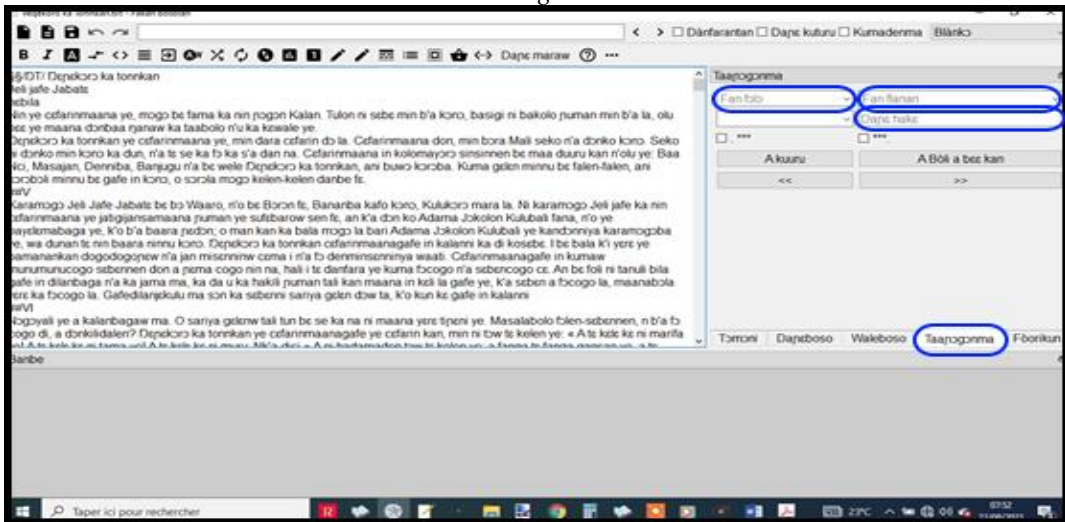


Capture d'écran du logiciel bosolan sans affichage de texte d'étude

L'option *Taapogonma* nous intéresse particulièrement dans ce travail, vu qu'elle a servi à faire, dans le cadre de notre corpus, le dépouillement des occurrences de l'environnement lexical (voir § 3) dans lequel le *ka* se trouve. Cet environnement lexical est repéré à l'aide des termes de recherche qu'on communique au logiciel. L'option *Taapogonma* (Corrélation) comporte, par défaut, des champs vides dans lesquels on saisit les termes de recherche qui sont sous la main : *fan fɔlɔ* (premier terme) + *furancelata* (intercalaire) + *fan flanan* (second terme) *dajɛ hake* (nombre de mots intercalés). Chaque champ, excepté celui de *Dajɛ hake*, est doté systématiquement d'une liste déroulante contenant les noms des catégories de mots pouvant se trouver dans un corpus. Lorsqu'il s'agit de repérer et d'extraire toutes les occurrences de *ka* suivies immédiatement par un nom potentiel dans un corpus, on voit alors la formule suivante dans les champs de *Taapogonma*: premier terme (*ka*) + intercalaire (0 occurrence) + second terme (nom potentiel). Les champs étant remplis par les termes de recherche cités, le lancement d'une telle commande fait le repérage et au besoin l'extraction des occurrences de *ka* dans un environnement occupé à droite de *ka* par un mot potentiellement de la catégorie des noms. Puisqu'on parle de zéro intercalaire entre le *ka* et le nom potentiel, il s'agit bien d'un *ka* immédiatement suivi par un nom potentiel. Le chiffre faisant office du nombre de mots intercalés varie selon le nombre de mots intercalés entre les deux bouts de la corrélation. Les champs ayant été remplis, les boutons de navigation (flèches) permettent de naviguer en avant ou en arrière. Ce déplacement indique, un à un, les emplacements des occurrences recherchées. A défaut, on peut cliquer sur le bouton qui lance l'extraction de toutes les occurrences. La liste des phrases contenant les termes assortis du nombre d'occurrences extraites s'affiche alors sur la console (banbe). Cette liste subit ainsi des observations dans la sous-section qui porte ce nom.

Dans cet article, il est question du vocable *ka*, surtout le *ka* de la possession. Quelles sont donc les données disponibles au sujet du *ka* ? Le paragraphe suivant apporte des réponses.

Figure 2



Capture d'écran du logiciel Bosolan avec affichage de texte d'étude. Les options ayant servi dans l'extraction des occurrences recherchées dans le présent travail sont en encadrées en couleur bleue

## 2. L'unité *ka* et le recouplement d'orthographe

Le *ka* dont il est ici question est celui de la possession. Il est appelé tigiyalan *ka* (Dnafla 1997, Diallo 2006, Dukure 2009) dans la métalangue bamanan. Le *ka* de la possession est l'homographe de trois autres *ka* de statut lexical distinct. On les rencontre tous en abondance dans un corpus bamanan : *ka* de l'infinitif, *ka* de l'impératif, *ka* qualificatif. Le couple de phrases suivant illustre bien l'occurrence des *ka*, y compris le *ka* de la possession, dans les énoncés bamanan :

*U bɔra so kɔnɔ n'u ka* (1) *npalanw ye ka* (2) *kungo sira mine* (Ils sont sortis de la maison étant munis de leur gibécère et se sont dirigés vers la forêt) ;  
*Zan min ka* (3) *jan ni Nci ye, o ko an ka* (4) *an teliya ka taa* (Zan qui est plus grand que Ntji annonça qu'ils se dépêchent pour y aller).

Le *ka* (1) est celui de la possession pendant que (2) est celui de l'infinitif. Le (3) exprime le qualificatif tandis que (4) tient pour l'impératif. Or, la différenciation de ces fonctions pose problème au niveau du traitement du discours en bamanan par l'intelligence artificielle. Cela passe par l'analyse de l'environnement lexical dans lequel chaque *ka* baigne. Cette analyse exploite l'entourage lexico-syntaxique de *ka* en cherchant à désambiguïser *ka* de toutes ses multiples catégories potentielles excepté la catégorie réelle annoncée par les constituants immédiats qui l'entourent. Ainsi, chaque occurrence de *ka* est confrontée à l'hypothèse émise. A travers un tri, les occurrences confirmant l'hypothèse reçoivent manuellement des marques qui les différencient des éventuelles occurrences qui l'infirment.

Au sujet « d'environnement lexical » abondamment utilisé dans notre travail, nous apportons des précisions dans la section qui suit.

### 3. Quelques références sur l'environnement lexical

L'environnement lexical est une notion exploitée dans le travail pour faire allusion à la combinatoire (Polguère 2008 : 40) des unités lexicales dans un énoncé. La littérature traite la question sous différentes terminologies et différents aspects. Le même Polguère (2008 : 106) emploie la notion de « lien lexical ». Lehmann (2008 : 85-86, 98) et Gaudin (2000 : 132, 160) utilisent plutôt celle de « environnement linguistique » pendant que Lérat (2010 : 69, 86, 122) parle d'« environnement syntaxique ou syntagmatique ». Dubois (2007 : 114) parle de « constituant immédiat » tandis que Jean-Michel Adam (2008 : 103) use de la notion de « liages du signifiant ».

Dans une phrase, les unités lexicales se suivent selon les lois de relations syntagmatiques (Lehmann 2008 : 23). Dans cette logique, chaque unité lexicale est toujours bornée des deux côtés par une autre unité dans la chaîne de combinaison : *il cède le pouvoir à son fils*. Dans cette phrase, l'unité « pouvoir » est bornée à gauche par l'unité « le » tandis qu'elle est bornée à droite par l'unité « à ». Dans une telle position, l'unité « pouvoir », qui possède habituellement une catégorie flottant entre le nom et le verbe, se désambiguïse rien que par la présence du déterminant de nom « le » dans son environnement immédiat gauche. Dans un autre exemple (*Nous allons pouvoir procéder de la manière suivante*), bien qu'apparaisse la même unité lexicale « pouvoir », cette fois-ci cette dernière n'a pas la fonction de nom vu que son environnement immédiat a changé d'occupants. L'unité « pouvoir » y est bornée à gauche par l'unité « allons » et à droite par l'unité « procéder ». La présence de « allons » (verbe) dans la proximité immédiate gauche de « pouvoir » a fait de cet item un mot de la catégorie verbe. Sur la base de ces réflexions, nous disons que dans une suite de constituants immédiats, un constituant quelconque peut conférer un statut exclusif à un proche de catégorie habituellement ambiguë dans la langue. Cette idée reprend ce que postule Condamines (2005 : 44) dans son étude des *marqueurs de relations conceptuelles* : « Il s'agit d'éléments linguistiques, le plus souvent lexicaux ou lexico-syntaxiques, qui permettraient de repérer systématiquement une ou l'autre relation conceptuelle ». La même auteure oriente aussi la question de l'environnement lexical vers le repérage des unités terminologiques, surtout les marqueurs d'hyperonyme (Condamines 2007 : 48). Dans tous les cas, il s'agit de tirer profit de la position logique de l'unité sur la base du rapport qu'elle entretient avec les unités qui l'environnent dans la chaîne. Un rapport qui confère le plus souvent un statut quelconque désambiguïsé et recherché pour ladite unité.

Les exemples abondent en bamanankan : dans l'énoncé « *Dolo fa ka moto binna* (la moto du père de Ngolo est tombée) », l'intelligence humaine classe facilement et à raison le *ka* parmi ceux de la possession. Ce classement correct du *ka* est fonction de la maîtrise du statut des unités (*fa* et *moto*) qui le bornent dans son environnement immédiat. Cependant, pour que cette maîtrise soit transférée de l'intelligence humaine à l'intelligence artificielle, il faudra mettre au point plusieurs procédés pouvant susciter un aiguillage souhaité chez la machine. Les paragraphes qui suivent traitent les différents environnements lexicaux qui ont permis la désambiguïisation des *ka* de la possession dans notre corpus.

#### 4. *Ka* dans l'intercalaire de « y'a » et un nom

**Hypothèse** : tout *ka* faisant occurrence dans l'intercalaire de « y'a » et un nom s'exempte de tout autre statut excepté le statut du *ka* de la possession.

**Termes de recherche** : y'a + *ka* + nom

#### Observations<sup>1</sup>

*DT n.21 a y'a ka marifa ta ; (il a pris son fusil ;)*

*DT n.130 Kabini Ala y'a ka so da, (depuis que son cheval est au monde,)*

*DT n.169 Ni bilakoro y'a ka bilakorokuma fɔ, (si le gamin s'exprime en gamin,)*

*DT n.175 U y'a ka bonya barikada. (ils ont loué sa gratitude.)*

*DT n.246 o y'a ka ko bannen ye. (son cas est ainsi réglé.)*

**Remarque** : le dépouillement des termes de recherche **y'a + ka + nom** a fourni 8 occurrences, soit 0,01% des 50 000 occurrences totales du corpus, 0,27% des 2 945 *ka* du corpus ou encore 1,03% des 774 *ka* de la possession. Exceptionnellement, l'ensemble des 8 occurrences confirme l'hypothèse, soit un pourcentage de 100%. Du moment où l'hypothèse a été confirmée partout dans le corpus, elle peut être érigée en règle d'où la formulation suivante.

**Règle** : tout *ka* faisant occurrence dans l'intercalaire de « y'a » et un nom se résigne exclusivement au statut du *ka* de la possession.

#### 5. *Ka* dans l'intercalaire du pronom et du nom absolu<sup>2</sup>

**Hypothèse** : tout *ka* faisant occurrence dans l'intercalaire du pronom et du nom absolu se désambigüise de toutes ses autres catégories potentielles pour ne se résigner qu'à la seule catégorie du *ka* de la possession.

**Termes de recherche** : pronom + *ka* + nom absolu

#### Observations

*DT n.13 Ne kɔni ka sɔgɔmafɛfɔli ni n ka tilesekuncefɔli ni n ka wulafɛfɔli, (moi mon bonjour au réveil et mon bonjour à midi et mon bonsoir de l'après-midi,)*

*DT n.27 A y'a ka marifa ta, (il a pris son fusil,)*

*DT n.32 n be taa n ka denbaya nɔ fe ka na, (je vais chercher ma famille pour l'amener,)*

*DT n.174 Ala m'a tora n ka taafe bila,\* (que Dieu me rende folle,)*

<sup>1</sup> La partie « observations » du traitement forme la liste des occurrences extraites du corpus à l'aide des termes de recherche. En revanche, vu que les listes sont longues d'une observation à une autre, un à deux échantillons-types sont retenus pour représenter les occurrences confirmant et infirmant l'hypothèse après l'analyse des occurrences inventoriées. Le nombre réel des occurrences inventoriées est quand même fourni dans la remarque (1) de chaque section. L'échantillon des occurrences infirmant l'hypothèse est marqué d'un astérisque.

<sup>2</sup> Voir le § 9 pour ce qui est de la définition de la notion de « nom absolu ».

*DT p.256 Ne ka kirike da soke kan,\* (lorsque je selle le coursier,)*

**Remarque 1** : le dépouillement du corpus a inventorié 198 occurrences à propos des termes de recherche **pronom + ka + nom absolu**, soit 0,39% des 50 000 occurrences totales du corpus, 6,72% par rapport aux 2 945 *ka* du corpus et 25,58% par rapport aux 774 occurrences de *ka* de la possession. Parmi les 198 occurrences, il en existe 188 qui confirment l'hypothèse, soit 0,37% des occurrences totales du corpus, 6,38% des 2 945 *ka* du corpus, 24,28% des 774 *ka* de la possession et enfin 94,94% des 198 occurrences inventoriées. Les détails relatifs aux infirmations sont fournis en remarque 2.

**Remarque 2** : en regardant de près les 12 occurrences qui infirment l'hypothèse, le constat est vite fait : il s'agit des *ka* de l'impératif. Le facteur qui a occasionné les infirmations est la transitivité des verbes qui suivent le nom absolu. En effet, le verbe qui succède au nom absolu, directement ou non, est employé avec un antécomplément<sup>1</sup> qui est le nom absolu lui-même. Telle est l'explication de l'occurrence des *ka* de l'impératif dans la suite **pronom + ka + nom absolu**. Donc, dans un tel environnement quadripartite (**pronom + ka + nom absolu + verbe à antécomplément**), il est difficile de trouver un *ka* de la possession bien qu'il soit précédé d'un pronom et suivi par un nom absolu. Afin que le *ka* soit un *ka* de la possession dans un tel environnement, il faut que la suite quadripartite soit précédée d'un verbe : **verbe + pronom + ka + nom absolu + verbe à antécomplément**. Ainsi s'explique le fait que les 188 occurrences parmi les 198 inventoriées aient confirmé l'hypothèse.

Toutefois, l'hypothèse peut être établie en règle d'implémentation dans un programme informatique qui exécute le traitement artificiel du bamanankan d'où la formulation suivante.

**Règle** : tout *ka* faisant occurrence dans l'intercalaire du pronom et du nom absolu se désambiguïse de toutes ses autres catégories potentielles pour ne se résigner qu'à la seule catégorie du *ka* de la possession. Cependant, vu que la règle comporte des exceptions, surtout au niveau des noms absolus qui font figure d'antécomplément d'un verbe de l'énoncé, son traitement systématique a besoin d'autres formulations plus précises pouvant écarter toute équivoque. Voici, ainsi, quelques règles plus exclusives découlant de la première :

- Tout *ka* faisant occurrence dans l'intercalaire de la suite tripartite pronom + *ka* + nom absolu se trouvant dans la proximité supérieure<sup>2</sup> d'un verbe s'exempte de tout autre

---

<sup>1</sup> Le verbe à antécomplément est un verbe admettant un complément qui se place avant lui « *ka* a fɔ : dire ». La métalangue bamanan l'appelle wale pɛdafama (Dnafla 1997 : 29). Le phénomène de verbe admettant un complément se plaçant avant lui-même n'est pas pertinent en français d'où le manque de terminologie prenant en compte la ramification dans la métalangue du français. Il n'est remarqué en français que dans les infimes cas de l'emploi de « en » comme pronom remplaçant son antécédent : « cette belle cérémonie, on en parle partout ». Le contraire du verbe à antécomplément est le verbe à postcomplément appelé wale kɔdafama dans la métalangue bamanan. Ce dernier est un verbe admettant un complément qui suit le verbe lui-même « *ka* jɔ a la : avouer ». Les phénomènes de verbe à antécomplément et de verbe à postcomplément sont très pertinents dans l'analyse du verbe bamanan.

<sup>2</sup> Le terme « proximité supérieure », avec comme contraire la « proximité inférieure », est utilisé dans le travail pour indiquer la position d'un mot à droite d'un autre mot. Autrement dit, le mot qui succède à un autre. Dans « Madu *ka* muru (le couteau de Madu) », « muru » est dans la proximité supérieure de « *ka* » tandis que « Madu » se trouve dans sa proximité inférieure.



statut pour se résigner au statut de *ka* de la possession : *n'o tɛ cɛnin bɛ t'i ka bulonba wolonwula tɛjɛ* (sinon, le petit va détruire tes sept vestibules) ;

- Tout *ka* faisant occurrence dans l'intercalaire du pronom et du nom absolu suivi par une ponctuation se désambigüise de toutes ses autres catégories potentielles pour ne se résigner qu'à la seule catégorie du *ka* de la possession : *ne kɔni sera n ka so* (je suis quand même arrivé chez moi) ;
- Tout *ka* faisant occurrence dans l'intercalaire du pronom et du nom absolu suivi par une postposition se désambigüise de toutes ses autres catégories potentielles pour ne se résigner qu'à la seule catégorie du *ka* de la possession : *ne bɛ n ka nɔbɔfiyɛ la* (je suis en train de vanner mon mil) ;
- Tout *ka* faisant occurrence dans l'intercalaire du pronom suivant un auxiliaire et du nom absolu se désambigüise de toutes ses autres catégories potentielles pour ne se résigner qu'à la seule catégorie du *ka* de la possession : *a y'a ka marifa ta* (il a pris son fusil) ;

Ces règles spécifiques paraissent très restrictives mais elles sont quand même très exclusives d'autant plus que les occurrences qui les appliquent parmi les 198 occurrences sont toutes totalement désambigüisées en matière de statut en faveur du *ka* de la possession.

## 6. Le *ka* de la possession et l'élision

**Hypothèse** : toute occurrence de *ka* pouvant subir l'élision est d'office écartée du statut du *ka* possessif.

**Termes de recherche** : à la recherche de chaque occurrence du « *k'* » dans le corpus

**Remarque** : la vérification de l'hypothèse dans le corpus entier a identifié 945 *ka* avec apostrophe (*k'*), soit 1,89% des 50 000 occurrences totales du corpus, 32,08% des 2 945 « *ka/k'* » du corpus, 122,09% par rapport aux 774 *ka* de la possession. Aucune de ces occurrences de « *k'* » ne s'est révélée être un *ka* de la possession ayant pris la marque de l'élision. Cependant, dans le lexique général de la langue bamanan, surtout à l'oral, on entend souvent « *cɛ min y'a bugɔ o don, a k'o cɛ nalen filɛ* » pour dire sans élision « *cɛ min y'a bugɔ o don, a ka o cɛ nalen filɛ* (le type qui l'a frappé l'autre jour, voici ce dernier arrivé) ». Dans un tel environnement, le « *k'o* » dans l'énoncé ayant appliqué l'élision est bien le *ka* de la possession apostrophé. L'hypothèse est traduisible en règle d'où la formulation suivante.

**Règle** : toute occurrence de *ka* pouvant subir l'élision est d'office écartée du statut du *ka* possessif. Par contre, il faudra compter sur les éventuelles exceptions tel le seul cas rare mentionné dans la remarque 1.

## 7. *Ka* dans l'intercalaire de deux noms

**Hypothèse** : tout *ka* faisant occurrence entre deux mots de statut substantif est totalement désambigüisé de ses autres statuts potentiels et se résigne au seul statut de marqueur de possession.

**Termes de recherche** : nom + *ka* + nom

## Observations

*DT n.13 O ye kelemasadenw ka laada koro ye? (cela est-il une vieille coutume chez les héritiers de guerriers ?)*

*DT n.90 faama kun ma don Denniba ka so kono. (sa majesté n'a mis pied dans la chambre de Denniba.)*

*DT n.165 Masajan ka npogo donni ma diya maa o maa ye, (tous ceux qui n'ont pas été d'accord avec le tabassage de Masajan,)*

*DT n.11 Denke ce fila in nana ka na kodiy'a ye ka teme denke koroba in kan, (il a fini par avoir plus d'estime pour ces deux enfants que le fils aîné,)*

*DT n.16 A sinna ka teme ka bo a dogoninw no fe. (il sortit tout droit à la suite de ses jeunes frères.)*

**Remarque 1** : le dépouillement a fourni 185 occurrences des termes de recherche **nom + ka + nom** provenant du corpus, soit 0,37% des 50 000 occurrences du corpus, 6,28% des 2 945 *ka* du corpus, 23,90% par rapport aux 774 *ka* de la possession. Sur les 185 occurrences, il y figure 46 occurrences qui confirment l'hypothèse, soit 0,09% des 50 000 occurrences totales du corpus, 1,56% des 2 945 *ka* du corpus, 5,94% des 774 *ka* de la possession ou encore 24,86% des 185 occurrences inventoriées. En revanche, les facteurs qui invalident le reste 139 occurrences sont énumérés dans la remarque 2.

**Remarque 2** : les facteurs qui ont joué en faveur de l'invalidation des 139 occurrences sont d'ordre orthographique. Les possibilités de recoupement qui existent entre les formes des unités de catégorie distinctes ont fait que plusieurs occurrences ont été inventoriées à tort sans qu'elles ne soient réellement de la catégorie nom. En substance, le *ka* existe dans l'intercalaire de plusieurs noms dont la morphologie recoupe d'autres mots de catégories distinctes. C'est le cas des homographes. Parmi ces *ka* invalidés figurent des *ka* impératifs, des *ka* infinitifs et des *ka* qualificatifs. Voici des exemples de *ka* entre deux mots de statut différent du nom mais qui sont des homographes de noms :

- *Də were ka na* : *ka* impératif entre adverbe et verbe homographes de noms (*were* et *na* ) ;
- *ka jugunin cekoroba in sama ka bo* : *ka* infinitif entre verbe et verbe homographes de noms (*sama* et *bo*) ;
- *E tun ka kan ka sa* : *ka* infinitif entre adjectif et verbe homographes de noms (*kan* et *sa* ) ;
- *mogoninfin feren ka di marisedesi feren ye* : *ka* qualificatif entre nom et qualificatif homographe de noms (*feren* et *di*).

L'hypothèse émise peut être érigée en règle d'implémentation dans un programme de traitement automatique du bamanankan.

**Règle** : le *ka* faisant occurrence entre deux mots de statut substantif se résigne en général à son seul statut de marqueur de possession. Les exceptions à cette règle sont entre autres :

- Le *ka* dans l'intercalaire de deux noms où il fait office de marqueur de verbe à antécomplément à l'impératif ;
- Le *ka* dans l'intercalaire de deux verbes si les deux verbes sont des homographes d'autres mots de la catégorie substantive et en plus si le verbe que *ka* introduit n'admet pas de complément qui se place avant le verbe lui-même.

## 8. *Ka* dans l'intercalaire d'un pronom et d'un nom

**Hypothèse** : tout *ka* faisant occurrence entre un pronom et un nom est désambiguïsé de ses catégories potentielles excepté la catégorie de la possession.

**Termes de recherche** : pronom + *ka* + nom

### Observations

*DT j.18 I be ne ka saya ni n ka balo dɔn cogo di? (comment tu arrives à deviner ma mort et ma survie ?)*

*DT j.137 Woro ni kɔgɔ de be n ka ganfaa kɔnɔ. (il y a de la cola et du sel dans ma musette.)*

*DT j.73 aw ka to bulon kɔnɔ yan. (vous restez dans le vestibule ici.)*

*DT j.37 Nka sannɪ n ka fasolataa in laben, (mais avant que je ne prépare mon voyage au village.)*

*DT j.76 i ka kan ka kɛ kulusi ye k'i cɛ sutura; (tu dois cacher les tares de ton conjoint comme un pantalon servant à camoufler les parties intimes;).*

**Remarque 1** : l'inventaire des termes de recherche **pronom + *ka* + nom** a dévoilé 412 occurrences du genre dans le corpus, soit 0,82% des 50 000 occurrences totales du corpus, 13,98% des 2 945 *ka* total du corpus et 53,22% par rapport aux 774 *ka* de la possession. L'analyse des 412 occurrences a fourni 308 occurrences qui confirment l'hypothèse émise, soit 0,61% des occurrences totales du corpus, 10,45% des 2 945 *ka* du corpus, 39,79% par rapport aux 774 *ka* de la possession ou encore 74,75% des 412 occurrences inventoriées. Cependant, parmi les 308 occurrences, il en existe quelques-unes dans lesquelles la particule « nin » (démonstratif) s'insère entre le *ka* et le nom qui le suit : *e ka nin su saba kera anw bolo kalo saba ye.*

Par contre, les occurrences qui infirment l'hypothèse ont des comportements propres qui sont précisés dans la remarque 2.

**Remarque 2** : en regardant de près les 104 occurrences qui infirment l'hypothèse, il ressort que les *ka* à l'étude dans ces occurrences sont plutôt des *ka* de l'impératif (\*/&) et du qualificatif (@) au détriment du *ka* de la possession. Les *ka* de l'impératif s'élèvent au nombre de 98 occurrences tandis que le *ka* qualificatif produit 6 occurrences.

À leur tour, les *ka* de l'impératif sont aussi catégorisés en fonction de leur transitivité. À ce propos, il a été identifié des *ka* impératifs s'accordant avec les verbes intransitifs (\*) et des *ka* impératifs qui s'accordent avec des verbes à antécomplément (&).

Qu'il s'agisse des *ka* impératifs ou qualificatifs, leur présence est inattendue dans l'inventaire dans la mesure où il a été ordonné à la machine de n'extraire que les **pronoms + *ka* suivi par un nom**. Après tout, il y eu la présence de *ka* suivi par ces fameux verbes et adjectifs. Cette présence incongrue de verbes et d'adjectifs dans l'inventaire s'explique par le facteur de correspondance d'orthographe entre les formes desdits verbes et desdits adjectifs et des noms : kuma (n) / kuma (v), kan (n) / kan (adj).

Par ailleurs, les seuls cas d'infirmerie qui alignent immédiatement le nom après le *ka* tout en restant toujours un *ka* impératif se trouvent être les occurrences dans lesquelles le *ka* impératif annonce un verbe à antécomplément. Dans de tels cas, l'antécomplément, un substantif, se place entre le *ka* impératif et son verbe comme si nous avions affaire à un *ka* de la possession : *e ka*

*baramusoya sɔrɔ*. L'hypothèse peut être établie en règle quelconque d'implémentation de programmes informatiques, d'où la formulation suivante.

**Règle** : tout *ka* faisant occurrence dans l'intercalaire d'un pronom et d'un nom est désambiguïsé de toute catégorie potentielle exceptée la catégorie de la possession. Cependant, il reste indispensable de prêter une attention particulièrement aux occurrences infirmant l'hypothèse vu qu'elles sont des exceptions à la règle. Ces exceptions à la règle sont des cas de flottaison de catégorie énumérés dans la remarque 2. L'implémentation doit en tenir compte de sorte qu'elles ne nuisent pas à la qualité de l'automatisme que la règle servira à traiter.

## 9. *Ka* dans l'intercalaire de deux noms absolus

Nous employons le terme « nom absolu » pour faire allusion aux unités lexicales qui ne se présentent que dans la seule catégorie lexicale du nom dans le lexique général de la langue. En général, dans le lexique de la langue bamanan, il existe plusieurs unités admettant plusieurs catégories potentielles selon l'environnement syntaxique qui les emploie. Les exemples suivants sont fournis pour ne citer que trois catégories potentielles pour l'unité « *kɔrɔ* » :

- *kɔrɔ* (vieillesse) nom « *kɔrɔ ka na man di* (la vieillesse est épuisante) ;
- *kɔrɔ* (agé / vieux / vieille) adjectif « *a man kɔrɔ ni ne ye* (il n'est pas plus âgé que moi).
- *kɔrɔ* (vieillir, prendre de l'âge) verbe « *a b'a la ka kɔrɔ ka t'a fɛ* (il vieillit de plus en plus).

En revanche, il existe des noms qui ne souffrent d'aucune ambiguïté au sujet de leur catégorie lexicale. Ces mots possèdent le statut exclusif de nom où qu'ils soient employés dans le lexique de la langue. Le logiciel de dépouillement est doté d'un fichier système contenant une liste ouverte de ces noms exclusifs. La liste contient déjà plus de 2000 noms du genre tel *mɔgɔ* (être humain), *so* (maison / cheval), *ji* (eau, liquide), *negeso* (vélo), *bulon* (vestibule). Le phénomène de la « catégorie multiple » pour la même unité n'est pas aussi développé en français qu'en bamanan. Les quelques rares cas en français sont : devenir / le devenir, savoir / le savoir, pouvoir / le pouvoir, devoir / le devoir...

L'hypothèse suivante est formulée pour vérifier si le *ka* intercalé entre deux noms absolus est toujours un *ka* de la possession.

**Hypothèse** : toute occurrence de *ka* se produisant dans l'intercalaire de deux noms absolus se libère de toute autre catégorie potentielle pour se résigner à la catégorie du *ka* de la possession.

**Termes de recherche** : nom absolu + *ka* + nom absolu

### Observations

*DT j.V Dɛɛɛkɔrɔ ka tonnkan ye ɛɛɛɛɛɛɛɛɛɛɛɛ ye, (Ngeniekoro ka Tonnkan est une épopée de guerrier,)*

*DT j.13 O ye kelemasadenw ka laada kɔrɔ ye? (cela est-il une vieille coutume chez les héritiers de guerriers ?)*

*DT j.158 n'o ye Masajan ka baramuso ye, (qui est l'épouse favorite de Masajan,)*

*DT j.239 ni ne ko n te yelen bilakoro ka cegana minenen kan na, (si je dis que je ne monte sur les épaules d'un célibataire capturé par un gamin,)*

*DT n.59 n'i b'a fe muso ka denjuman wolo i ka du kɔnɔ,\* (si tu t'attends à ce que la femme enfante un enfant prodige chez soi,)*

**Remarque 1 :** la vérification de l'hypothèse selon laquelle le *ka* dans les termes de recherche **nom absolu + ka + nom absolu** se résigne à la catégorie du *ka* de la possession a fourni 265 occurrences brutes après le dépouillement. Ce chiffre donne 0,53% des 50 000 occurrences totales du corpus, 8,99% des 2 945 *ka* du corpus et 34,23% par rapport aux 774 *ka* de la possession. Parmi les 265 occurrences, 264 ont confirmé l'hypothèse émise, soit 0,52% des 50 000 occurrences totales du corpus, 8,96% des 2 945 occurrences de *ka* du corpus, 34,10% par rapport aux 774 *ka* de la possession ou encore 99,62% des 265 occurrences inventoriées. Les détails sur les facteurs qui ont prévalu dans l'infirmité d'une occurrence sont fournis dans la remarque 2.

**Remarque 2 :** en analysant l'unique occurrence infirmant l'hypothèse, on trouve que le *ka* y est impératif au lieu d'y être infinitif en ce sens où la phrase exprime un souhait. Par contre, un facteur quelconque ne se précise pas vu que les infirmités ne sont pas nombreuses pour avoir plusieurs échantillons d'un même cas. Cependant, il est à noter qu'il y a la présence d'un verbe à antécomplément juste après le nom suivant *ka*. Alors, on peut affirmer qu'un risque potentiel d'infirmité peut être la présence d'un verbe à antécomplément potentiel dont l'antécomplément est un nom absolu.

**Remarque 3 :** parmi les occurrences confirmant l'hypothèse, 224 d'entre elles sont une répétition de *Ɖɛɲɛkɔɔ ka Tonnkan* (noms du premier héros du roman qui a servi de corpus) et 11 autres sont celles de *Denniba ka Buwɔ* (noms du second héros du roman qui a servi de corpus). Un échantillon a donc été pris pour représenter chacune des répétitions. Il est envisageable d'ériger notre hypothèse en règle. Alors, la formulation suivante fait office de cette règle.

**Règle :** toute occurrence de *ka* se produisant dans l'intercalaire de deux noms absolus se libère de toute autre catégorie potentielle pour se résigner à la catégorie du *ka* de la possession. Cependant, la prudence doit être de mise lorsque nous sommes en présence d'un verbe à antécomplément potentiel juste après le nom absolu suivant le *ka*.

## Conclusion

Ce traitement du *ka* de la possession du corpus *Ɖɛɲɛkɔɔ ka Tonnkan* (Jafe 2007) a tout d'abord fait les décomptes de l'ensemble des 2 945 *ka/k'* du corpus afin d'isoler les seules occurrences relatives au *ka* de la possession (774) des occurrences sur les autres catégories de *ka* qui ne font pas l'objet d'analyse du présent travail. Ainsi, le travail ne portant que sur la seule catégorie du *ka* de la possession, les conclusions tirées sont bien relatives à cette dernière.

En effet, des indicateurs matériels ont été trouvés qui peuvent guider un programme informatique. Un programme informatique quelconque est dorénavant capable d'identifier automatiquement chaque *ka* de la possession où qu'il soit dans un texte. Cet acquis est donc susceptible de s'appliquer à toute forme de traitements automatiques du bamanankan : assistance à la création terminologique, enseignement des langues assistés par ordinateur, aides au feuilletage (Camara 1996 : 812).

Pour ce faire, le travail a donc formulé 6 hypothèses sur le *ka* de la possession. Le *ka* de la possession ayant fait 774/2 945 (26,28%), il y a eu 5 hypothèses dans chacune desquelles plus de la moitié des occurrences a été confirmé. Parmi ces 5 hypothèses, exceptionnellement 2 hypothèses (hypothèses 1 et 3) ont été intégralement confirmées. Les occurrences de confirmation sont au nombre de 1 759 pour les 6 hypothèses de la catégorie.

Les résultats fournis par le présent travail viennent compléter quelques avancées numériques au sujet du bamanankan. Précisons que l'outil numérique est présent en bamanankan à travers des logiciels de traitement de texte, des sites web et des applications android. Il devient impératif d'appliquer les solutions de l'intelligence artificielle à chacune des ressources numériques disponibles sur le bamanankan. Surtout, les traitements de textes et les sites web ont besoin des astuces de l'intelligence artificielle afin d'imiter l'homme dans l'exécution de certaines tâches ordinairement exercées manuellement. Il est évident que l'exploitation de l'environnement lexical des occurrences du corpus bamanan est au moins une des clés de la résolution du problème de reconnaissance automatique des occurrences. C'est ce que nous espérons avoir mis en exergue dans ce travail.

## Bibliographie

- Adam Jean-Michel (2008), La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours, Paris : Armand Colin.
- Camara E., Ndamba J., Nstadi C., Rey v., Véronis J. (1996), Traitement informatique des langues africaines : problèmes et perspectives. In : Moukeli P. (ed.) CARI'96 : actes du 3ème colloque africain sur la recherche en informatique = CARI'96 : proceedings of the 3rd African conference on research in computer science. Paris : ORSTOM, 810-819. (Colloques et Séminaires). CARI'96 : Colloque Africain sur la Recherche en Informatique = CARI'96 : African Conference on Research in Computer Science, 3., Libreville (GAB), 1996/10/09-16. ISBN 2-7099-1333-X.
- Condamines Anne (2007), L'interprétation en sémantique de corpus : le cas de la construction de terminologies, Revue Française de Linguistique Appliquée, N° 121, p. 39-52.
- Condamines Anne (2005), La linguistique de corpus et terminologie, in Langages n° 157, p. 36-47.
- Diallo Youssouf et al, (2006), Bamanankan maben, Bamako, Donniya.
- Dnafla (1997), Bamanankan sariyasun, Bamako, Dnafla.
- Dubois Jean et al. (2007), Grand dictionnaire linguistique & sciences du langage, Paris, Larousse.
- Dukure Mamadu (2010), Sebenko bere, Bamako, Makdas sebenca, non édité.
- Gaudin, François et Guespin Louis (2000), Initiation à la lexicologie française : de la néologie aux dictionnaires, Bruxelles, Editions Duculot.
- Jafe Jeli (2007), Depekoro ka Tonnkan, Bamako, Edis.
- Lehmann Alise et Martin-Berthet, Françoise (2008), Introduction à la lexicologie : sémantique et morphologie, Paris, Armand Colin.
- Lerat Pierre (2010), Les langues spécialisées. Paris, PUF.
- Polguère Alain (2008), Lexicologie et sémantique lexicale : notions fondamentales, Montréal, PUM.

# LA PRAGMATIQUE LINGUISTIQUE AU SERVICE DE LA COMMUNICATION DANS LE CADRE DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION EN SANTE PUBLIQUE

Eppié Augustine Michaella BONGBA

Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

michaellabongba@yahoo.fr

## Résumé

*Les campagnes de sensibilisation constituent un moyen efficace de communication pour le changement des comportements en santé publique. Cependant, tous leurs objectifs ne sont pas pleinement atteints. Quelles sont donc les causes des échecs de ces campagnes ? Telle est la question angulaire sur laquelle a porté notre étude. La réponse à cette question a exigé le choix de l'observation directe, l'interview non directive et la technique documentaire pour la collecte de données, à partir desquelles nous avons analysé les discours des campagnes d'un point de vue pragmatique dans le but de relever les insuffisances et l'inégalité des ressources langagières. Dès lors, cet article se propose de les combler à l'aide de la pragmatique en s'appuyant sur le modèle proposé IPA, concernant les trois niveaux complémentaires d'une communication efficace : informer, persuader et susciter l'adhésion.*

**Mots-clés :** *communication pour le développement, santé publique, pragmatique, discours, population-cible*

## Abstract

*Awareness campaigns are an efficient means of behavior change communication in public health. However, their objectives are sometimes poorly achieved. What are the causes of the failures of these campaigns? This is the angular question on which our study focused. The answer to this question required the choice of direct observation, the directive interview and the documentary technique for the collection of data. From these data, we analyzed the speeches of the interlocutors during the campaigns from a pragmatic point of View in order to identify the shortcomings such as the inequality of language resources. Thus, this article proposes to resolve them using pragmatics by relying on the proposed IPA model, corresponding respectively to the three complementary levels of effective communication: informing, persuading and arousing adhesion.*

**Keywords:** *Communication for development, public health, pragmatic, speech, target population.*

**Classification JEL** I18

## Introduction

La santé publique est l'une des principales préoccupations des gouvernants. Les campagnes de sensibilisation ont pour objectif d'amener une population-cible à une prise de conscience, voire à un changement de comportement. Elles s'inscrivent, de ce fait, dans le cadre de la

communication pour le développement. Des modèles se sont donc développés au fil du temps pour répondre à ces enjeux (Bessette 1996 : 12-18).

Cependant, malgré tous les bénéfices qu'offrent les différents modèles de communication, les populations tardent à adhérer à l'offre des développeurs ou des spécialistes de la santé. Après avoir étudié plusieurs campagnes de sensibilisation en santé publique en Afrique, nous avons constaté que la réticence des populations est due, en général, à une mauvaise préparation de l'opération, qui entraîne l'inefficacité de la campagne.

Quelles sont les causes de ces échecs ? En quoi la pragmatique linguistique est-elle indispensable dans de telles campagnes ? Telles sont les questions centrales sur lesquelles portera notre réflexion. Par ailleurs, notre objectif est de mettre la pragmatique au service de la communication pour le développement, afin de proposer aux développeurs et aux spécialistes de la santé des stratégies d'approche qui permettent de redonner de l'efficacité à leurs campagnes de sensibilisation.

Deux campagnes seront analysées dans notre étude. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, pour l'acquisition des données, nous avons opté pour l'observation directe et l'interview non directive qui a consisté à interroger les participantes de façon individuelle, face à face. Quant à la campagne de Mauritanie, nous avons privilégié la technique documentaire consistant à recueillir des informations sur internet. Toutes ces données seront analysées d'un point de vue pragmatique afin de déceler les faiblesses dans les prises de parole et leur influence sur les interlocuteurs.

Notre étude sera subdivisée en trois chapitres. Dans un premier temps, nous tenterons de définir certaines notions en rapport avec notre sujet, telles que la santé publique, la communication pour le développement et la pragmatique. Ensuite, nous analyserons quelques campagnes de sensibilisation passées pour en déceler les faiblesses et proposer, enfin, dans le troisième chapitre, des solutions.

## **1. Présentation des notions de base**

### ***1.1 Généralités sur la santé publique***

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » (Préambule à la constitution de l'OMS, 1946). L'OMS poursuit en précisant que la santé fait partie des droits fondamentaux de tout être humain. Nous pouvons donc affirmer que, si la santé concerne les personnes prises individuellement, elle les concerne aussi collectivement. C'est dans ce sens que s'inscrit le concept de *santé publique*. « La santé publique est la science et l'art de prévenir les maladies, de prolonger la vie et d'améliorer la santé et la vitalité mentale et physique des individus par le moyen d'une action collective concertée (...) » (Winsslow (1920), cité par Lajarge *et al.* 2013). Cette définition laisse entrevoir clairement les missions de la santé publique, qui sont notamment la prévention, la curation et l'éducation sanitaire de la collectivité. Elle prend en compte la santé dans tous ses aspects et se sert de diverses méthodes pour atteindre ses objectifs. La santé est, de ce fait, un des domaines



privilegiés du développement dans la mesure où elle est l'une des conditions essentielles du bien-être. Précisons maintenant ce que nous entendons par « développement ».

### ***1.2 Communication pour le développement : définition, enjeux et modèles***

Le développement est une notion polysémique utilisée dans différents domaines. Dans le cadre de cette étude, nous envisagerons le développement du point de vue des sciences sociales. Cette notion désigne alors « l'amélioration des conditions de vie d'une population et renvoie à l'organisation sociale servant de cadre à la production du bien-être » (Bret, cf. Bibliographie). Mais, dans les années 1950 et 1960, lorsqu'ils parlaient de « développement », les organismes internationaux tels que l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), la FAO (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture) et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), mettaient l'accent sur l'accroissement de la productivité et l'encourageaient via les médias (Bessette 1993 : 138). La communication visait alors à persuader les populations de réaliser des « projets de développement ». Les acteurs du domaine s'accordaient alors à dire qu'il n'y avait pas de développement sans communication, d'où l'émergence du concept de *communication pour le développement*. Dès les années 1950, le « développement » étant perçu comme un processus de modernisation et d'occidentalisation, les organismes de développement préconisaient l'utilisation des moyens de communication de masse (mass-média) pour transmettre les connaissances et les techniques des pays du Nord à ceux du Sud afin d'accroître leur productivité. Ce modèle de communication était de type vertical ou pyramidal, consistant en un transfert de données d'un émetteur à un récepteur (Lerner 1958). Au fil du temps, la communication pour le développement s'est étendue à toutes les actions, autres que la productivité, susceptibles d'améliorer les conditions de vie des populations ; on a pris conscience progressivement que la qualité de vie ne dépendait pas uniquement du bien-être matériel, mais aussi du bien-être social, politique, etc. À partir de là, nous pouvons affirmer que le développement ne peut être possible sans la participation des personnes à qui il est destiné : elles sont, en effet, les mieux à même d'évaluer leur situation et de savoir ce qui leur fait défaut. La population doit donc être au centre de la communication pour le développement. L'une des branches de la linguistique qui exige la prise en compte des locuteurs, et du contexte dans la production d'énoncés est la pragmatique. C'est pourquoi il nous conviendra de la présenter brièvement dans les lignes suivantes tout en mettant l'accent sur la théorie des actes de langage.

### ***1.3 La pragmatique linguistique et son objet d'étude***

La pragmatique linguistique désigne un ensemble de théories et d'approches qui ont pour point commun l'étude de l'usage du langage. Elle met l'accent sur tout ce qui implique la situation de communication dans les énoncés, tels que le cadre spatio-temporel, l'âge, le sexe des locuteurs, le moment d'énonciation, le statut social des énonciateurs etc. Parmi ses théories, celle qui retiendra notre attention est la théorie des actes de langage. Un acte de langage se définit comme une action exercée par la parole. Austin (1970 : 33), précurseur de cette théorie, distingue trois types d'actes de langage qu'il nomme respectivement acte locutoire, acte illocutoire et acte perlocutoire. L'acte locutoire désigne la production d'un énoncé selon un certain nombre de règles linguistiques : dire c'est dire. Le second acte de langage désigne l'acte accompli par l'énonciateur en ce qui concerne le type d'information contenue dans l'énoncé : dire, c'est dire. Cette information peut être une déclaration, une promesse, une interdiction etc. : dire, c'est faire. Quant à l'acte perlocutoire, il désigne l'effet exercé par la parole sur l'auditeur (Moeschler et

Reboul 1998 : 17-18) : dire, c'est faire faire. À sa suite, Searle (1982 : 39-70) développa de façon plus approfondie cette théorie en mettant l'accent sur l'acte *illocutoire* en proposant cinq grandes classes qu'il nomme respectivement les assertifs (actes relatifs à l'affirmation), les directifs (actes relatifs à l'ordre, à la demande, au conseil), les promissifs (actes relatifs à la promesse, à l'offre, à l'invitation), les expressifs (actes relatifs à la félicitation, au remerciement) et les déclaratifs (actes relatifs à la nomination, au baptême).

Tout discours étant un acte de langage, les discours prononcés lors des activités de sensibilisation en santé publique accomplissent automatiquement au moins un acte de langage (locutoire, illocutoire ou perlocutoire). Cependant, malgré les efforts des spécialistes de la santé, force est de constater que le résultat escompté, c'est-à-dire l'acte perlocutoire n'est toujours pas atteint. Nous nous interrogeons, de ce fait, sur les motifs de ces échecs. Pour ce faire, il serait important de faire un inventaire de quelques activités de sensibilisation en santé publique en Côte d'Ivoire et en Mauritanie.

## **2. Quelques cas de campagnes de sensibilisation en santé publique en Côte d'Ivoire et Mauritanie**

Ces campagnes sont lancées pour alerter la population sur des questions de santé. Elles peuvent être faites à titre préventif ou curatif afin d'amener la population à prendre conscience d'un risque et lui faire adopter un comportement adéquat pour assurer une meilleure santé. Plusieurs canaux sont employés dans le cadre des campagnes de sensibilisation. Ce sont entre autres les émissions radiophoniques et télévisées, les débats publics, les sketches de théâtre éducatif, les conférences etc. Dans ce chapitre, nous tenterons d'examiner le déroulement de quelques campagnes de sensibilisation passées. Nous verrons le contexte dans lequel elles ont eu lieu, leurs objectifs, leurs cibles et les méthodes de communication employées. Cela nous permettra d'évaluer ces campagnes afin d'en déceler les forces et les faiblesses.

### ***2.1 Une campagne de sensibilisation sur le cancer du sein et du col de l'utérus en Côte d'Ivoire***

Dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein et du col de l'utérus, il s'est tenu une campagne de sensibilisation en août 2019 dans la commune d'Anyama, agglomération de Zossonkoi, au sud de la Côte-d'Ivoire. La campagne était destinée à toutes les femmes de l'église méthodiste Unie, temple Israël d'Anyama-Zossonkoi, dont l'âge minimum était de 18 ans. Néanmoins, seulement 30 femmes y étaient présentes. La campagne a eu lieu au cours de la semaine des festivités annuelles des femmes de cette communauté. Les spécialistes de la santé de l'hôpital général d'Anyama ont saisi cette occasion pour instruire les femmes sur ce thème d'actualité. Comme méthode, ils ont opté pour une conférence animée par une sage-femme n'appartenant pas à la même communauté, mais plutôt de l'église catholique, exerçant à l'hôpital général d'Anyama. L'objectif de cette conférence était d'inciter les femmes à se soumettre à un dépistage précoce du cancer du sein et du col de l'utérus. L'intervention de la conférencière portait sur les points suivants : les causes de ces cancers, leurs symptômes, les moyens de prévention et les modalités de prise en charge. Après l'exposé, les participantes ont posé des questions à la conférencière<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Observation directe : l'auteure faisait partie des participantes à la campagne.

*Résumé du but* : La campagne s’inscrivait effectivement dans le cadre de la communication pour le développement dans la mesure où elle avait pour objectif d’encourager à un nouveau comportement au sein d’une communauté donnée.

*Description sommaire du résultat* : Nous avons cependant décelé quelques problèmes, notamment au niveau du contexte d’intervention et du contenu du message, qui ont certainement altéré les résultats de cette campagne. Nous estimons, en effet, que l’objectif qui était d’inciter les femmes à se soumettre à un dépistage précoce n’a pas été totalement atteint. Nous avons réalisé sur place, à la mi-février 2020, un sondage auprès de la population féminine qui avait bénéficié de la campagne, afin d’en évaluer l’impact. Nous avons donc demandé aux participantes si elles s’étaient soumises à un dépistage à la suite de la campagne. Le pourcentage de réponses positives a été très faible : 10 % seulement des femmes concernées s’étaient soumises à un dépistage entre septembre 2019 et février 2020, malgré la proximité de l’hôpital général d’Anyama<sup>1</sup>, où est situé le service de dépistage. Plusieurs raisons, indiquées d’une part par les sujets interrogés et d’autre part inférées par l’auteure, expliquent ce faible taux de réussite. Les voici synthétisées dans les sous-paragraphes qui suivent.

### *2.1.1. Conflit entre choix du lieu et tabou de langage*

Les stéréotypes sociaux relatifs à la sexualité n’ont pas été démontés. Certaines femmes considéraient ce thème de santé en rapport avec les parties intimes de la femme comme un thème tabou. Du coup, elles ne pouvaient s’exprimer librement, d’autant qu’elles se trouvaient dans un édifice religieux, donc en présence de Dieu. Parler de sexualité en un tel lieu avait pour elles quelque chose de sacrilège.

### *2.1.2 Convenances limitant la participation en fonction des prérogatives liées à l’âge et à l’éducation formelle*

Le public cible était hétérogène, composé de jeunes femmes, de femmes adultes, de femmes âgées, d’analphabètes et de femmes alphabétisées. Ce mélange de générations constituait un frein à la libre expression lors de l’activité des questions-réponses. Les femmes âgées se retenaient de poser des questions de crainte que les plus jeunes, qu’elles nommaient « les petites filles », ne soient ainsi informées de leur intimité. De même, les analphabètes s’exprimaient peu de peur de passer pour moins instruites sur le sujet. La plupart des intervenantes étaient donc les femmes jeunes et mieux instruites. Elles s’exprimaient plus aisément que les autres, certes, pourtant certaines d’entre elles faisaient preuve de réticence, redoutant que les femmes âgées ne les prennent pour des dévergondées.

### *2.1.3 Distorsion des questions transmises par personne interposée*

Les personnes qui n’osaient pas parler transmettaient leurs questions soit en attié, langue kwa parlée au Sud de la Côte d’Ivoire, soit en français dans un registre populaire aux femmes plus jeunes et plus instruites qui leur servaient de relais auprès de la conférencière. Mais il arrivait que le relais en question commît des erreurs d’interprétation ou d’expression ; dans ce cas, la

---

<sup>1</sup> L’hôpital général d’Anyama est situé à moins d’un kilomètre de Zossonkoi et est desservi par une voie en bon état.

personne à l'origine de la question était déçue et insatisfaite. La corruption de la question originelle était due soit à une mauvaise compréhension de la part de la personne-relais, soit au comportement linguistique de celle-ci qui surinterprétait la question de départ ou qui voulait montrer son éloquence en français. Il y avait donc un véritable problème de communication.

#### *2.1.4. Participation entravée en raison de l'inégalité des compétences linguistiques et du recours à la traduction.*

Une autre cause de l'échec de la communication réside dans le code linguistique employé. En effet, la conférence et les échanges avaient lieu uniquement en français, bien que la langue commune du village soit l'attié. La conférencière ne connaissait pas elle-même cette langue. D'autre part, certaines femmes n'étaient pas capables de bien s'exprimer en français d'où le recours à des relais qui tendaient à dénaturer leurs questions, s'autorisant même parfois des digressions. Ce constat confirme les idées de Bearth et Fan (2001 : 9) qui affirment qu'en cas de traduction, les paroles des émettrices de départ sont certainement traduites mais les idées restent dans leurs cœurs.

#### *2.1.5. Mauvaise gestion de l'interaction*

L'absence d'évaluation en fin de communication constitue également une lacune. La campagne a reposé sur deux activités : la conférence de la spécialiste en santé et la séance de questions-réponses. Aucune activité supplémentaire n'a permis de vérifier la bonne assimilation des connaissances par les participantes. En outre, le message de la conférencière se limitait à un aspect informatif ; il y manquait le caractère persuasif qui aurait pu convaincre les femmes, d'où le faible taux d'adhésion aux consignes. Certainement qu'un plus grand nombre de femmes aurait fait usage de l'offre si l'étape de consolidation des acquis de l'échange avait eu lieu. En dehors du champ lexical de la santé, composé de termes tels que *cancer, utérus, sein, dépistage*, il n'y avait rien qui pût susciter de l'intérêt des participantes, retenir leur attention et les amener surtout à agir. Dans ce cas de figure, le public-cible n'était pas vraiment participant et ne formait qu'un auditoire passif. Ce problème s'est accentué lors de la visite inopportune du Révérend Pasteur de ladite communauté, venu pour se rendre compte de la façon dont se déroulait la réunion. Sa présence plongea les femmes de toutes les catégories et de toutes les générations dans un état de mutisme qui ne cessa qu'après son départ. Tant qu'il était là, seule la conférencière osait se faire entendre.

Le problème du choix du lieu et le fait d'ignorer le préalable de la prise en compte des critères d'âge et surtout d'éducation formelle ont conduit à une limitation de la participation du public, limitation amplifiée par l'inégalité des ressources linguistiques nécessitant un recours à la traduction conduisant également à une distorsion des questions transmises. Autant d'obstacles qui ont réduit le taux d'adhésion des participantes à l'offre de dépistage. Qu'aurait-il donc fallu faire pour la rendre active, suivant les principes de la communication pour le développement ? Avant de proposer des solutions, nous nous intéresserons au déroulement d'une autre campagne de sensibilisation.

## ***2.2 Une campagne de sensibilisation à la lutte contre le paludisme en Mauritanie***

L'un des objectifs du millénaire porte sur l'éradication du paludisme dans le monde grâce à un renforcement de la lutte contre le parasite responsable de la maladie. C'est dans ce cadre que

l'OMS, en collaboration avec le ministère de la Santé de Mauritanie, a lancé dans le pays une campagne annuelle de lutte contre le paludisme à l'intention de toute la population. Le premier acte de la campagne de 2014 s'est déroulé à M'bout, en août, deux semaines après la terrible inondation qui avait ravagé la commune. Le slogan diffusé alors était : « Investir dans l'avenir : vaincre le paludisme ». Lors de la cérémonie d'ouverture de la campagne, le maire de M'bout avait adressé un mot de bienvenue au ministre et au représentant de l'OMS. Puis il y eut un échange de discours entre le représentant de l'OMS et le ministre mauritanien de la Santé. Voici l'essentiel de l'allocution prononcée par le représentant de l'OMS :

Cette campagne comme celle de 2013 et celle de l'année prochaine 2015 vient s'inscrire dans un contexte de mobilisation sans précédent des pays et des partenaires à travers les initiatives sous-régionales comme la déclaration de Nouakchott adoptée par la réunion des ministres de la Santé de certains pays sahéliers frontaliers en 2013 en collaboration avec « Roll back malaria » autour de la lutte transfrontalière. [...] afin d'accélérer le passage du pays à l'élimination, il est indispensable que des mesures énergétiques soient prises pour que la stratégie des 3 T (tester, traiter et traquer) devienne une réalité quotidienne [...] conformément au plan national d'élimination du paludisme qui vient d'être validé<sup>1</sup>.

Selon le rapport de l'OMS diffusé sur Internet, le représentant de l'OMS a conclu en remerciant les autorités régionales, le maire et la population de M'Bout. Ce mot final nous permet d'identifier clairement le public auquel s'adressait le fonctionnaire de l'OMS. Prenant la parole à sa suite, le ministre de la Santé a affirmé que la distribution de moustiquaires gratuites pendant trois mois était imminente. Il précisait ensuite que la réussite de la campagne dépendrait de l'engagement des élus locaux, de la société civile et des citoyens. Le rapport de l'OMS précise que la campagne s'est effectivement achevée par la distribution de moustiquaires imprégnées, précédée d'un sketch sur les mesures de prévention de la maladie et de prise en charge des malades.

La lecture du rapport de l'OMS nous permet d'identifier les trois principales activités mises en œuvre lors de l'édition 2014 de cette campagne, à savoir la conférence, le sketch et la distribution de moustiquaires imprégnées. Le rapport ne mentionne pas l'usage d'autres langues que le français dans les discours officiels. Le français a certes été avec l'arabe l'une des deux langues officielles de la Mauritanie jusqu'en 1991 (*Journal officiel du Sénat* 2011 : 1162), mais il a depuis perdu ce statut. Nous constatons qu'en 2014, soit vingt-trois ans plus tard, c'est quand même le français qui a été retenu comme langue d'échange au cours de la cérémonie. La langue officielle actuelle est l'arabe, aux côtés de laquelle on a retenu quatre langues nationales principales : le hassanya, le pulaar, le soninké et le wolof. La commune de M'Bout est située dans la région du Gorgol, au sud du pays, dans une région peuplée de diverses communautés parlant chacune leur langue : les Maures blancs, les Maures noirs, les Peuls, les Soninké, les Bambara, les Wolof. Localement, cependant, le pulaar joue le rôle de langue véhiculaire<sup>2</sup>. Autant de langues qui auraient pu être utilisées pour s'adresser à la population. Le choix du français a été certainement fait en raison de l'origine française du représentant de l'OMS. Nous considérons ce choix comme une erreur dans la mesure où la population, éloignée du français officiel depuis vingt-trois ans, n'était pas en mesure de le comprendre. On peut ajouter, sans

---

<sup>1</sup> <http://www.afro.who.int>, consulté le 20 février 2020

<sup>2</sup> « Mauritanie », <http://ascl.cefan.ulaval.ca>, consulté le 27 février 2020.

risque d'erreur, que, même à l'époque, le français n'était pas accessible à l'ensemble de la population locale.

Pour revenir aux faiblesses de ce début de campagne, nous émettons des réserves sur le slogan retenu : « Investir dans l'avenir : vaincre le paludisme ». Contrairement à ce que nous avons vu dans la campagne ivoirienne sur la prévention du cancer du sein et du col de l'utérus, on bénéficie ici d'un slogan. Cependant, de par sa formulation, il n'est pas apte à interpeller l'auditoire, du fait qu'il ne désigne aucun acteur. Le ministre de la Santé avait pourtant terminé son intervention en affirmant que la réussite de la campagne dépendrait de l'engagement de tous. Le représentant de l'OMS, quant à lui, mettait l'accent sur l'engagement du ministère de la Santé et des autorités publiques, laissant dans l'ombre les acteurs de terrain que sont les membres de la population. En outre, en parlant de « lutte transfrontalière », il laissait entendre que le même discours et le même slogan seraient valables dans d'autres pays sahéliers frontaliers de la Mauritanie. Cela donne l'impression qu'un seul slogan en une seule langue pouvait convenir pour une série de campagnes dans divers pays n'ayant certainement pas les mêmes réalités socioculturelles. Comme l'ont remarqué Renaud et Rico de Sotelo (2007 : 36), à propos d'autres campagnes, « [i]l est évident que le modèle suivi est basé sur une intervention de campagne publicitaire stéréotypée ». Dans le cas où l'objectif de l'OMS était de peser les avantages d'une formule unique conçue pour mobiliser la population d'une vaste région, ne pourrait-elle pas adapter les termes de la formule unique à la langue officielle de la population cible ? Nous tenterons de proposer des solutions qui permettraient de formuler un slogan de façon à susciter l'implication de la population.

### **3. Ébauche de solutions pour une communication efficace en santé publique**

Face aux faiblesses décelées à partir de l'analyse de quelques éléments de campagnes de sensibilisation, nous tenterons d'ébaucher des solutions pour apporter notre modeste contribution à l'amélioration de la communication dans ce domaine.

#### ***3.1 Application du modèle de la communication participative pour le développement***

Vu les faiblesses que présentent les différents modèles de communication dont le modèle de communication basé sur le transfert de connaissances unilatéral, de nombreux autres modèles se sont développés progressivement, grâce à la recherche, pour répondre aux enjeux du développement. Ainsi, nous recommandons l'application du modèle le plus récent et celui qui semble actuellement le plus efficace : le modèle de la « communication participative ». Il vise à obtenir une participation active de la population cible.

Le premier Congrès mondial sur la Communication pour le développement qui s'est tenu à Rome du 25 au 27 octobre 2006 au siège de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), définit la communication pour le développement comme étant : « un processus social axé sur le dialogue et ayant recours à un large éventail d'outils et de méthodes » (cité d'après Jenatsch et Bauer 2016 : 33). Son objectif est d'opérer des changements de comportements. Ce processus met l'accent sur la participation de la population à l'identification du problème, à la conception du projet, à l'organisation et à l'exécution du projet, jusqu'à la proposition de solutions. Pour les auteurs de ce modèle, il ne s'agissait pas d'imposer aux populations des aides au développement mais plutôt d'en faire des acteurs de leur propre

développement. Dans ce modèle, la population est censée passer du statut d'auditeur-récepteur à celui de partenaire dans des opérations de transfert de connaissances interactif. Néanmoins, l'application du modèle de la communication participative ne peut se faire sans l'apport de la pragmatique linguistique qui exige la prise en compte du contexte dans la production d'énoncés. Dans les lignes qui suivent, nous donnerons une esquisse de l'application du modèle mis en rapport avec la pragmatique afin d'alléger la tâche aux spécialistes de la santé dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets de sensibilisation.

### ***3.2 Contribution de la pragmatique au modèle de la communication participative dans les activités de sensibilisation en santé publique***

Nos recommandations s'articuleront autour de deux principaux aspects, le contexte et le contenu du message.

#### *3.2.1. Le contexte, facteur de réussite de la communication*

L'efficacité d'une campagne de sensibilisation nécessite que l'on tienne compte du contexte, c'est-à-dire de l'environnement dans lequel a lieu la communication, car cela peut avoir une incidence, positive ou négative, sur les participants et cela peut contribuer soit à la réussite de la campagne soit à son échec. Nous recommandons à cet effet que la campagne fasse l'objet d'une bonne préparation en collaboration directe et permanente entre les experts de développement et le public-cible. Le contexte que nous évoquons fait référence :

(a) au cadre spatial : le choix du lieu où les participants se réuniront est important. Un lieu trop marqué (église, temple, mosquée, siège d'un parti politique, etc.) ou trop peu confortable pourrait les influencer négativement, surtout pour les sujets relatifs à la sexualité. Le choix du lieu doit être fait en fonction de la nature du sujet à traiter. Les campagnes portant sur des sujets qui ont trait à la sexualité doivent se tenir par exemple dans un foyer rural ou une salle de spectacles. Par contre, les campagnes de sujets peu sensibles tels que le paludisme peuvent se tenir à la place publique du village ou au lieu de rencontre habituel du groupe-cible.

(b) à la population cible : il est important de sélectionner à l'avance la catégorie précise de population avec laquelle on veut interagir en tenant compte des critères de genre, d'âge, de niveau d'éducation, de répertoire linguistique, etc. Cette catégorisation permettra aux participants de se sentir à l'aise et réduira les risques de frustration, de gêne ou de censure lors des interactions.

(c) au contexte culturel : il faut tenir compte des caractéristiques culturelles de la population cible. Certains thèmes, celui de la sexualité par exemple, sont considérés comme tabous chez certains peuples et dans certaines religions. Dans ces cas, il faudra au préalable tenter de démonter les préjugés culturels, en fonction de l'objet de la campagne. Cela nécessitera une enquête préalable approfondie auprès de la population cible.

(d) aux méthodes de communication : le choix de ces méthodes devra se faire en fonction du thème de référence et il est recommandé de les varier. Pour les sujets sensibles de santé publique tels que ceux qui ont trait à la sexualité, en plus des conférences-débats, nous recommandons les échanges directs entre les agents de développement et les participants au sein d'ateliers restreints ; on peut aussi penser à des échanges privés sous formes d'entretiens confidentiels dans lesquels les participants se sentiraient en sécurité.

(e) à la langue d'échange : la langue joue un rôle crucial dans la communication. Son choix doit se faire en fonction de la ou des langues parlées par la population cible. L'introduction

des langues locales dans le processus de communication en milieu communautaire est capitale dans la mesure où c'est en ces langues que les communautés ont élaboré leurs savoirs. Zouogbo le dit en ces termes :

Elles [Les communautés] ne peuvent manifestement que se reposer sur leur langue maternelle, laquelle, quand bien même elle serait – généralement – utilisée à l'oral, reste le seul moyen d'expression efficace et sans insécurité linguistique de leurs modes de pensées et d'agir, de leurs activités quotidiennes (Zouogbo 2019 : 20).

L'usage des langues locales est impératif si l'on veut avoir de véritables échanges avec la population et susciter son adhésion aux recommandations validées en commun.

### 3.2.2. *Informer-persuader-susciter l'adhésion du public-cible*

Après la prise en compte du contexte de la campagne, nous nous intéressons à présent au contenu du message de la campagne. Un message de sensibilisation est efficace lorsqu'il conscientise et influence le comportement du public-cible. Nous postulons que tout message de sensibilisation en santé publique doit poursuivre un objectif à trois niveaux complémentaires :

a) *Informer*. Le premier niveau est celui de l'information. Le slogan doit avoir un caractère informatif. Il doit préciser le pourquoi de la campagne et le problème à résoudre. Ce message informatif doit être également persuasif. C'est le deuxième niveau de l'objectif de la campagne.

b) *Persuader*. Les agents de développement doivent s'efforcer de capter l'attention de la population cible pour l'amener éventuellement à modifier ses pratiques. En effet, la pragmatique s'étend à toute réflexion sur les effets du discours sur les locuteurs-auditeurs. Elle se met en rapport avec la sociologie, la psychothérapie, l'analyse du discours, la rhétorique etc. En vue de rendre la communication efficace, nous proposons l'emploi de la rhétorique comme stratégie d'influence du discours sur les locuteurs-auditeurs. Dubois (2002 : 464) désigne la rhétorique comme étant « l'ensemble des procédés constituant l'art oratoire, l'art du bien dire », l'art oratoire étant perçu comme l'art de convaincre et d'émouvoir par la parole. La rhétorique a la capacité d'agir par la parole sur les opinions, les émotions et les décisions. Sa fonction première est, de ce fait, la fonction persuasive. Son emploi dans les messages de sensibilisation serait d'un apport essentiel à la persuasion du public-cible. Néanmoins, son emploi doit dépendre du niveau de compréhension du public-cible et exige par ailleurs une maîtrise de la rhétorique de la part des agents de développement ainsi qu'un emploi correct de la figure rhétorique dans un contexte bien précis. Nous proposons ainsi – sans toutefois nommer la stratégie employée lors du discours – l'emploi de l'allitération, l'anaphore, l'épiphore, le symploque et la gradation ascendante, ayant fait les preuves de leur efficacité à créer un effet d'insistance et de mise en relief des expressions-clés du message (Bongba 2018 : 73). Cela permettrait aux agents de développement d'attirer l'attention du public-cible sur l'essentiel du message. Voici un exemple d'expression anaphorique en langue attié :

'min zé 'ba -hun min djan 'la. (*je me dépiste*)

min min kön dza -lé (*je me traite*)

min djan- -pia<sup>1</sup> (*je vis en bonne santé*)

À travers l'anaphore du morphème *min* correspondant à la marque de la première personne du singulier (au pronom personnel *je* et/ou à l'adjectif possessif *mon/ma*), l'accent du message est

---

<sup>1</sup> Ces expressions signifient respectivement de façon littérale : *je vais ils vont voir dans mon corps, je me soigne, ça va dans mon corps maintenant.*



mis sur le public-cible qui est représenté par le discours comme l'entité émettrice du discours. Lorsque les développeurs voudront atténuer le sens des expressions qui touchent à la sensibilité, nous proposons l'emploi de l'euphémisme et de la litote. Ainsi, pour éviter, par exemple, de toucher à la sensibilité des femmes en parlant du sexe féminin, l'on pourrait employer en attié l'euphémisme *ni* ou *hobo* au lieu de *pké pia*<sup>1</sup>. Il existe une pléthore d'expressions euphémiques en langue locale, surtout relatifs à la sexualité, car les Africains, dit-on, tiennent généralement des discours pudiques. Par contre, lorsque l'objectif des communicateurs sera de valoriser et d'amplifier le message, nous recommandons l'emploi de l'hyperbole, de la métaphore et de la comparaison. Dans ce cas de figure, nous pouvons comparer la santé à un élément culturel local assez valorisé. On pourrait affirmer ceci en attié : *djan keshou -lé ba- adouko mede nou* signifiant littéralement *la santé est comparable au manioc de foutou*<sup>2</sup>. Comparer la santé à un tel aliment dans un contexte bien précis serait un atout pour les communicateurs. Les femmes comprendront très facilement le message d'autant plus que ce sont elles qui le cuisinent et le foutou représente le plat minimum qu'une femme attié doit savoir préparer tout comme la santé est un élément essentiel. Toute femme attié ne sachant pas piler le foutou est considérée comme une femme non-accomplie. La culture a une influence sur la formulation d'un message.

Ces stratégies de discours visant à rendre le message persuasif doivent être employées dans la langue que la population cible comprend et accepte le mieux. C'est pourquoi les agents de développement devront avoir une maîtrise de la langue locale afin de faciliter la transposition de ces stratégies dans leurs messages. Le deuxième niveau de l'objectif, la persuasion, sert de relais au niveau 3. En effet, tout message de campagne en santé publique doit accomplir les trois actes de langage, à savoir les actes locutoire, illocutoire et perlocutoire. L'acte locutoire est réalisé à travers le niveau informatif du message et l'acte illocutoire à travers le niveau de persuasion.

c) *susciter l'adhésion*. Le locuteur tente de persuader son interlocuteur afin de susciter en lui une réaction. Dans ce cas de figure, l'intention de l'agent de développement est évidemment d'amener le public-cible à adhérer à l'offre de développement. L'avis de l'agent de développement doit à présent s'effacer et laisser l'opportunité au public-cible de s'exprimer personnellement. Nous recommandons de ce fait, l'emploi d'un slogan. Toute campagne doit être dotée d'un slogan.

Le slogan en communication pour le développement exige parfois les mêmes critères d'élaboration qu'un slogan publicitaire. Il pourrait être utilisé sur une longue période, sur différents territoires et même au-delà des frontières d'un État. Par contre, nous pensons que le

---

<sup>1</sup> Le morphème *ni* est l'apocope de *nité* désignant le postérieur. Normalement *ni* renvoie à l'intérieur du postérieur, c'est-à-dire *l'anus*. Cependant, les femmes l'emploient pour désigner le sexe féminin et remplacent l'anus par *sinibi*. À défaut d'employer *ni*, elles emploient l'expression *hobo* qui désigne *l'utérus* afin d'atténuer le sens du sexe féminin.

<sup>2</sup> Le foutou est la nourriture de base de la population attié d'Anyama et il se prépare délicatement. Lorsque l'on porte le manioc à ébullition, l'on se doit d'être prudent non seulement en ce qui concerne la quantité d'eau mais également le temps de cuisson. Lorsqu'il est excessivement cuit, comme conséquence, soit il n'est plus en mesure d'être pilé et on le jette dans une poubelle, soit il n'est plus présentable après l'avoir pilé. Une autre option serait de réussir à le piler correctement après qu'il soit excessivement cuit mais en ayant recours à certaines méthodes que seulement les plus douées en cuisine connaissent. Par conséquent, l'idéal serait d'y veiller délicatement. En l'adaptant à l'état de santé, la première conséquence (jeter à la poubelle) se réfère ainsi à la mort, la deuxième (piler malgré soi), à une santé endommagée et la troisième (piler en ayant recours à certaines méthodes), à un état de santé amélioré après avoir suivi un traitement médical. Pour ce faire, l'idéal serait de veiller sur son état de santé.

critère de durabilité ne doit pas être pris en compte. En campagne de sensibilisation, il ne s'agit pas de faire la promotion d'une marque ou d'une entreprise. L'idéal est de rechercher l'adhésion des populations. Par conséquent, tout slogan doit s'inscrire dans cette vision. Il est important de l'adapter au contexte spatio-temporel et à la population-cible. Les slogans doivent être traduits par exemple dans la langue locale du territoire où la campagne se déroule afin que les populations-cibles se sentent concernées au plus haut point et que la campagne soit plus efficace. Il ne s'agit pas d'une traduction au sens strict mais plutôt d'une « adaptation » (Tourneux 2014 : 8). Cette dernière répond à un processus en cinq étapes qui consiste en : (i) rédaction du texte original dans la langue de l'expert, (ii) sa reformulation dans un registre familier, (iii) la traduction du texte reformulé en langue locale, (iv) la traduction du texte de la langue locale dans la langue de départ et (v) la mise au point du texte final (Tourneux 2006 : 73-83).

À travers le slogan, la population-cible doit devenir le locuteur et accomplir en même temps le comportement souhaité par les développeurs. Il s'agit donc de l'acte perlocutoire. L'effet perlocutoire doit se faire ressentir. De ce fait, les spécialistes du développement doivent élaborer des slogans qui incluent des verbes d'action dont le sujet parlant sera la cible. Nous proposons la liste suivante : s'engager, allaiter, se dépister, (se) traiter, (se) vacciner, consommer, conseiller, (se) protéger, diagnostiquer, tester... Le slogan doit remplir soit les fonctions d'un acte promissif (acte exprimant une promesse ou une offre), soit les fonctions d'un acte directif (acte par lequel le locuteur exige une réaction bien définie de son interlocuteur). Ainsi, nous conseillons l'emploi du mode indicatif et du mode impératif. À travers l'emploi d'un verbe d'action au temps présent du mode indicatif, la population-cible s'affirmera (exemple : *je me dépiste*. Ce slogan pourrait être adapté à l'attii de la façon suivante : *'min zé 'ba -hun min djan 'la*)<sup>1</sup> et à travers l'emploi de l'impératif présent à la deuxième personne du singulier, le locuteur invitera d'autres personnes à accomplir un acte précis (exemple : *dépiste-toi* qui correspond en attii à : *nin zé a-hun djan 'la*)<sup>2</sup>. Nous préconisons également l'emploi du tutoiement afin de créer un rapport de proximité et de familiarité entre les interlocuteurs. Un tel rapport établira certainement la confiance entre eux.

Le slogan jouera de ce fait la fonction du résumé de la campagne et servira de rappel du message central au public-cible. C'est pourquoi, à l'instar du slogan publicitaire, le slogan en campagne de sensibilisation doit être évocateur, simple, facilement mémorisable et bref, car « la qualité vaut mieux que la quantité ! » (Jenatsch et Bauer 2016 : 38).

Si la méthode de communication est le sketch, les titres doivent respecter les mêmes normes que le slogan. C'est pourquoi il est important d'identifier clairement l'objectif de la campagne avant d'élaborer le slogan. C'est cet objectif qui doit être traduit en slogan. En se mettant dans la peau de la population-cible, on doit se poser l'une des questions suivantes avant l'élaboration du slogan : que dois-je faire à la fin de la campagne ? Ou quel comportement dois-je adopter à la fin de la campagne ?

Toujours dans l'objectif de rendre le message de la campagne mémorisable et familier à la population-cible, nous proposons également la composition d'un chant très captivant et empreint de rime dont le slogan de la campagne constituera le refrain.

---

<sup>1</sup> Ce slogan signifie littéralement en français : *je m'en vais, ils vont voir dans mon corps*.

<sup>2</sup> Le slogan signifie littéralement : *va, ils vont voir dans ton corps*.

## Conclusion

L'analyse de deux cas pratiques de sensibilisation en santé publique sur le cancer du col de l'utérus et du sein et sur le paludisme, respectivement en Côte d'Ivoire et en Mauritanie, nous a permis de déceler certaines faiblesses à partir desquelles nous proposons des solutions. Les communications orales ou écrites conçues en vue du développement social doivent exiger la réaction de l'interlocuteur. Le message doit tenir compte du contexte (lieu, cible, culture, langue etc.) et doit à la fois remplir trois fonctions. Il doit *informer*, *persuader* et *susciter l'adhésion* du public-cible. C'est ce processus que nous avons regroupé sous le sigle IPA. Nous préconisons que toute campagne menée dans le cadre du développement durable, pour être efficace, doit respecter les normes du modèle proposé ci-dessus.

Cet article est donc une contribution à l'organisation des campagnes de sensibilisation. À travers cette étude, nous pensons fournir des stratégies d'approche aux agents du développement, ONG, ministères de la santé, organismes internationaux etc. afin de faciliter la préparation du projet et d'améliorer le contenu des campagnes de sensibilisation en milieu communautaire au profit des populations cibles et participer ainsi à l'amélioration de leurs conditions de vie.

La pragmatique, branche de la linguistique, se propose de se mettre ainsi au service du développement social et durable. Cela exige une étroite collaboration entre les experts en développement et les linguistes.

Il est opportun d'intégrer des linguistes tels que des analystes du discours et des traducteurs dans l'effectif du personnel des ministères de la santé publique et des organismes de promotion de la santé afin de rendre plus efficaces les projets qui émaneraient de ces instances.

## Bibliographie

- Austin, John Langshaw (1970), *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil.
- Bearth, Thomas et Fan, Diomandé (2001), « La langue locale – facteur méconnu du développement », in : *Bioterre. Revue internationale des sciences de la vie et de la terre*. N° spécial. Actes du colloque international sur la Recherche en partenariat pour un développement durable en Afrique de l'Ouest, centre suisse de recherches scientifiques, 27-29 août 2001. Abidjan, p. 344-357.
- Bessette, Guy, (1996), « La communication pour le développement en Afrique de l'Ouest et du centre : vers un agenda d'intervention et de recherche », in Bessette, Guy et Rajasunderam, C.V (Dir.) *La communication participative pour le développement : un agenda ouest-africain*, Centre de recherche pour le développement international, Ottawa, pp. 9-38.
- Bongba, Eppié Augustine Michaëlla (2018), « slogans publicitaires en allemand et stratégies discursives : analyse pragmatolinguistique », thèse, Université Alassane Ouattara, Bouaké.
- Dubois, Jean (2002), *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse-Bordas.
- Jenatsch, Thomas et Bauer, Richard (2016), *Communication pour le développement : un guide pratique*, Direction du développement et de la coopération, Berne.
- Lajarge, Éric, Hélène Debiève, et Zhou Nicollet (2013), « Introduction », in : Lajarge Éric, Debiève Hélène, Nicollet Zhou (Sous la direction de), *Santé publique. En 12 notions*, Paris,

Dunod, p. 9-12. <https://www-cairn-info.inshs.bib.cnrs.fr/sante-publique-en-douze--9782100585014-page-9.htm> (consulté le 13 avril 2020).

- Moeschler, Jacques et Reboul, Anne (1998), *la Pragmatique aujourd'hui*, Paris, Seuil.
- Searle, John (1982), « Sens et expression », traduction et Préface de Proust Joëlle, *le sens commun*, Paris, Minuit.
- Tourneux, Henry (2006), *la communication technique en langues africaines*, Paris, Karthala.
- Tourneux, Henry (2014) « Pour une linguistique du développement », Symposium on west african languages, Naples, 27-28 march.
- Zouogbo, Jean Philippe (Sous presse), « Former pour répondre aux besoins de communication pour le développement durable », conférence au Congrès international POCLANDE, les territoires de la linguistique pour le développement, Pessac, 23-25 octobre 2019.

### Pages web

- Bessette, Guy (1993), « Communication pour le développement et transfert des connaissances : au-delà des pratiques émetteur-récepteur » in *Communications. Informations Médias théories*, volume 14, 2, p. 136-138, [en ligne], <http://www.persee.fr>, consulté le 7 février 2020.
- Bret, Bernard, Développement définition, in <http://www.hypergeo.eu>, consulté le 25 août 2015.
- Lerner, Daniel (1958), *The Passing of traditional society*, [en ligne], in <http://www.fao.org>, consulté le 7 mars 2020.
- Mauritanie, in <http://axl.cefanelaval.ca>, consulté le 27 février 2020.
- « Pratique de la langue française en Mauritanie », in JO Sénat, du 05/05/2011, P. 1162, [en ligne], in <http://www.senat.fr>, consulté le 22 février 2020.
- Préambule à la constitution de l'OMS (1946), version française, in <http://www.who.int>, consulté le 2 février 2020.
- Renaud, Lise et Rico de Sotelo, Carmen (2007) « Communication et santé : des paradigmes concurrents », in *Santé publique*, Volume 19, N°1, P. 31-38 [en ligne] <http://www.cairn.info>, consulté le 3 février 2020.

# QUELQUES PRATIQUES AGRICOLES TRADITIONNELLES DU PAYS JBALA (NORD-OUEST DU MAROC) : POUR UNE APPROCHE ETHNOLINGUISTIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**Mourad EL BAROUDI**

*Université Sidi Mohammed Ben Abdallah, Fès, Maroc*

baroudimourad@gmail.com

## **Résumé**

*Dans cet article, nous essayerons de saisir le patrimoine linguistico-culturel relatif à quelques pratiques agricoles traditionnelles de la tribu de Bni Qor̄ra qui relève de la région Jbala (nord-ouest du Maroc). Dans un premier temps, nous présenterons la richesse lexicale illustrant la diversité des pratiques agricoles paysannes locales ainsi que les principaux traits phonétiques et morpho-syntaxiques qui caractérisent le parler de cette région. Dans un deuxième temps, nous montrerons que la préservation et la valorisation de ce patrimoine linguistico-culturel ouvrent d'intéressantes opportunités pour le développement durable de ce terroir.*

**Mots-clés :** *Parler de Jbala, ethnolinguistique, développement durable, pratiques agricoles traditionnelles, biodiversité.*

## **Abstract**

*In this article, we will try to collect the linguistic-cultural heritage relating to some traditional agricultural practices of the tribe of Bni Qor̄ra which belongs to the Jbala region (north-west of Morocco). First, we will present the lexical richness illustrating the diversity of local peasant agricultural practices as well as the main phonetic and morpho-syntactic traits that characterize the language of this region. Secondly, we will show that the preservation and promotion of this linguistic-cultural heritage opens up interesting opportunities for the sustainable development of this region.*

**Keywords :** *Jbala dialect, ethnolinguistics, sustainable development*

**Classification JEL** Z0

## **Objet, terrain et intérêt d'étude**

Dans cet article, nous traiterons de la richesse lexicale illustrant la diversité des pratiques agricoles traditionnelles locales d'une population rurale du nord-ouest du Maroc ainsi que les principaux aspects de l'arabe montagnard<sup>1</sup> parlé dans cette région. Nous montrerons également

---

<sup>1</sup> Les parlers arabes montagnards font partie des parlers ruraux sédentaires qui appartiennent à la catégorie des parlers pré-hilaliens, c'est-à-dire ceux de la première période de l'arabisation du nord de l'Afrique (fin VIIe - VIIIe siècles). Selon Dominique Caubet, William Marçais a été le premier à signaler, en 1925, l'existence au Maghreb de ces variétés de ruraux sédentaires. « Il les a appelés "parlers villageois" pour



(Colin 1921) et sur la région d'Ouargha (Levi-Provençal 1922). Plus récemment, d'autres descriptions ont porté sur les régions Jbala occidentales, Anjra (Vicente 1996, 2000), Chaouen (Natividad 1998, Moscoso 2003), Tanger (Iraqi-sinaceur 1998, Moscoso 2000), Larache (Guerrero 2015). Outre les monographies et les descriptions, il y a quelques articles qui traitent des questions de phonétique, de morphologie ou de syntaxe. Mais, à l'exception du travail de Naciri-Azzouz et Vicente (2017) sur le lexique de l'élevage chez les Jbala et les Ghomara, il y a un manque d'études dans le domaine de la lexicographie et de la lexicologie. Dans ces travaux, nous remarquons également un certain déséquilibre concernant l'intérêt porté aux différentes variétés. C'est le cas des parlers méridionaux de cette région, dont fait partie le parler de Bni Qorṛa, qui reste parmi les moins explorés, dans le Nord-ouest marocain. Ceci veut dire que cette région est un terrain encore en friche qui mérite d'être exploré<sup>1</sup>.

Dans notre étude, nous adoptons une approche ethnolinguistique qui vise essentiellement à croiser les données ethnographiques et les investigations linguistiques que nous avons menées sur la tribu de Bni Qorṛa<sup>2</sup>. Le but sera de mettre en évidence les spécificités linguistiques et culturelles de cette région pour pourvoir les valoriser et les mettre au service de la promotion économique et sociale de ce terroir.

Etant donné que l'agriculture est l'activité principale de la population de Bni Qorṛa, nous avons choisi de nous focaliser, dans un premier temps, sur le lexique spécifique des pratiques agricoles traditionnelles en cherchant à mieux élaborer un aperçu général sur son contexte d'usage. Dans un deuxième temps, nous présenterons les principaux traits phonétiques et morpho-syntaxiques qui caractérisent le parler de cette région. Enfin, nous montrerons que la reconnaissance et la valorisation de ce patrimoine linguistico-culturel ouvrent d'intéressantes opportunités pour le développement durable de ce terroir.

## 1. Le lexique des pratiques agricoles traditionnelles chez les Jbala

Avant de présenter le lexique relatif aux pratiques agricoles traditionnelles de la population jebli, il est à signaler que ces pratiques sont en voie de disparition. Tous nos informateurs ont souligné cet état de fait comme le montrent les exemples suivants :

- (1) *daḵ š-ši d ǧəduḍ-na ma bʔa šay daḇa. huwa b l-ḥlawa dyal-ū walayni fi-h tamara bezzāf daḵ š-ši ʕlā š txallaw ʕli-h n-nas d daḇa . diḵ l-waxt kān l-mlāḥ w l-ḥlawa, w ɖ-ɖaḥḵ, w lli ža yaḵūl, w l-xayr ʕa žay. daḇa ma bʔa tissīr.*

Les habitudes de nos ancêtres, il n'en reste rien aujourd'hui. Elles ont leurs goûts, mais demandent beaucoup de travail. C'est pourquoi les gens d'aujourd'hui les ont

<sup>1</sup> Notre intérêt pour cette région est justifié également par une motivation personnelle puisque nous sommes originaires de cette région et nous disposons donc de compétences linguistiques qui nous permettent de rendre compte des traits de cette variété locale et du patrimoine culturel qu'elle véhicule.

<sup>2</sup> Les données présentées ici ont été recueillies à partir d'un travail de terrain mené par nous-mêmes dans le cadre d'une recherche portant sur les aspects phonétique et morphosyntaxique du parler *Jebli* de Bni Qorṛa à l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès. Elles sont collectées majoritairement auprès des locuteurs natifs de cette région. Il s'agit de deux femmes et de trois hommes : Raḥma, âgée de 70 ans du douar *Oulad Ahmed* ; Fḍela (50 ans) du douar *Oulad Abou* ; Ali, âgé de 65 ans du Douar *Zbīr* ; Hamdan, âgé de 50 ans du Douar *Oulad Ahmed* et Abdelhafid, âgé de 45 ans, du Douar *l-3zīb*.

abandonnées. Autrefois, il y avait « le sel », « les délices » et le sourire. Tout le monde peut manger et la récolte venait en abondance. Aujourd'hui, rien ne reste de cela.

- (2) n-ʔayyəl n-səddaʔ ʔana rasi, n-ʔayyəl b l-məhrāt : rra zid ! rra zid ! u hūwa ʔraḫtūr ʔa-yhrət f ramšət ʔayn.

Je ne peux plus me casser la tête avec l'araire (et crier à l'âne) : avance ! avance ! Alors que le tracteur peut labourer en un clin d'œil.

- (3) n-nas txallat ʔla l-ḥṣad b l-yəd. ʔa-yǧiw daba daḳ l-mwaḳən w ʔa- yhanniw-aḳ.

Les gens ont abandonné la moisson à la main. Aujourd'hui, les machines ont facilité les choses.

Les pratiques agricoles traditionnelles ont donc subi des mutations même chez la population jebli. La modernisation des systèmes de production prend place. Ainsi, l'araire a été remplacé par le tracteur et la moissonneuse-batteuse a supplanté la moisson à la main. Les habitudes ont aussi changé, les gens ne font plus les choses avec patience et goût comme autrefois ; ils ont opté pour la facilité et la vitesse dans le travail agricole. De même, le lexique lié à ces pratiques paysannes tombe en désuétude et devient ainsi archaïque, parce qu'il n'est plus en usage chez les jeunes générations (txallaw ʔli-h n-nas d daba « les gens d'aujourd'hui l'ont abandonné ») alors qu'il pourrait constituer une mine de savoir et de savoir-faire s'il est bien exploité.

Nous présenterons, dans ce qui suit, le vocabulaire relatif à quatre activités paysannes traditionnelles : le labour, la moisson, le battage et le vannage. Dans cette présentation, nous adoptons la méthode lexicographique en fournissant, pour chaque entrée, les informations suivantes : la catégorie grammaticale, le genre et la définition. Parfois, pour certaines entrées, nous signalons l'origine et nous en fournissons des exemples en nous basant sur quelques dictionnaires, notamment celui de l'arabe marocain - français (DAF) (De Prémare et al. 1993-1999) et le Dictionary of Andalusi Arabic (DAA) (Corriente 1997) (pour les mots en lien avec l'arabe d'Andalousie). Nous avons également consulté l'Encyclopédie berbère pour chercher les traces du substrat berbère que ce soit dans des mots berbères arabisés ou des mots arabes berbérisés (ʔaǧlīl, ʔaḥlās, ʔazaglu, ʔaḳbāl, etc.). À ce type d'information linguistique, nous avons ajouté des données ethnographiques informant sur le contexte d'utilisation de chaque terme.

### ***1.1 Le lexique du labour traditionnel à l'araire***

beḳri adj. « précoce » ; l-beḳri n. m. « culture précoce ». z-zrāʔ l-beḳri « le blé précoce ».

bərdāʔ n. m. « bât pour l'âne », fabriqué en doum et rempli par les chaumes. Ce mot se trouve aussi en arabe andalou « bardaʔah ou bardaʔah, terme qui a donné en espagnol, catalan et portugais albarda » (Naciri-Azzouz et Vicente 2017 : 13). (Voir ci-dessous ʔaḥlās).

bərniša n. f. « chacune des parties d'une terre soumise à l'alternance des cultures par rotation dite assolement » (DAM 1 : 210) pour assurer la fertilité du sol.

məhrat n. m., pl. mḥārət « charrue, araire de type primitif, toute en bois sauf le soc » (DAF 3 : 54).

məʔyaš n. m. sorte d'anneau qui sert à serrer le soc à l'extrémité de l'araire. Il trouve ses origines dans la racine (qys) de l'arabe classique qui porte le sens de « mesurer ».



mṣwəṭ n. m. « fouet ». Il vient du verbe sawaṭa de l'arabe classique qui veut dire « fouetter ». Il se trouve sous d'autres formes dans d'autres parlers de l'arabe marocain, à titre d'exemple : suwwiṭa dans le parler de Ghomara (Naciri-Azzouz et Vicente 2017 : 12).

səkka n. f. « soc », pièce de fer triangulaire et tranchante, elle se trouve attachée à la charrue par un anneau. Elle sert à fendre et à renverser la terre qu'on laboure.

sfiḥa n. f. « fer à cheval ». Ce mot se trouve aussi en arabe andalou (Corriente 1997 : 307) et aussi en berbère ghomari (Mourigh 2016 : 423) cité par (Naciri-Azzouz et Vicente 2017 : 13).

škima n. f. « bridon de mulet ou d'âne sans mors de fer ».

ṣrima n. f. « bridon (de mulet ou d'âne), avec un mors en forme d'anneau » (DAF 8 : 60).

ṭṭeba n. f. vient de ṭṭab (« doux »). Il signifie matelassage ou couverture usée. On la met sur le dos de l'âne, du mulet ou du cheval avant de mettre le bât pour que l'animal ne se blesse à force de se frotter contre le bât.

tuṛṣa n. f. « trouée d'une enjambée de large environ laissée dans la haie d'un jardin rural (ṣirṣa) » (DAM 2 : 45). Elle est fermée souvent par une sorte de porte fabriquée avec des branches d'épines.

xammās n. m. ouvrier agricole qui travaille chez un paysan contre un cinquième de la récolte.

zawḡa n. f. litt. « deux » ou « paire ». Dans le PJBQ, il fait référence à l'ensemble de l'araire et des animaux qui le tirent. ḡana b l-bhima dyāli u huwwa b dyal-u u ḡa-nṣml-u z-zawḡa « moi, j'apporte ma mule, lui la sienne et on forme z-zawḡa »

ḡaḡl n. coll. « chaume », pailles de seigle utilisées dans la fabrication des bâts (bərādāṣ) et aussi dans la confection des toitures des maisons traditionnelles.

ḡahlās n. m. d'origine amazighe, « bât » pour mulet. Comme bərādāṣ, il est fabriqué en doum et rempli par les chaumes.

ḡazaglu n. m. « joug », c'est un terme berbère relevé dans les variétés berbères marocaines et algériennes (Mourigh 2016 : 292 ; Ibáñez 1959 : 379 ; Renisio 1932 : 325 ; Dallet 1982 : 935), cités par Naciri-Azzouz et Vicente 2017 : 12). Il se trouve aussi dans les parlers arabes des Jbala (Anjra, Ghomara, Branès (Colin 1921 : 103), l'Ouargha (Lévi-Provençal 1922 : 196) ; ainsi qu'à Skoura (Behnstedt & Woidich 2012 : II/carte 268), cités dans Naciri-Azzouz et Vicente 2017 : 12).

## ***1.2 Les verbes d'action liés à l'activité du labour***

Nous présenterons dans cette section les verbes d'action liés à l'activité du labour :

ḡəṛṭ v. tr., n. act. ḡəṛṭ, « labourer en utilisant un animal » : mulet, âne, bœuf, etc.

ṛbət v. tr., n. act. ṛbāt « lier, attacher, fixer un lien », en PJBQ, « attacher les animaux de la somme l'un à l'autre pour commencer le labour ». Contr. : ṭlā? (« relâcher », « libérer »). ma d ṛbət tta d-ṣalləf l-bhayəm, « donner aux animaux à manger avant de les attacher les uns aux autres pour commencer le labour ».

šarreḵ v. tr. « labourer la terre superficiellement ».

ṭlā? v. tr., « relâcher », « libérer », contr. ṛbət (voir supra). ṭlā? l-bhayəm « libérer les animaux ». ṭlā? l-məhraṭ <relâcher l'araire> signifie « finir le labour ».

xatət v. tr. « tracer une ligne », un trait, un sillon. Tracer des traits avec l'araire pour enterrer la semence.

ṣaləm v. tr. « tracer les limites du terrain à labourer avec l'araire avant de commencer le labour ». Ṣawwal ḥaḏa fāš Ṣa-dbda l-ḥart Ṣa-d-ṣaləm, « quand tu commences le labour, la première chose que tu fais est de tracer le terrain ». ṛṛa ṣaləm, « hue ! Trace le terrain à labourer ! », se dit à un âne ou un mulet pour qu'il commence à tracer le terrain à labourer.

ṭləb v. tr., n. act. ṭlīb; ce mot est employé dans l'opération de labour et il signifie « donner à la terre un labour préparatoire pour retourner le sol » (Colin, cité dans DAF 10 : 395). l-ṭarḍ xəšša darṛi l-ṭlib, « la terre demande nécessairement un labour préparatoire ».

### ***1.3 Les types de céréales cultivés à Bni Qorṛa***

z-zrāṣ l-bəldi nom composé de z-zrāṣ « le blé » et l-bəldi « du terroir », variétés de blé qui se caractérisent surtout par leur capacité à s'adapter aux environnements montagneux hétérogènes et leur résistance au manque de précipitation. Parmi ses variétés : « krifla l-biḏa », « krifla k-kaḥla », « faṛina », « nəsmā », « məṣūš », « mzərūba ».

ṭuṭniyya n. coll. « légumineuses ».

fūl n. coll. « fèves ».

ḡəlbana n. coll. « petits pois ».

ḥəmmis n. coll. « pois-chiches ».

kərfalla n. f. « légumineuse papilionacée qui donne une graine comestible », ce mot est relevé aussi chez Ġzāwa par Colin (cité dans DAF 10 : 560).

kərsanna n. f. « vesce, petite graine rougeâtre qui sert uniquement à la nourriture des bœufs de labour » (Colin cité dans DAF 10 : 551).

l-lūbya l-ḥamra nom composé de l-lūbya « haricot » et l-ḥamra « rouge », dolique.

šṣīr n. coll. « orge ».

xortāl n. coll. « seigle », type de céréale dont les grains servent à nourrir le bétail et sa paille est utilisée dans la fabrication des bâts (bəradāf) et dans la confection des toitures des maisons traditionnelles. Il est réputé pour la meilleure qualité de ses pailles comparativement aux céréales courantes comme l'orge ou le blé.

ʕdəs n. coll. lentilles.

ʔaḵbāl n. maïs.

#### ***1.4 Le lexique lié à la moisson, au battage et au vannage traditionnels des céréales***

dərsa n. f. « airée, quantité de gerbes dépiquées en une séance ; quantité de gerbes étendues sur l'aire pour être dépiquées en une opération » (DAM 4 : 256).

drās n. act. « dépiquage, battage des céréales ; travail effectué en pleine chaleur, au moment où la brise d'ouest est assez forte pour que l'on puisse procéder ensuite au vannage » (DAF 4 : 256).

drāf n. m. « avant-bras » ; dans ce contexte, il signifie « brassée » (de gerbes, d'herbes etc.) ; quantité d'épis que peut enserrer le bras replié. A Sefrou (De Prémare et al. 1995 : 260), ce terme fait référence à « brassée » ou unité de mesure pour le transport des céréales (voir ci-dessous šəbḵa).

ḥməl n. m. une charge portée par une bête, ḥməl d l-ʕwad, « une charge de bois », ḥməl d z-zitūn, « une charge d'olives ».

ḥṣād n. act. « action de moissonner » ; « moisson » ; « époque de la moisson ».

lūḥ n. m. « pelle en bois dur utilisée pour ventiler le grain dépiqué », (relevé par Colin et Loubignac, cité dans DAF 11 : 98). Elle est utilisée dans la région de BQ après le vannage à la fourche (l-mədra) et avant le crible (əs-siyar). Pour purifier les grains dépiqués à l'aide du vent. məbaʕd l-mədra ʔa-ndarb-u b l-luḥ baš n-ḥaydu daḵ l-ʕdām k-kbir, « après la fourche, on utilise la pelle de bois pour bien ventiler les grains dépiqués. »

mədra n. f., pl. mḍāri. « Fourche à trois dents en fer avec un manche en bois pour retourner le blé sur l'aire ou pour vanner ». faš ʔa-ṭəb d-dərsa ʔa-nbdaw nšaffiw b l-mḍāri, « quand l'airée devient prête, on procède au vannage en utilisant les fourches ».

mənḡil n. m. « faucille ». l-ḥṣād ʔa-yḵūn b l-mnaḡəl, « la moisson se fait avec les faucilles ».

naḍər n. f. « aire à battre, lieu où on pratique le dépiquage et le vannage des céréales ».

šāba n. f. « moisson abondante, bonne récolte ». š-šaba ʔa-ḡi ḥasab š-šəṭa, « la bonne récolte dépend de la pluie ».

šayf n. m. « saison de l'été ». Ce mot fait référence aussi à la moisson et à la récolte. ʔana kəmməlt š-šayf dyali bəḵri, « j'ai terminé ma moisson tôt ». kanəṭ š-šayf mzyana haḍ l-ʕām, « la récolte est bonne cette année ». u ʔa-dəzmaf š-šayf dyaləḵ b tawaza, « et tu ramasses ta récolte en s'entraidant ».

šəbka n. f. « filet pour le transport de céréales en gerbes », de la paille etc. ex. : š-šəbka d t-təbən, « un filet de paille » ; š-šəbka d z-zrāf, « un filet de céréales ». Selon (De Prémare et al. 1995- 7 : 21), « à Sefrou, une š-šəbka (filet) de céréales = 18 brassées – drāf- = 378 gerbettes ». Chez les Jbala de Bni Qorra, lors de la vérification de cette unité de mesure auprès de nos informateurs, ils ont fait la différence entre š-šəbka k-kbira qui peut contenir entre 16 et 20 brassées et que l'on porte sur les mulets et š-šəbka š-šgira qui fait 10 et 12 brassées et que l'on porte sur les ânes. š-šbaqi kaynin žawž d žanwāf š-šəgira ža-dhūz daq řašra druša w k-kəbira ža-dhūz daq řušrīn drāf, « Les filets, on a deux types : la petite peut contenir environ dix brassées et la grande peut aller jusqu'à vingt brassées ».

šəttaba n. f. « balayette en folioles de doum, utilisée après le dépiquage et le vannage pour balayer et nettoyer les aires à battre ».

šəwwala n. pl. vient de l'amazighe řašwwāl, « manœuvre agricole, journalier qui s'embauche pour la moisson, moissonneur à gages » (DAF 7 : 239).

siyyār n. m. « crible en fer-blanc, pour le grain/le blé, permettant d'en extraire les menus graviers » (DAF 8 : 148). u f ttali řa-ndarbu-h b s-siyyar bās la břa či ři řaža řa-dhyyəd « après le vannage, on utilise le crible pour extraire ce qui reste des menus graviers ».

tađla n. f. « bouquet de céréales », « gerbe d'épis », mot d'origine berbère, commençant par le t- marque du féminin en berbère.

tammūn n. m. « gerbier de paille en forme de cylindre ». t-tammūn d t-təbən, « gerbier de foin ».

tawār řarrař drrās groupement de mots qui signifie « bœuf laboureur batteur ».

tawaza n. f. d'origine amazighe qui vient de aws (« aider »), tiwisi ou tiwizi est le nom d'action qui veut dire « aide ». Dans le cadre des moissons, c'est une pratique ancestrale de la gestion des activités tribales, elle signifie une entraide entre les habitants.

řařayřuy n. m. « chant satirique improvisé par les femmes rurales » (Colin, cité dans DAF 9 : 313). Chansons plaintives improvisées et chantées par les femmes et les jeunes filles lors de la moisson. řa-dlřa-ham řa-yřəřd-u u řařayřuy dyal-əm řa-ytsmāf mən břīd, « quand elles moissonnent, leur chant s'entend de loin ».

řatta n. f. une « charge portée sur le dos ».

### ***1.5 Les verbes d'action liés aux activités de la moisson, du battage et du vannage***

drəs v. tr. n. act. drās « dépiquer des épis, en les faisant fouler aux pieds sur une aire par des bêtes de somme » (DAF 4 : 256)

řzəm v. tr. « attacher par une corde ». řzəm mzyan š-šəbka d z-zrāf řla l-řmār, « attache bien le filet de céréales sur l'âne ».

ḥṣəd v. tr. « Moissonner, faucher à la faucille (des céréales mûres) » (DAF 3 : 132) ; un bouquet d'épis est saisi de la main gauche et coupé à la faucille de la main droite [=crêpelage] ».

rbəṭ v. tr. « Lier », « attacher », « fixer un lien ». « Attacher les bêtes l'une à l'autre pour commencer le battage ». ḡa-ddir l-ḡašra ḡaw ḥəḍaš ḡa-rrəbṭ-u l-bhayəm bāš nbdāw d-drās, « à dix heures ou à onze heures, on attache les bêtes pour commencer le battage ». Ce mot est utilisé aussi dans l'activité de labourage (voir supra).

ṣaffi v. tr., n. act. tṣfi, « nettoyer le grain en le vannant, procéder à la seconde phase du nettoyage du grain dépiqué qui consiste à le vanner avec une fourche contre le sens du vent venant de l'ouest ».

ṣayyaf v. tr., n. act. tṣyāf/tṣyēf, « faire la moisson, moissonner ». sayyəft bəkri haḍ l-ḡam, « j'ai moissonné tôt cette année ».

ṣəṭṭab v. tr., n. act. təṣṭāb/tṣṭēb, « balayer, nettoyer » ; t-tṣətēb d n-nwadər, « le nettoyage des aires à battre ».

siyyār v. tr., n. act. təṣyār/tṣyēr, « cribler le grain pour éliminer les petits graviers ».

tāb v. tr. « être/devenir suffisamment dépiquée (récolte) pour être vannée à la fourche » (DAF 8 : 386). fāš ḡa-tēb d-dərša ḡa-nṭəlḡ-u l-bhayəm, « quand l'airée devient prête à être vannée, on relâche le bétail ».

tayyəb v. tr. de sens factitif (ou causatif), « faire en sorte que l'airée soit suffisamment dépiquée pour être vannée à la fourche ».

ṭlāḡ v. tr. « relâcher », « libérer », contr. rəbəṭ (voir supra). fāš ḡa-tēb d-dərša ṭlāḡ. u bda d ṣaffi « Quand l'airée devient prête libère les bêtes et commence à vanner ».

ḡayḡay v. « chanter une complainte ». l-ḡyālat ḡa-yḡayḡy-u w ḡa-yḥəsḍ-u z-zrāṣ, « les femmes chantent des complaintes en moissonnant le blé ».

ḡləb v. tr. n. act. ḡlīb; ce mot employé dans l'opération de labour signifie « donner à la terre un labour préparatoire pour retourner le sol » (Colin, cité dans DAF 10 : 395). Il est utilisé aussi dans l'opération de dépiquage : ḡləb d-dərša, « retourner l'airée », qui veut dire mettre sens dessus dessous l'airée pour faire apparaître sur la surface les épis qui ne sont pas encore dépiqués.

Le lexique que nous avons répertorié indique la richesse terminologique concernant le vocabulaire agraire et les espèces de céréales cultivées, essentiellement basées sur des variétés traditionnelles dites locales ou de terroir bəldiyya. Une autre remarque que nous pouvons signaler concernant ce lexique est la grande influence du vocabulaire berbère. Nous notons particulièrement le nombre très élevé d'emprunts au berbère (ṣəwwala, tawaza) et aussi l'emploi du suffixe du masculin ḡa- (ḡaḡlīl, ḡaḡlās, ḡazaglu, ḡaḡayḡuy) et celui du féminin t- (taḡla) que ce soit dans des mots d'origine berbère ou dans des mots arabes berbérisés. En revanche, ce lexique tombe en désuétude soit à cause de la disparition de ces pratiques paysannes traditionnelles soit à cause de l'influence de plus en plus forte des parlers citadins.

## 2. Principaux traits linguistiques marquants du lexique enregistré

Le parler de Bni Qorṛa s'inscrit dans le groupe des parlers jbala (« montagnards ») qui font partie des parlers pré-hilaliens, c'est-à-dire ceux de la première période de l'arabisation de l'Afrique du Nord (fin VII<sup>e</sup> et début VIII<sup>e</sup> siècles) (Marçais 1930). Ces parlers présentent des traits qui les distinguent des autres parlers de l'arabe marocain à cause notamment de la forte influence du substrat berbère et de la conservation de certains faits linguistiques de l'arabe classique.

Nous présenterons, dans ce qui suit, les traits linguistiques de cette variété du parler jebli utilisée à Bni Qorṛa. Nous nous focalisons principalement sur quelques aspects phonétiques et morphosyntaxiques en suivant les critères d'analyse des spécialistes en langues et dialectologies arabes.

### 2.1 Traits phonétiques du parler de Bni Qorṛa

Dans cette section, nous traiterons des réalisations des voyelles et des consonnes ainsi que quelques phénomènes phonétiques présents dans ce parler comme la spirantisation, la désémphatisation et des cas de réductions phonétiques (l'aphérèse et l'apocope).

Au niveau vocalique, les traits les plus marquants de ce parler sont : la conservation des diphtongues [aw] et [ay] de l'arabe classique : tawaṛ « bœuf », lawn « couleur », ṣawd « branche », žawž « deux », dawm « doum » // ṣayf « été ; moisson ; récolte », maydūna « corbeille tressée en fibres de doum », layin « où ? », mnayin « d'où », et la présence des voyelles pleines (a, i, u) contre un peu de présence de schwa ə : >a : maṣza « chèvre », k-kaṛmus « figes », ḥalwa « bonbon », baṛṛa « vache » // >i : š-šizra « arbre », ṣiṛsa « jardin », waṣiṛ « difficile », siyyār « tamis ». // >u : xubza « pain », sulla « panier », ṛuffa « sac tressé en fibres de doum ».

Au niveau consonantique, les traits les plus remarquables sont l'articulation glottale du phonème /q<sup>1</sup>/ : baṛṛa « vache », ṛuffa « panier en doum », tbaṣwiṛ « bêlement », ṛəb « retourner le sol », et la présence des interdentes /d̪/, /t̪/ et /d̪/ : kt̪ir « beaucoup », šəṭa « pluie », hayṭa « comme ça », ḥart̪ « laboure », məḥraṭ « araire » // məḍra « fourche », taḍla « bouquet de céréales », bṣ̪iḍ « loin », ṛḍim « ancien », ḡḍuḍ « ancêtres », wāḍ « rivière » // gəmh̪ l-byaḍ « le blé blanc », ḥəṣāḍ « moisson », maḍya « aiguisée », biḍa « blanche », xaḍra « verte ». Ces interdentes viennent soit de la conservation de celles de l'AC soit de la spirantisation des dentales existantes dues à l'influence du substrat berbère.

Ce phénomène de spirantisation touche aussi les phonèmes /b/ > [b̪] et /k/ > [k̪]. Il est le résultat de l'influence du substrat berbère. baḥa « papa », dəṛuḥa « génisse », daḥa « maintenant », ṭayəḥ

---

<sup>1</sup> Le /q/ est réalisé [ʔ] chez les personnes âgées, essentiellement chez les femmes. Pour les hommes, ils alternent entre les deux réalisations sauf un de nos informateurs qui réalise systématiquement /q/ en [ʔ]. Ce trait très distinctif de ce parler se trouve souvent stigmatisé. Les locuteurs jeunes de cette région ont tendance à sous-estimer la réalisation [ʔ] et n'hésitent pas à utiliser la réalisation [q] en usage dans les parlers citadins.

« cuit », yaḅəs « sec » // s-sukna « la résidence », hadak « celui-là », baḱuṛ « figue », šəbka « filet », bəḱri « têt ».

Un autre trait très caractéristique de ce parler est la réalisation des affriquées /ǧ/ [dʒ] et /č/ [tʃ]. Leur apparition se fait le plus fréquemment en attaque de syllabe, leur position en coda est moins fréquente : ǧəlbana « les petits pois », naʃǧa « brebis », ǧuhd « effort », ǧədyān « les chevreaux », ǧəbəl « montagne », mənǧīl « faucille ».

Le parler à l'étude présente également la désempathisation de certaines emphatiques : zbər « tailler » / sənduʔ « coffre » / wərʔa « feuille », ainsi que plusieurs cas des réductions phonétiques (aphérèses et apocopes<sup>1</sup>) : ḥətta > tta « jusqu'à », ʃtətu > tətə, tsənnani > sənnani « attends-moi » // waḥəd > waḥ « un », ǧər > ǧe « seulement ; juste », škūn ʒa > škū ʒa « qu'est venu ? », ḥərətha > ḥrətta « je l'ai labourée ». Ces dernières sont dues surtout à une diction rapide qui caractérise les locuteurs de cette région.

## 2.2 Traits morpho-syntaxiques du parler de Bni Qorṛa

Nous signalerons ci-après quelques traits saillants d'ordre morphosyntaxiques caractérisant ce parler :

Le parler de Bni Qorṛa ne distingue pas le genre à la 2<sup>e</sup> personne du singulier à l'accompli et à l'inaccompli. Ce pronom possède une seule forme féminine (ntina) mais du genre commun :

ntina ʒit baš dʃməl l-baḥt  
<toi- tu es venu(e)-pour- faire- la recherche>  
« tu es venu(e) pour faire la recherche ».

Ce parler se démarque également par l'utilisation du préverbe de l'inaccompli ʔa-<sup>2</sup> : ʔa-nḥərṭu « on laboure », ʔa-nḥəṣəḍ « je moissonne » ; ʔa-ydrəs « il dépique », ʔa-nšaffiw « on vanne ».

Le futur est marqué avec la particule maši<sup>3</sup> qui peut être réduite à maš et ma :

maši nḥərṭ-a ta l-ʃam maži  
<allant- je labourerai- elle- jusqu'au- l'année- il vient>  
« je la labourerai l'année prochaine ».  
ma ndaḱlu t-tbən daba  
<allant- nous faisons entrer- le foin- maintenant>  
« nous allons faire enter le foin ».

Si la morphologie verbale n'atteste pas de substrat berbère, dans les catégories nominales, les marques de l'influence berbère sont d'importance. Les noms berbères à préfixe du masculin ʔa- et à préfixe du féminin t- ont sans doute accoutumé le sujet parlant qorṛi à l'usage de paradigmes berbères : ʔaǧlīl , ʔaḥlās, ʔazaglu, ʔaʃayʃuy, taḍla.

<sup>1</sup> Quand c'est le son initial qui tend à disparaître, on parle d'aphérèse et quand il s'agit de la suppression d'un ou plusieurs phonèmes à la fin d'un mot, le processus s'appelle apocope.

<sup>2</sup> Certains de nos informateurs évitent cette forme, ils alternent entre ʔa- et ka- qui est en usage dans les parlers citadins.

<sup>3</sup> maši est le participe actif du verbe mša « aller », il fonctionne ici comme un semi auxiliaire qui s'associe à un verbe pour marquer le temps futur.

Au compte de l'influence du substrat berbère, on inscrit aussi l'usage du suffixe -iṣ d'origine berbère dans la formation du diminutif : ṣwiyyiṣ « très peu », mniṣ « petite pioche » et la formation de quelques diminutifs par mise au féminin de noms masculins : ṣaḍum « serfouette » > ṣaḍuma « petite serfouette », mṣawṣ « fouet » > mṣiwṣa « petit fouet ».

Les traits linguistiques présentés ci-avant sont loin d'être exhaustifs, mais ils nous indiquent que le parler de Bni Qoṛṛa s'inscrit parmi les parlers préhilaliens de type montagnard, conserve encore certains traits de l'arabe classique et se démarque par une grande influence du substrat berbère que ce soit au niveau phonétique, morpho-syntaxique ou lexical.

Si les traits spécifiques de ce parler se trouvent encore maintenus chez les personnes âgées que nous avons interviewées, ils sont, en revanche, en voie de disparition chez les jeunes générations, d'où la nécessité de la préservation et de la valorisation des ressources linguistiques et culturelles de cette région pour maintenir leur transmission et pour en faire un levier pour le développement durable de la région et de sa population.

### **3. Exploitation de ce patrimoine linguistico-culturel pour un développement durable de la région**

Du point de vue de la LDS (Linguistique du Développement Social) (Agresti 2014), ce patrimoine linguistico-culturel peut constituer un levier pour le développement de la région et de ses habitants. En effet, tous les produits issus de la biodiversité de cette région sont des biens ayant une valeur monétaire. Il s'agit principalement des variétés de terroir dites bəldiyya : le blé, les céréales, les olives, les figues, les plantes aromatiques et médicinales, etc. Ces produits peuvent être valorisés et commercialisés pour contribuer au développement économique de la région. La tribu de Bni Qoṛṛa possède tous les atouts pour s'inscrire dans cette tendance du retour à l'agriculture paysanne (Auclair 2006) observée dans le monde depuis l'avènement du développement durable qui vise à valoriser les pratiques et les savoirs des paysans.

En outre, le tourisme écologique est devenu une nouvelle industrie : la valorisation de la biodiversité, que ce soit par l'attraction des beaux paysages naturels de la région ou par la participation des touristes dans l'exercice des activités agricoles pratiquées dans la région, peut constituer une source de revenus particulièrement importante pour aider la population de la région.

Les motivations ne sont pas seulement économiques et utilitaristes, mais aussi d'ordre culturel et identitaire. De ce fait, il est nécessaire de protéger ces pratiques et ces savoirs, garants de la diversité culturelle, au même titre que la biodiversité, et de veiller également à les transmettre aux futures générations. Dans ce sens, le parler jebli de la tribu de Bni Qoṛṛa s'inscrit dans cette diversité culturelle. Il s'agit d'un trésor linguistico-culturel marocain qui se trouve malheureusement en voie de disparition. Ainsi, il nous semble urgent de construire un musée ou une maison de la culture de Jbala pour conserver ce patrimoine immatériel. L'objectif sera non seulement de valoriser cette identité locale et de la préserver, mais aussi de l'exploiter pour la promotion économique et sociale de la région. Le musée peut contenir entre autres des extraits des enregistrements du parler jebli, des objets et des outils utilisés dans les pratiques artisanales locales (poterie, vannerie, bṛumi « travail des chaumes »), des enregistrements vidéo qui filment toutes les activités traditionnelles propre à cette région, etc.



L'exploitation de ce patrimoine linguistico-culturel peut aussi l'être pour des fins didactiques et pédagogiques par l'adoption d'une stratégie didactique à visée culturelle éveillant la conscience identitaire de l'apprenant et aussi par l'élaboration des bouquins de la littérature toponymique destinés au grand public.

## Conclusion

Dans ce travail, notre objectif était de mettre en relation l'investigation ethnolinguistique et le développement durable. Le linguiste en collaborant avec d'autres acteurs (botanistes, archéologues, anthropologues, société civile...) peut jouer un rôle majeur en contribuant à recenser les savoir-faire traditionnels et les variétés langagières afin de garantir leur maintien et leur transmission dans les contextes de modernisation qui s'accompagnent d'une acculturation rapide et également pour mobiliser ces ressources linguistiques et culturelles en vue d'améliorer les conditions de vie des populations.

Dans cette perspective, l'étude et la valorisation du savoir-faire paysan traditionnel de la région de Bni Qorra contribuent : primo, à reconnaître les spécificités régionales et les traits identitaires de la population jeblie ; secundo, à favoriser la conservation de la biodiversité de cette région ; tertio : à constituer une alternative aux savoirs techniques actuels et aux projets de transformation en cours qui visent d'autres formes de production ; quarto : à conserver le patrimoine linguistique et culturel de cette région et le mettre au service du développement durable de ses habitants.

En somme, la linguistique et le développement durable, pour qu'ils soient pris dans un sens concret doivent investir dans d'autres modes d'intervention visant non seulement la protection et la préservation des patrimoines linguistico-culturels menacés par la métamorphose des sociétés, mais aussi la mobilisation de ces ressources linguistiques et culturelles afin de contribuer au développement durable des populations.

## Bibliographie

- Agresti, G., 2014. « Actualité des racines. Pour une linguistique du développement social », in : Ruggero Druetta et Caterina Falbo (éds), *Cahiers de Recherche de l'École Doctorale en Linguistique Française n. 8/2014. Docteurs et Recherche... une aventure qui continue*, Trieste, EUT Edizioni Università di Trieste, pp. 13-39.
- Ater, M. & Hmimsa, Y., 2008. « Agriculture traditionnelle et agrodiversité dans le bassin versant de Oued Laou (Maroc) ». In : Bayed A. & Ater M. (eds.). *Travaux de l'Institut Scientifique, Rabat. Du bassin versant vers la mer : Analyse multidisciplinaire pour une gestion durable*. Série générale n°5. pp. 107-115.
- Auclair, L., 2006. *Le retour des paysans ? À l'heure du développement durable*. Paris, IRD Editions.
- Aumeeruddy-Thom Y., Caubet C., Hmimsa Y. et Vicente Á., 2017. « Les sociétés *Jbala* et la nature », *Revue d'ethnoécologie* (En ligne), URL : <http://ethnoecologie.revues.org/3234>. (Consulté le 19 octobre 2017).

- Barontini, A. et Hmimsa, Y., 2017. « Agrobiodiversité et pratiques agricoles dans le pays *Jbala* (Tafza et Bellota) », *Revue d'ethnoécologie* (En ligne) URL : <http://journals.openedition.org/ethnoecologie/3217>. (Consulté le 23 janvier 2019).
- Caubet, C. et Aumeeruddy-Thom, Y., 2017. « Céréales, pains, levains et fours dans la région d'El Hoceima », *Revue d'ethnoécologie* (En ligne) URL : <http://journals.openedition.org/ethnoecologie/3070> ; DOI : 10.4000/ethnoecologie.3070. (Consulté le 16 novembre 2018).
- Caubet, D., 2017. « Les parlers du Nord-Ouest marocain à partir de corpus recueillis dans la région en 1992-1995 (sous la direction de Simon Lévy) », in : Á. Vicente, D. Caubet & A. Naciri Azzouz (éds.), *La région du Nord-Ouest marocain : Parlers et pratiques sociales et culturelles*, Zaragoza : Prensas de la Universidad de Zaragoza, pp. 109-142.
- Colin, G.S., 1921. *Le parler arabe du nord de la région de Taza*. Bulletin de l'Institut Français D'Archéologie Orientale XVIII, pp. 33-119.
- Corriente, F., 1997. *A Dictionary of Andalusi Arabic*, Leiden, New York, Köln, Brill. (noté DAA dans l'article).
- De Prémare, A.-L. et al., 1993-1999. *Dictionnaire arabe-français* : établi sur la base de fichiers, ouvrages, enquêtes, manuscrits études et documents divers. 12 vols. Paris, L'Harmattan. (noté DAF dans l'article).
- Guerrero, J., 2015. *El dialecto árabe hablado en la ciudad marroquí de Larache*, Zaragoza: Prensas de la Universidad de Zaragoza.
- Hmimsa Y., Aumeeruddy-Thomas Y. & Ater M. 2017 – Lexique sur les figuiers : exemple des variétés nommées chez les Beni Ahmed (*Jbala*, Rif occidental). in : Á. Vicente, D. Caubet & A. Naciri Azzouz (éds.), *La région du Nord-Ouest marocain : Parlers et pratiques sociales et culturelles*, Zaragoza : Prensas de la Universidad de Zaragoza, pp. 265-274.
- Iraqui-sinaceur Z., 1998. « Le dialecte de Tanger », *Peuplement et arabisation au Maghreb occidental. Dialectologie et histoire*, Madrid/Zaragoza, Casa de Velázquez/Universidad de Zaragoza. pp. 131-140.
- Lévêque, C., 2008. *La biodiversité au quotidien : Le développement durable à l'épreuve des faits*. Editions Quae.
- Lévi-Provençal, É., 1922. *Textes arabes de l'Ouargha. Dialecte des Jbala (Maroc septentrional)*. Paris, Édition Ernest Leroux.
- Marçais W., 1911. *Textes arabes de Tanger. Transcription, traduction annotée, glossaire*. Paris, Ernest Leroux.
- Marçais, W., 1930. « Comment l'Afrique du nord a été arabisée », *Articles et conférences*. Paris, A. Maisonneuve, pp.171-192.
- Messaoudi, L., 1999. « Étude de la variation dans le parler des *Jbala* (nord-ouest du Maroc) », *Estudios de Dialectología Norteafricana y Andalucía (EDNA)* 4, pp. 167-176.
- Moscoso García F., 2003. *El dialecto árabe de Chauen (Norte de Marruecos). Estudio lingüístico y textos*. Cádiz, Cádiz, Universidad de Cádiz.
- Naciri-Azzouz, A. et Vicente, Á., 2017. « Une approche ethnolinguistique sur le lexique de l'élevage chez les *Jbala* et les Ghomara (nord-ouest du Maroc) », *Revue d'ethnoécologie* [En ligne] URL : <http://ethnoecologie.revues.org/3146>. (Consulté le 19 octobre 2017).
- Natividad E. 1998., Le dialecte de Chefchaouen. In : Aguadé J., Cressier P. & Vicente Á. (Ed.) *Peuplement et arabisation au Maghreb occidental*. Madrid-Zaragoza, Casa de Velázquez-Universidad de Zaragoza, pp.109-120.
- Vicente Á., 2000. *El dialecto árabe de Anjra (norte de Marruecos)*. Estudio lingüístico y textos. Zaragoza, Universidad de Zaragoza.

# L'INTRODUCTION DES LANGUES NATIONALES DANS LA FORMATION EN AGRICULTURE ET EN SANTE PUBLIQUE AU TOGO

**Balaibaou KASSAN**  
*Université De Kara, Togo*

bakassan@yahoo.com

## **Résumé**

*La présente étude traite de la problématique de l'introduction des langues nationales dans la formation en agriculture et en santé publique au Togo. Elle analyse le rôle assigné aux langues nationales dans l'éducation formelle et relève leur place dans le Plan National de Développement. L'étude montre que ces langues peinent à se maintenir dans le système de l'éducation formelle depuis leur introduction au niveau primaire et secondaire, contrairement au niveau de l'enseignement supérieur, où elles sont enseignées et étudiées depuis plus d'une dizaine d'années. Leur prochaine introduction dans les programmes de formation spécialisée en agriculture et en santé publique témoigne de la nécessité de prendre en compte et de valoriser les savoirs endogènes dans le développement durable de chaque milieu. L'analyse s'inscrit dans le cadre d'une recherche descriptive des faits socioculturels à partir d'un corpus recueilli sur questionnaire et des résultats des études antérieures sur la question des langues nationales dans l'éducation formelle.*

**Mots-clés :** langues nationales, savoirs endogènes, agriculture, sante publique, développement.

## **Abstract**

*The paper deals with the issue of introducing local languages into specialized trainings in agriculture and public health in Togo. It analyses the role assigned to local languages in formal education and their place in the National Development Plan. The study shows that these languages struggle to maintain themselves in the formal education system since their introduction at primary and secondary school; unlike in higher education, where they have been teaching and studying well for over ten years. Their introduction in the near future into specialized training programs in agriculture and public health testifies that there is a need to take into account and promote endogenous knowledge in the sustainable development of each in every place. The analysis is part of a descriptive research of sociocultural facts from collected data and the results of previous studies addressed local languages in formal education.*

**Keywords:** local languages, endogenous knowledge, agriculture, public health, development

**Classification JEL** I00

## **Introduction**

La question de l'introduction des langues nationales dans le système de l'éducation formelle s'est posée avec acuité dans plusieurs pays africains au lendemain des indépendances, plus précisément, là où la langue du colonisateur a régné sans partage durant la période de

domination. Des études<sup>1</sup> ont pu montrer toutes les difficultés qui ont jalonné le parcours des langues nationales dans leurs tentatives de se faire une place dans les programmes de l'enseignement à tous les niveaux de l'éducation formelle. Tourneux (2008 :12) a pu dire de cette période : Pendant tout ce temps, les linguistes et autres spécialistes de la planification linguistique étaient frappés de la malédiction de Sisyphe. Sans cesse, ils démontraient d'abord la possibilité, puis les avantages d'une utilisation raisonnée des langues africaines à l'école, ou dans la vie de la nation. Sans cesse, ils menaient des expériences scolaires pilotes, toutes plus prometteuses les unes que les autres. Mais à peine avaient-ils achevé leur démonstration qu'ils comprenaient que le politique ne les suivrait pas, pire même, qu'il les ignorait superbement, abrité derrière le rempart de la francophonie. Les espoirs retombaient et il fallait tout reprendre à zéro.

C'est précisément le cas du Togo, pays plurilingue avec plus de trente langues (Gblem-Poidi et Kantchoa, 2017 et 2012 ; Gayibor, 1997). En 1975, deux langues, l'*éwé* et le *kabyè*, ont été promues au rang de langues « nationales<sup>2</sup> » par La Réforme de l'Enseignement au Togo. A partir de là, ces langues devraient être intégrées dans les cycles primaire et secondaire de l'éducation formelle, sur un territoire où le français est la langue officielle et le seul véhicule de l'enseignement. Théoriquement, l'enseignement des deux langues devait se faire alternativement et successivement par zones définies et par niveaux. Ce système aboutirait progressivement à l'utilisation de ces langues nationales comme langues d'enseignement dans le secteur formel. Mais les troubles sociopolitiques de 1990 ont estompé cet élan de départ, mettant à mal le système. Aujourd'hui, ces langues sont pratiquement absentes des programmes scolaires et leurs plages horaires sont tout simplement occupées par le français en dehors de quelques rares établissements qui en ont fait des matières facultatives. A l'inverse, plus tard, à partir de 2004, les deux langues nationales sont accueillies avec un grand enthousiasme dans l'enseignement supérieur dans les parcours Licence, Master et Doctorat de la discipline Sciences du langage des universités publiques du pays.

Pour aller plus loin, et dans le but de contribuer à soutenir les actions du gouvernement en matière de promotion du développement à la base<sup>3</sup>, la deuxième institution universitaire publique du Togo envisage, avec ses partenaires, la création d'un Institut international des langues appliquées au développement durable<sup>4</sup>. Ce projet, en cours d'élaboration accorde une place de choix aux langues africaines et togolaises dans ses programmes de formations professionnelles en agriculture et en santé publique. Nous sommes en droit de nous interroger sur la pertinence de l'introduction des langues nationales dans ces formations professionnelles. Cette interrogation préliminaire entraîne un faisceau de questionnements :

---

<sup>1</sup> Cf. Kassan (2011), Tourneux (2008), Napon (2006, 1998), Aféli (2003), Rongier (1995)

<sup>2</sup> Le terme « langues nationales » désigne ici des langues érigées au rang de langues destinées à couvrir, par leur enseignement, l'ensemble du territoire national. Les autres langues du pays ne portent pas ce statut, mais elles interviennent localement dans l'alphabétisation, la télévision, les radios, la presse, dans les lieux de culte, etc.

<sup>3</sup> Voir les détails dans le Plan National du Développement : [https://finances.gouv.tg/wp-content/uploads/files/2019/05%20-%20Mai/Pr%C3%A9sentation%20du%20PND%20du%20Togo%202018-2022\\_V0.2.1%20\[Enregistrement%20automatique\].pdf](https://finances.gouv.tg/wp-content/uploads/files/2019/05%20-%20Mai/Pr%C3%A9sentation%20du%20PND%20du%20Togo%202018-2022_V0.2.1%20[Enregistrement%20automatique].pdf)

<sup>4</sup> Ce projet est le fruit d'un partenariat entre l'Université de Paris, l'Université de Kara et l'Université Joseph Ki Zerbo de Ouagadougou. L'Institut en gestation sera logé à l'Université de Kara.

- Quel rôle est assigné aux langues nationales dans l'éducation formelle ?
- Quelle place pour les langues nationales dans les programmes de développement ?
- Quels enjeux pour les langues nationales dans la formation en agriculture et santé publique ?

Pour tenter d'apporter des réponses à ces questions, il est important de poser les hypothèses ci-après :

- La promotion des langues nationales dans l'éducation formelle porte en elle les germes d'une éducation équilibrée, équitable, inclusive et tournée vers l'unité nationale et l'épanouissement des acteurs à la base.
- Les programmes de développement n'accordent pas toujours la place qui convient aux langues nationales.
- Les langues nationales dans la formation en agriculture et en santé publique constituent un point d'ancrage pour le partage des expériences entre les pratiques ancestrales et celles dites modernes pour un développement locale harmonieux.

L'objectif de cette recherche est d'apporter quelques arguments susceptibles de fonder la pertinence de l'introduction des langues nationales dans la formation en agriculture et en santé publique. L'analyse ne tient compte que des langues nationales *éwé* et *kabyè*, mais les observations sont transposables à d'autres situations avec les langues du pays et de la sous-région. La méthode d'analyse repose sur les recherches documentaires sur la question, l'exploitation des études antérieures sur le cas du Togo<sup>1</sup> et l'examen des données de terrain recueillies essentiellement sur questionnaire.

La collecte de données s'est faite auprès des acteurs du système éducatif et de l'alphabétisation, les acteurs des programmes de développement agricole et de la santé publique, les académies de langues nationales, les étudiants en Sciences du langage et Langues étrangères appliquée et sur les médias publics.

Dans notre développement, nous relèverons d'abord le rôle assigné aux langues nationales dans l'éducation formelle, examinerons ensuite la place accordée aux langues nationales dans les programmes de développement, puis projeterons, enfin, la contribution des langues nationales dans la formation en agriculture et en santé publique.

## **1. Le rôle assigné aux langues nationales dans l'éducation formelle au Togo**

Pour avoir subi plusieurs dominations coloniales<sup>2</sup>, le Togo fut aussi un terrain de jeu où trois langues étrangères (l'allemand, l'anglais et le français) ont occupé tour à tour le terrain, associant ou non les langues nationales dans l'enseignement formel. Tous les niveaux d'enseignement sont concernés : le préscolaire, le primaire, le secondaire et l'enseignement supérieur. Et selon chaque niveau d'enseignement, l'association d'une langue locale (ou nationale) a un rôle bien précis.

---

<sup>1</sup> Mouzou (à paraître), Haloubiyou (2021), Kantchoa (2017), Kassan (2011), Aféli 2003, Rongier (1995)

<sup>2</sup> Allemande (1884-1914), franco-britannique (1914-1922) et française (1922-1960)

### 1.1. Le préscolaire, le primaire et secondaire

Des études antérieures, de linguistes et historiens, ont pu montrer la place réservée aux langues nationales dans l'enseignement aux cycles préscolaire, primaire et secondaire au cours des périodes coloniales et postindépendance. Comme l'exprime Mouzou (à paraître) « les langues nationales ont assumé différentes fonctions : matières enseignées, langues d'enseignement, ou langues d'alphabétisation ». Selon la même source citant Aféli (1996) et Ahadji (1976), il y a eu deux phases dans la politique linguistique allemande appliquée au Togo. La première phase (1884-1904) est marquée par l'enseignement de l'éwé et de l'anglais : « les élèves sont accueillis en éwé dans les premières classes avec une initiation en anglais qui devait plus tard devenir la langue d'enseignement ». Dans la deuxième phase (1905-1914), l'allemand est introduit aux côtés de l'éwé et de l'anglais avec « pour ambition de remplacer progressivement l'anglais dans le cursus scolaire. ». Cette situation va perdurer partiellement pendant la période franco-britannique, spécialement dans la partie sous domination britannique qui fut rattachée au Gold Coast (actuel Ghana). Dans la partie française (l'actuel Togo), les langues nationales sont, à cette époque, et ce jusqu'à l'indépendance, plutôt utilisées comme langues d'alphabétisation et d'évangélisation dans les différentes églises du pays, l'éwé dans le sud et le kabiyè dans le nord (précisément à Tchitchao à partir de 1934). Selon Kassan (2011 : 338-339), c'est à partir de 1971, que le programme national d'alphabétisation avait ouvert des centres expérimentaux avec deux langues (l'éwé dans les Régions économiques Maritime et Plateaux et le kabiyè dans la Région de la Kara), à la suite de la création du Comité national d'alphabétisation<sup>1</sup>. A ces langues viendront s'ajouter, un peu plus tard, deux autres (le tem dans la Région centrale et le benn dans la Région des savanes). Pour soutenir le suivi de post-alphabétisation, deux journaux sont créés : *Game su* en langue éwé en 1972 et *Tew fema* en langue kabiyè en 1977.

En 1975, la Réforme de l'Enseignement au Togo<sup>2</sup> visait des objectifs aussi bien politiques, socioéconomiques, socioculturels que pédagogiques. Etaient visées notamment :

- La recherche de l'unité nationale, la démocratisation du savoir, l'enracinement de l'école et de l'élève dans son milieu ;
- L'adaptation de l'école à la vie et aux besoins réels des populations et la mise en adéquation du système scolaire avec le monde socioéconomique ;
- La revalorisation du patrimoine culturel authentique et la vision originale<sup>3</sup> du monde à travers les langues nationales et
- L'utilisation du milieu comme support pédagogique et la maîtrise des langues nationales comme tremplin dans la maîtrise des langues étrangères.

Cette réforme, en son article 7, disait des programmes de « l'école nouvelle » « qu'ils doivent tenir compte des préoccupations nationales par l'introduction de nouvelles disciplines, en particulier des langues nationales et africaines ». L'éwé et le kabiyè, alors choisies comme les deux langues nationales, font l'objet de travaux de recherche intensifs par des commissions spécialisées dénommées Groupes d'Etudes de Langues Nationales dont les membres sont

---

<sup>1</sup> Décret n° 68-195 du 11-11-68 portant création du Comité national d'alphabétisation (1968)

<sup>2</sup> Ordonnance N° 16 du 6 mai 1975.

<sup>3</sup> « vision originale » signifie ici « la vision propre de ce peuple à travers sa langue, sa culture »

nommés en 1977<sup>1</sup>. En 1983, ces groupes sont transformés en Comités de Langues Nationales<sup>2</sup> avant d'être reconnus en 2012<sup>3</sup> comme des Académies de langues, rattachées au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les académies de langues nationales « sont chargées de la promotion des langues nationales et de leur culture »<sup>4</sup>. En effet, pour accompagner l'enseignement des langues nationales dans le secteur formel, les académies de langues *éwé* et *kabiyè* veillent notamment à la normalisation du lexique et de la grammaire de ces langues et contribuent à l'élaboration des dictionnaires, des manuels didactiques, culturels et artistiques.

Dès la rentrée scolaire 1975-1976, l'enseignement était dispensé dans la langue dominante de la localité, au niveau préscolaire (jardin d'enfants) pour l'éveil des enfants mais ce programme ne sera réellement effectif au plan national qu'en 1978. « Ces langues, écrit Kassan (2011 :342), sont d'abord enseignées en tant que « langues matières » pour être utilisées comme « langues de communication et de culture ». Puis, par la suite, ces langues devaient être utilisées comme « langues médium » dans le cycle primaire, le français devenant « langue matière » et enseigné comme « langue étrangère ». Mais il s'agit bien de la langue dominante du milieu qui n'est pas forcément la langue maternelle de tous les enfants.

Démarré avec enthousiasme, l'enseignement des langues nationales a vu son élan littéralement freiné par les événements sociopolitiques des années 1990-1991. Et, à partir de là, ces langues ont progressivement disparu des programmes de l'école formelle au point qu'aujourd'hui, seuls quelques établissements du cycle secondaire les enseignent encore. Et les épreuves facultatives des langues nationales n'existent pratiquement plus aux examens nationaux notamment à l'examen du Baccalauréat 2<sup>ème</sup> partie, laissant la place aux épreuves facultatives des langues étrangères notamment l'allemand, le russe, l'espagnol, l'arabe. Cependant, depuis 2015, une lueur d'espoir semble naître avec l'initiative de ELAN (Ecole et langue nationale) de l'Organisation internationale de la francophonie, car « les langues nationales *éwé* et *kabiyè* redeviennent des langues d'enseignement dans quelques écoles primaires pilotes, dans les deux zones (nord et sud), et ce, à titre expérimental. » (Mouzou, à paraître).

## ***1.2. Les langues nationales dans l'enseignement supérieur***

Dans l'enseignement supérieur, des cours d'initiation aux langues *éwé* et *kabiyè* ont commencé en 1982, assurés par le Département de Linguistique et des Langues Africaines de l'Université du Bénin (actuelle Université de Lomé). L'ambition était de créer plus tard une filière de formation d'enseignants de langues nationales qui n'a jamais vu le jour. Un institut des langues togolaises était prévu, qui devait être assisté par le personnel du Département de Linguistique et des Langues Africaines de cette université et les membres des divers organismes scientifiques et administratifs traitant des questions linguistiques et pédagogiques. Mais, cet institut est aussi tombé dans l'oubli. C'est à la Direction de la Formation Permanente (DI.FO.P) que des membres des comités *éwé* et *kabiyè* formaient des étudiants des « clubs de langues » avides de

---

<sup>1</sup> Décision N° 163/MEN-RS du 18 mai 1977.

<sup>2</sup> Décision N° 72// ME TQDRS du 19 avril 1983.

<sup>3</sup> Décret N° 2012-006 du 07 mars 2012.

<sup>4</sup> Kabiyè Akademii (2016), *Mémoire – Les actes de l'académie 1977-2013* (document interne validé par les membres de l'académie en 2016)

connaissances sur les deux langues nationales. A l'École Normale Supérieure d'Atakpamé une option de langue nationale a été créée<sup>1</sup>.

Mais, c'est en 2004, année d'ouverture de l'Université de Kara, que les langues nationales feront réellement leur entrée dans les programmes de l'enseignement supérieur dans les départements des Sciences du langage. L'Université de Lomé les introduira cinq années plus tard. L'objectif était double (i) donner des bases solides aux étudiants de cette discipline sur les structures de ces langues et (ii) sauver la situation moribonde des langues nationales. En effet, les étudiants de linguistique qui reçoivent des cours de langues nationales *éwé* et *kabyè* seraient les principaux acteurs quand viendrait le moment de réintroduire ces langues dans l'éducation formelle au niveau préscolaire, primaire et secondaire. Aujourd'hui, la situation des langues nationales a bien évolué dans les deux universités. Ces langues sont bien présentes dans les programmes des niveaux (Licence, Master, Doctorat). Il faut aussi signaler que la quasi-totalité des étudiants de cette discipline choisissent leurs sujets de recherche sur les langues africaines et surtout togolaises. Ils sont donc enthousiastes de la présence des langues nationales dans leur parcours universitaire. Nombreux d'entre eux souhaitent voir introduites d'autres langues locales dans l'enseignement supérieur.

En 2013, au Conseil présidentiel sur l'avenir de l'Enseignement supérieur et de la recherche au Togo, il s'agissait de jeter les jalons de nouvelles perspectives dans l'orientation des programmes de l'enseignement supérieur. Précisément, il était question de traduire les faiblesses qui minent ce système en stratégies d'actions pour faire de lui un vecteur de développement. Quelques recommandations et objectifs tirés du document final de ce Conseil présidentiel (pp 19-22) laissaient espérer des lendemains meilleurs pour les programmes de l'enseignement supérieur et pour les langues nationales. En effet, il était question, d'une part d'améliorer l'adéquation entre l'enseignement secondaire (contenus, méthodes et techniques d'enseignement, séries et examens) et l'enseignement supérieur et, d'autre part d'élaborer les textes réglementaires relatifs à la création, à l'organisation et au fonctionnement des académies de langues nationales.

Des travaux de concertation sur l'avenir des universités, l'on peut retenir, entre autres, les finalités et les missions suivantes, confiées à l'Enseignement supérieur<sup>2</sup>:

- La nouvelle université doit garantir une formation de haut niveau, tant générale que spécialisée, tant fondamentale, conceptuelle que pratique, en vue de permettre aux étudiants de jouer un rôle actif dans la vie professionnelle, sociale, économique et culturelle ;
- L'Enseignement supérieur doit assurer la transmission et la transformation des savoirs scientifiques et la valorisation du patrimoine culturel national et africain ;
- L'enseignement supérieur doit permettre aux apprenants de s'ouvrir au monde par la maîtrise des langues véhiculaires (africaines et étrangères) ;
- Les cadres ainsi formés seront bien ancrés dans le milieu national et ouverts sur le monde ; ils constitueront des références dans la communauté nationale. Ils seront capables de jouer un rôle actif dans la vie professionnelle, sociale, économique et

---

<sup>1</sup> Arrêté n° 1 METODRS portant création d'une option de langue nationale au sein de l'École normale supérieure d'Atakpamé (1982)

<sup>2</sup> Togo-Press N°9172 pp 3, 4, 27, 28



culturelle aussi bien nationale qu'internationale, et pourront transformer le milieu national dans la perspective d'un développement durable :

- À cet effet, les parcours de formation dans les établissements d'enseignement supérieur doivent être diversifiés, souples et en adéquation avec les objectifs de développement socioéconomique, culturel et politique du pays, ainsi qu'avec les défis de l'environnement sous-régional et international en mutation.

A l'occasion de ces concertations, les représentants des académies de langues *éwé* et *kabiyé* ont dressé un plaidoyer pour le retour des langues nationales dans les cycles primaire et secondaire du système formel, de même que le renforcement de leur enseignement dans l'enseignement supérieur. Aujourd'hui encore, ce plaidoyer reste d'actualité, avec tout de même une lueur d'espoir du côté du gouvernement car, à en croire nos informateurs, l'enseignement des langues nationales devrait bientôt reprendre dans le système formel au Togo<sup>1</sup>.

Après ce regard sur le rôle assigné aux langues nationales dans l'éducation formelle, il convient de vérifier la place de ces langues dans les programmes de développement au Togo et ressortir le bien-fondé de l'introduction de ces langues dans les formations spécialisées en agriculture et en santé publique.

## **2. La place des langues nationales dans les pôles de croissance agricole et les enjeux de leur intégration dans la formation en agriculture et en santé publique**

La question principale qui guide la réflexion dans cette partie de notre analyse nous amène à montrer (i) dans quels cas précisément l'on recourt aux langues locales (nationales) dans les programmes de développement agricole et de la santé publique et (ii) montrer la pertinence de leur présence dans les formations en agriculture et santé publique.

Le Togo, conformément à son Plan National de Développement (PND) 2018-2022 et sa « vision Togo 2030 », a mis en place des agropoles<sup>2</sup>. La première des dix agropoles, celle de Kara (165 000 hectares) est lancée le 14 février 2020 avec l'objectif de réduire la faim et la pauvreté rurale. Elle accueille 200 coopératives autour des chaînes de valeur pour le maïs, le riz, le sésame, l'anacarde, le poulet et le poisson. Ce Projet de transformation agroalimentaire porte en lui des opportunités de développement. C'est une approche innovante de développement qui intègre l'industrie à l'agriculture. Et la feuille de route du gouvernement 2020-2025 accorde une place de choix aux productions agricoles et à l'élevage.

Le PND mentionne également que l'état de santé de la population a une incidence sur son développement social et économique. Il faudra ainsi faire du système de santé un facteur

---

<sup>1</sup> Des commissions composées des différents acteurs de l'éducation travaillent en ce moment sur les documents et les stratégies de réintégration des langues nationales dans les cycles primaire et secondaire, un travail confié par le ministère des enseignements primaire, secondaire et de l'artisanat.

<sup>2</sup> Pour le Togo, une agropole est « un ensemble d'entreprises circonscrites dans une aire géographique donnée, qui entretiennent des relations fonctionnelles dans leurs activités de production, de transformation, de services d'appui et de commercialisation d'un produit végétal, animal, halieutique ou forestier donné ». C'est aussi « une zone d'activités à vocation agricole ou agro-industrielle et logistique, qui regroupe plusieurs acteurs de taille et de niveau technique et technologique variable, évoluant sur une ou plusieurs filières agricoles ciblées », <https://agriculture.gouv.tg/domaine/agriculture/> du 19 nov. 2021.

contributif au développement du capital humain nécessaire à la croissance et d'assurer à la population l'accès aux soins de santé. Avant le PND (2018-2022), il existait aussi plusieurs programmes à des fins de développement agricole et environnemental<sup>1</sup>. Ainsi dit, toutes les catégories sociales doivent participer à l'économie sociale. Mais, quelles langues de communication sont utilisées dans les formations des groupes cibles organisés en coopératives? Quelle est la place des langues locales dans ces programmes? Et quels sont les enjeux de l'introduction des langues nationales dans la formation en agriculture et santé publique ? Nous aborderons donc respectivement dans cette partie la place des langues nationales dans les programmes de développement agricole et dans le programmes de santé publique avant d'évoquer les enjeux de l'intégration de ces langues dans les filières de formations spécialisées en agriculture et en santé publique.

## ***2.1 La place des langues nationales dans les programmes de développement agricole***

Lorsqu'il s'agit des projets de développement agricole, c'est bien en milieu rural qu'ils s'implantent, car c'est là que ces projets vont être exécutés au profit et avec la participation des populations rurales. Et Firmin Delaleona relevait, à l'occasion de la Journée internationale des femmes rurale qu'« Au Togo, 62,1% de la population réside en milieu rural avec une proportion plus élevée dans la tranche de femmes. La plupart de ces dernières interviennent dans le secteur agricole et jouent un rôle important pour l'autosuffisance alimentaire du pays »<sup>2</sup>. C'est ainsi que dans plusieurs projets agricoles, les femmes dominent en nombre et, fait notable, elles sont majoritairement analphabètes aussi bien en français qu'en langues locales.

Or, visiblement, que ce soit avec les programmes du PND (2018-2022) ou les programmes de développement antérieurs, le constat est le même: les formations techniques spécifiques à l'endroit des groupes cibles sont toujours dispensées en langue officielle (le français) avec des adaptations sur le terrain en langues locales par les "encadreurs" locaux. Et cette situation est loin d'être satisfaisante, à cause de la langue de communication qui n'est pas accessible à la majorité des membres des groupes cibles qui sont analphabètes. C'est à ce niveau que les ONG qui oeuvrent dans le domaine de l'alphabétisation et du développement à la base prennent toute leur importance. En effet, ce sont elles qui, sur le terrain, font de l'alphabétisation fonctionnelle au profit des groupes cibles pour accompagner la mise en oeuvre des programmes de développement<sup>3</sup>.

Diallo (2008 :176) a relevé dans le cas du Burkina Faso que de manière générale « le système de communication dans les formations techniques spécifiques est défaillant à cause de

---

<sup>1</sup> A l'instar de PNIASA (Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire) mise en oeuvre depuis 2010 et qui poursuit l'objectif stratégique 1 « Développer un secteur agropastoral et halieutique » du plan de développement ; PPAAO (programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest) Il s'occupe de la sous-composante 4 du PNIASA « recherche et conseil agricole » ; PARTAM (Projet d'aménagement et de réhabilitation des terres agricoles dans la zone de Mission Tové) ; PDRD (Projet de Développement Rural de la Plaine de Djagblé) ; PADAT (Projet d'Appui au Développement Agricole au Togo) ; PDRI-MÔ (Projet de Développement Rural Intégré de la Plaine de Mô) ; PASA (Projet d'appui au secteur agricole).

<sup>2</sup>Firmin Delaleona, à l'occasion de la Journée internationale des femmes rurales célébrée le 15 octobre au Togo, Togo-Presse p. 10 <https://togopresse.tg/togo-presse-n-11171-du-mardi-23-novembre-2021/>

<sup>3</sup> Il faut signaler que ce sont les ONG qui occupent le terrain de l'alphabétisation. Pour le moment, l'Etat leur a laissé ces formations, mais ils reçoivent un appui technique et des subventions.

l'analphabétisme des bénéficiaires. Les langues de communication ne sont pas utilisées à bon escient ». Il fait remarquer aussi que :

Pour pouvoir soulager la mémoire, il faut savoir lire et écrire dans une langue que l'on maîtrise. On peut alors prendre des notes auxquelles on se référera dès qu'on en aura besoin. On peut aussi consulter des fiches techniques ou d'autres documents écrits remis à l'occasion des formations. L'analphabétisme (en français ou en langue nationale) réduit donc considérablement les chances de tirer profit des formations techniques spécifiques.<sup>1</sup>

Il en conclut qu'il est donc nécessaire de passer par l'alphabétisation fonctionnelle dans la langue locale pour atteindre les objectifs de la formation. Ainsi, rien ne remplacera les langues que parlent les populations cibles, elles sont incontournables pour la réalisation de tout programme de développement.

Et pour Bearth (2008 : 47), le développement ne peut être vu et compris qu'à travers le prisme de la langue qui se trouve être la clé même pour comprendre ce développement :

Development seen through the prism of language will stand at the beginning, and language seen from the angle of development at the end of our trajectory. While leaving specific aspects of the crisis for further publication, language as the hermeneutic key to understanding development in crisis will shed new light on how crisis relates to sustainability.

Pour illustrer la place des langues locales dans les projets agricoles, il existe de multiples exemples ; mais nous en donnerons juste trois. C'est (i) le cas de l'ONG RAFIA, (ii) de celui de l'ONG CDD et (iii) de l'association AFASA. Ces organisations dispensent des formations (dont l'alphabétisation fonctionnelle en langues locales et en français) au profit des groupes cibles.

(i) L'ONG RAFIA (Recherche, Appui et Formation aux Initiatives d'Auto Développement) est basée à Dapaong (Nord du Togo).-Elle travaille avec les paysans (Comités villageois) en matière d'organisation et de structuration de communautés à la base, en matière de la promotion de l'agriculture durable et en matière de protection de l'environnement. Au départ, toutes les formations prévues dans les projets se déroulaient en français. Or, très peu de membres dans les groupes cibles pouvaient suivre, lire et comprendre le contenu des exposés. De plus, ces groupes se distinguaient nettement, car ils parlaient des langues locales différentes. Dans le développement de leurs activités, cette ONG a très vite saisi la nécessité de s'investir aussi dans l'alphabétisation fonctionnelle dans les langues locales (*ben, fulfulde -peul-, gourma, anufom*) en s'appuyant sur l'ONG CDD (Communication pour un Développement Durable). Ainsi, il fallait d'abord alphabétiser les groupes cibles pour ensuite renforcer leurs capacités dans leur langue en techniques culturelles, maraîchères, en conditionnement et conservation des produits. Par exemple, le calendrier agricole est établi en langue locale.

(ii) L'ONG CDD (Communication pour un Développement Durable) œuvre dans une perspective d'équité genre et dans le but d'accroître les capacités d'autonomisation et les pouvoirs des communautés à la base. Elle est présente dans les Régions des savanes, Région de

---

<sup>1</sup> Diallo (2008 :177)

la Kara, Région centrale et Région des plateaux. Elle développe plusieurs programmes dont le programme de renforcement de capacité sur les AGR<sup>1</sup> et celui de l'alphabétisation fonctionnelle à l'endroit des populations organisées en groupes cible (femmes et filles, jeunes, populations pastorales<sup>2</sup>) dans la langue maternelle des bénéficiaires (*benn, gulma, anufo, ngangam, fulfulde*<sup>3</sup>) et en français appris à partir des acquis de la langues maternelle<sup>4</sup>.

(iii) L'Association AFASA (Association des femmes pour l'alphabétisation, la santé et les Activités génératrices de revenu). Cette association dispense des formations de renforcement des capacités. Au départ, le but de l'alphabétisation fonctionnelle était l'évangélisation, c'est-à-dire d'amener les groupes cibles à lire et comprendre les textes bibliques dans les langues locales. Mais, par la suite, ayant constaté la situation de dénuement total dans lequel vivaient les femmes des groupes bénéficiaires, l'Association a initié l'alphabétisation fonctionnelle autour des AGR (plateformes de transformation de produits agricoles et de commercialisation des produits transformés). Les groupes cibles sont les femmes et les filles qui gèrent des plateformes de transformation de produits agricoles. Les langues d'alphabétisation sont le *kabiyè* et le français.

Les quelques exemples d'illustrations apportées ci-dessus sont suffisants pour dire que les ONG sont là pour combler le déficit en matière de langue de communication appropriées dans les projets de développement mis en place par l'Etat. Ces exemples montrent surtout l'importance des langues locales comme langues privilégiées de communication dans les formations au bénéfice des groupes cible dans les projets de production et de transformation agro-alimentaire. Nous examinons à présent la place des langues locales dans le domaine de la santé publique.

## ***2.2 Les langues nationales dans le domaine de la santé publique***

L'OMS définit la *santé publique* comme la science et l'art de prévenir les maladies, de prolonger la vie et d'améliorer la santé physique et mentale à un niveau individuel et collectif. Le champ d'action de la santé publique inclut tous les systèmes de promotion de la santé, de prévention des maladies, de lutte contre la maladie (médecine et soins) et de réadaptation<sup>5</sup>.

Le PND Togo (p. 94) mentionne que « l'état de santé de la population a une incidence sur son développement social et économique ». Le gouvernement entend donc « faire du système de santé un facteur contributif au développement du capital humain nécessaire à la croissance ». Il est alors question « d'assurer à la population l'accès aux soins de santé en mettant l'accent

---

<sup>1</sup> Activités génératrices de revenu (notamment agriculture, élevage, transformation, commercialisation des produits agricoles)

<sup>2</sup> Il s'agit des programmes adressés aux populations pastorales en zones transfrontalières d'Afrique de l'Ouest qui a pour but de parvenir à une meilleure intégration sociale, économique et politique des éleveurs transhumants à travers de l'éducation et la formation professionnelle pour une transhumance apaisée.

<sup>3</sup> Et bientôt en langue éwé dans la région des Plateaux

<sup>4</sup> Toute notre gratitude à M. Tétérou Djibrila, Doctorant à Université de Kara qui nous a facilité l'accès aux informations sur cette ONG. Merci à Mme Mouzou Lucie pour les informations sur l'Association AFASA. Merci à M. FARI Datibite pour les informations sur l'ONG RAFIA. Merci aux étudiants qui ont réagi à notre questionnaire.

<sup>5</sup> Définition de l'OMS en 1952,

[https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/sant%C3%A9\\_publique/90008](https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/sant%C3%A9_publique/90008) , consulté le 15 nov. 21

particulièrement sur les interventions à haut impact sur la santé de la mère et de l'enfant, y compris le renforcement et la qualité de l'offre de services de planification familiale et de la santé de la reproduction de qualité ». L'accent est également mis « sur les principales maladies et les situations pourvoyeuses d'invalidité et de mortalité y compris le paludisme, le VIH/Sida, la tuberculose, les autres endémo-épidémies et les maladies non transmissibles et la malnutrition ».

Le Ministère de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès aux soins de qualité pour tous<sup>1</sup>, conformément au PND, mène des actions de santé publique dans chacun des départements qui le composent. Les langues de communication sur le terrain<sup>2</sup> sont prioritairement les langues locales et accessoirement le français. Que ce soit dans la zone rurale, urbaine ou péri-urbaine, c'est la même situation qui prévaut. Ici encore, comme c'était le cas dans les programmes d'activités agricoles, les bénéficiaires vivent pour la plupart dans les zones rurales et ne maîtrisent pas toujours la langue française. Même dans les zones urbaines et péri-urbaines, les populations se sentent plus à l'aise en communiquant en *éwé*, en *kabiyè* ou en une autre langue locale avec l'agent de santé. Trois exemples de situation de communication nous permettront de montrer le caractère incontournable des langues locales dans la communication en santé publique. (i) Le premier exemple souligne le problème de traduction d'un terme dans un message de sensibilisation sur la COVID-19. (ii) Le deuxième exemple met en exergue le nom d'un programme de protection maternelle et infantile dans la langue locale *kabiyè*. (iii) le troisième exemple porte sur le nom d'un programme de solidarité inclusive dans la langue locale *éwé*.

(i) Le « cache-nez »<sup>3</sup> et le problème de la traduction dans la langue *kabiyè*.

Dans les premiers moments de la pandémie de la COVID 19, des messages de sensibilisation sur le respect des mesures barrières passaient en boucle sur les médias, notamment les télévisions et les radios publiques du Togo. Dans l'un des messages notés sur Radio Kara, il est question de porter un cache-nez pour se protéger le nez, conformément aux mesures de prévention contre la COVID 19. Dans la version en langue *kabiyè* du même message, le terme « cache-nez » a été traduit par *pusondiye nɔ́ɔ́ puhúúzuu mɔ́ɔ́n yɔ́ yɔ́* (litt: morceau de pagne usé qui sert à se couvrir le nez). Or, dans l'esprit des *Kabiyè*, ce qui est reconnu comme *pusondiye* est sale, usé et impropre à servir de vêtement, encore moins de couvre-nez. Ainsi le message, loin de produire l'effet escompté, a plutôt semé la confusion chez le destinataire. En fait, dans le message en français, le terme « cache-nez » fait référence à cet outil confectionné avec du tissu neuf et servant à se protéger le nez comme le recommandent les autorités sanitaires afin de lutter contre la pandémie COVID-19. A l'inverse, dans le message en *kabiyè*, le sens que véhicule le terme « *pusondiye* » n'a rien à avoir avec la bonne hygiène en vigueur pendant la période de COVID-19. Le constat dans ce cas de figure est qu'il n'a pas été fait recours au spécialiste de la traduction ou du moins au linguiste qui est spécialiste de la langue et qui a pour objet de recherche la langue. Ce n'est qu'à la suite de recherches méticuleuses sur le terme « cache-nez » par les spécialistes de la langue (académiciens et acteurs de la communication) que l'équivalent

---

<sup>1</sup> . Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins de qualité pour tous, <https://ndiinfos.com/assurance-maladie-universelle-au-togo-enfin-une-realite-au-togo/>

<sup>2</sup> Pour toute séance de sensibilisation, d'administration des soins, de vaccination, d'activités collectives de salubrité, etc.

<sup>3</sup> C'est l'appellation la plus usuelle en Afrique de l'Ouest pour ce qui est connu ailleurs sous la dénomination de « masque (chirurgical) ».

*kāñáday*<sup>1</sup> a été trouvé pour remplacer le premier terme et couvrir la valeur sémantique de “cache-nez”. Désormais, les locuteurs avisés utilisent plutôt le terme approprié “kañáqáy”. Cet exemple montre combien le recours à un travail de recherche approfondie est indispensable dans le domaine de la traduction. Autrement, l’on risque de perdre la valeur sémantique des termes en présence. Une raison de plus pour étudier les langues locales dans les formations spécialisées en agriculture et en santé publique.

(ii) « *Wezou* » (la vie) est le nom en langue *kabiyè* donné à un programme de protection maternelle et infantile. Il s’agit d’un programme<sup>2</sup> national d’accompagnement de la femme enceinte et du nouveau-né. *Il met l’accent sur une nouvelle approche du système de santé togolais qui va désormais s’articuler autour de la prévention.* Dans ce programme, les formations, les sensibilisations et les soins se font dans la langue locale ou même maternelle des bénéficiaires.

(iii) « *Novisi* » (solidarité) est le nom en langue *éwé* d’un-programme-de-revenu-universel-de-solidarité. Ce programme a vu le jour pendant la période de la COVID 19 pour soutenir (grâce à un transfert monétaire) les Togolais que la pandémie a rendus vulnérables avec le confinement imposé. Ce programme a fait beaucoup de sensibilisation en langues locales pour parvenir à des résultats appréciables par les populations cibles.

Ces deux exemples de noms de programmes gouvernementaux ont été retenus pour montrer que, de plus en plus, les langues locales occupent une parcelle du terrain du domaine administratif autrefois réservé au français, la langue officielle. Et tout ceci, au grand bonheur des populations.

Au sujet des langues locales / nationales, Dauphin-Tinturier (2008 :151) soutenait : « Dès lors qu’il s’agit de l’éducation, de la formation, du capital humain, d’assurer à la population l’accès aux soins de santé, l’on ne saurait se passer de l’outil “langue” comme moyen de transmission du message ». Un postulat corroboré par Bearth (2008 :47) : « Granted that understanding development means understanding peoples’ own understanding of development, we are faced with a truly formidable challenge of transculturation, compounded by language heterogeneity ».

Dans la section suivante, nous tenterons de montrer les enjeux de l’intégration des langues nationales dans les formations en agriculture et en santé publique.

### ***2.3 Pourquoi intégrer les langues nationales dans la formation en agriculture et en santé publique ?***

L’analyse qui est menée dans cette rubrique est une réflexion sur la situation et la place des langues locales/nationales dans les formations dans l’enseignement supérieur et surtout leur finalité<sup>3</sup>. Nos propositions peuvent être vues comme de projections sur l’avenir des langues

---

<sup>1</sup> Le résultat obtenu à la suite de la recherche relève que le terme *kāñáqáy* existait déjà en *kabiyè*. Il était utilisé pour désigner le film étanche dont se sert l’escargot pour fermer sa coquille et se protéger ainsi contre les prédateurs et les intempéries quand il est en hibernation à l’intérieur de sa coquille.

<sup>2</sup> Programme dont la mise en place est très récente

<sup>3</sup> Etant nous-même associée à l’initiation des programmes de formations intégrant les langues nationales

concernées ; propositions qui pourront aider à mieux comprendre les enjeux afin de mieux orienter ces formations.

En tenant compte du Plan sectoriel de l'Education 2010-2020 (PSE), en considérant les tâches de formation confiées à l'enseignement supérieur en 2013<sup>1</sup>, de même que la place concédée aux langues locales dans les formations projetées par le PND (2018-2022) dans sa « Vision Togo 2030 », les universités publiques du Togo améliorent continuellement le contenu de leurs formations, développent et valorisent la recherche. L'Université de Kara a initié plusieurs formations professionnelles dont les formations de Langues Etrangères Appliquées (LEA)<sup>2</sup>, celles de l'Institut Supérieur des Métiers de l'Agriculture (ISMA) et les formations spécialisées créées à la faculté des Sciences de la santé. Par ailleurs, l'Université de Kara est co-porteuse avec l'Université de Paris et l'Université Joseph Ki Zerbo de Ouagadougou, d'un projet naissant de création au Togo d'un Institut des langues appliquées au développement durable impliquant les langues africaines et togolaises dans les formations spécialisées en agriculture et en santé publique. Quel peut être l'intérêt d'introduire les langues locales dans ce type de formations ?

Dans le PND, les formations spécialisées ont pour mission de répondre à des objectifs de développement inclusif pour les populations à la base. L'exemple de l'Agropole du bassin de la Kara, avec 200 coopératives autour des « chaînes de valeur », montre bien que « c'est tout un écosystème entre exploitants familiaux et investisseurs privés qui sera mis en place ». Et qu'il faille créer « une sorte de communauté d'intérêts et de destin pour le développement des filières ». Ici, un cadre de partenariat s'impose entre les langues étrangères et les langues africaines pour permettre aux populations d'accéder à divers types de connaissances, à des fins d'une meilleure productivité. Il sera donc nécessaire de recourir à l'aménagement terminologique pour équiper les langues en présence.

L'Enseignement supérieur, plus précisément l'université de Kara est non seulement un lieu de formation mais aussi de recherche. Nous avons relevé plus haut (en 1.2) que des cours de langues nationales *éwé* et *kabiyè* y sont dispensés depuis 2004. Les enseignants-chercheurs du département des Sciences du Langage encadrent depuis lors des travaux de recherche, des mémoires de Master et des thèses dont les sujets portent sur les langues togolaises. Des ouvrages et des articles sont régulièrement publiés sur ces langues. Mais, Que peut-on attendre de ces travaux en termes de transformation sociétale ?

A l'avènement de la pandémie de la Covid 19 en 2020, pendant que les grandes firmes du monde entier cherchaient une riposte à ce mal, des laboratoires des Etats africains se sont aussi mis à faire de la recherche sur le sujet. Au Togo, des laboratoires de l'Université de Lomé se sont spontanément associés aux phytothérapeutes (tradi-thérapeutes) pour travailler sur la question afin de découvrir le remède qui convient. Cette collaboration est visiblement le signe d'une bonne coopération entre les praticiens de la médecine moderne et ceux de la médecine traditionnelle. Il se trouve que partager les contenus des savoirs et savoir-faire passe nécessairement par les langues locales et le français comme moyen de communication. Même dans le cas où les tradi-thérapeutes parlent bien le français, la langue locale est indispensable pour partager les savoirs ancestraux avec leurs collègues de la médecine moderne. Toutes les

---

<sup>1</sup> Par le Conseil présidentiel sur l'Avenir de l'Enseignement supérieur du Togo

<sup>2</sup> Il s'agit du département de Langues Etrangères Appliquées de la faculté des Lettres et Sciences Humaines qui donne des formations en langues étrangères Allemand, Anglais, Espagnol et Français.

plantes d'un milieu portent chacune un nom dans les langues locales. Et souvent l'attribution des noms des plantes n'est pas anodine. Elle est empreinte de la culture que reflète la langue. Et la valeur sémantique véhiculée par ce nom de plante peut être révélatrice de son utilité dans le traitement de maladies. Ainsi le partage de connaissances ancestrales sur les plantes dans le cadre de la recherche d'un produit anti-covid 19, a dû faire appel à plusieurs cultures (*ahlo, benn, éwé, fulfulde, gurma, kabiyè, mina, tem*, etc.), eu égard aux langues en présence. Ceci nous permet de montrer encore une fois l'importance d'étudier les langues locales à l'université et surtout de les proposer dans les formations spécialisées en agriculture et en santé publique.

Et nous faisons nôtres les propos de Dauphin-Tinturier (2008 :151) :

D'une manière générale, chaque fois qu'il y a transmission de pratiques et de connaissances dans un contexte traditionnel, les intervenants se réfèrent implicitement à une empreinte culturelle. Quel que soit le caractère novateur du contenu à diffuser, cette rémanence de l'empreinte devrait être prise en compte par les concepteurs de projets. Mais, bien souvent ces derniers n'ont pas les connaissances suffisantes pour la dégager et pour permettre une approche négociée, en encourageant les acteurs locaux à concevoir leur propre système de transmission de l'information afin de toucher réellement les populations, en tenant compte du fonctionnement de la société.

A l'instar de la collaboration renforcée qui s'est installée entre la médecine moderne et celle dite ancestrale pendant la covid 19, les langues locales dans la formation en agriculture et en santé publique seront comme un catalyseur entre l'Enseignement supérieur et les cycles secondaire et primaire pour la relance des langues nationales dans le système formel. Par exemples, les universitaires pourront apporter leur expertise scientifique dans la conception et l'élaboration des documents didactiques pour enseigner les langues locales. Ils seront les principaux acteurs pour la réintégration de ces langues dans le système scolaire. Mais, au-delà de cela, les étudiants des formations spécialisées en agriculture et en santé publique pourront mener ensemble avec les étudiants en Science du langage des recherches pluridisciplinaires. Il en est de même entre les étudiants de LEA et de ceux des formations en l'agriculture et la santé publique. Surtout, les bénéficiaires des formations spécialisées de l'Institut en création pourront apporter leur appui aux communautés à la base dans les formations des groupes cibles. Sur le terrain, ils seront les interlocuteurs privilégiés entre les concepteurs des projets et les populations bénéficiaires. Dans le cas d'espèce, ce que disait Zouogbo (2019 :37) dans le cas de l'enseignement des LVE en Côte d'Ivoire est aussi valable au Togo :

Ces étudiants seraient amenés à produire des terminologies, également, dans la langue africaine et en fonction du domaine d'application retenu pour leur spécialisation. De façon générale, en s'appuyant sur le socle des savoirs linguistiques, les étudiants seront amenés à développer des compétences en écriture, en production de textes et de terminologies dans leur langue sous la supervision d'enseignants compétents et spécialistes de ces langues.

Dans le sens de la contribution de la linguistique au domaine de l'agriculture, nous pouvons retenir l'exemple d'une étude linguistique faite par Haloubiyou (2021 : 115-145) sur « les indices de la gestion de la fertilité et de la conservation des sols dans la culture kabiyè ». L'étude présente les termes du compost traditionnel, apportant ainsi de la lumière sur les techniques traditionnelles de culture en « pays Kabiyè ». L'on voit bien ici combien les langues locales



peuvent être mises à contribution pour livrer les savoirs et savoir-faire endogènes sur les vertus des sols, des plantes du terroir. C'est aussi vrai avec tous les aspects relatifs à l'environnement, à l'éducation, à l'eau potable, à l'assainissement, à la nutrition et à la protection sociale. Preuve qu'il est très important de s'appuyer sur les savoirs endogènes pour atteindre le développement durable.

## Conclusion

Par la Réforme de l'Enseignement de 1975 au Togo, les langues nationales (*éwé* et *kabyè*) sont introduites dans l'éducation formelle pour permettre l'adaptation de l'école à la vie et aux besoins réels des populations. Mais l'expérience fut de courte durée. Ainsi, tirant les leçons de cet échec, les différents acteurs du système éducatif et les académies des langues nationales s'activent pour trouver des stratégies pour un meilleur retour des langues nationales à l'école.

Au niveau de l'Enseignement supérieur, les langues nationales qui y sont intégrées depuis 2004 marquent leur progression et sont aujourd'hui proposées dans les formations spécialisées en agriculture et en santé publique avec d'autres langues africaines aux côtés des langues étrangères. C'est dire combien les initiateurs sont convaincus que les langues locales constituent un point d'ancrage pour le partage des expériences entre les pratiques ancestrales et celles dites modernes pour un développement local harmonieux. L'exemple de la collaboration des chercheurs de la médecine moderne et les tradi-thérapeutes pour tenter de trouver une riposte à la Covid 19 est la preuve de la contribution des langues locales au développement. L'exemple du problème de traduction de « cache-nez » en *káñádaý* est aussi très édifiant et montre que l'on peut passer à côté du message si toutes les dispositions en vue d'une bonne traduction réussie ne sont pas prises. Voilà pourquoi un cadre de partenariat est nécessaire entre les langues étrangères et les langues africaines pour permettre aux populations d'accéder à divers types de connaissances, à des fins d'une meilleure productivité.

Résumant les points de vue de plusieurs auteurs sur la question, Tourneux (2008 :14) écrivait que :

[t]ous partagent la même conviction que la question des langues ne doit pas être séparée de celle de la culture, et qu'aucun projet de développement ne peut faire l'économie d'un ancrage dans la langue et la culture locales. Cette problématique doit aussi être intégrée au stade de la conception même du projet.

Ceci nous amène à penser que la documentation des langues nationales doit être considérée comme une urgence. Il est plus que nécessaire de recourir à l'aménagement terminologique pour équiper et amplifier les langues en présence. Même en considérant que les académies de ces langues font correctement leur travail de promotion des langues, c'est le lieu d'exhorter les terminologues et tous les acteurs de l'éducation à travailler sur la documentation des langues nationales (lexiques, grammaires documents didactiques) en vue de mieux préparer leur réintégration et leur maintien dans l'enseignement formel. Et au-delà, permettre que les spécialistes de langues formés grâce aux programmes de formations spécialisées en agriculture et en santé publique puissent apporter leur expertise au développement durable des communautés à la base.

Selon Wamba (2006 :136) :

Dans le contexte actuel de mondialisation, il s'avère impérieux pour toute communauté, afin de ne pas se marginaliser, d'être ouverte aux innovations technologiques et culturelles. Mais ces communautés ne peuvent, au départ, que s'appuyer sur leurs ressources logistiques disponibles. Et sur ce point, les langues se présentent comme des outils, des instruments incontournables de vie mondialisée<sup>1</sup>.

Cette position corrobore nos arguments et rejoint nos intuitions.

Dans le cas précis de la documentation des langues nationales (locales), il serait plus constructif de s'inspirer de la *terminologie culturelle* proposée par Diki-Kidiri (2008 : 117-209) pour une raison que l'auteur explique en ces termes : « En agriculture, les populations possèdent des techniques ancestrales qu'ils peuvent faire profiter à l'agriculture moderne ». Ceci est aussi vrai en santé publique.

## Bibliographie

- Afeli Kossi Antoine, 2003, Politique et aménagement linguistique au Togo : bilan et perspectives. Thèse de doctorat, Université de Lomé, Lomé.
- Bearth Thomas, 2008, « Language as a key to understanding development from a local perspective A case study from Ivory Coast »\* pp. Tourneux (2008) 35-116
- Brunet-Jailly, Joseph, 1991, « La contribution des langues au développement : un parti et une application au domaine de la santé » Cah. Sci. Hum. 27 (3-4) 1991 : 315-341
- Dauphin-Tinturier Anne-Marie, 2008, « La place des langues et cultures locales dans un projet de développement ». Langues, cultures et développement en Afrique, Tourneux Henry (dir.) Éditions Karthala, pp. 135-152.
- Diallo, Issa, 2008, « Langues nationales et efficacité de la formation technique des paysans au Burkina Faso ». Langues, cultures et développement en Afrique, Tourneux Henry (dir.) Éditions Karthala, pp. 171-183.
- Diki-kidiri, Marcel, 2008, « La terminologie culturelle : points de repère », Langues, cultures et développement en Afrique. Tourneux Henry (dir.) Éditions KARTHALA, pp. 117-133.
- Gayibor, N. I-. (dir.). 1997/2005, Histoire des Togolais. De 1884 à 1960, Volume I et II (Tome I et Tome II). Lomé, Presses de l'UL, 443p / 630 p., 7 54 p.
- Gblem-Poidi H. M. et Kantchoa L., 2012, Les langues du Togo : état de la recherche et perspectives, Harmattan, Paris.
- Haloubiyou, Assolissim (2021). Indices de la gestion de la fertilité et de la conservation des sols dans la culture kabiyè : une étude linguistique. Laboratoire des Langues et des Cultures GUR UAC Abomey-Calavi (République du Bénin) Revue Gur papers/ Cahiers Gur (Nouvelle Série) N° 001, Editions Labo Gur 2021, pp. 115-145, N° ISSN : 1659-5602
- Kantchoa, Laré, 2017, « Les langues minoritaires du Togo : des langues en danger ? », Mosaique Revue interafricaine de philosophie, littérature et Sciences Humaines, N° 20 Décembre 2017 (pp 185-205)
- Kassin, Balaïbaou (2011a). « Pluralité ethnique et aménagement linguistique au Togo : affiner les stratégies ». Particip'Action. Revue interafricaine de littérature, linguistique et philosophie. Vol.3 -No1 -Janvier 2011, Lomé.333-351.

---

<sup>1</sup> <https://www.jstor.org/stable/25701983>

- Kassan, Balaïbaou ; Todjala, M. (à paraître). « Les langues nationales dans le processus de l'éducation des adultes : état des lieux sur l'expérience togolaise et les perspectives d'avenir ».
- Mouzou, Palakyém, (à paraître) « Enrichissement lexical et enseignement des langues nationales », Université de Kara.
- Napon, Abou, 2006, « Le rôle des langues nationales dans la promotion de la culture burkinabé », Revue du CAMES - Nouvelle Série B, Vol. 007 N° 1-2006 (1er Semestre) pp 205-213.
- Napon, Abou, 1998, « La place des langues nationales en Afrique noire francophone », Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines n°2, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, pp.193-206
- Rongier, Jacques, 1995, « Pour une amélioration de l'enseignement de l'éwé au Togo », Cahier des Sciences Humaines, N°31. Abidjan : Institut des Langues Appliquées. Pp. 49-66.
- Tourneux, Henry, 2008, Langues, cultures et développement en Afrique. Paris : Khartala.
- Wamba, Rodolphine Sylvie (2006), « Problématique des langues et question de développement en Afrique francophone subsaharienne ». Nouvelles Études Francophones, Vol. 21, No. 2, Autonome 2006 pp. 136-148, University of Nebraska Press.
- Zouogbo, Jean-Philippe (2020), « Pourquoi et comment intégrer les problématiques du développement durable à l'enseignement des LVE en contexte africain ? », Revue du LTML n°6, décembre 2029 pp. 17-41. [www.ltml.univ-fhb.edu.ci](http://www.ltml.univ-fhb.edu.ci)

### Presse et sites internet

- Togo-Press N°9172 du vendredi 29 novembre 2013. « L'Avenir de l'enseignement supérieur » Togo-Press Grand Quotidien d'information, Lomé.
- Ministère de l'Education Nationale, 1975, Ordonnance n°75-016 du 6 mai 1975 sur La réforme de l'enseignement au Togo.
- Ministère des Affaires sociales et de l'alphabétisation- Lomé
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 2013. Conseil présidentiel sur l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche au Togo, Document final. Lomé, 28-30 novembre 2013
- <https://www.researchgate.net/publication/32978882> consulté le 26 nov 2021
- <https://www.jstor.org/stable/25701983>. Consulté le 26 nov. 2021
- [www.educapoles.org/assets/uploads/teaching\\_dossiers...](http://www.educapoles.org/assets/uploads/teaching_dossiers...) quelques principes Du Développement Durable, Consulté le 4 mars 2021
- [www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/](http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/). Consulté le 4 mars 2021
- Jeune Afrique du 17 juin 2019 [https://www.jeuneafrique.com/newsletters/2019/06/17/newsletter\\_actualite-abonnes.html](https://www.jeuneafrique.com/newsletters/2019/06/17/newsletter_actualite-abonnes.html) Consulté le 26 nov. 21
- [https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_4/sci\\_hum/41736.pdf](https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_4/sci_hum/41736.pdf), consulté le 21 juin 2020]
- <https://togopresse.tg/togo-presse-n-11171-du-mardi-23-novembre-2021/> consulté le 24 novembre 21
- <https://agriculture.gouv.tg/domaine/agriculture/> consulté le 19 nov. 2021
- [http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/41749/WHO\\_TRS\\_55\\_fre.pdf;jsessionid=76103FC7024EC82F57E6280CE58199FD?sequence=1](http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/41749/WHO_TRS_55_fre.pdf;jsessionid=76103FC7024EC82F57E6280CE58199FD?sequence=1)
- [https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/sant%C3%A9\\_publique/90008](https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/sant%C3%A9_publique/90008) consulté le 15 nov. 2021
- <https://www.jstor.org/stable/25701983>

# AMENAGEMENT TERMINOLOGIQUE AU TOGO : ETAT DES LIEUX, ENJEUX ET PERSPECTIVES

Palakyém Stephen MOUZOU

Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Kara, Togo

stephenmouzou@gmail.com

## Résumé

*Lors de son indépendance en 1960, le Togo a choisi le français comme langue officielle. Quelques années plus tard, les autorités togolaises, dans le but d'assurer une promotion culturelle aux différentes populations du pays, ont, à travers la réforme de l'enseignement de 1975, fait le choix de deux langues nationales dont l'une au sud (éwé) et l'autre au nord (kabiye). Cette réforme connaîtra un succès pendant un temps avant de subir un coup dur avec les vents de démocratie en 1990. Depuis lors, l'on a observé la naissance de plusieurs sous-commissions de promotion de diverses langues. Celles-ci se sont lancées dans des projets terminologiques afin de contribuer, à leur manière, au développement du pays. Quel aménagement linguistique connaît-on au Togo ? Qu'est-ce qui caractérise l'aménagement terminologique au Togo ? Quels sont les impacts de cet aménagement terminologique sur le développement du pays ? Quelles perspectives peut-on envisager pour une meilleure réussite de l'aménagement terminologique au Togo ? Telles sont les questions fondamentales auxquelles cette étude tente de répondre. Les données de cette étude ont été collectées à Lomé et à Kara.*

**Mots-clés :** terminologie, aménagement linguistique, lexiques, dictionnaires, français, langue éwé, langue kabiye.

## Abstract

*When Togo became an independent country, in 1960, it chose French as official language. Some years later, in order to ensure cultural promotion to the various peoples in the country, Togolese authorities chose two languages, Ewe in the southern area and Kabiye in the northern area, as part of the 1975 educational reform. This reform was successful for a while before experiencing difficulties with the start of the democratic process in the country in 1990. Since then, several language promotion sub-commissions have been set up. These sub-commissions have led terminology projects to contribute to the development of the country.*

*What is the linguistic planning in Togo? What characterizes terminology development in Togo? What are the impacts of the terminology development on the development of the country? What prospects for a better success of terminology development in Togo? These are the crucial questions on which this paper seeks to answer. The data for the study have been collected in Lome and in Kara.*

**Key words:** terminology, language planning, lexicons, dictionaries, French, Ewe language, Kabiye language.

**Classification JEL** Z0

## Introduction

L'aménagement terminologique, un aspect important de l'aménagement linguistique, occupe une place de choix dans toutes les politiques linguistiques. Selon la définition proposée par Calvet (1999 : 154-155), la politique linguistique est « l'ensemble des choix conscients dans le domaine des rapports entre langue et vie sociale, et plus particulièrement entre langue et vie nationale ». Dans cette perspective, la politique linguistique regroupe l'aménagement linguistique et la planification linguistique<sup>1</sup>. L'aménagement linguistique est le travail sur la langue et englobe la recherche et l'organisation systématique de la solution à apporter à un problème linguistique quelconque qui se pose à une communauté donnée, généralement plurilingue. La planification linguistique est, selon le même auteur, « la recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application d'une politique ». Quels sont alors les enjeux de l'aménagement terminologique dans le cadre d'une politique linguistique et plus globalement dans un processus de développement ? Selon D. Gouadec (1994 : 99),

L'aménagement terminologique, qui peut avoir une incidence locale, nationale, internationale, répond à deux enjeux majeurs : créer les désignations voulues là où elles n'existent pas encore ou là où des désignations ont été importées d'une part, et supprimer les situations de concurrence néfaste entre les désignations multiples de mêmes objets ou concepts, d'autre part. En tout état de cause, il répond toujours à une politique terminologique dont les deux objectifs sont, respectivement, la création néologique et la rationalisation terminologique propre à éviter l'hétérogénéité et l'ambiguïté.

La présente étude vise à décrire et à analyser les actions réalisées par les organes habilités, notamment le gouvernement à travers les académies ou commissions nationales de langues, dans le cadre de l'aménagement terminologique au Togo. Pour y arriver, nous avons procédé à un examen documentaire notamment à la bibliothèque nationale, à la direction des formations du Togo et à la bibliothèque de la SIL<sup>2</sup> à Kara (Togo). Il nous a également paru judicieux de réaliser quelques entretiens auprès des acteurs concernés par ce travail d'aménagement. Un questionnaire a été conçu à cet effet et quelques interviews stockées sur le dictaphone numérique ont permis l'enregistrement.

Trois principaux points constituent le socle de ce travail. Il s'agira d'abord de passer en revue les actions de l'aménagement linguistique au Togo afin de mieux aborder la question de l'aménagement terminologique, ensuite de décrire les périodes, acteurs, impacts et difficultés

---

<sup>1</sup> Nous empruntons cette distinction à Chaudenson (1989 : 25). Selon lui, la politique linguistique s'occupe de « l'ensemble des choix nationaux en matière de langue et de culture. Cette politique linguistique se définirait en objectifs généraux à longs termes (niveaux éducatifs, formations, emplois, fonctions et statuts de langue(s), etc.) et se fonderait sur une analyse aussi précise et complète que possible de la situation de départ. ». La planification linguistique « s'appliquerait à toutes les opérations visant à la mise en œuvre et à la programmation (à court, moyen et long termes) des objectifs définis par la politique en fonction des moyens dégagés et des procédures envisagées pour leur réalisation. » L'aménagement linguistique se rapporterait enfin « à l'ensemble des opérations (d'ordres très divers) permettant la réalisation concrète des opérations définies dans les cadres précédents. ».

<sup>2</sup> Summer Institut of Linguistics du Togo

de l'aménagement terminologique au Togo avant de proposer enfin des pistes pour mieux penser ce dernier.

## 1. De l'aménagement linguistique au Togo

Nous conviendrons avec L-J. Rousseau (2005 : 94-95) que l'aménagement linguistique est :

Toute intervention d'une instance nationale ou internationale, ou d'un acteur social, qui vise à définir les fonctions ou le statut d'une langue ou de plusieurs langues en concurrence, sur un territoire ou dans un espace donné (aménagement du statut), ou à standardiser ou à instrumentaliser une ou plusieurs langues pour les rendre aptes à remplir les fonctions qu'on leur a assignées (aménagement du corpus) dans le cadre d'une politique linguistique préalablement définie.

Cette définition peut être considérée comme le prolongement de celle proposée par J. Rubin (1984 : 4) pour qui « l'aménagement linguistique consiste en des changements consciemment opérés dans une langue, changements portant soit sur la structure de la langue, soit sur ses règles d'utilisation, soit sur les deux à la fois, et qui sont décidés par des organismes institués ou mandatés à cet effet ». Ces changements sont donc des tentatives délibérées et institutionnellement organisées, tout en tenant compte, bien entendu, de la variable sociale. Ainsi donc, à l'instar de H. Kloss (1969), nous distinguerons l'aménagement de statut de l'aménagement de corpus et de l'aménagement de l'acquisition.

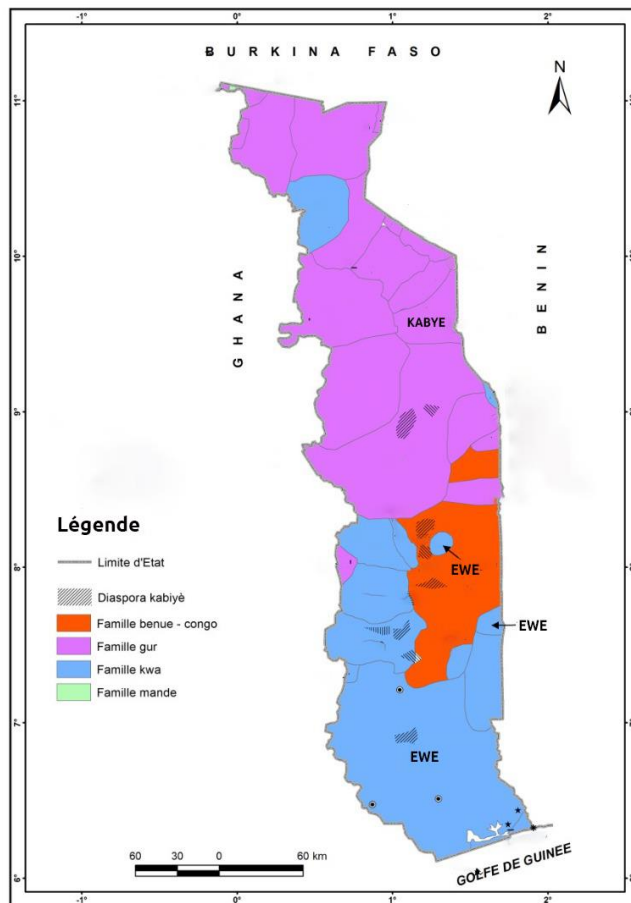
### 1.1 Aménagement du statut

Au Togo, l'État est conscient qu'il est impossible de développer toutes les langues en présence. En considérant le travail de K. A. Afeli (2003), elles sont une trentaine. C'est donc la raison qui le pousse à choisir le français comme seule langue officielle, langue coloniale certes, mais langue de communication et d'unité nationale. Il est vrai, comme nous le verrons dans la section 2, que le choix du français s'est fait plus tard mais il avait un statut de fait déjà de 1960 à 1963. Pour ce qui est des langues nationales, le gouvernement du Togo a clairement affiché son intention de les promouvoir et donc a accueilli une mission de consultation de l'UNESCO réalisée par G. Anson du 14 juillet au 13 août 1972 (K. A. Afeli 2003 : 234). Même si cette étude (G. Anson, 1974 : 4) propose cinq « langues nationales représentatives », notamment, l'éwé, le kabiyè, le tem, le ncam et le ben, le gouvernement d'alors n'en retiendra que deux pour en faire la promotion : l'éwé au sud et le kabiyè au nord. Ces deux langues sont appelées « langues nationales » de façon officielle dès 1975 par le gouvernement (MENRS, 1975 : 1). Pendant ce temps, les autres langues ont été qualifiées de langues locales<sup>1</sup>. Jusqu'à ce jour, et comme nous le préciserons dans le chapitre consacré à l'aménagement terminologique, ce sont les deux langues qui reçoivent un soutien officiel de l'Etat, même si, dans le cadre des actions en faveur de l'alphabétisation, les trois autres bénéficient tout de même du financement du ministère en charge de l'action sociale.

---

<sup>1</sup> Il s'agit de : aja, bago, adangbe, akaselem, anii, anufo, biali, bisa, delo, ditammari, fon, fulfulde, guen, xwla, gidere, ife, igo, ikposo, kebu, kusuntu, ginyanga, gulmancema, konkomba, kusaal, mampruli, migangam, miyobe, moba, nawdm, ncam, tem.

Carte n°1



Aires linguistiques des langues éwé et kabyè réalisée par nous-même à partir des travaux de Gblem-Poidi M. et L. Kantchoa (2018)

## 1.2 Aménagement du corpus

Dans le cadre de l'aménagement du corpus, les objectifs et les attentes peuvent se résumer en trois points : la standardisation linguistique, la modernisation lexicale et plus particulièrement de la terminologie, l'harmonisation et la normalisation terminologique. Au Togo, et au stade actuel des travaux consacrés, il y a encore une décennie, essentiellement à la description linguistique, seule la standardisation linguistique a été amorcée, majoritairement grâce aux travaux entrepris par les étudiants, enseignants-chercheurs et missionnaires. Cependant, les deux autres points n'ont pas encore connu de développement satisfaisant. Il est indéniable que plusieurs travaux ont été réalisés mais beaucoup de chemin reste à parcourir, les domaines terminologiques étant très vastes.

Après avoir dressé ce tableau, en demi-teinte, qui permet de saisir la nature et les visées de l'aménagement du corpus, nous pouvons nous autoriser à poser la question suivante : quelle est la situation de l'aménagement terminologique au Togo ?

## **2. L'aménagement terminologique au Togo**

Comme l'écrit L.-J. Rousseau (2005 : 97), l'aménagement terminologique est un « domaine d'intervention de l'aménagement linguistique visant la description, la modernisation ou le développement des terminologies, leur diffusion sociale, dans une ou plusieurs langues, dont l'État ou un acteur social faisant autorité préconise l'usage ». Ainsi, l'aménagement terminologique intervient dans le cadre général d'une politique linguistique « formulée ou non », pour reprendre les termes de Rousseau (2005 : 97), en prenant en compte toutes les étapes de l'activité terminologique depuis la recherche des termes jusqu'à leur implantation.

Dans les paragraphes suivants, nous situerons d'abord les grandes périodes et les acteurs de l'activité terminologique au Togo, nous évoquerons ensuite les répercussions de cette activité sur le développement, et enfin, nous relèverons les difficultés rencontrées par cette activité.

### ***2.1 Périodes et acteurs de l'aménagement terminologique***

Au Togo, dans cette période post-indépendance qui nous intéresse, l'activité terminologique peut être classée en trois périodes : une période assimilationniste, une période nationaliste et une période identitaire.

#### ***2.1.1 Période assimilationniste (1960-1974)***

La période assimilationniste s'étend de 1960 à 1974 et a été essentiellement marquée par l'alignement sur le choix de la langue française comme langue officielle du Togo. En effet, de l'indépendance jusqu'à l'adoption de la première constitution le 17 avril 1961, aucune mention n'a été faite de la langue officielle du Togo mais il n'en demeure pas moins que la politique linguistique soit le choix du français dans les écoles et dans l'administration, lui donnant ainsi un statut de fait. Cette situation a amené quelques missionnaires, essentiellement des églises catholique et évangélique presbytérienne, à entreprendre des travaux de traduction des documents religieux. D'autre part, nonobstant l'absence de mention du français et des langues nationales dans la Constitution, Afeli (2003 : 229) indique que « dans la foulée, va être mise en place, en 1961, sur l'initiative du Gouvernement, une commission chargée de réviser les manuels éwés et de veiller à la pureté de la langue éwé. Elle devient Evegbe Akademi (Académie Ewé) l'année suivante, le 17 Mai 1962 ». Ce sera un coup de pouce pour l'éwé, depuis lors première langue véhiculaire du Togo. Ce fut une décision courageuse, dénotant la bonne volonté politique des gouvernants d'alors. Les objectifs de cette nouvelle institution linguistique, comme le souligne Afeli (2003 : 229) sont essentiellement :

- D'« épurer la langue » et codifier une forme standard à partir d'une harmonisation des différents parlers éwé ;
- De « servir la cause de l'éducation », et contribuer à la diffusion de la langue éwé par l'édition de manuels éwé, la production d'une littérature en éwé, l'encouragement de jeunes écrivains, la traduction en éwé de livres écrits dans d'autres langues.

Cette académie éwé, espoir d'une véritable politique d'aménagement terminologique et plus largement linguistique, n'aura qu'une existence éphémère. Dans la Constitution du 5 mai 1963, soit quelques jours après le coup d'État du premier président du Togo, il y aura un changement notable. L'article 1<sup>er</sup> stipule clairement que « la langue officielle de la République est le



français ». Cette disposition assène un coup de grâce à l'académie ewé et aux volontaires qui s'intéressaient jusque-là aux langues nationales. Dans cette période, l'on sait que le port du signal a été pratiqué dans les écoles, contraignant ainsi les élèves à parler uniquement le français au risque d'être punis. L'article 1<sup>er</sup> fait perdre de l'élan non seulement à la jeune académie mais aussi à toutes les personnes motivées pour la promotion de la langue. Il en sera ainsi jusqu'en 1974.

### 2.1.2 Période nationaliste (1975-1992)

La deuxième période, que nous appelons « période nationaliste » (K. A. Afeli 2003), va de 1975 à 1992. Elle est marquée par l'introduction de deux langues nationales dans l'enseignement et dans les médias d'État : l'ewé au sud du pays et le kabiyè au nord. Même si le choix de la deuxième langue n'a pas fait l'unanimité dans le pays, cela a au moins eu le mérite d'instaurer une période de promotion des langues nationales, car il y a désormais un texte ministériel qui fait autorité : l'ordonnance N°16 du 06 mai 1975, portant réforme de l'enseignement au Togo. Elle se retrouve dans le document intitulé *La réforme de l'Enseignement au Togo*, publié par le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

A cette époque, on a ainsi assisté à la mise en place de deux commissions : Commission Nationale de Langue Ewé (CNLE) et Commission Nationale de Langue Kabiyè (CNLK) avec pour mission de promouvoir les deux langues nationales. Ces deux commissions sont placées sous la tutelle du ministère de l'Education nationale et composées de personnes ressources nommées à cet effet. Ce sont ces deux commissions qui aideront le ministère à recruter des enseignants de langues nationales. Le travail avance rapidement dans cette période avec la confection de documents didactiques en langues nationales. Plus tard, notamment en 1985, il a été créé une cellule de réflexion sur les langues nationales et l'enseignement des sciences. La mise en place de cette cellule a été solennellement faite le 30 avril 1986 avec la présence du ministre de tutelle et un expert, notamment B. Besançon, professeur de mathématique, venu de Paris. Ce dernier a mis en exergue l'importance de la modernisation terminologique en ces termes :

Il s'agit maintenant de créer un lexique qui exprime une certaine modernité qui jusque-là a été véhiculée par les langues coloniales : vocabulaire mathématique, grammatical, juridique, médical, scientifique... C'est un travail de spécialistes et de techniciens. Par ce travail, vos langues abandonnent leur statut de « sous langues » et votre culture trouvera un domaine où pourront s'exprimer votre génie et votre identité.

Ce fut donc le point de départ d'une véritable politique d'aménagement terminologique. Les travaux de cette cellule ne dureront, cependant que le temps d'une seule séance, car aucune autre ne fut convoquée par l'attaché de cabinet, responsable de ladite cellule. Au cours des trois jours de cette première et dernière séance, les membres de la cellule se sont attelés à créer quelques termes pour l'enseignement des mathématiques, des sciences physiques et de la grammaire.

Les commissions nationales de langues reprendront timidement ce travail sans toutefois l'achever. Mais l'ambitieux programme du ministère de l'éducation continuera puisqu'il sera procédé à la formation et au déploiement de plusieurs enseignants et inspecteurs de langues

nationales (éwé et kabiyè), à la conception de plusieurs documents didactiques, à l'animation de nombreuses émissions de promotion des langues nationales, etc. On notera un relais par les universitaires (étudiants et enseignants du département de linguistique de l'Université du Bénin, devenu Université de Lomé) et par des missionnaires catholiques et évangéliques. Il y a eu quelques travaux de description systématique avec des annexes de lexiques notamment sur l'éwé, le kabiyè, le tem et le ncam d'une part et, fait notable, des essais d'élaboration de dictionnaires en langues nationales<sup>1</sup>. En plus, on assiste à quelques travaux d'étudiants du département des sciences du langage et communication de l'Université du Bénin. Il en sera ainsi jusqu'à l'arrivée des vents de démocratie<sup>2</sup> où l'on observera une carence de l'État.

### 2.1.3 Période identitaire (1992 à nos jours)

La période identitaire, troisième et dernière période de l'aménagement terminologique au Togo, va de 1992 à nos jours. Dans cette période, les différents groupes linguistiques manifestent le désir de voir leurs langues prises en compte dans les différents domaines de la vie nationale. Sachant que le gouvernement n'agira pas vite – ou probablement pas du tout – ils s'organisent pour travailler sur leurs propres langues et produire quelques ouvrages qui serviront à la transmission et à l'acquisition linguistique. Ils profitent donc des différents faits politico-historiques pour mettre en œuvre leur stratégie.

A la faveur des revendications populaires liées au multipartisme, les populations refusent l'enseignement des langues nationales éwé et kabiyè. Elles fustigent le choix des deux langues éwé et kabiyè en lieu et place des leurs. Cette désapprobation dépend, entre autres, de la mauvaise communication autour du choix des langues éwé et kabiyè d'une part et de l'instrumentalisation qui en sera fait par des partis de l'opposition d'autre part. Ils prétexteront que le choix de ces langues, surtout du kabiyè, est la volonté manifeste du Chef d'Etat d'alors (d'ethnie kabiyè lui-même) de placer le pays sous le contrôle d'une seule ethnie. La situation est plus grave dans la région septentrionale où on compte plus de groupes ethniques qu'au sud. Le recrutement et la formation des enseignants de langues nationales connaissent un coup d'arrêt, plusieurs enseignants partent à la retraite sans être remplacés, la production des lexiques et autres documents didactiques est freinée.

Une nouvelle Constitution est adoptée par référendum le 27 septembre 1992. L'article 3 précise : « La langue officielle de la République Togolaise est le français ». Même révisée par la loi n°2002-029 du 31 décembre 2002, elle ne changera pas sur ce point. Plusieurs groupements d'intérêt qui pensaient que la conférence nationale souveraine, à l'origine de la Constitution de 1992, allait en profiter pour insérer les langues nationales sont déçus. Quelques-uns interprètent cela comme la fin de la réforme de l'enseignement de 1975.

C'est dans cette période que certains groupes ethniques commencent à penser au développement de leurs propres langues. On passe ainsi d'une politique nationale à une politique identitaire ;

---

<sup>1</sup> Citons à titre d'exemple, *Essai d'une analyse phonologique de l'Ewedomegbe (Ewe de l'Intérieur) suivie d'une étude sur la combinaison des tons dans le syntagme nominal* de Afeli, *Dictionnaire Français-Ewe / Ewe-Français* de Adzomada, *Dictionnaire Kabrè-français* de Delord, *Systématique phonologique et grammaticale d'un parler ewe : le gen-mina du Sud-Togo et du Sud-Bénin* de Bolé-Richard, *Kabiyè-Deutsch Wörterbuch* de Lebigaza.

<sup>2</sup> C'est du moins ainsi que l'avènement du multipartisme a été qualifié en Afrique subsaharienne et plus précisément au Togo.

chaque groupe a l'intention de s'affirmer. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette situation ne ralentit pas l'aménagement terminologique, car elle devient tout simplement identitaire. Les volontaires s'adonnent aux travaux de conception de l'alphabet, d'élaboration de la grammaire et de lexiques, de traduction de certains documents essentiellement liturgiques. Dans les établissements à caractère confessionnel, on assiste à l'enseignement de la catéchèse en langue du milieu.

À ce jour, en dehors des académies des langues éwé et kabiyè, il existe des commissions de langues créées par des volontaires pour la promotion de leurs langues maternelles. Il s'agit des commissions akasselem, bago, ifè, moba, nawdm, ncam et tem.

Plusieurs études de description sont menées sur dix-neuf langues parmi la trentaine que compte le Togo : aja, akasselem, akébou, anufo, bago, bissa, éwé, gulmancema, ifè, ikosso, lama, kabiyè, konkomba, miyobé, moba, nawdm, ncam, tem, tchalo. Quatorze langues possèdent une traduction du nouveau testament (aja, akasselem, akébou, bago, bissa, éwé, gulmancema, ifè, ikosso, kabiyè, moba, nawdm, ncam, tem) mais seule la langue éwé a la Bible entièrement traduite. Ces différents travaux ont été réalisés essentiellement par des étudiants des départements de linguistique des Universités de Lomé et de Kara puis des équipes) du Summer Institut of Linguistics (SIL) Togo-Bénin. Deux langues disposent désormais de dictionnaires (éwé et kabiyè), cinq d'entre elles ont des lexiques spécialisés ou non (éwé, kabiyè, moba, nawdm et tem) mais seul le kabiyè dispose d'une encyclopédie.

Les liens<sup>1</sup> en note de bas de page apporteront plus d'informations sur les différentes publications dans les deux langues nationales « officielles ».

Les domaines couverts par les travaux de terminologie dans les deux langues nationales sont : l'administration, l'agriculture, la culture, la biologie, l'environnement, l'habitat, l'informatique, la médecine, les mathématiques et la mécanique. Ces travaux terminologiques ont été réalisés à la fois par les deux académies de langues, les universitaires et les équipes de la SIL.

---

<sup>1</sup> - <http://desmotsetdeslangues.eclablog.com/ewe-a115018320> [consulté le 23 mars 2021]  
- <https://live.bible.is/bible/KBPABT/MAT/1> [consulté le 24 mars 2021]  
- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Kabiy%C3%A8\\_\(langue\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Kabiy%C3%A8_(langue)) [consulté le 2 avril 2021]  
- [https://www.wikiwand.com/fr/Kabiy%C3%A8\\_\(langue\)](https://www.wikiwand.com/fr/Kabiy%C3%A8_(langue)) [consulté le 2 avril 2021]  
- [https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89w%C3%A9\\_\(langue\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89w%C3%A9_(langue)) [consulté le 2 avril 2021]  
- <http://multimedia.fnac.com/multimedia/editorial/pdf/9782865375677.pdf> [consulté le 23 mars 2021]  
- [https://www.editions-harmattan.fr/livre-parlons\\_ewe\\_langue\\_du\\_togo\\_jacques\\_rongier-9782747573764-18308.html](https://www.editions-harmattan.fr/livre-parlons_ewe_langue_du_togo_jacques_rongier-9782747573764-18308.html) [consulté le 24 mars 2021]  
- [https://www.editions-harmattan.fr/livre-parlons\\_kabiye\\_togo\\_david\\_roberts-9782343000268-40188.html](https://www.editions-harmattan.fr/livre-parlons_kabiye_togo_david_roberts-9782343000268-40188.html) [consulté le 2 avril 2021]  
- [https://www.lexilogos.com/kabiye\\_dictionnaire.htm](https://www.lexilogos.com/kabiye_dictionnaire.htm) [consulté le 23 mars 2021]  
- <http://desmotsetdeslangues.eclablog.com/kabiye-a128286992> [consulté le 24 mars 2021]  
- <http://kabyetanaou.over-blog.com/page-3394546.html> [consulté le 24 mars 2021]  
- <https://www.webonary.org/kabiye/introduction/> [consulté le 2 avril 2021]  
- [https://worddisk.com/wiki/Kabiye\\_language/](https://worddisk.com/wiki/Kabiye_language/) [consulté le 2 avril 2021]  
- <http://togo.ewe.free.fr/> [consulté le 23 mars 2021]

## ***2.2 Impacts de l'aménagement terminologique***

Les travaux réalisés dans le cadre de l'aménagement terminologique ont eu trois impacts notoires : linguistique, éducationnel et institutionnel.

Du point de vue linguistique, les travaux terminologiques ont renforcé les efforts de description linguistique. Les travaux de lexicographie ont permis de consigner les réalités culturelles, scientifiques et techniques des peuples concernés. Grâce aux travaux terminologiques, l'on a assisté à la scientification du lexique, même si ces derniers ne couvrent pas encore tous les domaines et quand bien même ils se concentreraient essentiellement sur l'éwé et le kabiyè.

Les travaux de terminologie ont également permis, dans le domaine de l'éducation, de consolider les efforts de l'alphabétisation en langues maternelles. Sur le terrain, plusieurs ONG œuvrent aux côtés des populations pour leur apprendre à lire, à écrire et à calculer. Cela n'aurait pu être possible s'il n'y avait pas eu de travaux linguistiques. Les lexiques et autres documents terminologiques ont permis aux animateurs des classes d'alphabétisation d'améliorer leurs conditions travail. Les rapports annuels d'alphabétisation du Togo<sup>1</sup> font état d'un taux d'analphabétisme dans les langues nationales de 52% en 1998, 43,1% en 2006 et 36% en 2020. Au regard de la baisse observée, même s'il y a eu un progrès, il reste encore beaucoup d'effort à faire.

Au niveau institutionnel, il est évident que l'impact est difficile à mesurer. Notons tout de même que grâce à ces travaux, le Ministère en charge de la promotion féminine et de l'alphabétisation a revu à la hausse le nombre des langues d'alphabétisation<sup>2</sup>, qui passe de quatre (éwé, kabiyè, moba et tem) à dix langues (les quatre premières + l'akebou, l'ifè, le nawdm, le ncam, le konkomba et le fulfuldé).

## ***2.3 Difficultés de l'aménagement terminologique***

Nonobstant les résultats obtenus et les impacts décrits sur les populations qui parlent les langues dont l'aménagement terminologique a été amorcé, il existe indéniablement des difficultés qu'on se doit de mentionner afin de mieux entrevoir les perspectives.

### ***2.3.1 Difficultés d'ordres constitutionnel et institutionnel***

Il s'agit principalement des difficultés liées aux orientations juridiques et aux structures opérationnelles sur le terrain. Etant donné que l'aménagement terminologique découle de la politique linguistique, il nous semble utile d'évoquer la place des langues nationales dans la Constitution à ce niveau. La non mention des langues nationales dans la Constitution et dans les lois adoptées au niveau de l'Assemblée nationale crée un vide juridique, occasionnant une absence d'orientation des travaux à entreprendre. Nous pensons que l'État, dans le souci de garantir l'unité nationale, préfère garder le silence sur la question des langues nationales. Les acteurs de terrain interprètent diversement cette attitude, certains considérant que toutes les

---

<sup>1</sup> Ces rapports (non publiés) sont disponibles à la Direction Nationale de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (DNAENF)

<sup>2</sup> Voir le document de Politique nationale d'alphabétisation disponible à la Direction Nationale de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (DNAENF)

langues sont à promouvoir, ce qui serait certes difficile mais pas impossible<sup>1</sup>, et d'autres pensant que seules les deux langues mentionnées dans la réforme de l'enseignement de 1975 (éwé et kabiyè) méritent d'être aménagées. Cette dernière position semble être celle de l'État puisqu'en 2012 le décret N° 2005-69/PR portant attribution et organisation du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), du 05 août 2005, transforme les Commissions des Langues Nationales Ewé et Kabiyè en Académies des Langues. Cela a permis, deux ans plus tard, de doubler la subvention qui leur était accordée. Les bureaux ont été actualisés et les membres nommés par arrêté du Président de la République. Cependant, tant que l'administration fonctionnera en langue française et les différents examens et concours se feront en langue française, qui s'intéressera aux langues nationales ?

Au plan institutionnel, l'une des préoccupations majeures sera formulée comme suit : qui contrôle l'aménagement terminologique ? Bien évidemment, et au regard de ce qui précède, il s'agit des académies des langues nationales. Mais les difficultés auxquelles celles-ci sont confrontées réduisent leurs actions sur le terrain : au problème d'ordre juridique s'ajoutent le manque d'infrastructures, la pénurie de personnel, un budget limité, le manque d'outils de travail, etc.

### *2.3.2 Difficultés d'ordre méthodologique et pratique*

Les académies et commissions des langues nationales n'ont bénéficié d'aucun document de méthodologie pour les travaux terminologiques et terminographiques. De manière générale, lorsqu'il est question de proposer une terminologie, les membres de ces commissions des langues se réunissent, dressent la liste des termes dont les équivalents sont à trouver dans les langues nationales puis commencent à le faire. Lorsqu'ils rencontrent des difficultés, ils se répartissent le travail puis chacun mène ses investigations avant de revenir avec des propositions concrètes. Une fois cette question réglée, le vocabulaire est clos. Les membres se réjouissent d'avoir effectué un travail considérable alors que ce dernier reste méconnu du public, dont, en premier lieu, les locuteurs de ces langues. En dehors des équivalents soigneusement consignés, toutes les autres rubriques importantes d'une fiche terminologique sont ignorées.

En parcourant les travaux des deux académies des langues nationales et des différentes commissions qui se sont constituées, il a été constaté qu'une partie des termes créés a du mal à s'implanter. Les causes sont nombreuses : termes à connotation négative, termes trop longs, termes trop éloignés de la réalité socioculturelle, etc. L'implantation est définie par J. Quirion (2006 : 832) comme étant « l'installation, [...] l'établissement d'un terme (ou d'une terminologie) de façon durable dans l'usage ». Lorsque les termes sont créés surtout par des institutions, il est important de s'assurer de leur implantation avant de les intégrer complètement aux lexiques ou aux dictionnaires, ou du moins avant de les diffuser et de procéder au contrôle. Sur la question de la création des termes, il serait, à notre avis nécessaire de prendre en compte des termes créés spontanément par des spécialistes de certains domaines pour faire face aux besoins de communication et qui, fort heureusement, séduisent les populations qui en font désormais usage. Bien entendu, une partie non négligeable des termes a réussi à s'implanter et il faut s'inspirer des procédés de leur création pour perpétuer les bonnes pratiques. A titre d'exemple, nous avons, ci-dessous, quelques termes kabiyè qui ont réussi à s'implanter dans les

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'une difficulté structurelle due au fait que l'effort demandé sera disproportionné aux besoins de la population et sans avantage pour l'unité nationale souhaitée.

domaines du droit, de la décentralisation, de l'économie, des médias, des sports et de l'administration publique.

<b>Domaines</b>	<b>Termes implantés</b>	<b>Glose</b>
Droit	Paytvyɔkandyv	Procureur
	Tɔmɔiyastyɛ	Parquet
	Tɔmyɔkandyv	Avocat
	Paytv hɔɔlay	Article
Décentralisation	Maalika	Commune
	Maalika taa lɔŋtastyv	Conseiller communal
	Maalikañvɔvɔtɔmyɛ	Municipalité
	Haɔaa taa maalika	Commune rurale
Economie	Tɔsɔv	Économie
	Tadyɛtɔmadɔm dɔyɔɔdɔyɛ	Chambre de commerce
	Tɔmyɛlesuu	Chômage
	Tɔmyɛlesiyu	Chômeur
Médias	Tɔmkɛdɔyv	Journaliste
	Tɔmcalasɔv	Reportage
	Teelee	Télévision
	Aradiyoo	Radio
Sport	Pombo	Ballon
	Kɔna	Corner
	Penatii	Penalty
	Penatii kooka	Surface de réparation
Administration publique	Paytvɔlɔzyv	Député
	Politiki	Politique
	Kayyiyv	Candidat
	Poosi	Poste

Au regard de ce qui précède, quelles perspectives peut-on envisager pour parvenir à un meilleur aménagement terminologique ?

### **3. Mieux penser l'activité terminologique pour mieux réussir l'aménagement**

Qu'on soit dans le cadre d'une terminologie bilingue ou multilingue, dans la perspective d'améliorer l'aménagement terminologique au Togo, il importe de soutenir les organes en charge de l'aménagement terminologique d'une part, et il appartient aux organes de revoir leurs pratiques et méthodologies de l'autre.

#### ***3.1 Création et soutien des organes institutionnels***

Il est souhaitable qu'une direction générale de promotion des langues nationales soit créée au sein du ministère de l'éducation nationale et que dépendent de lui les académies et autres commissions des langues nationales. Le directeur général/la directrice générale de cette

structure siégeant aux réunions du ministère peut dès lors présenter et défendre le budget de sa direction.

En outre, le gouvernement ne devrait plus se contenter de créer des structures sans leur accorder de véritables moyens de fonctionnement et d'investissement. Les académies de langues qui existent ne peuvent mieux exécuter les attributions qui leur sont dévolues que si elles sont dotées des moyens nécessaires pour les causes qui les ont fait naître. Il s'agirait par exemple de revoir le budget de ces académies à la hausse, de recruter du personnel qualifié, leur affecter des bâtiments et de la logistique pour un meilleur fonctionnement, etc.

Quant aux académies et autres commissions de langues, en attendant un véritable soutien du gouvernement, elles doivent revoir leurs pratiques et la méthodologie adoptée jusqu'ici.

### ***3.2 Révision des pratiques et de la méthodologie***

Nous proposons, dans cette section, quelques pistes pour corriger les irrégularités relevées dans l'examen de l'aménagement terminologique tel que mis en œuvre jusqu'à présent. À notre sens, et comme le disait D. Gouadec (1994 : 99), ces académies et/ou commissions des langues nationales devraient « élaborer des procédures rigoureuses permettant de contrôler la création néologique, favoriser l'implantation des néologismes bien formés et optimiser les décisions normatives ».

#### ***3.2.1 Tenir compte des enjeux du moment***

Il existe des urgences nationales contenues dans les stratégies et/ou plans de développement. Les académies de langues et les autres structures œuvrant pour la promotion des langues nationales devraient tenir compte de ces stratégies et plans afin de rendre leurs travaux pertinents devant l'autorité ou le décideur. Sans cela, de bons travaux seront certes réalisés, mais sans adéquation avec les objectifs nationaux.

Actuellement, il est question du plan national de développement (PND 2018-2021<sup>1</sup>) et de la vision Togo 2030<sup>2</sup> qui évoquent prioritairement les secteurs de l'artisanat, l'agriculture, l'industrie, le numérique et la santé. Les travaux de terminologie devraient, à notre avis, s'orienter dans ce sens afin de combler les attentes à la fois des autorités et des populations. Une activité terminologique a plus de valeur lorsqu'elle intervient dans une synergie d'actions.

#### ***3.2.2 Etapes terminographiques***

Les étapes d'une activité terminographique productive ont été évoquées par plusieurs auteurs dont D. Gouadec 1993, M. T. Cabré 1998, R. Dubuc 2002, M-C. L'Homme 2004 et M. Diki-Kidiri 2008.

Des différentes étapes proposées de part et d'autre, nous retenons et recommandons les neuf étapes suivantes pour les travaux terminologiques au Togo :

---

<sup>1</sup> <https://www.togofirst.com/media/attachments/2019/04/02/-pnd-2018-2022.pdf>

<sup>2</sup> <https://www.republicoftogo.com/content/download/29542/634735/file/Vision%20Togo%202030%20-%20Discours%20du%20Premier%20ministre.pdf>

- L'élaboration d'une fiche modèle<sup>1</sup> en fonction des objectifs visés par le travail. Cela signifie qu'il pourrait y avoir plusieurs fiches modèles selon les besoins et les orientations des travaux. C'est à ce niveau aussi qu'il faudrait trancher la question de langue source et de langue(s) cible(s).
- La mise en forme de corpus, qui consiste à chercher et à organiser des textes spécialisés qui serviront de base à toute la recherche.
- Le repérage des termes, qui prend appui sur le(s) corpus disponible(s). Choisir tous les termes ne serait ni utile ni nécessaire, car il faut s'appuyer sur les objectifs visés<sup>2</sup> par le travail pour sélectionner ceux qui comptent vraiment.
- La collecte de données sur ces termes, où il s'agit essentiellement des renseignements permettant de bien cerner les termes retenus (définitions, contextes, origine, etc.). Pour une terminologie bilingue, comme c'est le cas généralement au niveau des académies, il faut collecter les données sur les langues concernées par la recherche.
- L'analyse et la synthèse des données recueillies. Cette partie nécessite toutes les connaissances sur la description linguistique. Elle doit principalement toucher à la forme et au sens des termes.
- L'encodage des données dans une base de données. Les rubriques qui importent le plus sont les définitions, les contextes et les équivalents dans les langues concernées.
- La constitution d'une banque de données, après vérification et validation des données encodées. Cette banque de données servira à produire un ou plusieurs dictionnaires selon les besoins.
- L'organisation des données terminologiques. Elles sont rangées soit par ordre alphabétique soit par ordre thématique.
- La gestion des données terminologiques, qui comprend l'ajout, la suppression et la correction des données en fonction de l'évolution des usages.

### 3.2.3 *Implantation et diffusion terminologiques*

L'implantation terminologique, encore appelée « enracinement terminologique » par J. Quirion (2006 : 832), « a pour but de remplacer dans l'usage certaines terminologies jugées indésirables par d'autres jugées préférables ». Dans la mesure où la pratique peut faire évoluer la théorie, où les usagers peuvent contribuer à trouver la meilleure terminologie, il est nécessaire que les académies des langues intègrent cet aspect dans leurs activités afin de faire évoluer la terminologie. Cette étape serait salutaire et éviterait des critiques inutiles dont font l'objet certains termes proposés dans les dictionnaires surtout spécialisés.

L'étape de l'implantation nécessiterait également la révision des lexiques et dictionnaires produits. Une fois révisés, ces dictionnaires doivent être largement diffusés. Il ne serait nullement fructueux de produire un si grand travail de conception pour ensuite adresser des copies uniquement à quelques responsables qui, de leur côté, se contentent de les conserver soigneusement dans leurs bureaux. La diffusion doit permettre de toucher les acteurs de l'éducation et de l'alphabétisation, les universitaires et centres de recherche, les ONG et associations œuvrant dans les domaines concernés par les terminologies, les journalistes qui

---

<sup>1</sup> Nous proposons une fiche modèle en annexe qui pourrait être adaptée selon la visée terminologique et les besoins

<sup>2</sup> Voir la notion de « visée » dans Diki-Kidiri *et alii*, 2008.



s'occupent des émissions en langues nationales et enfin les responsables des ministères impliqués.

### *3.2.4 Veille terminologique*

La veille terminologique consiste, comme l'a souligné M. Diki-Kidiri (2001 : 21-22), « à relever systématiquement au moins une occurrence d'un néologisme dans un domaine de spécialité ou d'activité professionnelle avec son contexte d'emploi, afin d'en déterminer le sens, et de voir si ce néologisme se maintient dans la durée » ou encore à « surveiller l'évolution d'un terme que l'on a diffusé à un moment donné ». Les termes sont dynamiques dans les langues, les académies de langues devraient tenir compte de ce paramètre pour suivre les termes créés afin de faire évoluer les pratiques.

### *3.2.5 Importance de la terminologie*

Nous faisons nôtre la position de L-J. Rousseau (1995 : 5) pour qui « la mise sur pied de programmes de développement terminologique rend nécessaire, pour des raisons d'efficacité, le recours à des outils informatiques adaptés à la production, l'échange et la diffusion des données terminologiques ». Un programme d'aménagement terminologique conçu avec l'exigence de la qualité et de la durabilité ne peut occulter cet aspect surtout en ce siècle où l'informatique occupe une place de choix dans les questions de développement. Sur ce point, il nous plaît de saluer l'initiative louable de création de pages web en langues nationales par les deux académies. C'est, à notre avis, une action salutaire. L'intégration de l'utilisation des utilitaires informatiques dans le traitement des terminologies viendrait, à n'en point douter, apporter une plus-value à de telles initiatives.

### *3.2.6 Collaboration avec les institutions universitaires et les autres réseaux*

Nul ne peut évoluer en vase clos. Compte tenu de leurs moyens limités, il serait utile et constructif que les académies et commissions des langues nationales nouent des partenariats avec certaines institutions dont les actions ont un lien avec leurs missions. Nous pensons notamment aux Commissions des Langues Véhiculaires Transfrontalières (CLVT) mises en place par l'Académie Africaine des Langues (ACALAN) dans plus de trente pays africains. Nous pensons également aux départements d'études linguistiques, au Summer Institut of Linguistics du Togo (SIL Togo-Bénin), à Wycliffe<sup>1</sup>, etc. Cela permettra de solliciter plus aisément des personnes ressources de différentes spécialités lorsque le besoin se fait sentir.

## **Conclusion**

L'aménagement terminologique constitue une nécessité absolue. Il est impossible de parler du développement sans la terminologie adéquate.

Après avoir passé en revue les différents stades d'aménagement terminologique ainsi que les difficultés rencontrées, il nous a paru nécessaire de faire des propositions pour rendre cet

---

<sup>1</sup> Une organisation, qui œuvre dans la traduction de la Bible, l'alphabétisation et la promotion des langues maternelles (<https://wycliffetogo.org/>)

aménagement plus productif et plus durable. De toutes les façons, il est nécessaire que les langues nationales choisies par l'État soient suffisamment outillées notamment sur le plan terminologique, pour constituer un véhicule adéquat de communication. Comme cela a été démontré, il faut également que les terminologies de ces langues soient diffusées auprès des usagers et institutions concernés. Enfin, il est nécessaire que ces langues jouent un rôle important non seulement dans les différentes institutions de la République, mais également dans les activités sociales et de production, ce qui leur donnera un statut de fait, une réelle légitimité aux yeux de leurs locuteurs et ouvrira la voie à une véritable dynamique de leur développement continu.

À notre ère, l'on ne peut faire économie de la numérisation de la terminologie. La facilitation de la communication dans les langues nationales est à ce prix.

### **Bibliographie**

- Adzomada, Kofi Jacques .1975. Dictionnaire Français-Ewe / Ewe-Français. Lomé : Editafrique.
- Afeli, Kossi Antoine .1978. Essai d'une analyse phonologique de l'Ewedomegbe (Ewe de l'Intérieur) suivi d'une étude sur la combinaison des tons dans le syntagme nominal. Thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> Cycle. Paris : Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III.
- Afeli, Kossi Antoine. 2003. Politique et aménagement linguistiques au Togo : bilan et perspectives. Thèse d'Etat. Lomé : Université de Lomé.
- Anson, Gabriel. 1974. Utilisation des langues africaines en vue de l'alphabétisation et de la scolarisation. Paris : UNESCO.
- Bole-Richard, Rémy .1980. Systématique phonologique et grammaticale d'un parler ewe : le gen-mina du Sud-Togo et du Sud-Bénin. Thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> Cycle. Paris III. I.N.A.L.C.O.
- Cabré, M. Teresa. 1998. La terminologie. Théorie, méthode et applications. Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa & Armand Colin.
- Calvet, Louis-Jean. 1999. La guerre des langues et les politiques linguistiques. Paris : Hachette. (1<sup>ère</sup> ed. Payot, 1987).
- Corbeil, Jean-Claude. 2007. « Le rôle de la terminologie en aménagement linguistique : genèse et description de l'approche québécoise », *Langages*, N°168, p. 92-105.
- Delord, Jacques. 1962. Dictionnaire Kabrè-français. Lomé : EPHE
- Diki-Kidiri, Marcel. 2001. « Une approche culturelle de la terminologie », *Terminologies nouvelles*. n°21. p. 27-31
- Diki-Kidiri, Marcel (dir.), Edema Atibakwa Baboya, Suarez De la Torre Mercedes, Nomdedeu Rull Antoni, Mbodj Chérif. 2008. Le vocabulaire scientifique dans les langues africaines : pour une approche culturelle de la terminologie. Paris : Karthala.
- Dubois, Jean. 2011. Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage. Paris : Larousse.
- Dubuc, Robert. 2002. Manuel pratique de terminologie. (4<sup>ème</sup> édition). Québec : Linguattech
- Gaudin, François. 2003. Socioterminologie : une approche sociolinguistique de la terminologie. Bruxelles : Ducolot.
- Gblem-Poidi, Massanvi et Laré Kantchoa. (2012). Les langues du Togo : état de la recherche et perspectives. Paris : Harmattan.
- Gouadec, Daniel (sd). 1993. Terminologie et terminotique. Outils, modèles et méthodes. Actes de la première Université d'automne en terminologie. Paris : La Maison du dictionnaire.
- Gouadec, Daniel (sd). 1994. Terminologie et phraséologie. Acteurs et aménageurs. Actes de la deuxième Université d'automne en terminologie. Paris : La maison du dictionnaire.
- Kloss, Heinz. 1969. Research Possibilities on Group Bilingualism. Québec : International Center for Research on Bilingualism.

- L'Homme, Marie-Claude. 2004. La terminologie : principes et techniques. Montréal : Presses Universitaires de Montréal.
- Lebigkaza, Kézié Koyenzi. 1979. Kabiye-Deutsch Wörterbuch. Saarbrücken : Universität de Saarlandes.
- Le Bars Poupet, Armelle & Xatara, Claudia (sd). (2012). Cahiers de lexicologie. Dynamique de la recherche en lexicologie, lexicographie et terminologie au Brésil. Paris : Classiques Garnier.
- Ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique (éd.). 1975. La Réforme de l'Enseignement au
- Togo. Version abrégée. Lomé : MENRS.
- Mouzou, Palakyém. 2015. Terminologie mathématique français-kabiyè. Thèse de doctorat unique. Lomé : Université de Lomé.
- Pruvost, Jean & Sablayrolles, Jean-François. (2003). Les néologismes. Paris : PUF.
- Quirion, Jean. 2006. « La localisation, palimpseste de l'aménagement terminologique ? Stratégies d'implantation terminologique et marketing », Méta. Vol. 51, N°4, p. 824-837.
- Rousseau, Louis-Jean. 2005. « Terminologie et aménagement des langues », Langages, N°157, p. 93-102
- <https://www.togofirst.com/media/attachments/2019/04/02/-pnd-2018-2022.pdf> [consulté le 22 avril 2021]
- <https://www.republicoftogo.com/content/download/29542/634735/file/Vision%20Togo%202030%20-%20Discours%20du%20Premier%20ministre.pdf> [consulté le 22 avril 2021]

Fiche N° ...	
Terme vedette :	Cat. grammaticale :
Sous-domaine :	
Synonyme :	
Définition :	
Source de la définition :	
Contexte :	
Source du contexte :	
Équivalent :	Cat. grammaticale :
Morphologie de l'équivalent :	
Phonie de l'équivalent :	
Statut de l'équivalent :	Origine :
Définition de l'équivalent :	
Source de la définition de l'équivalent :	
Contexte de l'équivalent :	
Source du contexte de l'équivalent :	
Illustration :	
Notes linguistiques :	
Notes de traduction :	
Notes techniques :	

# UN DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE SPÉCIALISÉ EN FULFULDE DU CAMEROUN

**Henry TOURNEUX**

*LLACAN Langage langues et cultures d'Afrique, INALCO,  
UMR 8135 CNRS INALCO EPHE, Villejuif, France*

henry.tourneux@cnr.fr

## **Résumé**

*Le linguiste est généralement frustré quand il lit les travaux de ses collègues d'autres disciplines (géographie, agronomie, pédologie, botanique, zoologie, entomologie). Il n'y trouve pas toujours les termes techniques dans la langue de la région étudiée, ou s'il les trouve, ils ne sont pas toujours facilement reconnaissables faute d'une graphie standardisée. Ces spécialistes, à leur tour, ne prennent pas la peine d'aller voir les travaux de leurs collègues linguistes qui, pensent-ils, et ils n'ont pas forcément tort, ne leur fourniront guère d'information sur les sujets qui les intéressent.*

*Afin d'établir un pont entre locuteurs de fulfulde et spécialistes des disciplines liées au milieu naturel et au « développement » – agricole, pastoral, halieutique, médical, etc. –, j'ai entrepris, dans les années 1990, de réaliser un dictionnaire qui mette en regard les connaissances véhiculées par la langue peule avec les connaissances générées par les recherches faites en langues européennes.*

*La méthode de travail a dû jumeler approche bibliographique et recherche de terrain, sous forme principalement d'interviews en langue peule.*

**Mots-clé :** *encyclopédie, langues locales, développement, multidisciplinaire, sciences naturelles, agriculture, médecine locale, pharmacopée, collaboration interdisciplinaire*

## **Abstract**

*Linguists are generally frustrated when they read the work of colleagues from other disciplines (geography, agronomy, soil science, botany, zoology, entomology). Technical terms are not always found there in the language of the region being studied, or if they can be found, they are not always easily recognizable due to a lack of standardized spelling. These specialists, in turn, do not bother to go and see the work of their linguist colleagues who, they think, and they are not necessarily wrong, will hardly provide them with information on the subjects that interest them. In order to establish a bridge between Fulfulde speakers and specialists in disciplines related to the natural environment and "development" – agricultural, pastoral, fisheries, medical, etc. –, I undertook, in the 1990s, to produce a dictionary that compares the knowledge conveyed by the Fulani language (or Fulfulde) with the knowledge generated by research carried out in European languages. The working method had to combine a bibliographic approach and field research, mainly in the form of interviews in the Fulani language.*

**keywords :** *encyclopedia, local languages, development, multidisciplinary, natural science, agriculture, local medicine, pharmacopoeia, interdisciplinary collaboration*

**Classification JEL** Z0

## 1. Introduction

L'usage de langues africaines à l'école pose un problème nouveau : ces langues auront-elles pour vocation d'être un simple tremplin pour accéder aux langues officielles d'origine européenne, n'auront-elles d'autre rôle que de traduire les savoirs exogènes contenus dans les manuels scolaires ou plutôt ne devraient-elles pas surtout valoriser et développer les savoirs locaux ? C'est dans cette dernière perspective que nous avons, au fil des ans, constitué une base de données encyclopédique en partant de la langue peule. Nous n'avons pas voulu couper ces savoirs locaux des savoirs modernes, tels qu'ils sont développés par les scientifiques. Aussi les mettons-nous en regard aussi souvent que possible. Dans les pages qui suivent, nous décrirons sommairement notre dictionnaire et la méthode que nous avons suivie pour l'élaborer.

## 2. Définition du dictionnaire encyclopédique

Le dictionnaire est un recueil de mots classés par ordre alphabétique, qui donne des définitions et des informations sur les mots. Il en existe de nombreuses formes : des dictionnaires monolingues, des dictionnaires bilingues (qui donnent le sens d'un mot d'une langue dans une autre). Ces ouvrages peuvent être généraux ou porter sur des thèmes spécifiques (dictionnaire de médecine, de linguistique, etc.). L'ouvrage que nous présentons ici (Tourmeux et Yaya 2017) est un dictionnaire encyclopédique.

Un dictionnaire encyclopédique peut se définir comme :

- Un recueil de savoirs
- Relatifs à plusieurs domaines
- Accessibles par mots-clés
- Classés par ordre alphabétique ;
- Il n'exclut pas la présence de données linguistiques telles que celles que l'on trouve dans un dictionnaire de langue (type Le Robert), à savoir l'étymologie, la catégorie grammaticale, la voix pour les verbes, la ou les classe(s) d'accord pour le nom, les alternances consonantiques, le pluriel pour le nom.

Une particularité supplémentaire du présent ouvrage est qu'il est bilingue : fulfulde-français, mais que les commentaires et analyses sont faits uniquement en français. Les mots-clés sont en fulfulde. Cependant, des index permettent d'accéder au contenu à partir du français.

## 3. Finalité de notre projet

En réalisant ce travail avec Yaya Daïrou, nous avons deux objectifs principaux en tête. Il s'agissait pour nous de découvrir et de faire connaître les savoirs locaux dans les principaux domaines d'activité de la région d'étude (Diamaré) et de les mettre en relation avec les travaux des chercheurs. Un troisième objectif s'est présenté en cours de route, car nous n'y avons pas pensé d'emblée, c'était de montrer que le fulfulde est une langue qui assume la modernité.

### ***3.1 Montrer l'ampleur des savoirs dont disposent les habitants du Diamaré***

Il ne faut pas oublier que la notion même de savoir local n'est pas évidente pour tout le monde. Sophie Lewandowski (2016 : 182) reconnaît en effet que « [p]endant longtemps, le système colonial et les écoles classiques ont interdit de penser les savoirs locaux comme de véritables savoirs ». Nous avons donc recherché ces savoirs non reconnus, dans les domaines de l'agriculture, de la nature, de l'élevage et de la médecine, afin d'apprêter des données susceptibles de nourrir l'enseignement en langue peule, qu'il s'agisse de l'enseignement de base ou de la formation des agriculteurs.

### ***3.2 Montrer la richesse des travaux scientifiques effectués sur la région***

Des chercheurs nationaux aussi bien que des chercheurs étrangers ont produit une somme de publications dans tous les domaines relatifs aux thèmes de notre travail ; nous énumérerons sommairement la botanique, la zoologie (mammifères, reptiles, poissons, oiseaux, insectes), la pédologie ou étude des sols, l'agronomie, le commerce, la géographie, la médecine humaine et vétérinaire, les arts de la parole (appelés aussi littérature orale), etc. La consultation de notre bibliographie, en tête du dictionnaire, qui est loin d'être exhaustive, en donnera une idée : on n'y compte pas moins de soixante-cinq pages de références.

### ***3.3 Démontrer que le fulfulde est une langue moderne***

On relègue souvent, a priori, les langues africaines dans le registre du « traditionnel », de l'archaïque, du folklorique. Pourtant, elles s'emploient pratiquement dans tous les domaines de la vie contemporaine et s'y adaptent très rapidement quand l'occasion leur en est donnée. Le meilleur exemple que nous en fournissons est sans doute le vocabulaire technique relatif à l'égrenage industriel du coton et dans celui, moins abondant mais en perpétuel essor, de la téléphonie mobile.

## **4. Genèse du dictionnaire**

Le premier embryon de notre dictionnaire se trouve dans un article sur la structure du lexique botanique peul (Seignobos et Tourneux 1997), que nous avons présenté lors du cinquième Colloque international du Réseau « Méga-Tchad » (1991). Nous y mettions en relief la quantité d'informations contenues dans la nomenclature botanique peule. Ensuite, au cours d'une longue période pendant laquelle nous avons étudié l'école en milieu urbain multilingue (Tourneux et Iyébi-Mandjek 1994), l'inadaptation des programmes scolaires aux besoins régionaux nous a frappé. En particulier, l'absence totale de préparation des enfants aux activités agro-pastorales, alors qu'une part importante de la population de la ville de Maroua (Diamaré) s'adonne à l'agriculture ou au maraîchage ainsi qu'à l'élevage domestique. Incidemment, en 1993, notre collègue agro-entomologiste Jean-Philippe Deguine nous sollicitait (Tourneux et Yaya 1993) pour traduire en langue peule « Ravageurs et protection du cotonnier au Cameroun », une plaquette qu'il avait réalisée à l'intention des encadreurs de la société cotonnière nationale (Sodécoton), et que ceux-ci ne comprenaient pas. Cela nous a entraîné dans des enquêtes linguistiques en milieu paysan. En effet, il fallait absolument savoir comment les « planteurs »

eux-mêmes parlaient de ces problèmes de ravageurs du cotonnier, afin de pouvoir leur transmettre le message des scientifiques en des termes qui soient les leurs.

Notre commanditaire pensait que nous pourrions lui rendre notre copie en quelques jours, ayant à l'esprit une opération de traduction technique entre deux langues comme le français et l'anglais. Nous lui avons pourtant demandé de pouvoir enquêter pendant trois semaines dans un rayon de trente kilomètres autour de Maroua, afin d'avoir le temps d'acquérir les connaissances nécessaires auprès des cotonniculteurs. Cette procédure nous a fait découvrir, entre autres choses, que les planteurs de la région ne comprenaient absolument pas ce qu'étaient les pucerons dont on parlait abondamment dans la plaquette technique, quand, pour évoquer ceux-ci, nous parlions, dans leur langue, de « poux du feuillage », expression qui, a priori, nous semblait tout à fait limpide, y eût-il déjà dans la langue un terme spécifique pour les désigner. C'est qu'en fait, pour eux, lesdits pucerons n'étaient pas perçus comme des insectes, mais comme des « œufs de chenilles ».

## **5. Justifications et objectifs concrets du dictionnaire**

On devine immédiatement l'importance d'une telle information, qui conditionne l'attitude du planteur face à ce minuscule insecte, tellement nuisible au coton au stade de l'ouverture des capsules. La leçon qu'il faut retenir de cette expérience est que l'agriculteur a ses propres connaissances, qui sont, parfois, bien éloignées de ce que l'on pourrait imaginer. Selon Pierre Milleville, on doit « s'appuyer sur ce que les [gens] connaissent de leur milieu et sur les solutions qu'ils ont adoptées pour l'exploiter afin de satisfaire (plus ou moins bien, et de manière plus ou moins durable) leurs besoins » (Milleville 1996 : 564). Mais comment savoir ce qu'ils connaissent ou ne connaissent pas – voir « The importance of knowing about not knowing » (Last 1981) –, sans les écouter dans leur langue ? Comment leur parler, sinon dans leur langue ? Pourtant, on fait encore trop souvent l'impasse sur ce point. Comme le disent sans ambages Robert Ndikawa et Marc Samatana (Seïny Boukar et al. 1997 : 321) :

« Dans un environnement où prévalent des services de vulgarisation anémiques ou non existants, la communication joue un rôle primordial. Au Cameroun, les médias publics diffusent très peu de programmes à dominante agricole, surtout en langues locales. Même les organismes de développement [...] ne disposent pas de fiches de vulgarisation en langues locales. Un agriculteur ne peut adopter une technologie que s'il en a entendu parler et s'il la comprend suffisamment. »

C'est pour dépasser le stade de la simple déploration que nous avons voulu apporter une contribution au développement des villages du Diamaré et de ses marges, en inventoriant les connaissances des habitants sur leur travail et leur milieu de vie. Pour aider à comprendre les choses dans une perspective locale, nous avons inclus dans les articles un maximum de citations provenant des arts de la parole (proverbes, dictons, etc.). En même temps, nous donnons de brefs résumés ou des citations de travaux scientifiques sur la région concernée. Pour ce faire, nous avons dû collecter un maximum de documentation, dont nous donnons les références en tête d'ouvrage dans une bibliographie en deux parties. La première s'intitule : « Nature, agriculture, élevage, pharmacopée » et la deuxième : « Langue et culture ».

Au total, on aboutit à environ mille références.



Au bout du compte, nous espérons avoir fourni aux responsables de la formation en milieu rural un outil qui les aidera à élaborer des documents de vulgarisation en langue peule. Il faut aussi espérer que ce travail servira dans le cadre de l'Éducation nationale camerounaise, et qu'il donnera l'envie de définir de nouveaux programmes d'enseignement, mieux adaptés aux besoins des enfants de la région, et donc plus utiles pour un développement global.

## **6. Méthode de recueil des données de terrain**

Le lexique spécialisé contenu dans le dictionnaire encyclopédique a été recueilli au cours d'enquêtes de terrain qui ont procédé par thèmes : agriculture (sorgho, coton, arachide, oignon...); cuisine ; égrenage industriel ; faune terrestre, aérienne et aquatique ; flore ; maraîchage ; meunerie ; organisations paysannes ; pharmacopée à base végétale ; pharmacopée à base animale ; protection des cultures, etc.

Pour chaque domaine à inventorier, un enquêteur se rendait sur le terrain avec un magnétophone à cassette et interviewait sur son lieu de travail tel agriculteur, tel maraîcher, tel technicien ou tel manoeuvre, etc. Chaque culture et chaque activité a fait l'objet d'une enquête spécifique : sorgho pluvial, sorgho de contre-saison, arachide, coton, oignon, culture irriguée, etc. Chaque plante et chaque animal, domestique ou sauvage, a fait l'objet d'une enquête spécifique également, auprès d'un nombre raisonnable de locuteurs. Pour les animaux sauvages, par exemple, les savoirs ont été recueillis auprès des chasseurs traditionnels. Pour les plantes et leurs usages médicaux, nous avons été voir aussi bien des guérisseurs que des grands-mères exerçant leurs talents en famille.

Parallèlement à l'interview, lorsque le sujet étudié s'y prêtait, notamment lorsqu'il portait sur des savoirs techniques, nous avons effectué des observations directes sur le terrain. Jean Boutrais (1999 : 55), un géographe spécialiste de l'activité pastorale, nous y avait encouragé en déclarant ceci :

« Autrefois, les chercheurs se contentaient d'indiquer le déroulement habituel d'une journée d'éleveur, d'après ce que leur en disaient les informateurs. Ils transmettaient un récit général qui omettait beaucoup de détails. Les meilleurs bergers ne savent pas toujours exprimer leur manière de conduire les animaux au pâturage ; d'autres ne comprennent pas l'intérêt d'expliquer les pratiques qu'ils tiennent comme allant de soi. Or, c'est justement l'ensemble de ces pratiques devenues évidentes pour les acteurs qui fondent leur compétence pastorale. Un savoir pastoral est rarement identifiable par lui-même mais à travers des pratiques qui, souvent, ne sont pas exprimées par les informateurs. »

En ce qui nous concerne, pour l'enquête sur le sorgho repiqué, par exemple, nous avons passé plusieurs matinées au champ avec les cultivateurs à diverses phases de la culture. Nous avons aussi réalisé un élevage de chenilles de la patate douce afin d'assister en direct à leur nymphose et à l'éclosion des papillons. Dans ce dernier cas, cela était nécessaire car aucun de nos collaborateurs n'avait réalisé jusqu'à présent que le papillon venait de la métamorphose d'une chenille (Tourneux et collab. 2011 : 46). Nous avons aussi passé plusieurs jours dans l'usine d'égrenage de coton de Maroua pour nous en faire expliquer le fonctionnement en fulfulde.

Les bandes magnétiques des interviews étaient ensuite intégralement transcrites et traduites. C'est de là qu'ont été tirées la majeure partie des phrases peules contenues dans l'ouvrage. Notre objectif n'étant pas de fournir un corpus reflétant la variation sociolinguistique en fonction des divers types de locuteurs de fulfulde, nous avons, dans un deuxième temps, harmonisé les textes en fonction d'un niveau de langue assez cohérent, se rapprochant du fulfulde laabnde (ou « bon fulfulde »).

Pour le vocabulaire botanique, nous sommes partis d'une liste précédemment élaborée (Seignobos et Tourneux 1991). De nouveaux noms de végétaux ont été ajoutés, après que les échantillons récoltés ont été identifiés par un botaniste de l'IRAD à Maroua, ou à l'aide d'Adventrop<sup>1</sup>, un ouvrage sur les adventices d'Afrique soudano-sahélienne (Le Bourgeois et Merlier 1995). Pour les arbres et les arbustes, notre ouvrage de référence a été « Arbres et arbustes du Sahel », de Michel Arbonnier. Hamza Hammadou, marchand de poisson à Maroua, de langue maternelle peule, nous a aidé pour la partie de l'enquête relative à son domaine. L'une des difficultés dans les domaines botanique et zoologique réside dans l'instabilité de la taxonomie. Pour cette raison, nous avons systématiquement fourni les noms de genre et d'espèce, suivis du nom d'auteur et du nom de famille. Les principaux synonymes ont aussi été donnés. Pour une explication sur tous ces points, nous renvoyons au manuel de Sosef et al. (2020).

## 7. Choix des mots

Notre dictionnaire n'est pas un dictionnaire général de langue peule, bien qu'il contienne en partie du vocabulaire général. Il est complémentaire du dictionnaire du Père Noye (1989) et de l'index français-foulfouldé préparé ultérieurement par Giuseppe Parietti (1997) ainsi que de la compilation ultérieure (Parietti 2017).

Nous avons abordé aussi bien le vocabulaire traditionnel (botanique, zoologie) que le vocabulaire moderne, relatif à la mécanisation du travail et aux structures des organisations paysannes liées aux projets de développement. Ainsi, nous avons inclus de nombreux termes qui ont cours dans les publications en fulfulde du projet « Développement paysannal et gestion de terroirs » de la Sodécoton, par exemple. Nous avons retenu aussi une certaine proportion de termes employés dans les programmes d'alphabétisation ou de formation des adultes.

Nous avons encore étudié les activités de transformation des produits agricoles ; transformation industrielle (usine d'égrenage de coton de Maroua) et transformation traditionnelle (cuisine et tannerie, en particulier). Malgré le lien indissociable entre élevage et agriculture, nous n'avons pas pu réaliser une présentation aussi systématique et approfondie du vocabulaire des pratiques et des conceptions concernant l'élevage, faute d'avoir pu enquêter suffisamment sur le terrain. Nous nous sommes reposés principalement sur des publications existantes (souvent d'une diffusion restreinte, comme celle d'Albert Doufissa [2005]).

Il est important de noter qu'aucun vocable n'a été forgé pour les besoins du dictionnaire ; nous nous sommes contenté de citer des formes attestées, le fussent-elles depuis peu, et de manière restreinte (comme c'est le cas des emprunts pour « bactérie », « microbe », « Mirides »...).

---

<sup>1</sup> Titre abrégé de l'ouvrage de Le Bourgeois et Merlier, 1995.

## 8. La pharmacopée

La recherche sur cette thématique avait déjà été entamée dans un ouvrage précédent (Tourneux et al. 2007). Sous l'étiquette de « pharmacopée » nous avons regroupé tant les usages médicaux des substances végétales, animales ou minérales, que les usages magiques de ces mêmes éléments. Nous revenons ainsi au sens étymologique du mot grec φάρμακον, qui désigne aussi bien le poison, le remède, que la préparation magique. En effet, nous n'avons guère noté de différence de type de formulation entre une recette destinée à soigner le sawoora – « jaunisse » (la valeur du terme est aussi imprécise en fulfulde qu'en français : il désigne en fait un symptôme) – et une autre qui vise à procurer une protection contre l'influence néfaste des sorciers ou à faire tomber sous le charme un partenaire convoité.

### 8.1 Sources des données en pharmacopée

Les spécialistes distinguent deux types de pharmacopée : l'une qui est pratiquée par les « guérisseurs traditionnels » auxquels on a recours lorsqu'on n'arrive pas à se soigner soi-même, et l'autre, populaire, qui est commune au groupe (Titanji et al. 2008 : 303), ou même, en ce qui concerne le Diamaré, à la région géographique, par-delà les frontières ethniques.

Il existe aussi maintenant une nouvelle catégorie de guérisseurs que l'on désigne (et qui s'auto-désignent) comme « tradipraticiens ». La collaboration que nous avons tentée avec certains membres de cette profession s'est révélée très négative. Nous pouvons même citer un cas où le « tradipraticien » en question utilisait de vieux livres de recettes médicales françaises pour formuler ses prescriptions. Telle plante de la flore européenne ressemble à telle plante du Diamaré, donc la plante du Diamaré a les mêmes propriétés que la plante européenne. Cela n'empêchait pas la personne en question de revendiquer un savoir « traditionnel » qui lui aurait été transmis à Mindif par son père de façon « mystique » sous un arbre sacré.

Bien que de nombreux marabouts figurent parmi les personnes auprès desquelles nous avons enquêté, nous ne nous sommes intéressé que très marginalement à la médecine à base de versets coraniques (proférés ou inscrits sur des papiers et enserrés dans des amulettes) et de rinçures de tablettes coraniques (binndi). Ce type de soins, souvent réservé aux maladies psychiques (interprétées en termes de possessions « diaboliques ») ou aux désenvoûtements, existe bel et bien et devrait être étudié en soi.

En fait, nos enquêtes ont été menées indistinctement aussi bien auprès de « guérisseurs traditionnels », qui ont toujours accueilli nos assistants (Bouhari Adama, Fakih Ousmane, Hadidja Konaï, Nassourou Hammadou et surtout Maliki Wassili) avec beaucoup de patience et de sérieux, qu'auprès de grands-mères ou de personnes du commun. Dans la mesure du possible, les noms des contributeurs sont indiqués pour chaque information médicale donnée, ceci dans le souci de permettre une vérification des données et surtout, de reconnaître la paternité de ces données au même titre que celle des publications écrites.

Pour le présent dictionnaire encyclopédique, nous avons adopté une procédure longue, nécessitant beaucoup de patience de la part de l'enquêteur et de la personne interviewée : nous partions de la liste complète des noms de plantes et d'animaux dont nous disposions, et nous demandions quels services médico-magiques telle plante ou tel animal pouvaient rendre. Il y a, comme toujours, un risque d'erreur de la part de la personne interrogée, mais généralement,

nous avons pu faire des recoupements entre plusieurs répondants. Les cas douteux ont été éliminés. Les résultats, pour volumineux qu'ils soient, sont loin d'être exhaustifs et de nouvelles recherches feraient apparaître bien d'autres usages.

## 8.2 Noms des pathologies traitées

Au sein d'un article du dictionnaire, rédigé en français, les noms des pathologies visées sont indiqués en caractères gras et en fulfulde ; quand c'est possible, pour aider le lecteur, nous indiquons aussi une traduction plus ou moins approximative en français, les conceptions du corps et de la maladie telles qu'elles existent en fulfulde, ou dans n'importe quelle autre langue à tradition majoritairement orale, n'étant pas superposables sans précaution à une terminologie biomédicale occidentale. Pour cette raison, nous renvoyons systématiquement le lecteur au Dictionnaire peul du corps et de la santé (Tourneux et collab. 2007) pour voir exactement ce qui se cache derrière l'appellation en fulfulde.

Voici quelques exemples qui démontrent le bien-fondé de notre procédure :

- (a) Il n'existe ni en fulfulde, ni dans les autres langues locales, aucun terme traditionnel qui désigne spécifiquement le paludisme. L'ensemble d'affections que l'on appelle *paḅḅooje* en fulfulde a pour point commun de se manifester sous forme de fièvres qui durent longtemps (Tourneux et collab. 2007 : 395-405). L'on voit bien que le paludisme n'est pas la seule pathologie à se manifester sous forme de fièvres de longue durée. En outre, l'étiologie de ces « fièvres », dans la culture locale, est fort différente de celle que les scientifiques attribuent au paludisme. Il y a donc un biais méthodologique important lorsque l'on établit une équivalence entre *paḅḅooje* et malaria, ce qui se fait pourtant systématiquement dans la littérature spécialisée.
- (b) Le *sawoora*, que nous traduisons par « jaunisse », en fulfulde pas plus qu'en français n'est une maladie spécifique, mais un symptôme signalant diverses affections potentielles, dont le paludisme, les hépatites, les affections des voies biliaires (Tourneux et collab. 2007 : 451-458).
- (c) De même, le *ndamba*, que nous traduisons approximativement par « rhume » désigne toutes les affections des voies respiratoires supérieures (nez, gorge, bronches) non accompagnées d'inflammation ; l'écoulement nasal que l'on associe généralement à *ndamba* dans le langage courant, n'est pas obligatoirement présent (Tourneux et collab. 2007 : 325-328).
- (d) Le « mauvais lait maternel », appelé *murla* ou *mulla*, contre lequel il existe tellement de recettes, est en fait, la plupart du temps, le colostrum<sup>1</sup>, que la culture locale prend pour du lait de mauvaise qualité, susceptible de nuire au nouveau-né.

## 9. Structure de l'ouvrage

Le dictionnaire comporte quatre parties principales, introduction non comprise. Vient d'abord une bibliographie en deux parties (1. Nature, agriculture, élevage, pharmacopée. 2. Langue et culture). Puis vient la liste alphabétique des entrées dans le sens fulfulde-français ; dans les cas de synonymie, nous n'avons pas dupliqué les informations, mais nous avons choisi l'un des termes comme entrée principale et nous y renvoyons par la mention cf. syn. L'index des

---

<sup>1</sup> Cette interprétation est corroborée par l'étymologie. En effet, le mot *murla/mulla* qui est traduit couramment par « mauvais lait maternel », provient du *giziga* [*murla*], où il désigne le colostrum. Il existe par ailleurs un mot peul (d'origine inconnue de nous) pour nommer le colostrum proprement dit : *ndagasi*.

principaux usages médico-magiques des végétaux vient en troisième partie. C'est une simple clé d'entrée dans le dictionnaire. Il ne constitue nullement un outil complet. Certains usages magiques n'y ont pas été répertoriés, d'une part ; et surtout, lorsque l'on donne une indication telle que celle-ci : « amibiase, eemoral : banoohi, *Pterocarpus erinaceus* », cela signifie simplement que l'on trouvera sous l'entrée banoohi une recette médicinale pour soigner l'amibiase/dysenterie, recette qui comporte entre autres un élément végétal tiré de l'arbre que les botanistes appellent *Pterocarpus erinaceus*. Nous ne fournissons aucun index pour les indications médico-magiques des éléments animaux et minéraux. Le lecteur les découvrira donc au fil des pages. Remarquons au passage que, du fait de l'absence de concordance terme à terme entre la terminologie biomédicale moderne et la terminologie peule, nous avons fait figurer en entrée, dans cet index, à la fois les noms peuls des pathologies et des noms de maladies courants en français qui y correspondent plus ou moins. Ainsi, le mot « paludisme » renverra en fulfulde à un terme dont l'extension est plus vaste que le terme français.

En dernière partie, un index français-fulfulde renvoie à l'information contenue dans le sens fulfulde-français. Ce n'est en aucun cas un dictionnaire français-fulfulde. Grâce à l'emploi d'hyperonymes, on donne à voir en un seul lieu tout un ensemble de noms qui ont un trait commun ; sous « adventices », on trouve tous les noms des « mauvaises herbes » des cultures ; sous « Characidae », tous les noms des poissons de cette famille ; sous « Mimosaceae » (qu'il faudrait rebaptiser maintenant en « Fabaceae » [Arbonnier 2019]), tous les végétaux appartenant à cette famille.

### 9.1 *Ordre alphabétique*

La question de l'ordre alphabétique est cruciale pour l'utilisateur final du dictionnaire (Tourneux 1999). Nous connaissons des dictionnaires qui sont quasiment inutilisables du fait des options que l'auteur a prises concernant l'ordre alphabétique. Selon nous, il faut profiter de la connaissance qu'ont de l'ordre alphabétique latin la plupart des lecteurs. Les caractères modifiés seront donc classés immédiatement après les caractères latins de base. Ci-dessous, nous donnons un classement possible des phonèmes (consonnes et voyelles) de la langue peule :

*Tableau des consonnes du fulfulde laabnde*

	labiales	apicales	palatales	postérieures
occlusives sourdes	p	t	c	k
occlusives sonores	b	d	j	g
glottalisées	ɓ	ɗ	ɟ	'
nasales	m	n	ny	ŋ
prénasales	mb	nd	nj	ng
fricatives sourdes	f	s		h
fricatives sonores	v	z		
liquides	w	l	y	
battue		r		

Tableau des voyelles brèves et longues

i		u		ii		uu
e		o		ee		oo
	a				aa	

L'ordre alphabétique que nous avons retenu est le suivant :

a, b, b, c, d, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, n, o, p, r, s, t, u, v, w, y, y', z.

On voit donc que les prénasalisées (mb, nd, ng, nj) et la nasale palatale (ny) n'ont pas de place attitrée dans cet ordre : elles sont interclassées respectivement parmi les mots à initiale « m » et « n ». On ne tient pas compte de l'occlusive glottale (') à l'initiale : non seulement elle n'est pas notée, comme le préconisent les recommandations de Bamako (1966), mais l'ordre alphabétique l'ignore. Les voyelles longues sont classées comme deux voyelles identiques qui se suivraient. L'ordre alphabétique ne reflète donc pas l'analyse phonologique, qui, elle, peut toujours être contestée par des études concurrentes.

## 9.2 Traitement des formes alternantes

L'une des caractéristiques les plus déroutantes de la morphologie de la langue peule est l'existence d'une alternance consonantique portant sur un sous-ensemble de consonnes quand elles se trouvent notamment en position initiale. Cette alternance est provoquée, pour les noms, les adjectifs et les participes verbaux par la suffixation de certains classificateurs. Pour les verbes conjugués, elle est entraînée par la présence d'un sujet pluriel antéposé ou par la suffixation du sujet pronominal. Pour tous les mots (noms, adjectifs, verbes) dont la première consonne alterne, nous fournissons donc une entrée spécifique à la (ou aux) forme(s) alternante(s), avec renvoi à la forme du singulier (nom), de l'infinitif (verbe) ou du degré 1 (forme radicale de l'adjectif), où se trouve le corps de l'article. En voici quelques exemples :

gese	cf. ngesa	« champs » (nom)	cf. « champ » (singulier)
goot-	cf. woot-	« un » forme alternante (adjectif)	cf. « un » forme radicale
ngoot-	cf. woot-	« un » forme alternante (adjectif)	cf. « un » forme radicale
puuf-	cf. fuufgo	« souffler » forme alternante (verbe)	fuufgo, forme infinitive

Dans la langue, il existe en effet un système très complexe qui oblige à modifier certaines consonnes initiales des radicaux nominaux, adjectivaux et participiaux en fonction de la nature de leur suffixe. Quant aux radicaux verbaux, l'alternance de leur consonne initiale dépend du nombre et de la place du sujet. L'alternance se fait sur trois degrés (continu, occlusif, prénasalisé).

Nous procédons de la même façon lorsque le pluriel est irrégulier et que, dans l'ordre alphabétique, il ne se classerait pas immédiatement après le singulier.

Ex.    nyii'e                    cf. nyiindere

Cette décision a pour unique objectif d'aider l'utilisateur non familier de la morphologie de la langue, à trouver ce qu'il cherche, quelle que soit la forme d'où il part.

### 9.3 Structure d'un article

Selon que nous avons affaire à un nom, à un adjectif ou à un verbe, la structure de l'article diffère quelque peu de par les informations qui y sont données. Les rubriques « citation peule » et « traduction » figurent potentiellement dans chaque type d'entrée. Notre étude initiale sur le vocabulaire botanique (Seignobos et Tourneux 1997) nous ayant montré tout ce que l'on peut tirer comme informations de l'analyse des mots composés et des dérivés, nous en donnons donc systématiquement l'analyse. En voici un exemple :

#### 9.3.1 Nom composé

entrée (classe)	aartu-ma-sakitoo (ko),
catégorie grammaticale ; renvoi	n.c. ; cf. senko
analyse mot-à-mot	« commence avant / toi / et sera le dernier »
sens	• <i>Sporobolus festivus</i> Hochst. ex A.Rich. (Poaceae)
commentaire	Cette herbe, bien que la première à pousser, ne sera pas la première à crever. En effet, c'est une espèce [...]
références scientifiques	Cf. Adventrop : 214-217 ; Donfack et Seignobos 1996 : 239.

#### 9.3.2 Nom emprunté

L'indication du caractère emprunté d'un mot fournit des indications d'ordre historique concernant le référent. Nous donnons l'étymon chaque fois que nous le pouvons. Il reste cependant des cas où l'emprunt est d'origine inconnue.

singulier / pluriel (genre)	ampuul / ampuulje (nde/dè),
catégorie grammaticale	n. ;
étymologie	< français « ampoule »
sens	• ampoule électrique ; tube néon ; voyant
commentaire	N.B. : ce mot peut s'accorder en classe nga au singulier.
citation peule	Ampuul huḅḅataa. Wonan Sonel ta'i yiite.
traduction	L'ampoule ne s'allume pas. La Sonel a peut-être coupé le courant.
sous-entrée	⇒ ampul kaa'e dīdī
analyse mot-à-mot	« ampoule / de piles / deux »
Sens	• ampoule de 3 volts

### 9.3.3 Adjectif

L'adjectif, comme le participe verbal, est le lexème qui connaît, par principe, la plus forte variabilité : sa consonne initiale varie en fonction du suffixe d'accord.

entrée	woot-,
(2 <sup>e</sup> degré, 3 <sup>e</sup> degré)	(goot-, ngoot-),
catégorie grammaticale	adj.
sens	• unique, identique, même

### 9.3.4 Verbe

Nous donnons ici à la fois la forme de l'initiale du verbe au pluriel (3<sup>e</sup> degré d'alternance) et les formes du participe (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés d'alternance).

entrée	wasgo /
(2 <sup>e</sup> degré, 3 <sup>e</sup> degré)	(gas-, ngas-),
catégorie grammaticale	v. ;
renvoi	cf. uftugo
sens	• creuser ; déterrer...

## 9.4 Citations

Dans le corps de l'ouvrage, nous avons introduit de nombreuses citations, tant en français qu'en fulfulde. Pour ces dernières, nous avons parfois retouché les graphies et même parfois les traductions. Les citations d'interviews sont données avec des références aussi précises que possible, mais nous n'avons pas toujours retrouvé leur date ni l'occupation de la personne interviewée. Les âges des personnes interrogées sont, bien sûr, ceux qu'elles avaient au moment de l'interview.

## 10. Conclusion

Le travail de lexicographie bilingue est une entreprise de longue haleine qui nécessite de nombreuses collaborations. Il ne peut donner qu'une photographie datée d'un état de langue. Quand il a une ambition encyclopédique, il exige des mises à jour périodiques peut-être plus fréquentes. Il constitue cependant un outil incomparable pour présenter des savoirs sous un format accessible et il peut alimenter aussi bien des enseignements scolaires que des formations professionnelles d'adultes. Il peut également alimenter une base de données électroniques, consultable en ligne et enrichie de nombreux liens hypertexte et de documents iconographiques. Mais ceci est encore une autre affaire.

## Bibliographie

- Arbonnier, Michel (2000) Arbres, arbustes et lianes des zones sèches d'Afrique de l'Ouest. s. l. [Montpellier] : CIRAD, MNHN, UICN. [Quatrième édition 2019].



- Baroin, Catherine et Boutrais, Jean (éd.) (1999) *L'Homme et l'animal dans le bassin du lac Tchad*, Actes du colloque du Réseau Méga-Tchad, Orléans, 15-17 octobre 1997, Paris : Éditions IRD (« Colloques et séminaires »).
- Boutrais, Jean (1999) « Journées de bergers au Nord-Cameroun », dans Yveline Poncet (dir.), *Les Temps du Sahel : en hommage à Edmond Bernus*, Paris : IRD, p. 55-80.
- Douffissa, Albert (aut.) et Yaaya Daayru [Yaya Daïrou] (trad.) (2005) *Maladies des ruminants / Nyawuuji dabbaaji lornooji waacere. Quelques conseils pratiques de prophylaxie et de traitement pour les éleveurs – Cameroun – RCA – Tchad / Wasuyeeji faddaago e nyawndaago nyawuuji dabbaaji – Kamerun – RCA bee Caad, Yaoundé : Merial.*
- Last, Murray (1992) « The importance of knowing about not knowing: Observations from Hausaland », dans Steven Feierman et John M. Janzen (dir.), *The Social Basis of Health and Healing in Africa*. Berkeley / Los Angeles / Oxford : University of California Press, p. 393-406.
- Le Bourgeois, Thomas et Merlier, Henri (1995) *Adventrop. Les adventices d'Afrique soudano-sahélienne*, Montpellier : CIRAD-CA.
- Lewandowski, Sophie (2016) *Savoirs locaux, éducation et formation en Afrique : Les enjeux des politiques internationales*, Paris : Karthala.
- Milleville, Pierre (1996) « Confrontation savoirs des paysans – savoirs des chercheurs », dans J. Pichot et al. (dir.), *Fertilité du milieu et stratégies paysannes sous les tropiques humides*, Montpellier : CIRAD, p. 564-565.
- Noye, Dominique (1989) *Dictionnaire foulfouldé-français*, Garoua : Procure des Missions ; Paris : Paul Geuthner.
- Parietti, Giuseppe [1997] *Dictionnaire français-foulfouldé, et index foulfouldé, complément au dictionnaire foulfouldé-français de Dominique Noye, Guidiguiguis (Cameroun) : Mission catholique.*
- Parietti, Giuseppe (2018) et Tourneux, Henry (collab.) *Dictionnaire fulfulde-français / français-fulfulde (Dialect[e] peul [du] Diamaré, Cameroun) ; illustrations de Christian Seignobos, Pessano con Bornago, Mimep-Docete.*
- Seïny, Boukar Lamine ; Poulain, Jean-François ; Faure, Guy (Sous la direction de) (1997) *Agricultures des savanes du Nord-Cameroun. Vers un développement solidaire des savanes d'Afrique centrale. Actes de l'atelier d'échange, 25-29 novembre 1996, Garoua, Cameroun, Montpellier : CIRAD-CA.*
- Sosef, Marc S.M. et al. (2020) *Classification botanique et nomenclature : une introduction*, Meise, Jardin botanique de Meise.
- Titanji, Vincent Pryde Kehdingha ; Zofou, Denis ; Ngemenya, Moses N. (2008) « The antimalarial potential of medicinal plants used for the treatment of malaria in Cameroonian folk medicine », *African Journal of Traditional, Complementary, and Alternative Medicines* 5, vol. 3, p. 302-321.
- Tourneux, Henry (1999) « L'ordre alphabétique dans les dictionnaires de langues africaines », dans Lexique, lexicologie, lexicographie, (Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, Nouvelle série, T. VII), p. 73-78, s. l., Peeters.
- Tourneux, Henry et Iyébi-Mandjek, Olivier (1994) *L'École dans une petite ville africaine, (Maroua, Cameroun). L'enseignement en milieu urbain multilingue*, Paris : Karthala.
- Tourneux, Henry et Yaya, Daïrou (trad.) [1993] *KaBen bee bonnoojum gese hottollo !. Maroua : Institut de la recherche agronomique / CRA. [Traduction et adaptation en fulfulde de Deguine, Jean-Philippe, (1993), Ravageurs et protection du cotonnier au Cameroun].*
- Tourneux, Henry (2007) (avec la collaboration de Boubakary, Abdoulaye ; Hadidja, Konai ; et Fakih, Ousmane), *Dictionnaire peul du corps et de la santé (Diamaré, Cameroun)*, Paris : OIF/Karthala (« Dictionnaires et langues »).
- Tourneux, Henry (2011), avec la collab. de Boubakary Abdoulaye et Hadidja Konai, *La Transmission des savoirs en Afrique : Savoirs locaux et langues locales pour l'enseignement*, Paris, Karthala.

- Tourneux, Henry et Seignobos, Christian (1997) « Origine et structure du lexique botanique peul du Diamaré », dans Daniel Barreteau, René Dognin et Charlotte von Graffenried (dir.), L'Homme et le milieu végétal dans le bassin du lac Tchad, Man and Vegetation in the Lake Chad Basin, Séminaire du Réseau Méga-Tchad, Sèvres, du 18 au 20 septembre 1991, Paris : ORSTOM éditions (« Colloques et séminaires »). p. 195-216
- Tourneux, Henry et Yaya, Daïrou (2017), avec la collaboration de Boubakary Abdoulaye, Dictionnaire peul encyclopédique de la nature (faune / flore), de l'agriculture, de l'élevage et des usages en pharmacopée (Diamaré, Cameroun), suivi d'un index médicinal et d'un index français-fulfulde, Yaoundé, CERDOTOLA.

## VARIA

# DE L'APPLICABILITE DU PRINCIPE DE L'EGALITE DEVANT LA LOI POUR UNE JUSTE REPRESSION DES VIOLENCES SEXUELLES EN DROIT CONGOLAIS : LES GARANTIES DU DROIT A UN PROCES EQUITABLE

**Christian KABATI NTAMULENGA**

*Ph.D. en Droit, Doyen de la Faculté de Droit / ULPGL/BKV/RDC*

*Professeur de droit public à l'UDDAC*

*Chercheur associé au CRIDHAC / Faculté de Droit / UNIKIN/ KIN / RD Congo*

*Professeur visiteur dans plusieurs université, Consultant et Expert international*

chriskabati@gmail.com

**Melchisedec MBULA MYANGO**

*Licencié en Droit Public, Université Libre des Pays des Grands Lacs, Bukavu, SUD-KIVU*

*Licencié en Economie de Développement*

*Directeur Provincial Adjoint de l'Office National de l'Emploi de Bukavu, RD Congo*

melckise76@gmail.com

### Résumé

*Pour l'être humain, l'égalité est le principe qui fait que les hommes doivent être traités de la même façon, avec la même dignité d'autant plus qu'ils disposent des mêmes droits et sont soumis quasiment aux mêmes devoirs. Même si les hommes sont tous différents (différences physiques, socio-économiques, culturelles...), ils doivent être égaux devant la loi.*

*Ce que l'on appelle aujourd'hui « égalité devant la loi » ou égalité de droit trouve son origine dans l'isonomie, ou égalité citoyenne, mise en place à Athènes aux environs du 5<sup>e</sup> siècle avant J.-C. C'est ce que l'on peut considérer comme la première pierre de la démocratie. Analysant l'applicabilité du droit à l'égalité devant la loi pour une juste répression des violences sexuelles en Droit congolais, cette étude nous permet d'esquisser l'état actuel des droits de la défense au regard de la loi et à l'aune de la pratique judiciaire pour une répression adéquate des violences sexuelles.*

*Pour assurer les droits de la défense, la justice doit inspirer confiance aux justiciables à travers les acteurs judiciaires et, mettre en œuvre l'obligation de rendre justice au cœur de la conscience professionnelle. Juridiquement, cela doit impliquer une administration rationnelle, transparente et efficace de la justice.*

*Face au tableau sombre du sort des droits des justiciables et aux insuffisances des animateurs de l'appareil judiciaire dans la matérialisation des progrès constitutionnels en matière d'égalité devant la loi pour un procès équitable en RDC; s'agissant de la répression des violences sexuelles, une attitude est possible : elle consisterait à fustiger l'agissement liberticide en formulant un véritable réquisitoire contre ce qu'il conviendrait de qualifier de violation des droits de la défense nonobstant la volonté du constituant de mettre fin à la marginalisation judiciaire.*

*Ainsi donc, ceux qui animent la justice doivent se comporter comme redevable vis-à-vis de la société. Un monitoring du fonctionnement de la justice pour garantir le procès équitable s'avère nécessaire pour*

tous les acteurs, OPJ et Magistrats pour atteindre l'idéal d'une justice équitable pour tous en RDC.

**Mots clés :** *Violences sexuelles, égalité devant la loi, procès équitable*

### **Abstract**

*For human beings, equality is the principle according to which men should be treated in the same way, with the same dignity, especially since they have the same rights and are subject to almost the same duties. Even if men are all different (physical, socio-economic, cultural... differences), they must be treated equally in the legal sense.*

*Today, what we refer to as "equality before the law" or equality of law finds its origin in isonomy, or citizen equality, implemented in Athens around the 5th century BC. This is what can be considered as the first step of democracy. This study examines the concept of equality before the law in the context of sexual violence prosecution in the Congolese legal system. It provides an overview and review of the legislation and judicial practice in relation to the defendant's rights in sexual violence cases.*

*Negative effects are palpable in the way the judicial process is going. Sometimes there is a kind of discrimination (stubbornness), against the accused of those violence. So, for them the principle is that they are assumed to be guilty and not innocent. Therefore, this does not preclude the victimization of an innocent person of a judicial error and jeopardizing the defense of the culprit in insofar as the retribution which will be eventually declared against him has to be really fair. It is unfortunate that the constitutional and traditional foundations of equality of everyone before the law and equal protection of the laws have been sometimes flagrantly violated.*

*For fairness of the defendant's rights, Justice must inspire confidence to both plaintiffs as well as defendants; judiciary staff has the obligation to set justice at the heart of the professional conscience. Legally, this must imply a competent, fair and efficient administration of justice. Regarding the gloomy pictures of the fate of the rights of defendant and the difficulties facing the judiciary to materialize the constitutional progress in terms of equality before the law, for a fair trial in the cases related to the prosecution of sexual violence; an attitude is possible: to expose this liberticidal behavior by formulating a true criticism against what should be qualified in this case as a violation of the rights of the defendant, without neglecting the intent expressed in the constitution to put an end to judicial marginalization.*

*Therefore, judiciary staff must be held accountable to society. In the DRC, a monitoring of the Police officers and magistrates functioning is essential to guarantee that there is a fair trial in order to achieve the justice ideal.*

**Key words:** *Sexual violences, equality before the law, fair trial*

**Classification JEL :** *K4, K10, K14, K49*

## **1. Introduction**

« La justice est d'abord une vertu et toujours une vertu et rien d'autre. Elle ne peut donc trouver sa réalisation suprême que dans la recherche du sens intrinsèque de l'équité dans la justice divine » Professeur BAYONA Ba MEYA N.A.

Au seuil de cette étude, il sied de rappeler les sources historiques de ce que l'on appelle aujourd'hui « égalité devant la loi » ou égalité de droit qui trouve son origine dans l'isonomie, ou égalité citoyenne, mise en place à Athènes aux environs du 5<sup>e</sup> siècle avant J.C. C'est ce que l'on peut considérer comme la première pierre de la démocratie. L'homme dans son intérieur

n'est pas seul, il est multidimensionnel. C'est ce qui a fait dire à Goethe que « notre moi est une multitude »<sup>1</sup>. Au-delà des controverses, la justice effective et efficace sépare l'innocent de l'assassin, la victime de sa souffrance, l'assassin de son crime<sup>2</sup>. Y parvenir requiert la jouissance d'un bouclier juridique et judiciaire baignant dans la transparence.<sup>3</sup> « Aussi, est-il essentiel, pour instaurer une justice fonctionnelle et responsable, c'est-à-dire un système de justice solide et équitable (un système de justice solide doit être : indépendant, transparent, représentatif et impartial) »<sup>4</sup>.

La conviction du juge résulte des preuves produites contre l'accusé. Il faut donc rechercher les preuves et, pour les découvrir, on doit interroger le suspect, entendre les témoins, faire des visites domiciliaires, saisir les objets utiles à la manifestation de la vérité, rassembler les pièces à conviction, ordonner des expertises ; en un mot, on doit instruire l'affaire<sup>5</sup>.

Les juristes ont coutume de dire que la procédure est le miroir fidèle des mœurs, des traditions et des besoins, que le droit pénal était la charte du coupable tandis que la procédure pénale serait la charte de l'innocent !

La procédure pénale est, par-là donc, le trait d'union entre l'infraction et la peine en cas de condamnation<sup>6</sup>. En effet, les règles relatives à la procédure pénale sont particulièrement importantes pour la liberté individuelle car elles permettent à l'innocent d'éviter d'être victime d'une erreur judiciaire et, au coupable de faire valoir ses moyens de défense de façon à ce que la peine qui sera éventuellement prononcée contre lui soit véritablement équitable<sup>7</sup>, tel que le prescrit le point 2 de la Résolution du 2 mars 1992 sur la procédure relative au droit de recours et à un procès équitable de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples<sup>8</sup>.

Au terme de l'article 14 (1) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 19 décembre 1966 qui est en vigueur en RDC<sup>9</sup> (depuis le premier novembre 1976) : « Tous sont égaux devant les tribunaux et les cours de justice. Toute personne a droit à ce que sa cause soit

---

<sup>1</sup> Von Goethe D. J. Wolfgang, *Faust : tragédie de M. de Goethe*, J.P Méline, Bruxelles, 1833, p.8.

<sup>2</sup> Legendre P., *La 90ème Conclusion : Etude sur le théâtre de la raison*, Fayard, Paris, 1998, p.47.

<sup>3</sup> « Les notions d'organisation et compétence judiciaires pourront aider les justiciables (toute personne qui a besoin de la justice : plaignant, accusé, prévenus, demandeur, défendeur) à s'orienter vers une juridiction compétente matériellement, territorialement et personnellement. La connaissance de ces notions permettra aux justiciables de savoir à quelles sortes de juridictions doivent-ils s'adresser chaque fois qu'ils (ou leurs proches) auront le problème avec la justice. » T. Kavundja Manego, *Droit Judiciaire Congolais Tome I. Organisation et compétence judiciaires*, 7ème édition, Université de Goma (UNIGOM), Faculté de Droit, (inédit) 2014, p.11.

<sup>4</sup> Wasso Minosa J., *Droit constitutionnel I La constitution de l'Etat de droit en droit comparé (théorie Générale)*, Goma, PULPGL, 2020, p. XI.

<sup>5</sup> Haus J. J., *Principes généraux du droit pénal belge*, 2ème éd., T1, S.E., Bruxelles, 1874, p.4.

<sup>6</sup> Larguier J., *Procédure pénale*, 13ème éd., Dalloz, Paris, 1991, p.1.

<sup>7</sup> Levasseur G., Chavanne A. et Montreuil J., *Droit pénal général et procédure pénale*, 10ème éd., Sirey, Paris, 1991, p.87.

<sup>8</sup> Cifende K. et St., SMIS, *Code du droit international africain*, 2ème édition, Bruxelles, Larcier, 2013, p. 592.

<sup>9</sup> Lunda Bululu V., « Les juridictions congolaises et l'application des conventions internationales relatives aux droits de l'homme » in *Droit du pouvoir, pouvoir du droit Mélanges offerts à Jean Salmon*, 2007, pp.983-984.

entendue équitablement et publiquement par un tribunal compétent, indépendant et impartial, établi par la loi, qui décidera soit du bien fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle ».

Ceci représente le nœud gordien des droits de la défense conçus comme un florilège des droits que possède toute personne pour soutenir ou combattre librement une demande devant une juridiction, en se protégeant ainsi de la menace que constitue pour elle un procès<sup>1</sup>.

Les droits de défense<sup>2</sup> constituent une série de prérogatives de défense accordées à celui qui est partie à une instance judiciaire<sup>3</sup>. Ils constituent, en définitive, une notion juridique de plus haut intérêt pour la justice et pour le prévenu, non seulement pour la répression du viol ainsi que toutes les infractions voisines mais, doivent aussi être considérés dans la répression de toutes les autres infractions en général. Les violations des dispositions les consacrant sont sanctionnées de nullité car elles sont réputées dispositions substantielles en dehors des nullités consacrées par les textes de loi<sup>4</sup>.

Certes, le viol ainsi que toutes les infractions voisines doivent être réprimées avec la dernière énergie<sup>5</sup>, mais, toute proportion gardée, il faut éviter que le suspect redevienne à son tour victime de la procédure. D'où la nécessité de mener l'instruction sans discrimination et acharnement contre les présumés auteurs de ces violences. Ces derniers ne doivent pas être traités avec mépris comme si pour eux le principe de la présomption d'innocence était totalement inopérant. Par conséquent, l'innocent devrait être à l'abri de l'erreur judiciaire, tandis que le coupable doit être à même de faire valoir ses moyens de défense de façon à ce que la peine qui sera éventuellement prononcée contre lui soit véritablement équitable. Il y a lieu de rappeler avec éclat le soubassement constitutionnel et conventionnel du principe de l'égalité de tous devant la loi et d'une égale protection des lois. Ceci veut tout simplement dire que toutes les parties au procès doivent être traitées de la même façon, elles doivent se voir accordées les mêmes facilités, entendu par là une égalité des armes. En effet, il y a une avancée importante consistant en ce que la primauté soit accordée à l'équilibre de tous devant la loi pour une confrontation qui fera jaillir la vérité judiciaire et /ou ontologique.

L'un des droits de la défense le plus fondamental reste le droit à l'égalité devant la loi<sup>6</sup> et devant les cours et tribunaux condamnant ainsi la discrimination tant dans la législation que dans la pratique.

---

<sup>1</sup> Frison Roche M.A., « Les droits de la défense en matière pénale » in T. REVET et alii, Droits et libertés Fondamentaux, 4<sup>ème</sup> éd., X, Paris, 1997, p.413.

<sup>2</sup> *Les droits de défense* ne sont pas à confondre avec *les droits de la défense*.

<sup>3</sup> Linganga Mongwende, Les droits de la défense devant les juridictions répressives de Kinshasa, Thèse Académique, Université Libre d'Amsterdam (Inédit), 1998, p.23.

<sup>4</sup> Levasseur G. et alii, *Op. Cit.*, p.22.

<sup>5</sup> Lire le combat du Dr Denis Mukwege contre les violences sexuelles à l'Est de la RDC de Col. Braekman, *L'homme qui répare les femmes-violences sexuelles au Congo : le combat du docteur Mukwege*, GRIP André Versaille, 2012 *passim*.

<sup>6</sup> Article 12 de la Constitution de la RDC du 18 février 2006, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, in Journal Officiel de la RDC, 52<sup>ème</sup> année, n° spécial du 1er Février 2011.

A cet effet, la législation criminelle a pour but de protéger deux intérêts également sacrés : l'intérêt général de la société, qui veut la justice à travers un procès équitable ; et l'intérêt des accusés qui est bien aussi un intérêt social et qui exige une garantie complète de la liberté individuelle et des droits de la défense<sup>1</sup>.

C'est exactement cet équilibre qui fait l'objet de la présente étude qui vaut pour l'accès à la justice que pour le fonctionnement de celle-ci en vue d'un procès équitable.

Eu égard au fonctionnement de la justice en vue d'un procès équitable, dépourvu de toute discrimination, dans la pratique, quelques irrégularités peuvent être relevées en RDC. L'instruction ne se passe pas toujours telle que prévue par la loi, singulièrement en ce qui concerne la répression des violences sexuelles.<sup>2</sup> Par moment, il y a une sorte de discrimination, pour ne pas dire acharnement, contre les suspects. Ces derniers se retrouvent parfois traités avec mépris comme si pour eux le principe était celui de la présomption de culpabilité.

The Congolese justice system requires that both plaintiffs and defendants have lawyers, but as one legal official interviewed asserted, international donors are happier to pay for representation for an injured young woman than to pay for the defense of an accused rapist.[...] Unpalatable as defending murderers and rapists may be, providing representation for the accused is integral to the justice system. Both mobile and regular military tribunals make an effort, along with NGO partners, to ensure adequate representation, but these efforts often fall short.<sup>3</sup>

Pourtant, la doctrine<sup>4</sup> pose la comparabilité des situations comme mesure du principe d'égalité. La règle d'égalité prohibe qu'il soit fait, sans justification admissible, des différences de traitement entre catégories de personnes se trouvant dans des situations comparables.

Le déséquilibre se manifeste dans la façon dont l'instruction est menée : Ce qui est plus singulier, c'est que même la loi concrétise cette inégalité en ne semblant évoquer l'assistance d'un conseil durant toutes les phases de la procédure qu'à la seule victime des violences sexuelles.<sup>5</sup> Et pendant ce temps, le suspect peut être toujours préventivement détenu parfois même contre les règles applicables en la matière.

Un autre effet pervers<sup>6</sup> consiste, sans creuser à fond, à ne constituer, instruire et suivre que les dossiers qui ont prétendument le plus de chance d'aboutir à une condamnation devant le

---

<sup>1</sup> Haus J.J., *Op.Cit.*, p. 6.

<sup>2</sup> A propos du niveau extrêmement élevé du viol en R D Congo, lire Chr. KABATI NTAMULENGA "The impunity for mass rape in the DRC as a threat to Peace and International Security", <http://www.athirtyeight.com/2013/06/volume-2-issue-2.html>

<sup>3</sup> PHR & COLUMBIA/SIPA Report: Barriers to Justice: Implementating Reparations for Sexual Violence in the DRC (2013) p.25.

<sup>4</sup> Van Drooghenbroeck S., Cours de Dimensions collectives des droits de l'homme, Master Complémentaire en Droits de l'homme, Académie Louvain (inédit), 2007-2008, p. 6.

<sup>5</sup> Article 7 bis *in fine* de la loi n° 06/019 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le Décret du 06 août 1959 portant Code de Procédure Pénale Congolais.

<sup>6</sup> IDEABORN, « Rapport final d'évaluation de Projets de prévention et de réponse aux violences sexuelles dans 5 provinces de la RDC », p. 83.

tribunal.<sup>1</sup> Se référant aux dispositions de l'article 170 de la nouvelle loi n° 06/018 du 20 juillet 2006 sur les violences sexuelles, le dernier alinéa de l'art. 170 de la loi précitée dispose qu'« est réputé viol à l'aide de violences, le seul fait du rapprochement charnel de sexes commis sur les personnes désignées à l'article 167, alinéa 2 ».

Ce texte criminalise le rapport sexuel entre adolescents de moins de 18 ans. Ce crime d'amour entre adolescents est problématique et constitue un défi aussi bien pour l'éducation que pour la répression des faits infractionnels commis par des jeunes adolescents.

Un autre point où des irrégularités s'observent de temps en temps, c'est celui relatif à la charge de la preuve. Le principe « *actori incumbit probatio* » y prend toute son importance. En effet, c'est à celui qui allègue les faits qu'il revient de les prouver.

Ceci est d'autant vrai parce que, le juge ne peut fonder sa décision que sur des preuves, c'est à lui d'estimer si elles font foi. Voilà pourquoi, il lui faut une certaine charge de la preuve<sup>2</sup>. Ce fardeau pèse sur les parties et plus précisément à la partie accusatrice.

La preuve est tellement importante que son absence conduit le juge à acquitter, c'est pourquoi, il incombe aux parties de faire preuve de respect de la légalité dans leurs prétentions, de pertinence<sup>3</sup> ; pour permettre à l'innocent d'éviter d'être victime d'une erreur judiciaire<sup>4</sup>, et au coupable de faire valoir ses moyens de défense de façon à ce que la peine qui sera éventuellement prononcée contre lui soit vraiment équitable. S'il y a acharnement sur le suspect sans preuve suffisante<sup>5</sup>, force sera de constater qu'il y a là une violation flagrante du soubassement constitutionnel d'égalité de tous devant la loi et d'une égale protection des lois<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> The high rate of conviction could also be due to the nature of the cases that the international organizations choose to take to trial. Lawyers who represent victims of sexual violence and are funded by the international community are highly selective when choosing victims to represent, and international NGOs prefer to fund cases that they believe will result in a conviction. One representative of an internationally funded organization explained that the victims are sometimes turned away. PHR & COLUMBIA/SIPA, *op. cit.* p.26.

<sup>2</sup> Pradel J., *Procédure pénale*, 9<sup>ème</sup> édition, Paris, Cujas, 1997, p. 90.

<sup>3</sup> Vincent J. et Guinchart S., *Procédure civile*, 23<sup>ème</sup> édition, Dalloz, Paris, 1994, p. 18.

<sup>4</sup> Condamnation (acquittement) arbitraire, perte de preuves, rendre des jugements hors délai.

<sup>5</sup> Pour ce qui concerne l'administration de la preuve en matière des violences sexuelles, il y a lieu de saluer le travail abattu par PHR et l'HGR de Panzi, car pour organiser les poursuites, il faut une preuve solide. « If sexual violence occurs, both medical and psychological evaluations are needed to provide proof of the crime and losses for the victim. These evaluations are required in order to bring the case to trial, to successfully prosecute the case, and for the judge to determine the reparation amount. The law mandates the victims have the right to receive a free medical certificate verifying that they were raped. However, victims are often not given these certifications. Doctors often lack incentive to supply these certificates, as they do not receive payment for issuing them... Some NGOs, like Physicians for Human Rights ( PHR), have taken steps to mitigate this barrier. PHR has worked to facilitate victim's access to these certificates by standardizing forms that doctors fill out after a survivor's visit to a clinic or hospital. This allows for a standardization of evidence that could be admissible in court, increasing the likelihood that the victim will have a strong enough case to ensure prosecution. » PHR & COLUMBIA/SIPA, *Op. cit.* p.22.

<sup>6</sup> Article 12 de la Constitution de la RDC du 18 février 2006, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, in *Journal Officiel de la RDC*, 52<sup>ème</sup> année, n° spécial du



C'est précisément face à ces inquiétudes et en considérant les garanties du droit à un procès équitable, que le sens de notre questionnement rappelle les nécessités d'examiner la pratique judiciaire aux fins de savoir si elle offre l'assurance pouvant concilier la répression des violences sexuelles avec le respect des droits de la défense dans les deux phases du procès pénal. Au demeurant, comment peut-on rendre effectif le respect de l'égalité de genre devant la loi pour une répression efficace des violences sexuelles en RDC à l'aune des standards du procès équitable ?

Voilà une grande question qui rappelle la nécessité d'une étude pour élucider la problématique de l'applicabilité du droit à l'égalité devant la loi pour une répression adéquate des violences sexuelles.

A titre d'*hypothèses* à ce questionnement, il convient de rappeler que ces préoccupations nécessitent que l'accent soit mis sur l'homme et la raison plutôt que sur les structures et les passions. La primauté doit être accordée à la transparence et à l'équilibre de tous devant la loi<sup>1</sup>. Des garde-fous devraient empêcher les tendances partisans du juge à se désenvelopper. « Il appartient donc au juge, à la fois, de servir le droit et de convaincre les parties par la solution qu'il donne à leur conflit. Autrement dit, le juge a un double rôle à jouer dans l'exercice de sa mission de dire le droit, un rôle juridictionnel et un rôle social »<sup>2</sup>

Remarquons par-là, avec Gabriel Kilala Pene-Amuna<sup>3</sup>, que les droits de l'accusé<sup>4</sup> peuvent être gravement affectés car il n'est pas exclu que l'arrestation opérée n'ait réuni les conditions imposées par les articles 27 et 28 du Code de Procédure Pénale<sup>5</sup>. Et certains acteurs judiciaires et sociaux peuvent en tirer profit<sup>6</sup>. Pour assurer les droits de la défense, la justice devrait inspirer confiance aux justiciables à travers les acteurs judiciaires et mettre en œuvre l'obligation de rendre justice au cœur de la conscience professionnelle. Juridiquement, cela doit impliquer une administration rationnelle, transparente et efficace de la justice.

L'intérêt de cette étude n'est plus à démontrer, d'où la motivation d'en approfondir la portée.

Il nous semble évident que plus d'une personne pourrait se poser la question de savoir à quelle fin, mieux pour quel intérêt a-t-on opté pour le sujet sous examen. Le recoupement et la

---

1<sup>er</sup> Février 2011.

<sup>1</sup> Article 12 de la Constitution de la RDC du 18 février 2006 précitée.

<sup>2</sup> Kahungo Kalambayi Eu., *Discours du premier président de la Cour d'Appel du Sud-Kivu à l'occasion de sa prestation de serment statutaire à Bukavu, le 29 août 2020* Cour d'appel du Sud Kivu, Bukavu, 2020 p.6.

<sup>3</sup> Kilata G. et Amuna Pene, *Op. Cit.*, p.131.

<sup>4</sup> Kabati Ntamulanga Chr. ; « Les droits de l'accusé au cours de l'instruction pré-juridictionnelle » in *Paroles de Justice Revue Annuelle de Doctrine (2009) RCN Justice & Démocratie* (RDC-Belgique) pp. 50-58.

<sup>5</sup> Décret du 6 août 1959 portant Code de procédure pénale tel que modifié et complété par l'Ordonnance –Loi n° 82-016 du 31 mars 1982, in *Journal Officiel du Zaïre*, n°7, 1er avril 1982.

<sup>6</sup> Rapport du Creda/Ulpgl sur l'impact du projet "Genre et Justice/HEAL africa et l'identification des obstacles socioculturels qui bloquent l'accès à la justice des survivants des violences sexuelles", ULPGL, avril 2012, p.2.

comparaison une fois réalisés, nous espérons qu'ils permettront le cas échéant, aux praticiens du droit, aux justiciables pour des infractions relatives aux violences sexuelles, aux chercheurs ainsi qu'à toute autre personne qui s'investirait dans ce domaine de bien appréhender la portée du droit à l'égalité devant la loi en matière de répression des violences sexuelles et le droit de la défense. Par ailleurs, le souci de voir appliquer effectivement les dispositions constitutionnelles et conventionnelles d'égalité de tous devant la loi<sup>1</sup> pour un procès équitable nous a profondément motivés.

Certes, les violences sexuelles sont extrêmement graves au point qu'elles peuvent troubler la paix et la sécurité internationales lorsqu'elles sont commises dans le cadre du génocide, des crimes contre l'humanité, ou des crimes de guerre. Et si à tout hasard, il nous est demandé de choisir qui soutenir entre la victime survivante des violences sexuelles et le délinquant prédateur sexuel patenté, il va sans dire que nous soutenons et plaidons pour le respect et la protection des droits des victimes et réclamons à cor et à cri le châtimeur des délinquants sexuels. Loin de faire l'apologie de la liberté du délinquant cette étude est un plaidoyer pour un droit pénal solide, pour le respect de la procédure pénale en vue d'un procès équitable pour une justice pour tous : de la victime comme du délinquant, du juge comme de la société entière...

« La manière dont on traite la plainte et la victime pourrait tout à fait être améliorée sans qu'elle porte atteinte ni à la présomption d'innocence, ni aux droits de la défense de manière générale. Cela rendrait même le procès plus équitable. Il ne l'est pas aujourd'hui. »<sup>2</sup>

L'approche ici n'est pas exclusivement centrée sur les droits des victimes mais tient également compte des droits des suspects. Pour y arriver certaines méthodes et technique ont été utilisées

Il a été estimé qu'une approche empirique est la mieux indiquée car celle-ci permet de saisir la manière dont les règles sont appliquées, ou déviées, d'analyser leur contenu autant que la représentation qu'en ont ceux qui y concourent.

Ainsi en vue de mener nos investigations à bon port, nous avons alternativement fait recours aux méthodes et techniques de recherche suivantes : **La méthode exégétique** qui nous a été utile dans l'interprétation des textes légaux ou officiels en rapport avec le sujet à l'étude. Le thème sous examen portant sur un contexte d'ordre judiciaire, le recours à cette méthode nous a été utile pour exposer avec clarté et précision sur le fondement d'un texte légal, sa substance, son étendue et son application par les cours et tribunaux.

Il serait infortuné de négliger **la méthode socio-juridique** dans l'élaboration de ce travail, car les problèmes que posent les infractions résultant des violences sexuelles étant des faits sociaux, la répression de celles-ci doit tenir compte de tous les moyens socio- juridiques nécessaires pour rendre une justice équitable.

En outre, nous avons fait recours à **la technique documentaire** : celle-ci ayant pour but

---

<sup>1</sup> Article 12 de la Constitution de la RDC du 18 février 2006 précitée.

<sup>2</sup> Tuailon-Hibon ÉL. «On peut défendre à la fois les femmes et la présomption d'innocence » disponible sur <https://www.actu-juridique.fr/conv-edh/elodie-tuailon-hibon-on-peut-defendre-a-la-fois-les-femmes-et-la-presomption-dinnocence/>, consulté le 14 /01/2022

primordial, l'exploration des documents. A travers elle, nous avons décortiqué divers supports<sup>1</sup> pour accéder aux données relatives à cette étude.

Dans cette étude, nous avons analysé le problème de l'applicabilité du droit à l'égalité devant la loi en matière de répression des violences sexuelles. D'abord du droit à l'égalité devant la loi dans la phase pré juridictionnelle (première partie), allant de l'enquête préliminaire à l'instruction préparatoire. Ensuite, du droit à l'égalité devant la loi dans la phase juridictionnelle (seconde partie), tour à tour avant l'instruction d'audience et pendant l'instruction d'audience

## **2. Du Droit à l'égalité devant la loi dans la phase préjuridictionnelle**

Ce sens de la justice que doivent incarner les juges ainsi que les plaideurs (avocats et défenseurs judiciaires), impose à ces derniers une ligne de conduite à tenir au palais comme dans la société pour ne pas abuser impunément des droits des justiciables. Eu. KAHUNGO KALAMBAYI, op .cit. p.15.

Le jugement définitif, qui puisse emporter l'adhésion de tous et réputé l'expression de la vérité<sup>2</sup>, demeure l'aboutissement des instructions depuis la constatation de l'infraction, et donc dès les premiers instants qui suivent la commission de l'infraction. Le caractère inquisitoire de la phase pré juridictionnelle dans la répression des violences sexuelles permet au Ministère Public de se saisir, même d'office, de toutes les infractions qui sont portées à sa connaissance<sup>3</sup>; de rassembler tous les éléments de preuve possibles afin de bien préparer le procès pénal.

### ***2.1 Pendant l'enquête***

L'enquête est la partie du procès pénal qui se déroule avant le déclenchement des poursuites (...)<sup>4</sup>. Il est de ce fait question sous ce titre, de ressortir les différents abus dans l'application et/ou l'inapplication du droit à l'égalité devant la loi, spécifiquement en matière de répression des violences sexuelles dans l'enquête ordinaire (1) et surtout en cas de flagrance (2).

#### ***2.1.1 En cas d'enquête ordinaire***

Au cours de cette phase, les excès déplorables sur le droit à l'égalité de genre devant la loi dans la répression des violences sexuelles se manifestent en matière de classement sans suite (a), de détention préventive (b), de liberté provisoire (c), du mandat de dépôt (d) et de la mise en mouvement de l'action publique (e).

---

<sup>1</sup> Rapports, ouvrages, sites internet et autres documents.

<sup>2</sup> Larguier J., *La procédure pénale*, 6<sup>ème</sup> éd., Paris, PUF, 1963, p. 123.

<sup>3</sup> Par plainte, dénonciation ou investigation (du MP ou de l'OPJ).

<sup>4</sup> Pradel J., *Procédure pénale*, Tome I, 9<sup>ème</sup> éd., Paris, CUJAS, 1997, p. 37.

### *a. En matière de classement sans suite.*

Il est évident qu'à côté des avantages qui justifient le classement sans suite, le pouvoir d'appréciation de l'appareil judiciaire dans la répression des violences sexuelles en cette matière peut être source d'abus. C'est devenu le moyen idéal le plus usité par les magistrats instructeurs et certains juges<sup>1</sup>, pour sauver des amis, des membres de famille et connaissances<sup>2</sup>; c'est aussi hélas une source de revenu pour ce dernier<sup>3</sup>. En effet, sachant la gravité de faits mis à charge d'une personne mise en examen<sup>4</sup> et la sanction encourue éventuellement si l'affaire est portée devant le tribunal, le magistrat instructeur, tentera de lui faire voir qu'il a tout intérêt de satisfaire à sa demande afin d'éviter le risque d'un procès pénal et de ses conséquences. Ceci reste au détriment de la partie adverse. Envisagée sous cet angle, l'appréciation du MP constituerait une pesanteur pour le bon fonctionnement de l'appareil judiciaire, car, exigeant ainsi aux justiciables et à la communauté toute entière de recourir à l'humeur du magistrat instructeur, qui parfois n'a qu'un seul guide, son caprice, qu'une seule ligne de conduite, son bon plaisir, qu'un seul maître son égoïsme.<sup>5</sup> L'extinction de l'action publique dans ce cas, n'est-ce pas là une lâcheté au profit de la perversité du délinquant au sein de la société ?

Mais, il existe un autre inconvénient majeur qu'il faut souligner. Le système de classement sans suite crée incontestablement une insécurité juridique. D'une part, il laisse la personne mise en examen dans l'ignorance de l'issue de l'instruction préparatoire, et d'autre part, quand bien même la personne mise en examen est informée officieusement, cela ne la met pas à l'abri d'une reprise de l'action au gré de Magistrat instructeur<sup>6</sup>. A ce niveau, apprécions la situation de la personne mise en examen bénéficiaire de la décision de classement sans suite qui, après le prononcé de ladite décision est contrainte de rester dans une situation d'insécurité juridique totale.

---

<sup>1</sup> « On imagine à quelle catastrophe le pays serait conduit si les magistrats, gardiens de l'ordre légal, devenaient eux-mêmes défaillants », MbiangoKekese B., « Discours du Premier Président de la Cour Suprême de Justice » *Revue pénale congolaise*, n°01, janvier –juin 2004, p.128.

<sup>2</sup> Mputu J.P., De la compétence du ministère public dans la phase pré juridictionnelle du procès pénal en droit procédural congolais, TFC en Droit, Université de Kindu (inédit), 2008, p.27.

<sup>3</sup> Rapport du CREDDA /ULPGL sur l'impact du projet Genre et Justice/HEAL africa et l'identification des obstacles socioculturels qui bloquent l'accès à la justice des survivants des violences sexuelles, ULPGL, avril 2012, p. 2.

<sup>4</sup> Article 35 du Décret du 6 août portant le Code de procédure pénale en RDC utilise jusqu' à ce jour le terme impropre inculpé. A la place du mot *inculpé* qui signifie qui est inculpé, considéré comme coupable d'une faute sanctionnée pénalement ou personne qui est sous le coup d'une inculpation, nous avons préféré la locution *mise en examen*

<sup>5</sup> « Le fonctionnement des institutions concourant à la distribution de la justice en RDC marque l'émergence, jusqu'à il y a peu encore, de pratiques dont l'incidence freine tout élan d'une justice qui rencontre les attentes des justiciables, celles dont la société a besoin pour son développement harmonieux et qui impliquent que tous les protagonistes y prêtent mains fortes. Il y a toujours un lien indissociable entre la justice et le développement : sans la première, le second est un leurre », Luzolo Bambi Lessa Emmanuel-Janvier, *Traité de Droit judiciaire : La Justice congolaise et ses institutions*, Presses Universitaires du Congo (PUC), Kinshasa, 2018, p.1088.

<sup>6</sup> Article 9 al. 5 du Code de procédure pénale précité ; voir aussi Bayona ba Meya, Cours de procédure pénale, G2 Droit, UNIKIN (inédit), 2001-2002, p.39.

En fait, mise dans ces conditions, la personne mise en examen n'a plus d'autre option que celle d'attendre le bénéfice de la prescription de l'action publique car elle fera toujours l'objet de plusieurs invitations de justice avant de se voir affranchie de cette emprise. Or, malheureusement pour la personne mise en examen, les infractions<sup>1</sup> résultant des violences sexuelles sont pour le gros imprescriptibles car, commises sur toute personne, souvent dans l'intention de déstabiliser, de disloquer une famille et de faire disparaître tout un peuple, et par conséquent sont érigées en crimes contre l'humanité<sup>2</sup>. Dans ce cas de figure, il demeure dans une éternelle insécurité juridique.

En définitive, le Code congolais de Procédure Pénale prévoit que, lorsque le Ministère Public décide qu'il n'y a pas lieu de poursuivre, il doit donner en même temps mainlevée de la mise en détention préventive et, éventuellement, ordonner la restitution du cautionnement<sup>3</sup>. Cette base est trop laconique car elle ne précise ni les motifs du classement, ni les conséquences de cette décision et la forme par laquelle s'exprime cette décision qui doit normalement être une ordonnance du magistrat instructeur<sup>4</sup>. D'où, chaque magistrat instructeur en fait une interprétation particulière parfois erronée et dépouillée de toute valeur juridique ; et le constituant ainsi, sous une autre facette une source d'amende transactionnelle sans motif légitime.

#### ***b. En matière de détention préventive.***

La détention préventive est l'incarcération que subit l'auteur présumé d'une infraction avant qu'il ne soit statué définitivement sur l'infraction<sup>5</sup>. Pour la doctrine, la détention est le fait de garder, de tenir en sa possession, de retenir une personne pendant une durée plus ou moins longue. Bref, incarcérer, c'est laisser dans le lieu de la détention<sup>6</sup>.

L'article 28 du CPP qui fixe les conditions légales à réunir pour mettre un inculpé en état de détention n'a prévu qu'une faculté<sup>7</sup>.

« Dans son rôle social, le juge apparaît comme le garant d'une bonne justice aux plaideurs non seulement par sa manière de décider ou mieux de motiver ses décisions de façon claire et limpide, mais aussi par sa conduite dans la société qui doit être de nature à préserver la noblesse de son

---

<sup>1</sup> Selon le contexte pouvant déterminer leurs qualifications, les infractions relatives aux violences sexuelles et/ou basées sur le genre peuvent aller du viol simple au crime contre l'humanité...

<sup>2</sup> Article 15 de la Constitution de la RDC précité : « *Les pouvoirs publics veillent à l'élimination des violences sexuelles. Sans préjudice des traités et accords internationaux, toute violence sexuelle faite sur toute personne, dans l'intention de déstabiliser, de disloquer une famille et de faire disparaître tout un peuple est érigée en crime contre l'humanité puni par la loi* ».

<sup>3</sup> Article 44 du C.P.P.

<sup>4</sup> Luzolo Bambi Lessa, Cours de procédure pénale, G2 Droit, UNIKIN (Inédit), 2000-2001, p. 47.

<sup>5</sup> Répertoire pratique de Droit belge, *Détention préventive*, N° 1, Dalloz, Répertoire de Droit pénal et de procédure pénale, V° détention \* préventive, N°2, juris-classeur de procédure pénale, détention préventive N°2

<sup>6</sup> Likulia Bolongo, cité dans l'ouvrage, *L'administration de la justice et les droits de l'homme*, acte de séminaire organisé à Goma du 1er au 2 juin, 2001, p. 128.

<sup>7</sup> Article 1er de l'Ordonnance-loi n°82-016 du 31 mars 1982 modifiant et complétant le Décret du 6 août 1959 portant code de procédure pénale.

métier et la crédibilité des justiciables face à sa fonction »<sup>1</sup>. La pratique judiciaire en revanche, est malheureusement orientée vers un sens contraire car il se rencontre des magistrats instructeurs qui tirent orgueil du pouvoir qui leur est reconnu par la loi de priver quelqu'un de sa liberté et en font un usage réellement en marge de la loi. Dans la même veine, il ressort clairement que l'arrestation et la mise en état de détention ne peuvent être envisagées que comme le commencement d'une sanction éventuelle, cela étant tout à fait contraire aux droits de chaque individu de jouir de sa liberté<sup>2</sup>.

Corrélativement, l'application de cette mesure laisse apparaître quelques zones d'ombre, entendu que le danger est de trop facilement placer les suspects en détention préventive par des formulaires de style qui ne sont pas suffisamment vérifiés par nombre de magistrats instructeurs.

Un tel pouvoir discrétionnaire laissé entre les mains des magistrats est un véritable moyen de chantage que ces derniers brandissent contre les suspects<sup>3</sup> présumés auteurs des violences sexuelles.

C'est ce qui a d'ailleurs fait dire à David J.Gould qu': « au Congo, il n'existe pas un droit de défense contre l'arrestation arbitraire. Les officiels de justice jouissent d'un large pouvoir discrétionnaire pour arrêter les suspects, et même, quand une plainte signée a été faite, cela prend des jours pour sortir des effets et des mois pour que la cause soit fixée devant un tribunal »<sup>4</sup>.

Les abus dans l'exercice de ce pouvoir déjà exorbitant en lui-même, renchérit l'auteur, font que les prisons congolaises, de vieilles et étroites bâtisses coloniales soient surpeuplées, polluées à volonté à cause du manque d'hygiène. Dès lors, tout citoyen avisé, fait tout pour ne pas y aller. Autant payer la demande du magistrat pour rester libre qu'afficher un refus qui conduirait à la mort en ces lieux-là.

Il y a en plus le problème contre la motivation de la décision du MP prônant les indices sérieux de culpabilité à charge d'un inculpé présumé auteur des violences sexuelles, laquelle décision ne donne pas la chance à celui-ci de se justifier afin d'échapper à cette inévitable incarcération.

Tout compte fait, la détention préventive reste une mesure grave contre la présomption d'innocence<sup>5</sup> et antinomique à la liberté individuelle.

### ***c. En matière de liberté provisoire.***

La liberté provisoire est le droit qui assure à l'individu une certaine autonomie en face du

---

<sup>1</sup> Kahungo Kalambayi Eu., *Op. cit* p.11.

<sup>2</sup> Article 17 de la Constitution de la RDC précitée.

<sup>3</sup> Matadi Nenga G., *La question du pouvoir judiciaire en RDC*, Kinshasa, éd., Droit et idées nouvelles, 2001, p.188.

<sup>4</sup> Gould David J., cité par Mputu J.P., *Op. Cit.*, p. 29.

<sup>5</sup> Dejemeppe B. et Tulkens F., « L'esprit de justice, histoire et actualité de la détention préventive », in Dejemeppe B. (direction de), *La détention préventive*, Larcier, Bruxelles, 1992, p. 39.

pouvoir public dans le domaine de l'activité physique<sup>1</sup>. Toutes les Constitutions qu'a connues la RDC font de la liberté un droit sacré auquel il ne peut être porté atteinte<sup>2</sup>. Par ailleurs, ce régime de liberté provisoire ne peut être accordé d'office, il faut que la personne mise en examen le demande<sup>3</sup>.

C'est précisément à ce niveau que se situe le problème dans notre vécu quotidien car toute liberté provisoire ne peut être accordée que si certaines conditions se trouvent réunies notamment la requête de l'inculpé bénéficiaire<sup>4</sup>. Cette situation ne trouve pas sa parfaite application dans la pratique judiciaire car les OMP, au lieu d'attendre que la personne mise en examen le demande, tentent de le lui accorder d'office moyennant paiement d'un cautionnement, chose qui contraste avec l'esprit même de la loi.

D'ailleurs, la pratique s'éloigne dans la plupart des cas de la loi.

A notre avis, la thèse extensive de l'octroi de la liberté provisoire, quels que soient la gravité de l'infraction et le scandale que pourrait causer cet octroi, paraît surprenante car, en plus de ses conséquences, la liberté provisoire intervenue dans ce sens ferait perdre aux yeux du public la confiance et la crédibilité de la justice. Le régime de liberté provisoire amènerait donc la victime et toute sa famille à recourir à la vengeance privée en estimant que la justice a failli.

#### *d. En matière du mandat de dépôt.*

Conformément aux prescrits de l'article 68 du CPP, lorsque le prévenu a été cité ou sommé à comparaître, l'officier du Ministère public peut, quelle que soit la nature ou l'importance de l'infraction, ordonner qu'il sera placé en dépôt à la maison de détention jusqu'au jour du jugement, sans que la durée de cette détention puisse excéder cinq jours et sans qu'elle puisse être renouvelée<sup>5</sup>. De l'analyse de cet article, il ressort clairement que le mandat de dépôt est en effet un titre coercitif qui permet à l'OMP de faire détenir, par l'autorité pénitentiaire, un délinquant dont le dossier a été ouvert, instruit et fixé devant une juridiction compétente<sup>6</sup>.

Corrélativement, le prévenu peut être détenu jusqu'au jour du jugement et la durée de cette détention ne peut être que de 5 jours. Le problème qui se pose est celui du respect du délai de signification qui est, lui, de 8 jours francs entre le jour de cette signification de l'exploit et celui de la comparution. Et cela, c'est lorsqu'un prévenu libre est mis en dépôt le même jour où il a été signifié de la citation ou il a été sommé à comparaître. Comment alors concilier les deux délais, celui de 5 jours pour le mandat de dépôt et celui de 8 jours pour la citation ?

Dans ce cas, la volonté du législateur d'apporter une solution rapide au procès intenté contre le

---

<sup>1</sup> Raymond G. et Jean V. *Lexique de termes juridiques*, 11<sup>ème</sup> éd., Paris, Dalloz, 1998, p.89.

<sup>2</sup> Article 17, alinéa 1, de la Constitution précitée de la RDC.

<sup>3</sup> Article 28 alinéa 5 du CPP ; Rubbens A., *Le Droit judiciaire congolais, l'instruction criminelle et la procédure pénale*, T III, Bruxelles, 1965, p.65.

<sup>4</sup> Article 32 du Code de Procédure Pénale.

<sup>5</sup> Article 68 du Code congolais de Procédure Pénale.

<sup>6</sup> Kilala G. et Amuna Pene, *Op. Cit.*, Tome II, p. 580.

détenu ne pourrait être satisfaite qu'en recourant à l'abréviation<sup>1</sup> de délai ordinaire de citation ou de sommation de cet individu<sup>2</sup>. Mais quelle serait alors la solution s'il existait aussi un délai de distance lequel délai ne peut faire l'objet d'une quelconque abréviation ? Cependant, renchérit l'auteur, le juge peut user des pouvoirs lui conférés par le droit commun de la détention préventive pour justifier la prolongation du délai impératif du mandat de dépôt<sup>3</sup>. En définitive, commencer par le mandat de dépôt pour finalement déboucher à la détention préventive serait vide de sens car le législateur lui-même ne fait qu'étendre le champ d'action des abus jusque-là recensés.

#### *e. En matière de la mise en mouvement de l'action publique.*

En cette matière, deux principes fondamentaux sont à la base des différents abus enregistrés. Il s'agit de celui de la plénitude de l'action publique appartenant au MP et de celui de l'opportunité qui est un principe de base gouvernant le déclenchement de l'action publique en R.D.C. En effet, la thèse *propriétariste* de l'action publique au seul MP et son pouvoir d'appréciation sur l'opportunité de mettre l'action publique en mouvement constituent d'une manière ou d'une autre une large faculté permettant à ce dernier de prendre la justice en otage, l'action publique demeurant ainsi dans son ultime appréciation.

Cette aptitude de se saisir d'office qui lui est reconnue par la loi à fin de mettre l'action publique en mouvement crée des inconvénients énormes dans l'ordre communautaire voire familial des individus vivant au sein d'une société alors que le Droit pénal recule de plus en plus face à l'ordre familial.

La décision de poursuite et la mise en mouvement de l'action publique dans pareille hypothèse aura comme conséquence de faire revivre de mauvais souvenirs entre les parties et peut même détruire l'ordre communautaire et conduire ces derniers à vivre en marge de la loi.

Voilà donc, de manière synthétique, les quelques abus liés à l'applicabilité du droit à l'égalité devant la loi en matière de la répression des violences sexuelles dans la phase d'une enquête ordinaire.

Qu'en est-il alors en cas de flagrance ?

#### *2.1.2 En cas de flagrance*

La loi définit la notion de flagrance en distinguant entre l'infraction flagrante et celle réputée telle.

En effet, l'infraction flagrante est celle qui se commet actuellement ou qui vient de se commettre. L'infraction est réputée flagrante en revanche, lorsqu'une personne est poursuivie par la clameur publique, ou lorsqu'elle est trouvée porteuse d'effets, d'armes, d'instruments ou papiers faisant présumer qu'elle est auteur ou complice, pourvu que ce soit dans un temps

---

<sup>1</sup> Lorsque la peine prévue par la loi ne dépasse pas cinq ans de servitude pénale ou ne consiste qu'en une amende.

<sup>2</sup> Article 63 du C.P.P.

<sup>3</sup> *Ibidem*.



voisin de la commission de l'infraction<sup>1</sup>.

Cette notion étant brièvement cernée, il y a lieu d'examiner le problème qu'elle pose aux droits de la défense du présumé auteur des violences sexuelles ainsi que les implications corollaires.

***Point unique a. Implication de la flagrance sur le droit à l'égalité devant la loi en matière de répression des violences sexuelles.***

L'OMP enquêteur en cas de flagrance doit interdire de modifier l'état des lieux, il y a lieu de soutenir que la « flagrance fait reculer le spectre de l'erreur judiciaire »<sup>2</sup>. Cependant, faut-il écarter l'hypothèse dans laquelle l'OMP enquêteur lui-même modifie ou ordonne la modification de l'état des lieux en défaveur de l'auteur présumé ? En outre, en cas de flagrance, les opérations de perquisition, de visite domiciliaire et de saisie s'effectuent sans le consentement exprès de la personne chez qui elles ont lieu<sup>3</sup>. Ceci se passe différemment dans l'enquête préliminaire.

Tous les pouvoirs dont l'OMP est doté font redouter des dérives nuisibles au suspect dans la mesure où les garanties nécessaires ne sont pas offertes. Il y a plus à craindre lorsque l'on sait qu'il est difficile, sinon pratiquement impossible<sup>4</sup> d'accéder aux services d'un avocat dans certaines parties de la RD Congo. Il convient de préciser aussi que les pouvoirs conférés à l'OMP en cas de flagrance sont en déphasage avec les qualités morales et intellectuelles qu'on lui reconnaît aujourd'hui. De l'étude des droits de la défense relative à l'enquête (tant en enquête ordinaire qu'en enquête en flagrance), il résulte un certain nombre d'éléments<sup>5</sup>. En premier lieu, il convient de constater que l'exercice des droits de la défense est également garanti de manière assez satisfaisante car depuis l'entrée en vigueur de la Constitution de la 3<sup>ème</sup> République, la personne poursuivie est en droit de se faire assister par un défenseur de son choix, à toute étape de la procédure<sup>6</sup>. Ce n'est donc qu'une faculté qui lui est accordée et qui, pour être efficace, doit avoir comme corollaire l'obligation pour l'OMP de l'en informer préalablement à toute opération.

En second lieu, il faut noter que dans la pratique et au stade d'enquête, les droits de la défense du présumé auteur d'une infraction des v.s sont rarement respectés principalement par mauvaise foi des OMP instructeurs. Et ce, surtout lorsque le présumé auteur est du sexe masculin.

Ceci dit, il conviendrait à présent d'examiner les abus gravitant autour du droit à l'égalité des genres devant la loi en matière de répression des violences sexuelles pendant l'instruction préparatoire.

---

<sup>1</sup> Article 7 du Code de Procédure pénale.

<sup>2</sup> Larguier J., Op. Cit., 6<sup>ème</sup> éd., p. 62.

<sup>3</sup> Chambon P., Le juge d'instruction, 4<sup>ème</sup> éd., Paris, Dalloz, 1997, p. 33.

<sup>4</sup> Surtout pour les indigènes justiciables devant les tribunaux de paix.

<sup>5</sup> Matabishi Musole T., Les droits de la défense devant les juridictions militaires : Cas du Tribunal de Garnison de Goma, Mémoire en Droit, Université Libre des Pays des Grands Lacs-Goma (inédit), 2008, p. 20.

<sup>6</sup> Article 19, al.4 de la Constitution précitée de la RDC.

## ***2.2 Pendant l’instruction préparatoire***

Intervenant juste après l’enquête, l’instruction préparatoire a pour but de mettre l’affaire en état d’être jugée. A vrai dire, au cours de la phase préparatoire, seule la recherche de la preuve a de l’intérêt<sup>1</sup>. Cette recherche de la preuve est menée par le Ministère public doté des pouvoirs redoutables dans ses investigations.

Dès lors, il nous paraît utile de mettre en cause les garanties accordées à l’inculpé, présumé auteur des violences sexuelles, pour assurer sa défense. Il nous paraît légitime d’examiner les moyens par lesquels s’administre ladite recherche de preuve devant le Magistrat instructeur (1) ainsi qu’en cas de visite et perquisition domiciliaire (2).

### ***2.2.1. Devant le Magistrat instructeur***

Dans sa mission destinée à rassembler les preuves utiles à la manifestation de la vérité, le magistrat procède périodiquement par l’interrogatoire de l’inculpé s’il n’est pas en fuite, ou en indisponibilité justifiée.

Ceci n’est pas effectif, pendant les interrogatoires au cours desquels l’inculpé a le droit d’être assisté de son conseil, le droit d’être entendu ou de solliciter l’assistance d’un interprète si nécessaire.

### ***2.2.2. En cas des visites domiciliaires, perquisition et saisie et exploration corporelle***

Conformément aux prescrits du Code congolais de Procédure Pénale, les OMP peuvent requérir la force publique<sup>2</sup>, décerner mandat de comparution et les cas échéants d’amener<sup>3</sup>, procéder à des visites et perquisition<sup>4</sup> et procéder à des explorations corporelles dans les conditions de l’article 26 du CPP.

Etant donné que d’ordinaire les visites et perquisition domiciliaires sont suivies par la saisie, il convient de découvrir les mécanismes légaux destinés à authentifier les documents saisis. Notons qu’une légèreté en cette matière peut porter un coup dur à la défense de l’inculpé.

En effet, au niveau de l’évolution actuelle du droit congolais, le maître céans et la personne mise en examen doivent être conviés à assister à la visite ou perquisition, après lesquelles ils devront contresigner le procès-verbal de saisie que l’OMP pourra dresser<sup>5</sup>.

Eu égard à ceci, nous pensons que, pour l’authentification des objets saisis au cours des opérations, la personne mise en examen chez qui elles se déroulent devrait absolument y assister. Un régime intermédiaire irait dans le sens d’instaurer une obligation d’information dans le chef du magistrat instructeur. C’est dire que ce dernier devrait inviter la personne mise en examen à prendre conscience de ce qui pourrait lui arriver si les investigations étaient

---

<sup>1</sup> Pradel J., *Op. Cit.*, 9<sup>ème</sup> Ed. p.308.

<sup>2</sup> Article 14 du CPP.

<sup>3</sup> Article 15 du CPP.

<sup>4</sup> Articles 22 à 25 du CPP.

<sup>5</sup> Article 23 du CPP.

suivies de la saisine du tribunal. En ce sens seulement, nous pensons que les droits de la défense seront mieux garantis.

Notons enfin que l'assistance d'un avocat à ces opérations peut constituer un garde-fou contre un magistrat instructeur de mauvaise foi qui voudrait nuire à l'inculpé en ne retenant que des éléments à charge.

Le Code de Procédure Pénale entend par l'exploration corporelle une mesure consistant dans un constat fait par un médecin sur le corps de la victime ou de la personne mise en examen pour découvrir les traces de traumatisme<sup>1</sup>. La faculté est accordée à celui qui doit être examiné de se faire assister par un médecin de son choix ou par un parent ou allié ou encore par toute autre personne majeure du même sexe que lui et choisie parmi les résidents.

Toutes ces précautions légales constituent plutôt des « mesures destinées à préserver la pudeur de la personne soumise à l'exploration et à donner à cet acte d'instruction » son caractère légal<sup>2</sup>, que des mesures destinées à assurer les droits de la défense. Soutenons enfin que faute de consacrer un droit pour la personne mise en examen de se faire assister par un médecin de son choix, la jurisprudence<sup>3</sup> considère que le refus du magistrat instructeur à ce médecin d'assister aux opérations n'est pas une violation des droits de la défense. Ce qui pourtant désavantage la défense de la personne mise en examen.

### **3. Du Droit à l'égalité devant la loi pendant la phase juridictionnelle**

« La décision du juge ne clôture pas seulement un passé, elle est également ouverture, base pour le règlement de litiges futurs auxquels, en quelque sorte, elle fait déjà signe » (Xavier Thunis, *La sagesse du juge : le devoir avant la vertu*)

Lorsque l'affaire criminelle débouche du long tunnel de l'instruction, ou lorsqu'elle peut venir directement à l'audience, la procédure inquisitoriale<sup>4</sup> cède le pas à la procédure accusatoire<sup>5</sup>. Si celle-ci est plus favorable à la défense du prévenu, il demeure néanmoins la question de savoir s'il lui est laissé la latitude d'exercer toutes les prérogatives garanties légalement pour sa défense tour à tour pendant l'instruction d'audience (A) et avant l'ouverture de l'instruction à l'audience (B) au cours de la phase juridictionnelle.

---

<sup>1</sup> Article 26 du code de Procédure pénale.

<sup>2</sup> Linganga Mongwende, *Op. Cit.*, p. 155.

<sup>3</sup> Tribunal, 1<sup>ère</sup> instance, Kinshasa, 28 août 1978, RP 7321/4947, inédit, cité par Linganga Mongwende, *Op. Cit.*, p. 156.

<sup>4</sup> Qui elle-même connaît de recul aujourd'hui en droit congolais selon les dispositions de l'article 19 de la Constitution de la RDC précitée.

<sup>5</sup> Larguier J., *Op. Cit.*, p. 108.

### 3.1 Avant l'ouverture de l'instruction à l'audience

L'ouverture de l'instruction suppose que la juridiction a fini d'examiner sa saisine et la juge régulière. Il s'agira donc sous ce titre, dans un cas comme dans l'autre, d'apprécier si la répression des violences sexuelles en droit congolais offre des garanties suffisantes au prévenu de se défendre ; principalement en ce qui concerne le droit de connaître l'objet de poursuite par une citation régulière (1) et le droit de disposer d'un délai pour préparer sa défense (2).

#### 3.1.1 Le droit de connaître l'objet de poursuite par une citation régulière

La citation est la notification faite en forme authentique au prévenu (et aux autres parties) de l'ouverture des poursuites<sup>1</sup>. C'est donc par elle que celui-ci est mis au courant des faits dont il répondra devant la juridiction ; d'où toute son importance pour lui permettre de préparer sa défense et de lui éviter ainsi toute surprise.

En effet, aux termes de l'article 57 du Code de Procédure Pénale, la citation à prévenu contient l'indication de la nature, de la date et du lieu des faits dont il aura à répondre. Pour autant que ces différents éléments relatifs à l'objet des poursuites puissent être imprécis ou omis volontairement<sup>2</sup> dans l'exploit, son impact sur les droits de la défense reste un danger entier à craindre.

Il est déterminant et important que la personne poursuivie soit fixée sur les faits qui lui sont reprochés ; il convient donc que ces faits soient situés par rapport au temps et à l'espace. Comment pourrait-elle préparer sa défense en connaissance de cause lorsque ces éléments importants de référence restent imprécis ou omis et parfois inexistant ?

Dans ce cas, en effet, le prévenu n'a pas pu connaître parfaitement l'objet des poursuites et n'a pas pu, par conséquent, préparer et présenter sa défense en connaissance de cause.

Pour ce qui concerne *la citation à prévenu*, celle-ci contient l'indication de la nature, de la date et du lieu des faits dont il aura à répondre<sup>3</sup>. Corrélativement, la doctrine soutient que la citation doit nécessairement définir les faits avec les lieux et date de leur commission<sup>4</sup>.

Il ressort de ce qui précède que seule la qualification légale des faits contenue dans la citation ne suffit pas à permettre au prévenu de se défendre en connaissance de cause. Un jugement du tribunal de première instance de Kinshasa le souligne si bien lorsqu'il tranche que « la citation qui ne contient aucun énoncé des faits motivant les poursuites et se borne à leur donner leur qualification légale est entachée de nullité »<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Rubbens A., *Le droit judiciaire congolais : L'instruction criminelle et la procédure pénale*, Tome III, Bruxelles, Larcier, 1965, p. 127.

<sup>2</sup> Par l'OMP instructeur.

<sup>3</sup> Article 57 alinéa 3 du Code de Procédure pénale.

<sup>4</sup> Rubbens A., *Op. Cit.*, p.127.

<sup>5</sup> Tribunal, 1ère instance, Kinshasa, 28 décembre 1968, RPA 462/9028, inédit, cité par Linganga Mongwende, *Op. Cit.*, p. 200.

Outre l'objet de poursuite, il existe d'autres droits reconnus au prévenu notamment la liste des témoins qu'il propose de faire entendre. Envisagée sous cet éclairage, la consécration du droit d'obtenir la comparution et l'audition des témoins à décharge peut s'analyser en contrepoint de l'invitation par le Ministère Public des témoins à charges et expert<sup>1</sup>. Il sied de préciser qu'il est de bon droit que le MP fasse comparaître et auditionner tous les témoins sans distinction.

La pratique renseigne cependant que le MP n'oriente son instruction qu'à charge et n'appelle devant le tribunal que les témoins à charge en conséquence. C'est méconnaître l'adage selon lequel « là où la loi n'a pas distingué, il ne nous appartient pas de le faire »<sup>2</sup>.

Mais en dehors de ce qui précède, nous notons le point de vue de Bentham selon lequel « les témoins sont les yeux et les oreilles de la justice »<sup>3</sup>. Cette considération pourrait bien transgresser les règles d'un procès juste et équitable car le « témoignage est la preuve la plus souvent utilisée en matière pénale, et c'est en même temps la plus faillible des preuves »<sup>4</sup>. La plus faillible car le témoignage peut être sciemment mensonger ou simplement erroné.

Dans le premier cas, nous notons que le faux témoignage est réprimé par la loi<sup>5</sup>, encore qu'il faille que le tribunal découvre lequel des témoins raconte le mensonge pour ne pas condamner un innocent.

Dans le second cas, c'est-à-dire où le témoin est de bonne foi, mais se souvient mal de ce qui s'est passé du fait du choc émotionnel, par exemple, qu'il en a subi. Et de ce fait, il se trompe<sup>6</sup>. Etant donné que la loi n'en dit rien, c'est donc le pouvoir d'appréciation du juge qui entre en jeu. Devant cette situation délicate, il y a un risque énorme d'erreur inhérente à « la critique psychologique du témoignage ».

### 3.1.2 Le droit de disposer d'un délai pour préparer sa défense

Aux termes de l'article 57 alinéa 3 du CPP, la citation à prévenu contient, en outre, l'indication de la nature, de la date et du lieu des faits dont il aura à répondre. Il existe donc là légalement un laps de temps entre le jour de la citation et celui de l'audience qui permet au prévenu cité de préparer sa défense. La loi exige du tribunal que celui-ci soit averti de l'ouverture de l'instance. C'est l'objet de la citation<sup>7</sup>. Il est commode d'apprécier le délai de citation selon qu'il s'agit d'un cas comme de l'autre. Il conviendra également de joindre à la comparution volontaire (a), le problème juridique des délais de citation en procédure de flagrance (b).

---

<sup>1</sup> Larguier J., *Op. Cit.*, 6<sup>ème</sup> éd., p. 48.

<sup>2</sup> Soutenu par Matabashi Musole T., *Op. Cit.*, p. 33.

<sup>3</sup> Bentham, cité par Larguier J., *Op. Cit.*, 6<sup>ème</sup> éd., p. 48.

<sup>4</sup> Audience publique du Tribunal militaire de Garnison du 18 janvier 2008 sous RP 227/08 inédit, cité par Matabashi Musole T., *Op. Cit.*, p. 33.

<sup>5</sup> Article 128 du Décret du 30 Janvier 1940 portant Code Pénal Congolais tel qu'actualisé par la loi n°06/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le Décret du 30 janvier 1940 portant Code pénal congolais.

<sup>6</sup> Larguier J., *Procédure pénale*, 13<sup>ème</sup> éd., Paris, Dalloz, 1991, p. 132.

<sup>7</sup> Rubbens A., *Op. Cit.*, p. 131.

**a. L'absence de délai de citation en cas de comparution volontaire.**

« On n' imagine guère, soutient avec force Rubbens, le cas du criminel se présentant spontanément devant un tribunal et y réclamant le juste châtement de ses infractions »<sup>1</sup>. Entendu là que nul ne peut témoigner contre soi-même. En revanche, la pratique nous renseigne qu'il est quasiment impossible de voir l'OMP laisser au prévenu ayant répondu à la citation d'apprécier souverainement s'il va de son intérêt que l'affaire soit vidée sans délai, plutôt que de retarder la solution du litige en exigeant les garanties d'une procédure régulière.<sup>2</sup>

**b. L'absence du délai d'organiser sa défense en cas de procédure de flagrance en matière de répression des violences sexuelles.**

Ayant déjà défini la flagrance<sup>3</sup>, il convient de dire qu'en cas de la répression des violences sexuelles, la personne poursuivie ne dispose pas d'un délai lui permettant de préparer sa défense. Ceci est d'autant vrai que la loi<sup>4</sup> prévoit que le prévenu doit être déféré, directement après son arrestation, au parquet et traduit sur le champ à l'audience de la juridiction répressive compétente.

Il en ressort clairement donc qu'il n'y a pas de possibilité de citation et partant, la personne poursuivie ne saurait tirer profit du délai qui découle de l'article précité. C'est donc à l'audience que le tribunal essaie de reconstituer les faits, de rechercher séance tenante les preuves de culpabilité, ... Il est impérieux de noter toutefois que le prévenu a le droit de solliciter une remise de l'affaire afin d'obtenir le temps nécessaire à la réunion de ses moyens de défense. Du reste, la preuve est que l'affirmation des droits de la défense comme droits fondamentaux ne cesse de s'amplifier.

Il y a donc lieu de postuler pour une justice de qualité quel que soit le temps que cela peut prendre. Dans le même esprit, la doctrine soutient que la lenteur de la justice, quand elle n'est pas exagérée, est considérée comme un mal nécessaire. Signalons en passant que c'est avant et pendant les débats que l'on peut prétendre à une bonne ou mauvaise justice du point de vue droits de la défense. C'est ce qui nous amène dans les lignes qui suivent pour examiner les garanties du respect des droits de la défense pendant la procédure des audiences.

### **3.2 Pendant l'instruction à l'audience**

Cette phase d'instruction est, en effet, considérée comme le lieu où le prévenu par le biais de son conseil, a toute la latitude d'évoquer les violations des droits de la défense commises au stade pré juridictionnel<sup>5</sup>. L'instruction à l'audience constitue donc une sorte de tamis susceptible de retenir tous les vices enregistrés à la phase de l'instruction préparatoire.

---

<sup>1</sup> Rubbens A., *Op. Cit.*, p. 135.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Voir infra dans la présente étude.

<sup>4</sup> Article 1er l'Ordonnance-Loi n°78 -001 du 24 février 1978 relative à la répression des infractions flagrantes, in les Codes Larcier, Droit civil et judiciaire, Tome I, p.388.

<sup>5</sup> Matabashi Musole T., *Op. Cit.*, p. 41.

Pour qu'il en soit ainsi, il faut bien entendu que le tribunal soit à mesure de ne faire parler que la loi et la conscience, exigence des personnes de très hautes qualités intellectuelles et morales, comme l'écrit Makoroka<sup>1</sup>.

Dans cette partie il sera question d'examiner les garanties qu'offrent la loi et la pratique judiciaire face à la répression des violences sexuelles dans le respect des principes d'un procès juste et équitable ainsi que leur effectivité et efficacité. Il s'agira concrètement d'étaler les abus face aux droits à des débats oraux et contradictoires, à l'assistance d'un conseil et de présenter librement ses moyens de défense (1) d'une part, pour finalement esquisser certains outils à la disposition du juge/ quelques directives d'interprétation, d'autre part (2).

### *3.2.1 Sur le droit à des débats oraux et contradictoires, à l'assistance d'un conseil et de présenter librement ses moyens de défense*

La procédure de l'instruction à l'audience étant de caractère purement accusatoire, le tribunal répressif ne peut aucunement recevoir (et rechercher) les preuves que des seuls faits libellés en la citation<sup>2</sup> ; tous les éléments à charge du prévenu doivent lui être communiqués, et celui-ci a le droit de les contredire oralement et d'en rapporter la preuve contraire<sup>3</sup>. Il résulte de ce qui précède le caractère oral et contradictoire des débats.

#### **a. Sur le droit à des débats oraux et contradictoires**

En ce qui concerne *le caractère oral*, il convient de préciser que la garantie de l'oralité des débats a essentiellement pour but de forcer les juges à « Connaître » la personnalité du prévenu d'une part ; et pour effet de garantir au mieux les intérêts de la défense d'autre part<sup>4</sup>. Il en va des droits de la défense que le prévenu ou son défenseur « ait entendu à l'audience les éléments sur lesquels va se baser la conviction du juge, de façon à pouvoir y répliquer »<sup>5</sup>. Il est néanmoins déplorable de constater que tant au niveau de l'instruction préparatoire que celui de l'instruction à l'audience, l'attitude des magistrats du parquet à travers les questions et surtout la manière de les poser fait ressortir que, aux yeux du ministère public, le principe applicable en matière de poursuite est que toute personne accusée d'une infraction est présumée l'avoir commise sauf à en faire la preuve contraire<sup>6</sup>. Cette inversion du principe de présomption d'innocence est susceptible de causer la violation des principes sacro-saints d'un *procès juste et équitable*.

Sans doute, il est aussi important de constater que la pratique en marge de la loi en cas de la répression des violences sexuelles s'est installée et porte atteinte aux intérêts de la défense. Il s'agit de la pratique consistant pour le juge à se contenter de demander au prévenu s'il a eu connaissance des procès-verbaux de constat et s'il approuve les faits qu'ils contiennent. Devant l'affirmative, il dispense le greffier de leur lecture. S'il compte gagner le temps, il peut de ce fait porter atteinte aux droits de la défense. Ainsi, le législateur a exigé cette lecture

---

<sup>1</sup> Makoroka S., cité par Matabashi Musole T., *Op. Cit.*, p. 41.

<sup>2</sup> Matabashi Musole T., *Op. Cit.*, p. 42.

<sup>3</sup> Rubbens A., *Op. Cit.*, p. 162.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 165.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Bayona ba Meya, cité par Matabashi Musole T., *Op. Cit.*, p. 43.

étant donné le « caractère de preuve privilégiée du procès-verbal de constat qui peut à lui seul former la conviction du juge et contre lequel le prévenu a le droit de se défendre »<sup>1</sup>.

Faisant partie au procès et voulant ainsi promptement le gagner en condamnant l'adversaire, les OMP instructeurs passent outre certains principes importants quant à l'oralité des débats. Pourtant pensons-nous qu'il est de bon droit que le juge fonde son intime conviction sur ce qu'il entend et perçoit au cours des débats à l'audience. C'est ce qui traduit l'adage « le Juge selon ce qu'il entend à l'audience et non ce qu'il connaît en tant qu'homme »<sup>2</sup>. Rappelons-le, l'oralité des débats est corrélée par un autre principe dont elle est le moyen : le principe de la contradiction des débats.

Quand en ce qui concerne *le caractère contradiction des débats judiciaire*, ceci présuppose que tant la partie publique que la défense ont eu la possibilité de prendre connaissance des différentes pièces au cours de la procédure en vue d'un combat judiciaire loyal, c'est-à-dire, celui qui respecte le principe de l'égalité des armes. Il résulte qu'aucune preuve, aucune présomption ne peut être retenue comme motif de condamnation si le prévenu n'a pas eu l'occasion de la contredire à l'audience<sup>3</sup>.

Or, la réalité dans la pratique est autre, il arrive que le tribunal, ayant appelé des personnes estimées par l'organe d'accusation comme détenant des informations suffisantes à charge du prévenu, fasse deux poids deux mesures en refusant à celui-ci d'appeler un témoin à décharge qu'il estime capital pour sa défense.

#### ***b. Pour le droit à l'assistance d'un conseil et le droit de présenter librement les moyens de défense.***

A son article 19, alinéa 4 la Constitution de la RDC du 18 février 2006 garantit à tout prévenu le droit de se défendre lui-même et/ou celui de se faire assister par un défenseur de son choix. Ce prévenu ou son conseil a également le droit d'exposer librement ses moyens de défense. Quid de ces droits en cas de la répression des violences sexuelles ?

*Pour ce qui est du droit d'être assisté par un conseil*, les droits de la défense, c'est avant tout le droit d'être aidé dans le procès, surtout que la personne poursuivie est « celle qui a justement bien souvent la mauvaise place dans le prétoire »<sup>4</sup>. Devant cette situation de vulnérabilité, il mérite d'être protégé, et contre les accusations du Ministère Public, et contre un éventuel arbitraire du juge en matière de la répression des violences sexuelles.

Une part importante de l'office de l'avocat est de permettre au justiciable de comprendre la procédure et de la faire avancer à son avantage.

L'assistance d'un avocat constitue incontestablement une garantie très importante pour les droits de la défense, en ce sens qu'elle assure le caractère contradictoire du débat judiciaire.

---

<sup>1</sup> Linganga Mongwende, *Op. Cit.*, p. 228.

<sup>2</sup> Soutenu aussi par Matabashi Musole T., *Op. Cit.*, p. 44.

<sup>3</sup> Rubbens A., *Op. Cit.*, p. 163.

<sup>4</sup> Frison-Roche M. A., *Op. Cit.*, p. 421.



Pour qu'il en soit ainsi, le libre choix de l'avocat doit être respecté, en évitant l'écueil du manque d'efficacité de conseil occasionnel intervenant au dernier moment.<sup>1</sup>

La pratique renseigne aussi que le conseil joue pendant le procès le rôle d'interprète particulier auprès de son client qui doit être mis en mesure de comprendre les différents actes de la procédure et les enjeux du procès. Tout compte fait, le caractère particulièrement expéditif de la procédure dans la répression des violences sexuelles semble aller de pair avec de nombreuses violations des droits de la défense. Si le cadre légal peut en être la justification, les contextes socio-politico-économiques actuels du pays ne sont pas en reste.

La focalisation des partenaires en développement, particulièrement à l'est de la RDC, sur les violences sexuelles offre une éloquente illustration du déséquilibre thématique qui caractérise les interventions des acteurs extérieurs dans le secteur de la Justice. La priorisation de la répression des crimes de violence sexuelle de préférence à tous les autres crimes et la nécessité d'appuyer à tout prix le traitement judiciaire de ces crimes ont donné naissance à une sorte de justice humanitaire dont le mécanisme consiste à inciter financièrement les tribunaux – presque tous relevant de la justice militaire – pour qu'ils tiennent des audiences foraines le plus près possible des lieux de commission des crimes. Le fonctionnement de ces audiences foraines laisse cependant à désirer et soulève de sérieuses interrogations sur le respect des règles d'un procès équitable. Les audiences se tiennent généralement en moins d'une semaine, un temps trop court pour un examen approfondi des crimes dont il est question. Ce sont les ONG internationales et nationales de défense des victimes des violences sexuelles qui présentent les premiers éléments de preuve ainsi que les moyens permettant aux audiences de se tenir. Les mêmes ONG fournissent aux victimes des avocats généralement mieux payés que les défenseurs mis d'office à la disposition des accusés. Le procès s'en trouve fortement biaisé puisque l'instruction se fait presque uniquement à charge contre des accusés que la clameur publique condamne déjà à l'avance et qui, du fait de leur appartenance aux milices armées ou aux forces armées gouvernementales – toutes deux connues pour leur brutalité et leur mépris pour les droits des populations civiles –, attirent très peu de sympathie du public<sup>2</sup>.

Notons aussi qu'il résulte de la pratique que le principe du libre choix du défenseur reconnu au prévenu rencontre assez des freins. Certes, le droit d'être assisté par un conseil est un acquis pour les justiciables en général et le prévenu indigène en particulier. Mais l'on ne peut s'empêcher dans une autre paire de manches de « constater la pauvreté économique des justiciables congolais dont le pouvoir d'achat ne permet pas d'avoir accès aux services des avocats ou des défenseurs judiciaires pour assurer efficacement leur droit de la défense »<sup>3</sup>.

Ainsi, le manque de moyens financiers rend difficile le libre choix du conseil dont les

---

<sup>1</sup> Van Dermeersch D., « Le mandat d'arrêt », in *Dejemeppe B., Op. Cit.*, p. 116.

<sup>2</sup> AFRIMAP & OPEN SOCIETY INITIATIVE FOR SOUTHERN AFRICA(OSISA) République démocratique du Congo Le secteur de la justice et l'Etat de droit Un Etat de droit en pointillé Essai d'évaluation des efforts en vue de l'instauration de l'Etat de droit et perspectives d'avenir (Juillet 2013) p.146 disponible sur <http://afrikarabia.com/wordpress/wp-content/uploads/2014/01/RDC-Rapport-Justice-juillet-2013.pdf> (consulté le 20/10/2014)

<sup>3</sup> Meli-Meli J., cité par Matabashi Musole T., *Op. Cit.*, p. 51.

honoraires sont souvent élevés. Par ailleurs, la loi<sup>1</sup> a prévu la possibilité d'une assistance judiciaire gratuite conditionnée par l'indigence<sup>2</sup> avérée du demandeur.

De surcroît, nous l'avons déjà mentionné, lorsque le libre choix du conseil n'est pas effectif, le prévenu subirait le manque d'efficacité d'un défenseur occasionnel commis à sa défense.

Une justice de qualité pour tous et toutes nécessite d'organiser, au bénéfice de la population dans son ensemble, particulièrement pour les personnes vulnérables, un accès au droit et à la justice. Celui-ci ne s'entend pas strictement de l'accès aux instances judiciaires au sens large (Cours, Tribunaux, Parquets, police judiciaire) mais également de l'information [...] Elle vise, en même temps, à participer à la réduction de la pauvreté en permettant aux plus pauvres d'accéder aux droits nécessaires pour être protégés et revendiquer la jouissance de leurs droits humains (droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels).<sup>3</sup>

*Quant au principe de la liberté de la défense*, Ce principe trouve son fondement à l'article 19, alinéa 4 de la Constitution de la RDC du 18 février 2006. Aux termes de cette disposition, la personne poursuivie peut elle-même exposer ses moyens de défense et la jurisprudence a déjà décidé que même lorsqu'il est assisté par son avocat, le juge ne peut sans violer les droits de la défense, refuser d'entendre personnellement le prévenu en ses moyens de défense<sup>4</sup>. En effet, dans sa plaidoirie, l'avocat apprécie librement ce qu'il peut dire pour faire valoir devant la juridiction la cause qu'il plaide et d'assurer un débat contradictoire complet<sup>5</sup>. Rien n'empêche toutefois le juge de l'interrompre s'il estime l'essentiel déjà dit, ou qu'il joue au dilatoire. Cependant, en dehors de ceci, nous avons constaté sur terrain que la répression des violences sexuelles enfreint parfois la liberté de plaidoirie par des interruptions intempestives.

### *3.2.2. Des outils à la disposition du juge : quelques directives d'interprétation<sup>6</sup>*

Face à ces potentielles violations des droits des justiciables et la non prise en compte par les animateurs de l'appareil judiciaire des progrès constitutionnels en matière d'égalité devant la loi en matière de répression des violences sexuelles, deux attitudes sont possibles :

La première consisterait à fustiger cette attitude libéricide en formulant un véritable réquisitoire contre ce qu'il conviendrait de qualifier en ce cas de violation délibérée des droits de la défense en dépit de la volonté du législateur de mettre fin à la marginalisation judiciaire.

On s'avisera néanmoins que cette situation n'est pas le propre de notre pays, la justiciabilité des droits de l'homme dans l'ordre interne a souvent fait l'objet des fortes résistances des Cours et tribunaux.

---

<sup>1</sup> Voir l'article 43 de l'Ordonnance-loi n°79-028 du 28 septembre 1979 précitée.

<sup>2</sup> Dans la pratique, l'on exige des impétrants un certificat d'indigence délivré par les autorités communales avant de leur accorder le bénéfice du *pro deo*.

<sup>3</sup> Ministère de la Justice/RDC Politique Nationale de Réforme de la Justice 2017-2026(2017). p.11

<sup>4</sup> Kinshasa, 28 août 1968, RPA 602/2921, inédit ; cité par Linganga Mongwende, *Op. Cit.*, pp. 266-267.

<sup>5</sup> Linganga Mongwende, *Op. Cit.*, p. 269.

<sup>6</sup> Nyaluma Mulagano A., Le juge congolais et le principe d'égalité : Sort des droits de la femme dans la jurisprudence du tribunal de grande instance de Bukavu, disponible sur : [www.arnold-franz.pdf](http://www.arnold-franz.pdf), [consulté le 20 mai 2016 à 14 heures 28 minutes].

Il suffit à cet effet de voir la résistance du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation Belges ou Français face aux décisions de la Cour Européenne des droits de l'homme. Il fallut parfois que ladite cour censure plusieurs fois le même comportement avant que l'une ou l'autre juridiction ne s'aligne. Un procureur Italien<sup>1</sup> est allé jusqu'à proposer la suppression du droit d'appel en vue de limiter le pouvoir de contrôle de la Cour Européenne sur le respect des garanties du procès équitable. Voilà pourquoi nous avons<sup>2</sup> opté<sup>3</sup> pour la seconde attitude qui consiste à accorder un bénéfice de doute au juge en considérant que les innovations intervenues demandent un temps d'intériorisation. Habitué à appliquer la loi et la coutume, il devra comprendre qu'il appliquera désormais en priorité les traités internationaux régulièrement ratifiés et ce conformément à l'article 153 de la Constitution et de surcroît les droits subjectifs contenus dans la Constitution.

Voilà pourquoi nous proposons quelques directives d'interprétation qui devrait aider un juge soucieux de remplir ses missions constitutionnelles et conventionnelles en matière de lutte contre la discrimination devant la loi :

*Donner effet à la primauté de la Constitution, donner effet direct à l'application de l'article 153 de la Constitution, faire priorité aux traités internationaux, écarter les lois contraires à la Constitution ou aux Traités, Faire une Interprétation conforme à l'esprit de la loi et enfin mettre en jeu la responsabilité de l'Etat pour faute de ses préposés.*

La doctrine renseigne<sup>4</sup> que « les juridictions internes peuvent invoquer la Charte africaine à deux titres soit comme fondement légal applicable, ouvrant ainsi un recours, soit servir de guide en matière d'interprétation ». Ceci est vrai pour les autres instruments internationaux ainsi que pour les droits subjectifs qui découlent de la Constitution<sup>5</sup>.

## Conclusion

« Je rassure les justiciables que je n'épargnerai aucun effort pour que leur droit fondamental à la bonne justice, à une justice indépendante et impartiale, leur soit assurée par les juges de mon ressort... »  
Kahungo Kalambayi Eu. op. cit. p.16

Au terme de cet article consacré à l'examen de la problématique de l'applicabilité du droit à l'égalité devant la loi en matière de répression des violences sexuelles en Droit congolais, il fut possible d'esquisser l'état actuel des droits de la défense tant eu égard à la loi que par rapport

---

<sup>1</sup> Van Drooghenbroeck J. F., Cours des Garanties du procès équitable, Master Complémentaire en Droits de l'homme, Académie Louvain, 2007-2008, cité par Nyaluma Mulagano A., *Op. Cit.*, p. 26.

<sup>2</sup> Nyaluma Mulagano A., *Op.Cit.* p. 26.

<sup>3</sup> Sans pour autant en constituer une cause de justification.

<sup>4</sup> Viljoen Fr., « L'application de la charte africaine des droits de l'homme et de peuples par les autorités Nationales en Afrique australe et orientale » in Flauss J et Abdelgawad, Elisabeth Lambert (dir.), *L'application nationale de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples*, Bruylant, Paris, 2004 citée par Nyaluma Mulagano A., *Op. Cit.*, p. 26.

<sup>5</sup> Kabati Ntamulanga Chr., « La convention de Rome portant statut de la CPI à l'épreuve de la souveraineté étatique » In *Les Cahiers du Cedimes* Vol. 16-N°4, 2021, pp.255-256.

à la pratique judiciaire en RDC.

Certes, les violences sexuelles sont extrêmement graves au point qu'elles peuvent troubler la paix et la sécurité internationales lorsqu'elles sont commises dans le cadre du génocide, des crimes contre l'humanité, ou des crimes de guerre. Et si à tout hasard, il nous est demandé de choisir qui soutenir entre la victime survivante des violences sexuelles et le délinquant prédateur sexuel patenté, il va sans dire que nous soutenons et plaidons pour le respect et la protection des droits des victimes et réclamons à cor et à cri le châtement des délinquants sexuels. Loin de faire l'apologie de la liberté du délinquant, cette étude est un plaidoyer pour un droit pénal solide, pour le respect de la procédure pénale en vue d'un procès équitable pour une justice pour tous : de la victime comme du délinquant, du juge comme de la société entière...

« La manière dont on traite la plainte et la victime pourrait tout à fait être améliorée sans qu'elle porte atteinte ni à la présomption d'innocence, ni aux droits de la défense de manière générale. Cela rendrait même le procès plus équitable. Il ne l'est pas aujourd'hui. »<sup>1</sup>

Les effets pervers se manifestent parfois dans la façon dont l'instruction est menée ; au point que les abus ne sont pas exclus, par moment, il y a une sorte de discrimination, pour ne pas dire acharnement, contre les suspects. Ces derniers se voient traités avec mépris comme si pour eux le principe était celui de présomption de culpabilité. Ce qui ne permet pas forcément à l'innocent d'éviter d'être victime d'une erreur judiciaire, et au coupable de faire valoir ses moyens de défense de façon à ce que la peine qui sera éventuellement prononcée contre lui soit équitable.

Face au lobbying des ONGs<sup>2</sup> accompagnatrices des victimes, cet appui externe est un soutien utile mais il doit respecter les exigences de la justice et de la vérité, au risque de soumettre la démarche du juge à l'émotion, au tempérament, aux intérêts de classe, voire au zèle de la victime.<sup>3</sup>

Pourtant, l'un des droits de la défense le plus fondamental reste le droit à l'égalité devant la loi et devant les cours et tribunaux condamnant ainsi la discrimination tant dans la législation que dans la pratique.

Dans ce contexte, l'incertitude dans la façon de conduire le procès en toute équité va conduire à un droit de nature à créer une insécurité juridique au sein de la communauté, s'écartant de sa vocation première qui est le procès équitable pour une paix sociale.

Pour assurer les droits de la défense, la justice doit inspirer confiance aux justiciables à travers les acteurs judiciaires et, mettre en œuvre l'obligation de rendre justice au cœur de la conscience professionnelle. Juridiquement, cela doit impliquer une administration rationnelle, transparente et efficace de la justice. Dans sa mercuriale du 26 juillet 2020 Mme le Procureur Général près la Cour d'Appel du Sud-Kivu rappela ce qui suit : « Nous attendons de chaque

---

<sup>1</sup> Tuailon-Hibon ÉL., « On peut défendre à la fois les femmes et la présomption d'innocence » disponible sur <https://www.actu-juridique.fr/conv-edh/elodie-tuailon-hibon-on-peut-defendre-a-la-fois-les-femmes-et-la-presomption-dinnocence/> consulté le 14 /01/2022

<sup>2</sup> AFRIMAP & OSISA *op. cit.* p.146.

<sup>3</sup> Cifende K. et Smis St., *Code international africain*, 2ème édition, Larcier, Bruxelles, 2013, p. i.

agent un comportement exemplaire, digne d'une collaboration franche. De notre part, dans les limites de responsabilités qui sont les nôtres, nous nous emploierons à garantir un bon climat de travail empreint d'appréciation égalitaire au sein de notre ressort. Il n'y' aura dans notre relation de travail, ni Femme, ni Homme qui soit traité sur une base discriminatoire. Cependant, le mérite de chaque agent ou de chaque collaborateur le distinguera »<sup>1</sup> (*sic*).

Face aux potentielles violations des droits des justiciables et à la non prise en compte par les animateurs de l'appareil judiciaire des progrès constitutionnels en matière d'égalité devant la loi en matière de répression des violences sexuelles, une attitude est possible : elle consisterait à fustiger cet agissement liberticide en formulant un véritable réquisitoire contre ce qu'il conviendrait de qualifier de violation des droits de la défense nonobstant la volonté du législateur de mettre fin à la marginalisation judiciaire.

C'est dans ce contexte que le juge pendant son instruction doit éviter toute situation pouvant l'amener à abuser des privilèges légaux et procéduraux reconnus au prévenu. Il doit résister aux diverses pressions politiques, économiques et sociales, prononcer des justes peines. Et, de ne priver de leurs libertés que ceux dont les indices de culpabilité exigent qu'ils en soient privés pour la meilleure administration de la justice.<sup>2</sup>

En définitive, il y a lieu de constater que :

« La pratique judiciaire pose de nombreux problèmes qui ne sont pas ceux du gouvernement des juges mais plutôt de la disparité des pratiques, d'un risque de dispersion dans des tâches multiples et d'une inefficacité persistante.

Lorsqu'il doit composer avec une demande de justice foisonnante et de plus en plus diverse, le juge se voit acculé à accommoder des prétentions opposées, sous la contrainte de la règle et sous l'horizon de l'équité et de la justice. Le rôle consiste à comprendre une situation, dans le sens étymologique de la lire au regard de principes, en poursuivant une finalité assignée par la loi. Chaque décision de justice est le siège d'une réflexion sur ce que veut dire aujourd'hui une « société juste ». Le juge poursuit moins des objectifs d'action que des horizons de justice concrets qu'il propose à la société au moyen de ses jugements – jugements par lesquels le juge s'expose aussi bien à la critique qu'à l'approbation. Et ses choix cessent d'être discrétionnaires à partir du moment où ils sont assumés, exposés et argumentés ».<sup>3</sup>

Comme nous l'avons indiqué en introduction de la présente étude, les droits de défense

---

<sup>1</sup> Ibalayam Alas M.-J., *Le Magistrat du parquet et son rôle judiciaire*, Mercuriale prononcée par Mme le Procureur Général près la Cour d'Appel du Sud-Kivu le 26 juillet 2020, Bukavu, p.17.

<sup>2</sup> A propos du dysfonctionnement de l'appareil judiciaire congolais lire Chr. Kabati Ntamulenga « Les Limites de la compétence « *ratione temporis* » de la C.P.I. et les mécanismes de lutte contre l'impunité en RDC » In *Les Cahiers du Cedimes* Vol. 16-N°3 2021, pp 16-18 ; Kabati Ntamulenga Chr., « La convention de Rome portant statut de la CPI à l'épreuve de la souveraineté étatique », *op. cit.*, pp. 255-256.

<sup>3</sup> Rapport de la mission de réflexion confiée par Madame Christiane Taubira, garde des Sceaux, à l'Institut des hautes études sur la justice, sur l'évolution de l'office du juge et son périmètre d'intervention Rapport de l'IHEJ, la prudence et l'autorité / L'office du juge au XXIe siècle, mai 2013 pp.17-18 disponible sur [https://www.ihej.org/wp-content/uploads/2013/07/rapport\\_office\\_du\\_juge\\_mai\\_2013.pdf](https://www.ihej.org/wp-content/uploads/2013/07/rapport_office_du_juge_mai_2013.pdf), (consulté le 5 janvier 2022)

constituent une série de prérogatives de défense accordées à celui qui est partie à une instance judiciaire. Ils constituent en définitive, une notion juridique de plus haut intérêt pour la justice et pour le prévenu, non seulement pour la répression du viol ainsi que toutes les infractions voisines mais, doivent aussi être considérés dans la répression de toutes les autres infractions en général.

Le champ de recherche étant toujours ouvert, il est plein de curiosité, cependant c'est à ce niveau que nous avouons avoir laissé nos lecteurs sur la soif de décortiquer d'autres aspects du présent sujet.

## **Bibliographie**

### **A. Textes officiels**

- Constitution de la RDC du 18 février 2006, telle modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, in Journal Officiel de la RDC, 52<sup>ème</sup> année, n° spécial du 1er Février 2011.
- Loi N° 06/019 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le Décret du 06 août 1959 portant Code de Procédure Pénale Congolais.
- Ordonnance-Loi n°78 -001 du 24 février 1978 relative à la répression des infractions flagrantes, in les Codes Larcier, Droit civil et judiciaire, Tome I.
- Décret du 30 Janvier 1940 portant Code Pénal Congolais tel que modifié et complété par la Loi n° 06/018 du 20 juillet 2006.
- Décret du 6 août 1959 portant Code de procédure pénale tel que modifié et complété par l'Ordonnance –Loi n° 82-016 du 31 mars 1982, in Journal Officiel du Zaïre, n°7, 1er avril 1982.

### **B. Jurisprudence**

- Tribunal, 1ère instance, Kinshasa, 28 décembre 1968, RPA 462/9028, inédit.
- Tribunal, 1ère Instance, Kinshasa-Gombe, 29 juin 1976, RP 7420, inédit ; 1er février 1977, inédit.
- Tribunal, 1ère instance, Kinshasa, 7 avril 1977, RPA 7193, inédit RP 8101, inédit, 18 mai 1978, RP 8990, inédit.
- Tribunal, 1ère instance, Kinshasa, 28 août 1978, RP 7321/4947, inédit.
- Tribunal de Grande Instance de Kinshasa, 14 mai 1979, RPA 7322, inédit.
- Cour Suprême de Justice, 7 Juillet 1979, RPA 13, in B.A.
- Tribunal Militaire de Garnison de Goma, RP 227/08 du 18 janvier 2008, inédit
- Tribunal de Grande Instance de Goma, R.P. 19 064 du 05 novembre 2008, inédit.
- Tribunal de Grande Instance de Bukavu, R.P. 11.261, inédit.

### **C. Ouvrages**

- Braeckman, Col., L'homme qui répare les femmes-violences sexuelles au Congo : le combat du docteur Mukwege, GRIP André Versaille, 2012.
- Chambon P., Le juge d'instruction, 4ème éd., Paris, Dalloz, 1997.
- Cifende K. M. et Smis St., Code du droit international africain, 2ème édition, Bruxelles, Larcier, 2013.
- Haus J.J., Principes généraux du droit pénal belge, 2ème éd., T1, Bruxelles, 1874

- Ibalayam Alas M.-J., *Le Magistrat du parquet et son rôle judiciaire*, Mercuriale prononcée par Mme le Procureur Général près la Cour d'Appel du Sud-Kivu le 26 juillet 2020, Bukavu, 2020.
- Kahungo Kalambayi Eu., *Discours du premier président de la Cour d'Appel du Sud-Kivu à l'occasion de sa prestation de serment statutaire à Bukavu, le 29 août 2020* Cour d'appel du Sud Kivu, Bukavu, 2020.
- Kilala Pene -Amuna G., *Attribution du Ministère public et procédure pénale*, T1, Kinshasa, Amuna, 2006.
- Larguier J., *La procédure pénale*, 6ème éd., Paris, PUF, 1963.
- Larguier J., *Procédure pénale*, 13ème éd., Paris, Dalloz, 1991.
- Levasseur G., Chavanne A. et Montreuil J., *Droit pénal général et procédure pénale*, 10ème éd., Paris, Sirey, 1991
- Linganga Mongwende, *Les droits de la défense devant les juridictions répressives de Kinshasa*, Thèse académique, Université Libre d'Amsterdam, 1998, Inédit.
- Luzolo Bambi Lessa, E.-J., *Traité de Droit judiciaire : la justice congolaise et ses institutions*, Presses Universitaires du Congo (PUC), Kinshasa, 2018.
- Matadi Nenga G., *La question du pouvoir judiciaire en RDC*, Kinshasa, éd., droit et idées nouvelles, 2001.
- Ministère de la Justice/RDC Politique Nationale de Réforme de la Justice 2017-2026, 2017.
- Muhindo Malonga T. et Muyisa Musubao M., *Méthodologie juridique*, P.U.G, Butembo, 2010.
- Mukendi Tshidja – Menga F., *Commentaire du Code de Procédure Pénale militaire*, Kinshasa, Février-Mars 2007.
- Pradel J., *Procédure pénale*, Tome I, 9ème éd., Paris, CUJAS, 1997.
- Raymond et Jean V., *Lexique de termes juridiques*, V° Liberté provisoire, 11ème éd., Paris, Dalloz, 1998.
- Rubbens A., *Le droit judiciaire congolais : L'instruction criminelle et la procédure pénale*, Tome III, Bruxelles, Larcier, 1965.
- Wasso Misona J., *Droit constitutionnel I La constitution de l'Etat de droit en droit comparé (Théorie Générale)*, Goma, PULPGL, 2020, p. XI
- Wolfgang Von Goethe D. J., *Faust : tragédie de M. de Goethe*, Bruxelles, J.P Méline, 1833.

#### **D. Articles, rapports et sources électroniques**

- Dejemeppe B. et Tulkens F., « L'esprit de justice, histoire et actualité de la détention préventive », in *Dejemeppe B.* (direction de), *La détention préventive*, Bruxelles, Larcier, 1992.
- Tuailon-Hibon ÉL. « On peut défendre à la fois les femmes et la présomption d'innocence » disponible sur <https://www.actu-juridique.fr/conv-edh/elodie-tuailon-hibon-on-peut-defendre-a-la-fois-les-femmes-et-la-presomption-dinnocence/> consulté le 14 /01/2022
- Frison-Roche M.A., « Les droits de la défense en matière pénale » in T. Revet et alii, *Droits et libertés fondamentaux*, 4ème éd., Paris, 1997.
- Kabati Ntamulanga Chr., « Les Limites de la compétence « ratione temporis » de la C.P.I. et les mécanismes de lutte contre l'impunité en RDC » In *Les Cahiers du Cedimes*, Vol. 16-N°3 2021, pp 9-34.
- Kabati Ntamulanga Chr., « la convention de Rome portant statut de la CPI à l'épreuve de la souveraineté étatique » In *Les Cahiers du Cedimes*, Vol. 16-N°4, 2021, pp. 242-262
- Kabati Ntamulanga Chr., "Les droits de l'accusé au cours de l'instruction pré-juridictionnelle" in *Paroles de Justice Revue Annuelle de Doctrine (2009) RCN Justice & Démocratie (RDC-Belgique)*, pp. 50-58.
- Kabati Ntamulanga Chr., "The impunity for mass rape in the DRC as a threat to Peace and International Security" <http://www.athirtyeight.com/2013/06/volume-2-issue-2.html>
- Kamto M., *Charte africaine, instruments internationaux de protection des droits de l'homme*,

constitutions nationales : articulations respectives ; Jean-François Flauss et Elisabeth Lambert-Abdelgawad (dir.) in L'application nationale de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, Bruylant, Bruxelles, 2004.

- Lunda Bululu V. 'Les juridictions congolaises et l'application des conventions internationales relatives aux droits de l'homme.' In : Salmon, A. Droit du pouvoir, pouvoir du droit: Mélange offerts à Jean Salmon. Bruxelles : Bruylant, (2007) 983-1004.
- Mbiango Kekese B., « Discours du Premier Président de la Cour Suprême de Justice » in Revue pénale congolaise, n°01, janvier – juin 2004, pp. 128-136
- AFRIMAP & OPEN SOCIETY INITIATIVE FOR SOUTHERN AFRICA (OSISA) République démocratique du Congo Le secteur de la justice et l'Etat de droit Un Etat de droit en pointillé Essai d'évaluation des efforts en vue de l'instauration de l'Etat de droit et perspectives d'avenir (Juillet 2013) p.146 disponible sur <http://afrikarabia.com/wordpress/wp-content/uploads/2014/01/RDC-Rapport-Justice-juillet-2013.pdf> (consulté le 20/10/2014)
- Coalition pour la Convention sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes « C.CEDEF », Rapport alternatif sur la mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Mars 2016, disponible sur [www.int-cedaw-ngo-cod-13298-F.pdf](http://www.int-cedaw-ngo-cod-13298-F.pdf) [consulté le 20 décembre 2017 à 14heures 44 minutes], inédit.
- GLOBAL RIGHTS, Le Monitoring du Système Judiciaire : « Un manuel pratique à l'usage des moniteurs de la société civile congolais », Kinshasa, 2008, disponible sur [www.manual-on-monitoring-the-judiciary-Global-righths-rdc.pdf](http://www.manual-on-monitoring-the-judiciary-Global-righths-rdc.pdf) [consulté le 10 mai 2017 à 10 heures 26 minutes] ;
- IDEABORN, « Rapport final d'évaluation de Projets de prévention et de réponse aux violences sexuelles dans 5 provinces de la RDC », inédit ;
- Nyaluma Mulagano A., « Le juge congolais et le principe d'égalité : sort des droits de la femme dans la jurisprudence du tribunal de grande instance de Bukavu », (inédit), disponible sur : [www.arnold-franz.pdf](http://www.arnold-franz.pdf), [consulté le 20 mai 2016 à 14 heures 28 minutes].
- PHR & COLUMBIA/SIPA Report: Barriers to Justice: Implementating Reparations for Sexual Violence in the DRC (2013)
- Rapport de la mission de réflexion confiée par Madame Christiane Taubira, garde des Sceaux, à l'Institut des hautes études sur la justice, sur l'évolution de l'office du juge et son périmètre d'intervention Rapport de l'IHEJ, la prudence et l'autorité / L'office du juge au XXIe siècle, mai 2013 pp.17-18 disponible sur [https://www.ihej.org/wp-content/uploads/2013/07/rapport\\_office\\_du\\_juge\\_mai\\_2013.pdf](https://www.ihej.org/wp-content/uploads/2013/07/rapport_office_du_juge_mai_2013.pdf) (consulté le 5 janvier 2022)
- Rapport du Credda/ULpgl sur l'impact du projet 'Genre et Justice/HEAL africa et l'identification des obstacles socioculturels qui bloquent l'accès à la justice des survivants des violences sexuelles'', ULPGL, avril 2012, inédit.

## F. Notes de Cours

- Bayona Ba Meya N.A., Cours de procédure pénale, G2 Droit, UNIKIN (inédit), 2001-2002.
- Kavundja Maneno, T., Droit judiciaire congolais tome I. Organisation et compétences judiciaires, 7ème édition, Université de Goma (UNIGOM), Faculté de Droit, (inédit) 2014, p.11.
- Nyaluma Mulagano A., Cours des Garanties du procès équitable, Master en Droits de l'homme, UCB (inédit), 2016-2017.
- Van Drooghenbroeck J. F., Cours des Garanties du procès équitable, Master Complémentaire en Droits de l'homme, Académie Louvain (inédit), 2007-2008.
- Van Drooghenbroeck S., Cours de Dimensions collectives des droits de l'homme, Master Complémentaire en Droits de l'homme, Académie Louvain(inédit), 2007-2008.



# LES PAYS EMERGENTS : NOTE TECHNIQUE EXPLORATOIRE EMERGING COUNTRIES: EXPLORATORY TECHNICAL NOTE

Jean-Pierre Frey

Université Pierre Mendès France (Grenoble II), France

jeanpierrefrey956@outlook.es

## Résumé

*Cette note exploratoire présente une technique pour construire une typologie des économies mondiales en 3 classes : les Pays en développement (PVD) ; les pays Emergents et les Pays développés (PD). A partir de ce découpage, on tente, pour l'année 2019, à l'aide d'une régression logistique de 3 modalités, d'évaluer les probabilités qu'une économie saute d'une modalité à une autre vers le haut (amorce d'un décollage) ou vers le bas (amorce d'un recul). L'analyse a posteriori des stratégies à mettre en œuvre pour obtenir de tels résultats devrait s'en suivre. En perspective, cette technique, répétée de période en période, permettrait de suivre l'évolution au cours du temps de la typologie des économies mondiales.*

**Mots Clés :** Développement économique ; Pays Emergents ; typologie des économies mondiales ; Décollage ; régression logistique

## Abstract:

*This exploratory note presents a technique for constructing a typology of world economies in 3 classes: under developing countries; Emerging countries and Developed countries: From this typology, we try, for the year 2019, using a logistic regression of 3 modalities to evaluate the probabilities that an economy jumps from one modality to another upwards (start of take-off) or down (initiate recoil). The a posteriori analysis of the strategies to be implemented to obtain such results should follow. In perspective, this technique, repeated from period to period, would make it possible to follow the evolution over time of the typology of world economies.*

**Keywords:** economic development; Emerging countries, typology of world economies; Take-off; logistic regression

**Classification JEL :** O11

## Introduction :

Cette note méthodologique est essentiellement empirique. Elle ne cherche pas à expliquer mais à constater, à partir de critères connus-basés essentiellement sur la convergence des économies en manque de croissance économique vers celle des pays Développés sur l'état actuel des économies mondiales (Berthélemy, 2006). Rechercher la convergence souhaitable des niveaux de revenu par habitant pour les économies défaillantes n'implique en rien de savoir comment elles peuvent obtenir leur développement (De Janvry A., Sadoulet E., 2013). Il est donc possible de repérer les pays émergents sans pour autant être contraint d'expliquer la manière d'obtenir leur développement. De fait, il n'existe pas de recette universelle pour impulser le

développement économique. Les stratégies de développement sont multiples pratiquement autant qu'il y a d'économies.

Il n'y a pas de liste officielle des pays Emergents - laquelle d'ailleurs, si elle existait, évoluerait lentement au cours du temps mais seulement des classements à géométrie variable fonction essentiellement des perspectives d'investissements de chaque groupe financier. La naissance de l'émergence (du décollage) renvoie à une situation de rattrapage de ces économies par rapport aux pays développés laquelle cependant repose sur des caractéristiques acceptées par tous « ...l'importance croissante de la production industrielle au détriment de l'économie agraire, l'ouverture au marché mondial et aux capitaux étrangers...ainsi qu'à une évolution de la structure sociale «... Du système juridique et politique vers plus de justice...et un changement des mentalités et des habitudes de vie et de consommation... » (L'Habouz, 2020).

Il s'agit d'établir dans un premier temps un classement des économies en trois groupes selon leur niveau de développement : Les pays en Développement (PVD) ; les pays Emergents (Em.) et les économies Développées (PD) - en fonction de leur évolution depuis les années 50 (noyau dur de l'analyse) et d'en examiner, pour une année donnée (2019 en l'occurrence), à la lumière d'une panoplie de variables appropriées, les tendances (probabilités à posteriori) à la stabilité ou à l'évolution (le recul ou l'avancement) des économies d'une modalité à l'autre. A noter qu'à ce niveau, l'examen des façons d'obtenir le développement de ces économies n'est pas en cause. Ces résultats seraient au contraire le point de départ d'une nouvelle recherche à partir maintenant d'un terrain assaini.

La typologie de pays en trois classes utilise une double série de données statistiques sur longue période des revenus par habitant PPA de Maddison (Maddison, 2010) et de la Banque Mondiale (The World Bank, 2020) ainsi que sur l'analyse de la tendance au changement de classe des pays au moyen d'une régression logistique multinomiale (Rakotomalala, 2009) qui comprend une variable dépendante de trois modalités correspondant aux trois classes de la typologie et d'une série de 18 variables explicatives.

## **1. Technique exploratoire des pays Emergents**

La classification de l'ensemble des pays du monde en 3 catégories : Pays Développés ; Pays Emergents et Pays en Voie de développement (PVD) a été obtenue à partir de 2 séries de données :

- Les tables statistiques de Maddison de 2010 (Maddison, 2010) desquelles ont été extraits pour chacun des pays du monde le PIB par habitant PPA (en dollars international Geary-Khamis de 1990) pour les années 1950, 1988 et 2008 : Ces données ont permis de calculer les taux moyens de croissance annuels du PIB par habitant de ces pays sur une période de 58 années 1950- 2008
- Les classifications analytiques des pays du monde par Revenu National Brut par habitant (RNB par Habitant) en dollars US selon la méthodologie « Atlas » de la Banque Mondiale (The World Bank, 2020) desquelles ont été extraites les données des années 1987, 2000,2010 et 2019.
  - La classification des économies de la Banque Mondiale contemple par année et par pays 4 niveaux de RNB/habitant durant la période 1987-2019.

- Les Faibles Revenus (L)
- Les Revenus intermédiaires Inférieurs (LM)
- Les Revenus intermédiaires Supérieurs (UM)
- Les Revenus élevés (H)

Cette double série de données -Maddison (Maddison, 2010) et Banque Mondiale (The World Bank, 2020)) - permet de dresser une typologie en 3 catégories des pays du monde :

- Les pays Développés : sont ceux qui ont atteint des niveaux de hauts RNB/habitant (H) pour au moins 3 des 4 années sélectionnées par nos soins des données de la Banque Mondiale (1987, 2000, 2010 et 2019)<sup>1</sup>. Les taux moyen de croissance annuelle du PIB par habitant durant la période 1950-2008 (calculés à partir des données de Maddison) pouvant être égaux, supérieurs ou inférieurs à celui des Etats Unis. Bien que ne répondant pas strictement à ce critère, la Corée du Sud a été ajoutée à cette liste car il a atteint un haut RNB/habitant dès 2001.
- Les pays Emergents : Sont ceux dont les taux moyens de croissance annuels sur la période 1950-2008 (selon les données de Maddison) doivent être supérieurs à celui des Etats Unis et ont déjà atteint des Revenus Moyens Supérieurs (UM) durant 2 années au moins des 4 années<sup>2</sup> sélectionnées de la Banque mondiale (1987, 2000, 2010 et 2019).
  - Le Mexique est un cas limite de pays Emergent car s'il est vrai qu'il a bien atteint le niveau des Revenus Moyens Supérieurs (UM) son taux moyen de croissance annuel du PIB/habitant sur la période 1950-2008 de Maddison est égal (et non supérieur) à celui des Etats Unis
  - L'Indonésie est aussi un cas limite non pour le taux moyen de croissance annuel du PIB/habitant pendant la période 1950-2008 lequel est bien supérieur à celui des Etats Unis (3.0% contre 2.1%) mais parce qu'il n'a atteint le niveau « UM » du RNB/habitant qu'en 2019.
- Les pays en Voie de Développement sont ceux qui ont soit des taux moyens de croissance du PIB/habitant sur la période 1950-2008 de Maddison inférieurs à celui des Etats Unis ou sont ceux qui n'ont pas réussi encore à atteindre le niveau des Revenus Moyens Supérieurs (UM) pendant les 4 années considérées issues de la Banque Mondiale (1987, 2000, 2010, 2019). A cet égard, le cas de la Tunisie est limite car son taux moyen de croissance du PIB/habitant sur la période est élevé (3.0%) mais qu'il n'a pas encore atteint en 2019 le Revenu Moyen Supérieur (UM).

Cette typologie des économies du monde est en évolution permanente sur courtes périodes :

Les pays émergents les plus dynamiques (ceux à forte croissance du PIB/tête PPA a prix constant sur une longue période) comme la Chine (4.8% entre 1950 et 2008), la Botswana (4.6%), la Thaïlande (4.2%) ou la Malaisie (3.3%) vont certainement sortir rapidement vers le haut, et intégrer la liste des pays Développés. A l'inverse, les pays actuellement émergents

---

<sup>1</sup> Les 4 années sélectionnées par nos soins (1987, 2000, 2010, 2019) couvrent toute la période pendant laquelle la Banque Mondiale fournit annuellement et par pays les 4 niveaux de RNB/habitant (1987-2019).

<sup>2</sup> Dire qu'un pays a atteint un niveau déterminé de RNB/habitant -parmi les 4 niveaux fournis par la Banque Mondiale- durant 2 ou 3 des 4 années considérées par nos soins signifie qu'il a atteint ce niveau pendant 1 à 2 décennies.

moins dynamiques comme, par exemple, la Jordanie (2.1%) ou la Lybie (2.2%) risquent fort sous peu de rejoindre les pays en Voie de Développement. Enfin, les pays en Voie de Développement qui ont, pour le moment, un niveau de RNB/habitant insuffisant mais un taux de croissance du RNB/habitant supérieurs à celui de Etat Unis tels que Myanmar (3.6%), le Cambodge (2.9%), L'Inde (2.9%), l'Egypte (2,5%), le Sri Lanka (2.4%) ou le Pakistan (2.2%) peuvent dans peu de temps prétendre à être des pays émergents.

Cette typologie repose sur des taux de croissance du PIB/habitant sur longue période (1950-2008) et sur la classification de la banque Mondiale en 4 niveaux du RNB/habitant également sur longue période (1987-2018). Cependant, ces taux de croissance par habitant ne sont que quelques-unes des variables, certes indispensables, pour caractériser l'évolution du développement économique des pays Emergents. Ces taux voilent en effet les caractéristiques saillantes de leur développement économique : ceux (ces pays) qui ont déjà entrepris leur révolution agraire, promus l'industrialisation, généralisés la scolarité de la population et stimulés une ampliation de leur ouverture sur l'extérieur accompagnée généralement d'une amélioration de leur gouvernance (Zribi, 2019).

L'insuffisance (la pauvreté) des taux moyen de croissance annuelle du PIB par habitant pour caractériser le développement économique des pays considérés dans l'analyse apparaît pleinement dans le cas des pays pétroliers. La typologie des économies du monde de cette analyse intègre en effet les 14 les pays pétroliers de l'OPEP. Malgré leur richesse ces économies brillent par leur absence de dynamisme : 9 d'entre eux (Algérie, Angola, Congo, Equateur, Gabon, Indonésie, Irak, Nigeria et Venezuela) sont des pays en Voie de Développement et deux des trois pays qui intègrent les pays développés (pour être des pays à forts RNB par habitant) ont cependant des taux de croissance du PIB/tête extrêmement faibles -Emirats Arabes Unis (0.0%) - voire négatifs Qatar (-1.0%) sur longue période (Table 1). Quant aux 2 pays considères comme émergents 2 d'entre eux ont des taux a peine supérieure à ceux des Etats Unis - (Iran (2.4%) et Lybie (2.2%).

*Tableau 1 : PIB par habitant aux prix de 1990 en dollars internationaux Geary-Khamis selon Maddison 2010*

<b>Pays</b>	<b>1950 (\$ internationaux Geary-Kramis de 1990)</b>	<b>2008 (\$ internationaux Geary-Kramis de 1990)</b>	<b>Taux moyen de croissance annuel %</b>
Qatar	30.387	17.311	-1.0
Émirats arabes Unis	15.798	15.589	0.0
Arabie Saoudite	2.231	8.435	2.3
Etats Unis	9.561	31.178	2.1
Moyenne Mondiale	2.111	7.614	2.2

Enfin, des 214 pays considérés initialement seuls **123 ont été retenus : 73 PVD, 23 économies émergentes et 27 PD**. Les 91 pays exclus comprennent : les 14 pays pétroliers ainsi que 77 économies pour lesquelles la perte de données et/ou de pays est consécutive au croisement des banques de données de Maddison et de la Banque Mondiale.

Une fois déterminée le noyau dur de cette typologie sur longue période basée sur une double caractéristique des pays (taux de croissance du RNB par habitant et niveau de Revenu National par habitant du pays) on examinera son comportement, pour l'année 2019, à partir d'une régression logistique multinomiale de 3 modalités (PVD, Pays Emergents et PD) et un éventail de variables explicatives sensées caractériser l'émergence de ces économies.

## 2. Exploration de la tendance de la typologie des économies mondiales pour l'année 2019.

Pour les données de l'année 2019, et seulement pour cette année-là, on décrit tout d'abord la technique utilisée (régression logistique) pour la prospection puis on expose les résultats obtenus à l'aide du logiciel SPSS 25, lequel permet d'explicitier non seulement le logit des pays Emergents mais aussi la significativité globale de la régression ainsi que celle de ses coefficients Enfin et, pour terminer, on donne une interprétation desdits coefficients pour l'ensemble des pays Emergents et on cherche à comprendre l'origine des variations de modalités induites par les probabilités a posteriori de certaines de ces économies (Annexe III).

L'idée centrale étant finalement que, compte tenu des tendances au changement de modalité de certains pays de la typologie observées pour l'année 2019, de renouveler cette expérience d'année en année ou de période en période afin de mettre en évidence d'éventuels changements durables de la typologie.

### 2.1. La technique utilisée pour la prospection

Cette prospection pour l'année 2019 utilisera une régression logistique multinomiale appliquée à un échantillon représentatif des économies mondiales de 93 pays<sup>1</sup> (Annexe I) au moyen d'une variable dépendante de très modalités : 56 Pays en Voie de Développement (PVD) ; 17 Pays Emergents (Em) ; 20 Pays Développés (PD).

Les 18 descripteurs, c'est-à-dire les 18 variables explicatives (la plupart d'entre elles sans dimension ou exprimées en dollars courants de la Banque Mondiale) considérées dans la régression logistique multinomiale pour l'année 2019 sont les suivantes :

#### POPULATION

- Le **Taux moyen de croissance de la population (%) sur la période 2000-2019<sup>2</sup>**

La valeur de cette variable est liée pro ou prou au niveau atteint par ce pays dans sa transition démographique (le passage d'un régime démographique à mortalité et à natalité élevées à un régime à mortalité et à natalité faibles). Il caractérise tant les pays Développés qui ont déjà terminé leur transition que les pays en voie de Développement

---

1 L'échantillon est obtenu à partir d'une population initiale de 123 pays subdivisée en 3 groupes : 73 pays en développement ; 23 pays Emergents et 27 pays développés.

La formule donnant la dimension de l'échantillon par stratification est :  $n_i = n \cdot (N_i/N)$  avec  $n = Nz^2 pq / (d^2(N-1) + z^2 pq)$  ;  $N = 123$  pays ;  $n_1 = 73$  pays en développement ;  $n_2 = 23$  pays émergents et  $n_3 = 27$  pays Développés

$p = 0.5$  ;  $q = 0.5$  ;  $z = 1.96$  (niveau de confiance de 95%) ;  $d = 0.05$  (erreur admise) ; avec  $N = 123$  on obtient :  $n = 93$  avec  $n_1 = 56$  ;  $n_2 = 17$  et  $n_3 = 20$

2 Extrait de (The World Bank, 2020) « people 2.1 population dynamics. « average annual population growth % 2000-2019 »

dont la plupart sont en pleine transition ou en voie de la terminer. La phase de transition dans ces derniers s'opère cependant de façon plus accélérée que celle qui a eu lieu dans les pays Développés grâce notamment à l'urbanisation, la scolarisation et les progrès sanitaires et médicaux c'est-à-dire finalement grâce au développement économique.

### **OFFRE DE PRODUITS**

- La valeur du **RNB/habitant PPA**<sup>1</sup> est une variable incontournable pour caractériser les pays considérés.
- **Le taux de croissance du PIB/habitant PPA**<sup>2</sup> est aussi une variable incontournable puisqu'elle a servi de la même façon que la valeur du **RNB/habitant PPA** à établir la topologie des pays.
- **La production industrielle /PIB**<sup>3</sup>
- **La production manufacturière/PIB**<sup>4</sup>

L'essor et donc le niveau de la production industrielle et particulièrement de celle de l'industrie manufacturière- et surtout de l'exportation de produits manufacturés qui atteste de sa productivité- d'un pays en Voie de Développement constitue un premier pas vers l'émergence de cette économie basée au départ sur l'agriculture. L'industrialisation atteste de la diversification des productions grâce à une augmentation de la productivité.

### **DEMANDE DE PRODUITS**

- **Dépenses de consommation finale des ménages et des ISBLSM**<sup>5</sup> **per capita**<sup>6</sup>  
L'augmentation de la part de la consommation finale des ménages par habitant et donc de son niveau est propre au développement de l'industrialisation, de l'augmentation des revenus et de l'essor d'une classe moyenne.
- **La Formation brute de Capital Fixe (en % du PIB)**<sup>7</sup>, laquelle comprend l'investissement productif ainsi que le financement d'infrastructures productives (construction de route, de voies ferrées, d'écoles, d'hôpitaux, de bâtiments commerciaux et industriels, etc.), est, avec l'accroissement de la productivité, l'un des éléments déterminants de la croissance économique et donc du développement économique d'un pays.
- **La Formation brute de Capital Fixe - l'Épargne brute (en % du PIB)**<sup>8</sup> exprime l'apport du financement externe à l'investissement d'une économie c'est à dire à la confiance du reste du Monde en ce pays.
- **Le degré d'ouverture de l'économie :  $(X+M) / 2$  (en % du PIB)**<sup>9</sup>

---

1 Extrait de ((The World Bank, 2020) "W.1 size of economy « purchasing power parity gross National Income per capita S in 2019"

2 Extrait de (The World Bank, 2020) « w.1 size of the Economy : taux de croissance du PIB/capita en 2019 mais sans PPA »

3 Extrait de (The World Bank, 2020) "Economy 4.2 Structure of output industry % of GNP"

4 Extrait de (The World Bank, 2020) « Economy 4.2 Structure of output Manufacturing of %of GNP"

5 ISBLSM : Institution Sans But Lucratif au Service des Ménages

6 Extrait de (The World Bank, 2020) « Economie 4.8 Structure of demand- calcul personnel »

7 Extrait de (The World Bank, 2020) « Economy 4.8 Structure of demand »

8 Extrait de (The World Bank, 2020) « Economy 4.8 Structure of demand »

9 Extrait de (The World Bank, 2020) « Economy 4.4 Structure of merchandises exports » : calculs personnels

- **Exportation de produits manufacturés (en % du total des exportations)**<sup>1</sup> Ce ratio est l'expression d'une productivité suffisante des produits industriels à niveau mondial. Il est caractéristique des pays Emergents.

### **PRODUCTIVITE D'UNE ECONOMIE**

Au fur et à mesure que le niveau de vie de la population s'améliore grâce à l'industrialisation et la diversification des produits, la hausse des salaires et l'augmentation des coûts de production et une perte des avantages en terme de compétitivité-prix, le pays doit franchir une étape supplémentaire au moyen de la généralisation de l'éducation de la population et l'amélioration des techniques de production en mettant l'accent sur les innovations (ou le transfert technologique) par la stimulation des recherches sur le développement, seul moyen d'assurer à la fois une meilleure compétitivité des produits, une hausse de la demande interne et la ampliation d'une classe moyenne (Zribi, 2019).

- **Dépenses du gouvernement en éducation (en % du PIB)**<sup>2</sup>
- **Taux d'achèvement du primaire et du secondaire (par rapport aux personnes en âge d'être à ces niveaux d'étude)**<sup>3</sup>
- **Taux d'alphabétisation des hommes adultes (% d'hommes âgés de 15 ans et plus)**<sup>4</sup>
- **Dépenses en Recherche et Développement (en % du PIB)**<sup>5</sup>
- **Investissement Direct Etranger (IDE) (en % du PIB)**<sup>6</sup>
- **Taux de croissance de la productivité du travail : production brute par travailleur**<sup>7</sup>

### **MONETAIRE**

- **Volume du crédit privé**<sup>8</sup>

#### **2.2. Les résultats obtenus et leur signification (Rakotamala, 2009)**<sup>9</sup>

Les PD ont été choisis comme modalité de référence de telle sorte que le logit d'intérêt est celui qui concerne les pays Emergents en relation aux pays de référence.

Le logiciel SPSS 25 donne les résultats de la régression multinomiale. Après de multiples essais 4 variables significatives sont mises en évidence dans la régression logistique pour 56 pays des 93 de l'échantillon<sup>10</sup>. Le logit correspondant pour les pays émergents s'écrit :

$$C_{(Em/PD)} = \text{Ln} (\pi_{Em}/\pi_{PD}) = a_0 + a_1 * X_1 + a_2 * X_2 + a_3 * X_3 + a_4 * X_4 \quad \text{Equation (1)}$$

1 Extrait de (The World Bank, 2020) « Economy 4.4structure of Demand »

2 Extrait de (The World Bank, 2020) « 2.7 Education Inputs »

3 Extrait de (The World Bank, 2020) « 2.10 Education Completion and out comes »

4 Extrait de (The World Bank, 2020) « 2.10 Education Completion and outcomes »

5 Extrait de (The World Bank, 2020) « States and market 5.13 Sciences et technologie »

6 Extrait de (The World Bank, 2020) « 6.9 Global Private financial Flows »

7 Extrait de (The World Bank, 2020) «People 2.4 Decent work and productivity of employment»

8 Extrait de (The World Bank, 2020) «5.5 Financial across stability and efficiency»

<sup>9</sup> Pages 207 à 240

<sup>10</sup> 37 pays sur les 93 de l'échantillon ainsi que 14 des 18 variables examinées ont été éliminés (significativité supérieure al 5%) par la régression logistique. Ces réductions s'expliquent probablement par une distribution des pays par modalité partiellement défectueuse ainsi que par un choix peut être insatisfaisant de variables caractérisant chacun des postes du classement (PVD, pays Emergents et PD) et également, mais à un moindre degré, par les nombreuses données manquantes par pays et par variable.

On se désintéresse sciemment, pour le moment, du second logit - celui qui correspond aux PVD et qui s'écrit  $C_{(PVD/PD)}$  - car celui-ci donne le logarithme de la probabilité a posteriori des PVD par rapport aux PD alors que l'on cherche la probabilité a posteriori des PVD par rapport aux pays émergents vers lesquels certains d'entre eux sont susceptibles de s'acheminer. On y reviendra (voir l'annexe V)

L'argument «  $\pi_{Em} / \pi_{PD}$  » de la fonction logarithmique désigne la probabilité a posteriori (une fois effectuée la régression pour les données de l'année considérée 2019) des pays émergents en relation à celle des pays développés choisis comme pays de référence.

Les «  $a_i$  » sont les coefficients de la régression dont les valeurs sont :  $a_0 = 48.529$  ;  $a_1 = -3.353$  ;  $a_2 = -0.087$  ;  $a_3 = -2.014$  et  $a_4 = -0.317$  et  $X_i$  les 4 descripteurs, à savoir :  $X_1$  le taux moyen annuel de croissance de la population entre 2000-2019 ;  $X_2$  le pourcentage de las exportations de produits manufactures sur le total des exportations de marchandises en 2019 ;  $X_3$  les dépenses du gouvernement en éducation en pourcentage du PIB en 2019 et  $X_4$  le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire pour les femmes en 2018.

### **Significativité globale de la régression :**

Les valeurs des pseudo -R2 de Cox et Snell, Nagelkerke et Mc Fadden qui varient entre 0 (le modelé n'est pas meilleur que le trivial c'est-à-dire de celui réduit à la seule constante) et 1 (le modèle est parfait) montrent que le modèle semble bon (tableau 2)

*Tableau 2 : le pseudo-R2*

Cox y Snell	0.667
Nagelkerke	0.784
McFaden	0.578

Par ailleurs le test du rapport de vraisemblance comparant la déviance du modèle trivial (réduit seulement à la constante) et la déviance du modèle étudié montre que la régression est globalement très significative (Tableau 3)

*Tableau 3 : Information sur l'ajustement des modèles*

Modèle	Critère d'ajustement du modèle			Test du rapport de vraisemblance		
	AIC	Normalisé	-2Logarithme de la vraisemblance	$X^2$	Gl	Significativité ou p-value
Seul	106.76	110.742	102.764			
Intersection	4					
Final	63.413	83.303	43.413	59.351	8	0.000

### **Significativité des coefficients du logit**

Reste à savoir si les coefficients d'une variable explicative ne sont pas simultanément nuls dans les deux logit  $C(Em/PD)$ .et  $C(PVD/PD)$ .



On compare pour les coefficients des 2 logit d'une même variable explicative les déviations du modèle complet et celle du modèle contraint (après annulation des coefficients de ladite variable). La statistique suit une loi du  $X^2$ . Le tableau 4 montre que pour la constante et chacune des 4 variables sélectionnées de la régression les p-value sont respectivement :.000 ; .002 ; .000 ; .009 ; .000 et que, par conséquent on peut rejeter l'hypothèse nulle, c'est-à-dire que, finalement, les valeurs des constantes et des coefficients des 2 logit de chacune des 4 variables sont différentes de 0

*Tableau 4 : Test du rapport de vraisemblance*

Effet	Critère d'ajustement du modèle			Test du rapport de vraisemblance		
	AIC du modèle contraint	BIC du modèle contraint	--2logarithme de la vraisemblance du modèle contraint	$X^2$	gl	Significativité ou p-value
Intersection	96.354	112.266	80.354	36.941	2	0.000
Tx moyen annuel de croissance de la population (%)	71.527	87.439	55.527	12.114	2	0.002
Exp. de produits manufactures en % du total exp de marchandises	74.753	90.665	58.753	15.340	2	0.000
Dépense du gouvernement en éducation en % du PIB	68.895	84.807	52.895	9.482	2	0.009
Tx d'achèvement du 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire pour les femmes	87.566	103.478	71.566	28.153	2	0.000

**- L'interprétation des coefficients du logit C (Em / PD)**

On montre (Rakotomalala, 2009)<sup>1</sup> que l'exponentiel des coefficients des variables du logit se lisent comme des Odds-ratio OR et que l'exponentiel de la constante correspondante se lit comme un odd. Dans les deux cas ces deux ratios (OR et Odd) s'interprètent comme des rapports de chances (de probabilités) qui expriment le degré de dépendance entre variables aléatoires qualitatives : les pays Emergents et les pays de référence les PD en l'occurrence.

Pour la variable explicative  $X_j$  on écrit :

$$OR = \exp(a_j) ;$$

La quantité  $\exp(a_j)$  s'interprète comme l'Odds-ratio consécutif à l'augmentation d'une unité de la variable explicative  $X_j$ . Si on augmente de « b » unités la variable explicative l'Odds-ratio devient  $\exp(b \cdot a_j)$

<sup>1</sup> Pages 236 à 238

Le tableau 5 donne l'interprétation des coefficients des 4 variables du logit C (Em / PD) en termes des Odds-ratios

Cette interprétation appelle les remarques suivantes :

- Tous les coefficients  $a_j$  des variables  $X_j$  sont négatifs, ce qui signifie que si la variable  $X_j$  s'accroît la quantité  $a_j X_j$  décroît ainsi que le logit =  $\ln(\pi_{Em}/\pi_{PD})$  et donc décroît également la probabilité a posteriori pour les pays Emergents de rester Emergents par rapport à la référence ou, si l'on veut, que l'économie Emergente tend à s'acheminer vers les économies Développées.
- L'interprétation de la constante  $a_0$  a été omise car elle s'obtient en annulant toutes les variables ce qui ne correspond à aucune économie réelle. Pour pouvoir interpréter ce coefficient il est nécessaire de procéder à un changement de variables en les centrant, par exemple, sur leurs moyennes (Annexe IV).
- On peut s'étonner du fait que l'accroissement du taux de croissance de la population pousse les économies émergentes vers les pays développés. Cela résulte du fait que dans l'échantillon considéré, les pays Développés ont un taux moyen de croissance de la population supérieur (0.96%) à celui des économies Emergentes (0.89%).
- On s'étonne moins des résultats obtenus pour les 3 autres variables. On sait que l'accroissement de l'exportation de produits manufacturés para rapport au total des exportations de marchandises est un signe d'accroissement de **la productivité** de l'économie qui va de pair avec l'accroissement des niveaux d'éducation en terme **quantitatif** (dépenses du gouvernement en éducation en relation au PIB) et **qualitatif** (taux d'achèvement du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire des jeunes filles en âge d'être à ce niveau d'étude).

Tableau 5 : Interprétation des coefficients  $a_j$  du logit C (Em /PD)

Les composantes du logit $a_j * X_j$ (1)	Facteur Multiplicatif $b_j$ (2)	Odds-ratios $\text{Exp}(b_j * a_j)$ OR <sub>j</sub>	Interprétation
-3.353*X1	$b_1=0.1$	0.715	Lorsque le taux de croissance de la population s'accroît de 0.1% les pays émergents ont $1/0.715=1.398$ fois plus de chances d'évoluer vers les pays développés
-0.087*X2	$b_2 = 1$	0.917	Lorsque la valeur des exportations de produits manufacturés en relation au total des marchandises exportées s'accroît de 1% les pays Emergents ont $1/0.917 = 1.091$ fois plus de chances d'évoluer vers les pays en Développement
-2.014*X3	$b_3= 0.1$	0.818	Lorsque les dépenses du gouvernement augmentent de 0.1% en relation au PIB les pays Emergents ont $1/0.818 =1.223$ plus de chances de se rapprocher des pays développés
-0.317*X4	$b_4 = 1$	0.728	Lorsque le taux d'achèvement du 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire des jeunes filles en âge d'être à ce niveau d'étude s'accroît de 1% les pays Emergents ont $1/0.728 = 1.373$ fois plus de chances de s'acheminer vers les pays Développés

- (1) Les  $a_j$  sont les coefficients des variables  $X_j$  du logit  $C$  (Em. /PD)  
 (2) Les  $b_j$  sont les facteurs multiplicatifs appliqués aux coefficients  $a_j$ . Leur choix est arbitraire et a seulement pour but de donner une interprétation simple des différents  $OR_j$

### Tendance des économies émergentes en 2019.

Le SPSS 25 donne également les tendances (les probabilités a posteriori) prises par chacune des 56 économies pendant l'année 2019 (ver Annexe VI).

La table A VI-1 de l'annexe VI permet d'élaborer la matrice de confusion (la table de contingence) ci-dessous (table 6). Celle-ci confronte les valeurs observées des modalités sur l'échantillon des 56 pays considérés par la régression et les valeurs prédites (pronostiquées) par le modèle (Rakotamalala, 2009)<sup>1</sup>

Table 6 : la matrice de confusion. Économies observées et pronostiquées.

Economies Observées (#)	Economies Pronostiquées (#)			
	PVD	Emergentes	PD	Total
PVD	30	2	2	<b>34</b>
Emergentes	3	5	1	<b>9</b>
PD	0	1	12	<b>13</b>
Total	<b>33</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>56</b>

### Première lecture de la matrice de confusion : Tester la robustesse des pronostics du modèle

Le tableau 6 permet d'évaluer le taux d'erreur du modèle c'est à dire l'estimation de la probabilité de mal classer les effectifs. Il correspond au nombre total d'observations mal classées en relation a la totalité des 56 pays considérés.

Taux d'erreurs = **16.1%** ( $9/56 * 100$ )

Ou si l'on préfère un taux de succès de **83.9%** ( $47/56 * 100$ ) ce qui signifie que, si un nouveau pays est classé il a 83.9% des chances de se retrouver dans la classe qui lui correspond.

Table 7 : indicateurs de robustesse (fiabilité) du modèle

Modalités	Indicateurs de robustesse du modèle	
	Rappel (1)	Précision (2)
PVD	<b>0.88</b> (30/34)	<b>0.91</b> (30/33)
Emergents	<b>0.56</b> (5/9)	<b>0.63</b> (5/8)
PD	<b>0.92</b> (12/13)	<b>0.80</b> (12/15)
Indicateur synthétique	<b>0.79</b> $((0.88+0.56+0.92)/3)$	<b>0.78</b> $((0.91+0.63+0.80)/3)$

- (1) Le *rappel* (ou la *sensibilité*) indique la capacité du modèle à détecter les vraies valeurs  
 (2) La *précision* (Valeur prédites) indique la capacité du modèle à prédire les vraies valeurs.

<sup>1</sup> Pages 27 à 36

La table 7 des indicateurs de robustesse du modèle pour chaque modalité montre que les pays émergents sont moins bien détectés que les autres modalités (PVD et PD). Sur 9 pays émergents seulement 5 sont détectés correctement. De plus, lorsqu'un pays émergent est pronostiqué sa précision est moindre : sur 8 pays émergents pronostiqués seuls 5 correspondent à des économies émergentes observées.

### **Deuxième lecture exploratoire de la matrice de confusion : l'importance des pronostics.**

Partant du constat que le modèle est robuste (bon) et significatif comme il a été montré plus haut et de la supposition qu'au départ la classification des économies en 3 classes (PVD, pays Emergents et PD) est correcte, on peut apprécier les pronostics du modèle comme des tendances prémonitoires d'un changement de modalité à venir (vers le haut ou vers le bas) des économies concernées.

C'est ainsi que (table VI-1 de l'annexe VI) deux des pays classés dans les PVD (Lesotho et Sri Lanka) sont pendant l'année 2019 (pour les 4 variables considérées) tirés vers le haut, vers les économies émergentes et mieux encore deux d'entre eux (Vietnam et West Bank et Gaza) également classés à l'origine dans les PVD tendraient à être poussés vers les économies développées.

De même pour les pays classés à l'origine dans les pays Emergents, 3 d'entre eux (la Bulgarie, le Chili et la Jordanie), durant l'année 2019, tendraient à rétrocéder vers les PVD tandis que le Mexique, à l'inverse, s'acheminerait vers les pays développés.

Enfin on peut observer une grande stabilité des pays Développés pour lesquels les pronostics d'une unique économie (Italie) semble -pour l'année 2019 et pour les 4 variables sélectionnées- être tirée vers le bas, vers les économies émergentes.

Une analyse des valeurs prises par les 4 variables sélectionnées par la régression logistique confirme effectivement ces tendances. (Voir Annexe III).

### **Conclusion :**

A partir de données statistiques facilement accessibles (Maddison A., 2010) et (The world Bank, 2020) et de ratios classiques (revenus par habitant PPA et hiérarchie mondiale de revenus établie par la Banque Mondiale), il a été possible de mettre au point le noyau dur d'une typologie des économies mondiales distribuées en trois classes : Les PVD, les Pays Emergents et les Pays Développés<sup>1</sup>.

Puis, par le biais d'une régression logistique multinomiale de trois modalités (associées aux classes de la typologie de pays) et d'une panoplie de variables explicatives, on a pu établir une équation linéaire de 4 variables (logit) caractérisant chacune des 3 classes des pays qui intègrent la typologie mondiale.

---

<sup>1</sup> Les fondements économiques de cette typologie pourraient s'accommoder, par exemple, de l'approche empirique associée aux équilibres multiples et à la notion de clubs de convergence (Berthelemy, 2006)

Une des richesses de cette technique provient de l'interprétation sous forme d'Odds-ratio et d'Odds des coefficients des 4 variables sélectionnées par la régression. Ceux-ci (les Odds-ratio et les Odds) renseignent pour l'année d'étude (2019) sur les chances qu'a une classe déterminée de pays - par l'observation des scores (ou des manques à gagner) obtenus par les variables qui leurs sont associées - de favoriser (ou non) le saut de la classe d'origine des pays vers une autre d'un niveau plus (moins) élevé. C'est ainsi que la variation du taux de croissance de la population (liée à un phénomène social plus complexe que celui des strictes considérations économiques) et surtout l'accroissement de l'exportation de produits manufacturés et les efforts du pays pour élever le niveau d'éducation de la population, qui attestent tous deux d'un accroissement de la productivité des économies constituent, en quelque sorte, le fer de lance des économies émergentes pour se hisser au niveau des pays Développés.

Allant plus loin, le résultat de la régression concernant l'obtention des probabilités a posteriori par pays pour l'année d'étude (2019) permet d'avancer une hypothèse intéressante sur le devenir à moyen terme d'une économie sur son développement. En effet, si cette analyse s'effectuait d'année en année ou sur de courtes périodes de temps, elle conduirait à détecter aussi bien les pays piégés dans le sous-développement (l'économie ne présente aucune tendance à sauter d'une modalité à une autre plus avancée) que ceux qui amorcent le saut de leur classement d'origine vers une modalité située à un plus haut (ou un plus bas) niveau imprimant ainsi une modification sur le moyen terme du noyau dur de la classification mondiale des pays. Cette étude permettrait aussi d'examiner à posteriori les contraintes internationales ainsi que les politiques économiques mises en œuvre pour amorcer de tels sauts (décollages ou recul) et d'en tirer des leçons.

#### **Remerciements :**

*Je remercie Pascal Bye -Directeur de Recherches à l'INRA- pour ses nombreux et judicieux commentaires, ses encouragements et surtout son infatigable disposition à m'épauler dans mes tentatives de recherche d'un support de publication pour mon étude.*

*Je tiens également à remercier Maria Negrepointi-Delinavis, PHD et professeur à l'Université de Morkenthaou1, pour la lecture attentive de mon texte, ses encouragements et ses recommandations opportunes.*

#### **Bibliographie**

- Berthelemy J-C. (2006/I). "Clubs de convergence et équilibres multiples : comment les économies émergentes ont-elles réussi à échapper au piège du sous-développement », Revue d'économie du développement, Volume, 14, pages 5 à 44.
- De Janvry A., Sadoulet E. (2013/2). « Soixante ans d'Economie du Développement, qu'avons-nous appris pour le Développement Economique ? », Revue d'Economie du Développement, volume, 21, pages 9 à 21.
- L'Habouz. A. (2020) " Investissement : faut-il miser sur les pays émergents en 2020 ?", Marchés Financiers, Pages 5 à 11
- Maddison A., (2010) "Historical Statistics of the World Economy: 1-2008 AD", Maddison A.
- Rakotomalala R. (2009). "Pratique de la Régression Logistique-Régression Logistique Binaire et Polyatomique", Lyon : Université Lumière Lyon 2.
- The World Bank, (2020), " Statistical Tables of world development indicator". The World Bank.
- Zribi. J. (2019). Les émergents émergeront-ils un jour ? BSI Economics

ANNEXE I

L'Echantillon des 93 Pays

# de pays Emergents	# de pays PVD/PD	Modalités des pays	Nom du Pays
	1	1	Afghanistan
	2	1	Argentina
	3	1	Bangladesh
	4	1	Benin
	5	1	Bolivia
	6	1	Burkina Faso
	7	1	Burundi
	8	1	Cabo Verde
	9	1	Cambodia
	10	1	Cameroon
	11	1	Chad
	12	1	Colombia
	13	1	Congo, Rep.
	14	1	Cote d'Ivoire
	15	1	Djibouti
	16	1	Egypt, Arab Rep.
	17	1	Gambia, The
	18	1	Ghana
	19	1	Guatemala
	20	1	Guinea
	21	1	Guinea-Bissau
	22	1	Haiti
	23	1	Honduras
	24	1	India
	25	1	Jamaica
	26	1	Kenya
	27	1	Lao PDR
	28	1	Lebanon
	29	1	Lesotho
	30	1	Liberia
	31	1	Malawi
	32	1	Mali
	33	1	Mongolia

	34	1	Morocco
	35	1	Myanmar
	36	1	Namibia
	37	1	Nicaragua
	38	1	Pakistan
	39	1	Paraguay
	40	1	Peru
	41	1	Philippines
	42	1	Rwanda
	43	1	Sao Tome and Principe
	44	1	Senegal
	45	1	Seychelles
	46	1	Sierra Leone
	47	1	South Africa
	48	1	Sri Lanka
	49	1	Sudan
	50	1	Tanzania
	51	1	Togo
	52	1	Tunisia
	53	1	Uganda
	54	1	Vietnam
	55	1	West Bank and Gaza
	56	1	Zimbabwe
1		2	Albania
2		2	Botswana
3		2	Brazil
4		2	Bulgaria
5		2	Chile
6		2	China
7		2	Czech Republic
8		2	Dominican Republic
9		2	Hungary
10		2	Jordan
11		2	Mauritius
12		2	Mexico
13		2	Oman
14		2	Panama
15		2	Poland
16		2	Puerto Rico

17		2	Thailand
	1	3	Austria
	2	3	Bahrain
	3	3	Denmark
	4	3	France
	5	3	Germany
	6	3	Greece
	7	3	Hong Kong SAR, China
	8	3	Israel
	9	3	Italy
	10	3	Japan
	11	3	Korea, Rep.
	12	3	Luxembourg
	13	3	Netherlands
	14	3	New Zealand
	15	3	Norway
	16	3	Singapore
	17	3	Spain
	18	3	Sweden
	19	3	Switzerland
	20	3	United States

Au total l'échantillon comporte 93 pays :56 PVD ; 17 pays Emergents et 20 PD



ANNEXE II  
Estimations des paramètres de la régression

*Tableau II-1 : Estimations des paramètres de la régression logistique multinomiale de 3 modalités :  
PVD, Pays Emergents et PD (catégorie de référence)*

Modalités	Variables (1)	Coefficient B	Er. Stand	Wald	gl	Significa- tivité	Exp (B)	Intervalle de confiance a 95% de Exp(B)	
								Limite inf.	Limite sup.
PVD	a <sub>o</sub>	52.009	14.76 0	12.44 5	1	0.000			
	X1	-2.568	0.789	10.59 5	1	0.001	0.07 7	0.016	0.360
	X2	-0.116	0.031	13.47 0	1	0.000	0.89 1	0.838	0.948
	X3	-2.002	0.649	9.527	1	0.002	0.13 5	0.038	0.482
	X4	-0.341	0.105	10.58 5	1	0.001	0.71 1	0.579	0.873
Emergents	a <sub>o</sub>	48.529	14.70 4	10.89 3	1	0.001			
	X1	-3.353	0.840	15.92 2	1	0.000	0.03 5	0.007	0.182
	X2	-0.087	0.031	7.627	1	0.006	0.91 7	0.862	0.975
	X3	-2.014	0.662	9.258	1	0.002	0.13 4	0.036	0.488
	X4	-0.317	0.105	9.153	1	0.002	0.72 8	0.593	0.894

(1) a<sub>o</sub> est la constante ; X1 est la moyenne de l'accroissement annuel de la population du pays en pourcentage sur la période 2000-2009 ; X2 est la part de la production manufacturière exportée en pourcentage du total des exportations de marchandises ; X3 est la dépense du gouvernement en pourcentage du PIB ; X4 est le taux d'achèvement du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire en pourcentage des jeunes filles en âge d'être à ce niveau d'étude (ce % peut être supérieur à 100% si des adultes participent à cet apprentissage).

ANNEXE III

Elude des 9 variables dont les probabilités a posteriori de classement ont subi des modifications

Pour repérer les changements de classification d'une modalité a l'autre on comparera les valeurs des 4 variables X1,2,3,4 en 2019 obtenues par ces économies aux moyennes de ces valeurs obtenues par les pays du classement d'origine et du classement vers lequel elles tendent.

- X1 est la moyenne de l'accroissement annuel de la population du pays en pourcentage sur la période 2000-2009
- X2 est la part de la production manufacturière exportée en pourcentage du total des exportations de marchandises
- X3 est la dépense du gouvernement en pourcentage du PIB
- X4 est le taux d'achèvement du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire en pourcentage des jeunes filles en âge d'être à ce niveau d'étude (ce % peut être supérieur à 100% si des adultes participent à cet apprentissage)

Pour les 4 PVD qui ont amorcé en 2019 un changement de classification vers le haut

*Tableau AIII-1 : Changement de classification de Lesotho et Sri Lanka des PVD a Pays Emergents*

PVD vers Emergent	X1	X2	X3	X4
Lesotho	0.20	89.30	7.00	56.00
Sri Lanka	0.80	67.90	2.10	96.00
PVD (Valeurs moyennes)	2.00	35.43	4.03	64.03
Emergents (Valeurs moyennes)	0.89	64.65	4.49	86.79

En comparant les valeurs des variables prises par Lesotho et Sri Lanka à celles des PVD et des Pays Emergents on constate que le Lesotho et Sri Lanka se rapprochent des pays Emergents pour au moins 3 des 4 variables : X1, X2 et X3 pour Lesotho et X1, X2 et X4 pour le Sri Lanka.

*Tableau AIII-2 : Changement de classification du Vietnam et West Bank et Gaza des PVD aux PD*

PVD vers PD	X1	X2	X3	X4
Vietnam	1.00	85.80	4.20	101.00
West Bank et Gaza	2.50	63.60	5.30	94.00
PVD (Valeurs moyennes)	2.00	35.43	4.03	64.83
PD (Valeurs moyennes)	0.96	68.67	5.10	101.69

En comparant les valeurs des variables prises par le Vietnam et West Bank et Gaza à celles des PVD et des PD on constate que le Vietnam et West Bank et Gaza se rapprochent des pays Développés pour au moins 3 des 4 variables : X1, X2 et X4 pour le Vietnam et X2, X3 et X4 pour West Bank et Gaza

Pour les 4 pays Emergents qui ont amorcé en 2019 un changement de classement vers le bas ou vers le haut

*Tableau AIII-3 : Changement de classification vers le bas de la Bulgarie, Chili et Jordanie des pays Emergents vers les PVD*

Emergents vers PVD	X1	X2	X3	X4
Bulgarie	0.80	58.20	4.10	42.00
Chili	1.10	14.10	5.40	94.00
Jordanie	3.60	75.50	3.00	59.00
Emergents (Valeurs moyennes)	0.89	64.65	4.49	86.79
PVD (Valeurs moyennes)	2.00	35.43	4.03	64.83

La comparaison des valeurs prises par 2 de ces 3 économies, la Bulgarie et la Jordanie, on constate qu'elles se rapprochent des PVD pour au moins 3 variables : X2, X3 et X4 pour la Bulgarie et X1, X3 et X4 pour la Jordanie. Le changement de classement vers le bas du Chili provient d'une proportion excessivement faible d'exportation de produits manufacturés en pourcentage du total des exportations de marchandises : 14.10 c'est-à-dire 2.5 fois plus faible que les exportations moyennes des biens manufacturés des PVD

dont le pourcentage est lui-même déjà beaucoup plus faible (presque la moitié) que celui des pays Emergents.

*Tableau AIII-4 : Changement de classification vers le haut du Mexique des pays Emergents vers les PD*

Emergents vers PD	X1	X2	X3	X4
Mexique	1.30	76.90	4.50	93.00
Emergents (Valeurs moyennes)	0.89	64.65	4.49	86.79
PD (Valeurs moyennes)	0.96	68.67	5.10	101.69

La table AIII-4 montre que le Mexique pour l'année 2019 et pour 3 des 4 variables considérées (X1, X2 et X4) se rapprochent plus des PD que des pays Emergents

L'Italie a amorcé en 2019 un changement de classement vers le bas des PD vers les pays Emergents

*Tableau AIII-5 : Changement de classification vers le bas de l'Italie des pays Développés vers les pays Emergents*

PD vers Emergents	X1	X2	X3	X4
Italie	0.30	82.30	4.00	99
PD (Valeurs moyennes)	0.96	68.67	5.10	101.69
Emergents (Valeurs moyennes)	0.89	64.65	4.49	86.79

L'Italie pour au moins 2 (surtout X1 et X3) des 4 variables considérées se rapprochent plus des pays émergents que des PD.

#### ANNEXE IV

Interprétation de la constante  $a_0$  du logit C (Em. / PD)

$$C(\text{Em. / PD}) = \text{Ln}(\pi_{\text{Em}}/\pi_{\text{PD}}) = a_0 + a_1 * X_1 + a_2 * X_2 + a_3 * X_3 + a_4 * X_4$$

L'interprétation de la constante «  $a_0$  » s'obtient en annulant les 4 variables sélectionnées par la régression ce qui ne correspondrait à aucun pays réel possible. Pour tenter d'interpréter ce coefficient on a procédé à un centrage des variables sur leurs valeurs moyennes ce qui associe à ces valeurs une économie qu'on appellera fictive. Le résultat de cette nouvelle régression centrée conduit à une valeur positive du nouveau coefficient constant  $a_0$  dont le logit s'obtient en égalant toutes les variables à leur moyenne. Le signe positif de ce coefficient est favorable à son appartenance aux pays émergents :

$$a_0 = 6.019$$

La valeur expo (6.019) = 411.17 signifie qu'une économie qui aurait comme données les valeurs moyennes pour les 4 variables considérées aurait 411.17 fois plus de chances d'appartenir aux pays émergents qu'à celles des pays développés.

La valeur relativement élevée du multiplicateur provient du fait que par construction l'économie fictive se situe à mi-chemin entre les PVD et les PD (Tableau IV-1) c'est-à-dire précisément dans les économies émergentes.

Tableau IV-1 Modalité du pays fictif quand les valeurs des variables sont celles de leurs moyennes

Type de pays	X1	X2	X3	X4
Pays fictif (Valeurs centrées sur la moyenne des variables)	1.58	48.56	4.35	76.48
PVD (Valeurs moyennes)	2.00	35.43	4.03	64.83
Emergents (Valeurs moyennes)	0.89	64.65	4.49	86.79
PD (Valeurs moyennes)	0.96	68.67	5.10	101.69

Un pays fictif dont les valeurs des 4 variables considérées seraient égales à la moyenne des valeurs des 93 économies de l'échantillon appartiendrait aux pays émergents pour au moins 3 des 4 variables considérées (X2, X3 e X4).

#### ANNEXE V

##### Explication du logit C (PVD / Em.)

##### Recherche du logit C (PVD / Em)

Il suppose un changement des pays de référence en passant de la modalité des pays développés (PD) a la modalité des pays Emergents.

On connaît déjà les 2 logit qui ont pour référence les « pays Développés ».

I

ls s'écrivent :

$$C (PVD / PD) = \text{Ln} (\pi_{Em}/\pi_{PD}) = 52.069 - 2.568*X_1 - 0.116*X_2 - 2.002*X_3 - 0.341*X_4 \quad \text{Equation (1)}$$

$$C (Em. / PD) = \text{Ln} (\pi_{PVD}/\pi_{PD}) = +48.529 - 3.353*X_1 - 0.087*X_2 - 2.014*X_3 - 0.317*X_4 \quad \text{Equation (2)}$$

En utilisant les propriétés des logarithmes des probabilités a posteriori on peut facilement obtenir le C (PVD / Em) recherché.

$$\text{Ln} (\pi_{pvd}/\pi_{Em}) = \text{Ln} (\pi_{pvd/PD}/\pi_{Em/PD}) = \text{Ln} (\pi_{pvd/PD}) - \text{Ln} (\pi_{Em/PD})$$

Le logit recherché s'obtient en retranchant l'expression (1) de l'expression (2) nous obtenons :

$$C (PVD. / Em.) = \text{Ln} (\pi_{pvd}/\pi_{Em}) = +3.54 + 0.785 X_1 - 0.029 X_2 + 0.012 X_3 - 0.024 X_4$$

Ce résultat coïncide exactement avec celui obtenu directement par la régression logistique en prenant pour référence les pays Emergents au lieu des pays Développés.

##### L'interprétation des coefficients des variables

Elle suit la même démarche que celle utilisée pour le logit pour le logit C (Em. / PD).

Lorsque le coefficient est négatif il confirme qu'à accroître la variable qui lui est associée les PVD tendent à échapper vers le haut au manque de développement c'est-à-dire tendent à rejoindre les économies émergentes.

Au contraire lorsque le coefficient d'une variable est positif son accroissement tend a approfondir le manque de développement.

Le tableau suivant donne une interprétation plus précise de cette démarche.

*Tableau A-V- 1 : Interprétation des coefficients du logit C (PVD. / Em.)*

Les composantes du logit	Odds-ratios OR	Interprétation
+0.785*X1	2.192	Lorsque le taux de croissance de la population s'accroît de 1% les PVD ont 2.192 fois plus de chances de rester dans la modalité des pays en voie de Développement
-0.029*X2	0.971	Lorsque la valeur des exportations de produits manufacturés en relation au total des marchandises exportées s'accroît de 1% les PVD ont $1/0.971 = 1.029$ fois plus de chances d'évoluer vers les économies Emergentes
+0.012*X3	1.012	Lorsque les dépenses du gouvernement en éducation augmentent de 1% en relation au PIB les PVD ont 1.012 fois plus de chances de rester dans les PVD (1)
-0.024*X4	0.976	Lorsque le taux d'achèvement du 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire des jeunes filles en âge d'être a ce niveau d'étude s'accroît de 1%, les PVD ont $1/0.976 = 1.024$ fois plus de chances de s'acheminer vers les pays Emergents

(1) Cette interprétation plutôt surprenante montre que l'accroissement quantitatif des dépenses au niveau de gouvernement en éducation (variable X3) pour les PVD est inefficace. Par contre si l'accroissement des résultats concrets en éducation -comme le taux d'achèvement du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire par les femmes (variable X4) - sont positifs les PVD s'acheminent vers le haut (vers les économies)

## ANNEXE VI

### Les probabilités à posteriori par pays pronostiquées par la régression

*Tableau A VI-1 : L'affectation pronostiquée de la modalité par pays.*

EST1\_1 Probabilité de la cellule estimée pour la modalité de réponse : 1

EST2\_1 Probabilité de la cellule estimée pour la modalité de réponse : 2

EST3\_1 Probabilité de la cellule estimée pour la modalité de réponse : 3

PRE\_1 Modalité de réponse pronostiquée

PCP\_1 Probabilité de classification estimée pour la Modalité pronostiquée

ACP\_1 Probabilité de classification estimée pour la Modalité réelle

# du pays (1)	PVD (modalite 1)	EST1_1	EST2_1	EST3_1	PRE1	PCP1	ACP1
1	Afghanistan	,99	,01	,00	1	,99	,99
2	Argentina	,82	,17	,01	1	,82	,82
4	Benin	,99	,01	,00	1	,99	,99
6	Burkina Faso	,99	,01	,00	1	,99	,99
7	Burundi	,99	,01	,00	1	,99	,99
8	Cabo Verde	,91	,09	,00	1	,91	,91

9	Cambodia		,65	,35	,00	1	,65	,65
10	Cameroon		,99	,01	,00	1	,99	,99
12	Colombia		,88	,12	,00	1	,88	,88
14	Cote d'Ivoire		,98	,02	,00	1	,98	,98
17	Gambia, The		,96	,04	,00	1	,96	,96
18	Ghana		,97	,03	,00	1	,97	,97
19	Guatemala		,92	,08	,00	1	,92	,92
23	Honduras		,96	,04	,00	1	,96	,96
25	Jamaica		,64	,36	,00	1	,64	,64
26	Kenya		,94	,05	,01	1	,94	,94
29	Lesotho		,46	,54	,00	2	,54	,46
32	Mali		,99	,01	,00	1	,99	,99
33	Mongolia		,88	,10	,02	1	,88	,88
35	Myanmar		,78	,22	,00	1	,78	,78
38	Pakistan		,89	,11	,00	1	,89	,89
40	Peru		,85	,15	,00	1	,85	,85
42	Rwanda		,98	,02	,00	1	,98	,98
43	Sao Tome and Principe		,95	,05	,00	1	,95	,95
44	Senegal		,98	,02	,00	1	,98	,98
45	Seychelles		,43	,15	,41	1	,43	,43
46	Sierra Leone		,99	,01	,00	1	,99	,99
47	South Africa		,74	,19	,07	1	,74	,74
48	Sri Lanka		,47	,53	,00	2	,53	,47
50	Tanzania		,95	,05	,00	1	,95	,95
51	Togo		,96	,04	,00	1	,96	,96
53	Uganda		,99	,01	,00	1	,99	,99
54	Vietnam		,03	,06	,91	3	,91	,03
55	West Bank and Gaza		,01	,00	,99	3	,99	,01
	PAYS EMERGENTS	(Modalite 2)						
57	Albania		,41	,59	,00	2	,59	,59
60	Bulgaria		,56	,44	,00	1	,56	,44
61	Chile		,85	,15	,01	1	,85	,15
63	Czech Republic		,21	,70	,10	2	,70	,70
65	Hungary		,20	,75	,05	2	,75	,75
66	Jordan		,94	,06	,00	1	,94	,06
67	Mauritius		,44	,53	,02	2	,53	,53
68	Mexico		,23	,20	,57	3	,57	,20
71	Poland		,17	,54	,29	2	,54	,54

	PD (Modalite 3: reference)							
74	Austria		,05	,10	,86	3	,86	,86
75	Bahrain		,21	,00	,79	3	,79	,79
76	Denmark		,00	,00	1,00	3	1,00	1,00
77	France		,03	,06	,91	3	,91	,91
80	Hong Kong SAR, China		,03	,11	,86	3	,86	,86
81	Israel		,00	,00	1,00	3	1,00	1,00
82	Italy		,21	,57	,22	2	,57	,22
84	Korea, Rep.		,08	,23	,69	3	,69	,69
85	Luxembourg		,00	,00	1,00	3	1,00	1,00
88	Norway		,18	,05	,77	3	,77	,77
90	Spain		,24	,29	,47	3	,47	,47
91	Sweden		,00	,00	1,00	3	1,00	1,00
92	Switzerland		,01	,03	,95	3	,95	,95

(1) Le # qui est affecté au pays est le même que celui utilisé dans l'annexe I de la liste des 93 pays de l'échantillon considérés dans l'analyse.

Au total, 56 des 93 pays de l'échantillon ont été sélectionnés par la régression : 34 PVD ; 9 Emergents ; 13 PD

La Modalité de réponse pronostiquée par pays (PRE\_1) se lit conformément au schéma bayésien. Il consiste à attribuer à chaque pays la modalité pronostiquée la plus probable déterminée par les 3 premières colonnes de la table AI V-1. La 4<sup>ème</sup> et la 5<sup>ème</sup> colonne résument les données des 4 premières colonnes.

Les 9 économies qui ont subi des sauts d'une modalité à une autre sont inscrites en rouge.

## DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE. QUELLE STRATEGIE ?

## SUSTAINABLE DEVELOPMENT OF TOURISM ACTIVITY. WHAT STRATEGY?

**Eugenie MADELAINE**

*PhD., University of the Littorale Opal Coast, ULCO  
Unité de Recherche HLLI (UR 4030), Dunkerque, France*

evguenia.madelaine@univ-littoral.fr

### **Résumé**

*Le tourisme est considéré comme l'un des secteurs de l'économie à la croissance la plus rapide, qui fournit d'importants revenus en devises et de l'emploi. Il est prouvé que le tourisme n'est pas seulement devenu public, mais il n'a pas d'alternative comme forme d'exploration du monde, des espaces, des territoires avec leurs cultures particulières.*

*Il est question de changements structurels dynamiques visant principalement à atteindre une certaine durabilité dans l'industrie touristique.*

*Des diverses études sur la stratégie et d'instaurer un tourisme durable, conclusions ont été tirées car la planification, le développement des infrastructures touristiques, leur fonctionnement et leur commercialisation nécessite à se concentrer sur des critères de durabilité environnementale, sociale, culturelle et économique.*

*En ce sens, la synthèse entre le tourisme écologique et culturel est réalisée pour le développement durable, en s'appuyant clairement sur l'un de leurs rôles principaux qui est de soutenir les zones rurales et montagnardes, régions enclavées du pays...*

**Mots-clés :** *tourisme, développement soutenable, paramètres économiques, stratégie*

### **Abstract**

*Tourism is considered one of the fastest growing industry. It has been shown that tourism has not only become accessible to all, but also has no alternative as a means of knowing the world. Dynamic structural changes are oriented mainly towards achieving a certain sustainability in this industry.*

*Conclusions have been drawn that the planning and development of tourism infrastructures must focus on sustainability, social and cultural needs. Therefore, through the merging of ecotourism and cultural tourism, a sustainable tourism will be developed and one of the main objectives will be achieved : supporting rural and mountainous region.*

**Key words:** *tourism, sustainable development, economic parameters, strategy.*

**Classification JEL** L83

« L'écotourisme est un choix naturel pour la France dans la poursuite du développement de formes durables des territoires, de leurs mises en valeur, tout en préservant l'environnement



naturel, les ressources locales favorisant l'activité touristique. Intégrer l'écotourisme au tourisme culturel, apporte une contribution importante à la préservation de notre patrimoine culturel », dit la vision pour l'écotourisme en France.

Il est attendu que l'écotourisme contribue de manière importante à la croissance économique, notamment au niveau régional et local, au développement des affaires, à l'élévation du niveau de vie, au confort social et bien-être, auquel une attention particulière est portée.

Bien évidemment, l'écotourisme consacre une attention particulière à la protection de la nature existante et les ressources culturelles.

La stratégie, les approches, les objectifs énoncés, les activités prioritaires pour l'affirmation et la réalisation de l'écotourisme peuvent être vus ainsi :

Concernant les objectifs stratégiques : conservation du patrimoine naturel et culturel ; développement de l'activité écotouristique régional et local ; politique nationale de gestion et d'administration de cette stratégie. Un rôle particulier est accordé à la préservation du patrimoine naturel et culturel dans les plans de gestion des aires protégées et du patrimoine culturel qui doit garantir leur pérennité dans les limites autorisées ; qui doit soutenir l'agriculture et la foresterie durables, ainsi que les activités de réhabilitation des espaces et des habitats qui serviront également d'opportunités pour le développement de l'écotourisme.

Le concept de « développement durable » acquiert une importance générale après la publication du rapport « Notre avenir à tous » par l'Organisation mondiale de l'environnement et du développement (1988).

En 1972, un séminaire a été organisé aux Nations Unies pour discuter de la relation entre les ressources existantes, l'environnement et le développement futur. Les résultats de ce séminaire forment les bases du développement durable.

Ils peuvent être résumés comme suit :

- Créer une perspective à long terme pour la protection de l'environnement et la conservation des ressources suffisantes pour les générations futures ;
- Déterminer les restrictions nécessaires, concernant le mode de vie, afin de créer un équilibre entre la société et l'environnement.
- Participation active de la population pour parvenir à un développement durable.

Les spécialistes du domaine du développement durable ont deux approches principales du problème :

1. L'approche de conservation ou « conservation », touche principalement les composants de la nature, monuments naturels et historiques, patrimoine culturel, etc.
2. L'approche du développement dans laquelle, outre les conditions du marché, il est également tenu compte des effets et conséquences possibles sur l'environnement.

En 1995, la Conférence mondiale sur le tourisme durable s'est tenue et a décidé de la mise en œuvre des principes de la Conférence brésilienne (1992). Un plan spécifique a été proposé pour

le développement d'un tourisme durable, sur la base des critères de durabilité énoncés comme suit : équilibre écologique à long terme, éthique et conditions favorables à l'activité touristique, dans la destination touristique.

Le développement durable du tourisme peut être envisagé de deux manières : dans la première - se limiter au tourisme en tant que tel, sans tenir compte de l'environnement, dans la seconde – créer un lien entre le tourisme, l'environnement et ses écosystèmes.

Quatre directions principales peuvent être identifiées :

1. Le développement du tourisme ne doit pas avoir impact négatif sur l'environnement ;
2. La pérennité du tourisme passe par une évolution d'un certain nombre d'aspects des activités d'une région touristique qui sont pleinement influencées par le facteur humain ;
3. L'objectif du développement durable du tourisme s'exprime par la prise en compte de l'exploitation des ressources locales et les services proposés, ainsi que par la création de conditions propices pour les touristes pour la protection de l'environnement.
4. Le tourisme durable crée des conditions pour préserver les traditions et la culture locales sur la base de conditions naturelles favorables.

La création d'un cadre approprié pour le développement du tourisme alternatif nécessite l'adoption d'une stratégie en tant que plan pour des actions impliquant l'identification de certains domaines prioritaires correspondant à la fois aux conditions internes du pays/la région et aux tendances touristiques prévalant dans l'UE et dans le monde en général, en termes d'industrie touristique.

Ces activités prioritaires déterminent également les buts pour le développement futur du tourisme durable.

L'orientation forte de l'écotourisme, envers ses principes et orientations prennent une place particulière dans le domaine du tourisme. Avec le développement de ce type de tourisme ces dernières années, quelques éléments de base s'étaient nécessairement imposés :

1. Contribution à la conservation des diverses ressources biologiques, de la diversité environnementale ;
2. Compréhension de l'élément cognitif ;
3. Développement d'un comportement responsable de la part des touristes et de l'industrie du tourisme en général ;
4. Le produit touristique est fourni localement par de petites entreprises, de petits groupes de personnes ;
5. Nécessite le moins de consommation de ressources non renouvelables ;
6. Il est desservi principalement par la population locale, les ressources locales et les entreprises locales qui contribuent au bien-être des personnes.

Les activités traditionnelles et les événements culturels de chaque région contribuent à la riche diversité folklorique, qui détermine « la couleur » des produits touristiques proposés. C'est ainsi que se développe l'identité régionale. Ainsi, ces manifestations dans chaque région deviennent de véritables produits touristiques spécialisés ayant un rôle important pour l'économie locale et régionale.

Tous les types de patrimoine culturel représentent un préalable sérieux au développement de produits touristiques divers et spécifiques, tant au niveau national que régional et international.

Ils peuvent être proposés toute l'année. Et ils sont l'objet d'une autre forme spécifique de tourisme – Le "Tourisme culturel". Ce type de tourisme peut être défini ainsi : « Voyage responsable, motivé par la volonté de prendre connaissance de l'héritage du patrimoine culturel et historique et de la diversité de la culture vivante ».

Le tourisme culturel, comme l'écotourisme, s'efforce d'atteindre un résultat de développement durable, qui non seulement utilise mais aussi préserve les ressources culturelles et historiques. Ces dernières années, le tourisme culturel est devenu l'une des industries les plus prospères dans divers pays du monde. La base pour son développement et pour son affirmation, c'est avant tout le potentiel du patrimoine culturel et historique qui est perçu comme l'une des sources stratégiques du développement socio-économique global d'une région donnée.

Il est important de souligner le rôle des itinéraires culturels en tant que principale infrastructure du tourisme culturel à tous les niveaux.

Il est déjà en train de formation le « Réseau Culturel Européen » et routes, comme programme prioritaire du Conseil de l'Europe et l'Institut européen de la culture itinérante. L'un des principaux objectifs est l'inclusion des valeurs naturelles et culturelles et historiques des pays européens.

L'écotourisme et le tourisme culturel se déroulent dans des environnements riches en ressources naturelles ou patrimoines culturelles. Ensemble, ces deux types de tourisme intègrent des territoires qui ont à la fois une biodiversité et un patrimoine culturel-historique importants.

De nombreux endroits/sites présentent une synthèse entre la nature et la culture.

Les cumuls quantitatifs et qualitatifs et les particularités du tourisme ont provoqué sa différenciation en tant que sphère socio-économique dynamique d'importance mondiale et une compétition institutionnelle dans laquelle chaque retard dans le développement scientifique et technique des nouvelles formes de gestion, de marketing et de publicité, menace l'activité touristique, les agences de voyages d'échec.

L'histoire récente du tourisme, y compris l'étape actuelle du développement du tourisme, dessinent les tendances suivantes :

- augmentation de la demande pour des voyages plus fréquents mais de plus courtes durées, en même temps la durée des périodes de loisirs et de tourisme a une tendance à augmenter ;
- optimisation de la combinaison de bonne qualité du service touristique et de prix raisonnables.

Les produits touristiques avec de telles qualités sont les plus recherchés et gagnants ;

- croissance généralement plus rapide du tourisme intérieur ;
- meilleure coordination entre le tourisme et les autres activités économiques ;

- diversification des offres touristiques, avec une attention particulière à la protection de l'équilibre écologique dans les lieux visités ;
- renouvellement permanent de la base matériel touristique, afin d'atteindre une meilleure qualité des services offerts ;
- formation et perfectionnement du personnel professionnel du tourisme ;
- La demande de tourisme dans un environnement aux "Antipodes" aux conditions habituelles de vie du touriste, continue à augmenter. La demande pour un tourisme dans un environnement naturel - c'est-à-dire basé sur des ressources récréatives naturelles de loisirs et principalement marines (environ 2/3 des participants à la Journée Internationale du Tourisme se dirigent vers les côtes maritimes), s'accroît ;
- Les destinations touristiques et surtout les stations balnéaires connaissent une zone d'expansion sans précédent. Presque toutes les côtes de la région de climats tempérés, méditerranéen et tropical sont couvertes par un développement touristique important ;
- Il y a un intérêt accru pour le tourisme culturel et cognitif, le tourisme de loisir, le tourisme rural et les vacances « vertes », le tourisme de santé pour les personnes du « troisième âge », l'écotourisme et le tourisme durable. Les deux derniers types de tourisme réunissent des activités touristiques et des destinations touristiques les plus diverses en adéquation avec les ressources, la capacité d'accueil et acceptés par les populations ;
- les visites et réunions d'affaires (tourisme d'affaires, congrès, foire, etc.) ne sont pas seulement sources de revenus importants, mais elles se développent aussi de manière très dynamique, notamment dans les grandes villes.

L'histoire du tourisme est une synthèse d'événements sociaux, économiques, culturels, politiques, dans lesquels le moteur principal est la motivation des personnes qui ressentent le besoin de se ressourcer, de retrouver leurs forces, à l'aide des séjours touristiques, de connaître de nouveaux espaces, de nouvelles cultures et personnes, à travers les voyages.

### **Bibliographie / webographie indicative**

- Ceballos-Lascuráin, Héctor. 1988a. The Future of Ecotourism. In Mexico Journal, January 17, PP. 13-14.
- Council of Europe, 1997, Développement touristique durable : conciliation des intérêts économiques, culturels, sociaux, scientifiques et environnementaux, actes du colloque du Conseil de l'Europe (Direction de l'environnement et des pouvoirs locaux) et du ministère de l'Environnement et de 6 <https://www.hotel-novotel-lehavre.com/fr/informations/actualites/164-escape-game-novotel-hotel-le-havre.html>; <https://www.escapegame.fr/blog/novotel-paris-escape-game-test-chambre-alexia/>; <https://www.escapegamefrance.fr/tests/le-voleur-de-la-suite-701-novel-paris-montparnasse/> l'Aménagement du territoire de Slovénie (Maribor, 12-14/09/1996), Strasbourg, éditions du Conseil de l'Europe, 156 p.
- Council of Europe, Tourism and environment: the natural, cultural and socio-economic challenges of sustainable tourism. Proceedings, Riga, 9-11 September 1999 (Environment Encounters No. 43) (2000), Strasbourg, Council of Europe edition, 148 p.
- Dournel S., 2018, Tourisme de nature ou tourisme durable en région Centre - Val de Loire ? Une approche bibliographique. [Rapport de recherche] Université François - Rabelais de Tours, 90 p. European commission, 2013, Sustainable Tourism for Development Guidebook. First edition: 2013, 226 p.
- International Conference of Environment Ministers on Biodiversity and Tourism, 6-8 March, 1997, Berlin, Berlin declaration, <https://www.gdrc.org/uem/eco-tour/berlin.html>

- International Ecotourism Society, 2007, Oslo statement on Ecotourisme, Washington, TIES, 7 p.
- IPCC, 2013: Climate Change 2013: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Stocker, T.F., D. Qin, G.-K. Plattner, M. Tignor, S.K. Allen, J. Boschung, A. Nauels, Y. Xia, V. Bex and P.M. Midgley (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA, 1535 pp.
- Knafou R. (1992), « De quelques rapports souvent contradictoires entre tourisme et environnement », in ministère de l'Environnement et du Tourisme (dir.), Tourisme et environnement. Actes du colloque (La Rochelle, mai 1991), Paris, La Documentation française, pp. 6-23.
- Lebreton F., Gibout. C., Andrieu B. (dir.), 2020, Vivre Slow - Enjeux et perspectives pour une transition corporelle, récréative et touristique, Presses universitaires de Nancy, 423p. OCDE, 2020, Building back better: A sustainable, resilient recovery after COVID-19, 16 p.
- Région Centre-Val de Loire (2011), Stratégie régionale du tourisme durable, 130 p.
- Région Centre-Val de Loire (2016), Stratégie régionale du tourisme et des loisirs 2016-2021, 90 p.
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement et Organisation Mondiale du Tourisme, 2006, Vers un tourisme durable. Guide à l'usage des décideurs, Paris, PNUE, Madrid, OMT, 225 p. UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture), 2002, Écotourisme et développement durable dans les réserves de biosphère : expériences et perspectives,
- Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère, Commission canadienne pour l'UNESCO, Comité Canada – MAB, 54 p.
- UNWTO, 1995, Charte mondiale du tourisme durable,
- <http://www.eunwto.org/doi/pdf/10.18111/unwtodeclarations.1995.21.14.1>
- UNWTO, 2001, Global code of ethics for tourism, adopted by resolution A/RES/406(XIII) at the 13th
- UNWTO General Assembly (Santiago, Chile, 27 September - 1 October 1999), 8 p. UNWTO, 2002a, Québec declaration on ecotourism,
- UNWTO déclarations, volume 12, n°2, 26 p.
- UNWTO, Organisation Mondiale du Tourisme – OMT, Programme des Nations Unies pour l'environnement – PNUE, 2002b, Sommet Mondial de l'Écotourisme : rapport final, Madrid, OMT, 150 p.
- UNWTO, october, 5th, 2020, Stepping up support and coordination for a safe and sustainable recovery of tourism, Madrid, 3 p.
- UNWTO, september, 16th, 2020, Actions for a sustainable recovery of tourism, 112th Session of the Executive Council of the UNWTO, Tbilissi declaration, 16 p.
- UNWTO, january, 28th, 2021, press release, 6 p.
- World Health Organization, 2021, Weekly Operational Update on COVID-19, 13 february 2021, 14 p

## LA RENAISSANCE DU TOURISME PASSE PAR L'EDUCATION

**Vincent HERBERT**

*Professeur des universités, ULCO, TVES, ULR 4477)  
Université du Littoral-Côte d'Opale, Dunkerque, France*

Vincent.herbert@univ-littoral.fr

**Evguenia MADELAINE**

*Maître de conférences, ULCO, HLLI (UR 4030)  
Université du Littoral-Côte d'Opale, Dunkerque, France*

Evguenia.madelaine@univ-littoral.fr

### **Résumé :**

*Depuis l'avènement du tourisme de masse, à partir des années 50, le secteur n'a cessé de progresser et de se diversifier. Malgré les diverses crises économiques, politiques ou sanitaires, de nombreux acteurs du tourisme restent optimistes sur la reprise. Son objectif est de limiter les effets de l'activité humaine sur le réchauffement climatique et de « stimuler l'ambition politique et d'accélérer la transition vers une économie sans carbone ». Les grandes instances internationales se sont rapidement positionnées en faveur d'un tourisme équitable. Les accords et protocoles présentés supra demandent, à l'échelle locale, une forte implication des acteurs du tourisme. Le système éducatif est essentiellement fondé sur les connaissances dans des disciplines classiques. Dans ces conditions, il y a peu de place à la confrontation des élèves au monde et son fonctionnement, telles que des mises en situation, par des ateliers collectifs et des séances d'animations organisées par des professionnels. Cette approche demande nécessairement un investissement novateur par la recherche de pratiques liées dans les domaines de l'éducation.*

**Mots clés :** *tourisme équitable, nouvelles formes éducatives, écotourisme, mise en réseau du savoir, développement durable, nouvelles formes de loisirs, environnement, activité humaine, réchauffement climatique, pandémie mondiale.*

### **Abstract**

*Since the advent of mass tourism, from the 1950s, the sector has continued to progress and diversify. Despite the various economic, political or sanitary crises, many tourism practitioners remain optimistic about a recovery for their industry. Their main objective is to minimise the impact of tourism on global warming and "stimulate political ambition by accelerating the transition to a carbon-zero economy". Major international bodies have quickly positioned themselves in favor of ecotourism. The existing agreements and protocols require, at the regional level, strong involvement of tourism practitioners. Currently the education system is essentially based on knowledge in classical disciplines. Under these conditions, there is little room for students to discover the world and learn about what ecotourism has to offer. An innovative educational program delivered through collective workshops provided by local ecotourism specialists would significantly benefit the regional economy.*

**Keywords:** *new forms of education program, ecotourism, knowledge of networking, sustainable development, new forms of leisure, environment, global warming, global pandemic.*

Le réchauffement climatique, phénomène cyclique à l'échelle de l'histoire de la planète semble connaître une accélération visible à l'échelle humaine. Les grands organismes internationaux alertent, depuis plusieurs années, sur l'impact de l'activité humaine sur le climat (IPCC, 2013). Ce phénomène commence à être reconnu par les États depuis La première COP (Conférence des Parties) qui avait réuni 37 pays à Tokyo en 1995. Depuis, 193 pays ont ratifié ce protocole visant à réduire les gaz à effet de serre. Parallèlement, les acteurs du tourisme, qui dépendent étroitement du transport, ont ouvert le champ de l'écotourisme dont le concept date des années 80 (Ceballos-Lascuráin. 1988 ; Knafo, 1992), en sensibilisant leur clientèle, mais en répondant aussi aux nouvelles demandes des visiteurs. La pandémie mondiale provoquée depuis un an par le coronavirus COVID-19 impacte considérablement les filières du tourisme. Cette situation a conduit à confiner les populations qui ont dû s'adapter à de nouvelles formes de loisirs qui les ont contraints ou incités à découvrir leur environnement proche. Se sont ainsi développées ou confirmées certaines formes de pratiques « douces » ou « responsables », liées à des concepts récents tels que le woofing, le staycation, ou le couchsurfing. Ce contexte nouveau nous invite à nous interroger sur le devenir de la filière du tourisme et à penser à « l'après », en considérant cette crise sans précédent comme une opportunité qui permettrait de concilier l'activité touristique et le contexte lié à la dégradation de l'environnement et l'évolution actuelle du climat.

## 1. Les faits : Crise du Covid-19 et résilience

Au 13 février 2013, le WHO recensait plus de 2,3 millions de morts dans le monde (WHO, 2021). Cette situation dramatique s'ajoute à la détresse psychologique des acteurs économiques qui ont vu leur activité s'effondrer ou cesser. Dans ce contexte, la filière touristique, incluant la restauration, l'hébergement, l'événementiel, le transport et, de façon générale le monde des loisirs, est le secteur économique qui est probablement le plus impacté. A l'échelle mondiale, l'activité a chuté de 74 % en un an, entre 2019 et 2020 (UNWTO, 2021).

Pourtant, depuis l'avènement du tourisme de masse, à partir des années 50, le secteur n'a cessé de progresser et de se diversifier. Malgré les diverses crises économiques, politiques ou sanitaires (crises pétrolières de 1973 et 1974, attentats du 11 septembre 2001 du World Trade Center, épidémie de SRAS en 2003, printemps arabe de 2011...), l'activité, à l'échelle mondiale, n'a connu tout au plus que des baisses ponctuelles de son évolution, la dernière étant due à la crise des subprimes en 2008.

Malgré cette crise sans précédent, de nombreux acteurs du tourisme restent optimistes et croient en la résilience du secteur du tourisme éprouvée à diverses reprises dans le passé. Ainsi, Ben Smith, directeur de KLM-Air-France considérait en novembre 2020, que « le tourisme repartira encore plus fort après la crise »<sup>1</sup> À la même période, Zurab Pololikashvili, secrétaire général de l'OMT, s'exprimait ainsi « this crisis is an opportunity for the sector to transform and become more resilient, inclusive and sustainable » (WHO, 5 octobre 2020). Cette déclaration s'inscrit dans le mouvement plus global qui semble s'être accéléré durant la crise en 2020 au bénéfice de l'environnement et en faveur du climat : L'OCDE a publié le 5 juin 2020 un rapport intitulé

---

<sup>1</sup> <https://www.lechotouristique.com/article/ben-smith-le-tourisme-repartira-encore-plus-fort-qu'avant-la-crise>.

« Building back better: A sustainable, resilient recovery after COVID-19 » et dont les principes reposent sur « A more resilient economy depends on a shift to sustainable practices » (p.3 du rapport). Le principe et le processus sont clairement affichés dans la figure présentée p. 5 et dont l'objectif est le « well-being and inclusiveness ». L'action engage « more than 1 200 major global companies » issues de plusieurs États européens et des États-Unis et impliquant un collectif mondial d'entreprises à but non lucratif intitulé *We need business*. Son objectif est de limiter les effets de l'activité humaine sur le réchauffement climatique et de « stimuler l'ambition politique et d'accélérer la transition vers une économie sans carbone »<sup>1</sup>. Le secteur du tourisme semble aussi bénéficier de cette sensibilisation à l'environnement et au réchauffement climatique.

## 2. Les nouvelles orientations du tourisme

Les grandes instances internationales se sont rapidement positionnées en faveur d'un tourisme équitable et en phase avec l'environnement et les destinations. De nombreux actes, conventions ou textes ont alimenté la réflexion depuis le protocole de Tokyo. Citons notamment la Conférence sur la biodiversité et le tourisme qui a réuni en mars 1997, 18 pays et 10 institutions internationales et allemandes et qui a donné lieu à la « déclaration de Berlin » (Ministers on Biodiversity and Tourism allemands, Berlin, 1997), le Code mondial d'éthique du tourisme adopté par l'Assemblée générale de l'OMT en 1999 lors de sa 13<sup>e</sup> session à Santiago du Chili et approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2001 (UNWTO, 2001), la Déclaration du Québec sur l'écotourisme lors du sommet mondial sur l'écotourisme en 2002 (UNWTO, 2002a & 2002b), le Programme de développement durable du tourisme (UNWTO & European commission, 2006). A ces diverses initiatives, les Nations Unies ont consacré deux années internationales, en 2002 (année internationale de l'écotourisme) et en 2017, consacrée au tourisme durable pour le développement (Dournel, 2018). Dès 2000, le Conseil de l'Europe considère que « le tourisme durable est une forme raisonnable d'exploitation de la biodiversité et peut contribuer à sa conservation » et souligne que « la participation des communautés locales est tout particulièrement importante » (Council of Europe, 2000).

La récente déclaration de Zurab Pololikashvili (*supra*) confirme cette tendance à proposer une activité touristique plus en phase avec l'environnement et l'inclusion des protagonistes, habitants et visiteurs. La déclaration de Tbilissi du 17 septembre 2020 (UNWTO, 2020) intègre trois objectifs majeurs que sont :

- « - Promoting education and skills development to increase the agility and value of human capital;
- Shifting to a more resource-efficient and carbon-neutral tourism sector in line with the Sustainable Development Goals (SDGs) and SDG 12 in particular,
- Investing in nature-based solutions for sustainable tourism and infrastructure, including energy efficiency, transport and waste management, that enable more sustainable tourism practices; ».

Ces orientations, affirmées et désormais prônées par les acteurs mondiaux du tourisme, doivent servir de levier en faveur du développement durable et de l'écotourisme. Ce dernier intègre aussi

---

<sup>1</sup> <https://www.wemeanbusinesscoalition.org/build-back-better/>.



les pratiques en relation avec l'économie sociale et solidaire. La démarche tend à adopter un tourisme soutenable permettant les interactions "Habitants-Visiteurs" tout en « repensant la résilience » comme le suggère le *Join Research Center* (JRC) de la Commission Européenne<sup>1</sup>. Pour se faire, il convient de favoriser les territoires par des entrées thématiques qui privilégient les notions « d'authenticité », de « sens » et/ou de « mieux être ». S'il convient de s'entendre et de définir clairement au préalable ces notions, on constate que la politique des acteurs de la filière, qu'ils soient institutionnels, privés ou associatifs/ collectifs, s'engage dans un tourisme plus inclusif répondant à une demande de plus en plus personnalisée et à la recherche d'expérientiel qui se rapprocherait du concept de sérendipité. Par exemple, la pratique du slowtourisme intègre des composantes telles que l'écologie corporelle et sportive, le rapport au territoire et la découverte du patrimoine culturel par une démarche plus sensible (Lebreton & al., 2020). Certaines politiques territoriales tendent vers ces orientations. Citons, pour le cas français, la démarche opérée par la région Centre Val de Loire qui consiste à valoriser son patrimoine naturel par un tourisme « vert » et « durable » (Dournel, 2018). En milieu urbain, la ville d'Angers (Pays-de-la-Loire) ambitionne de « faire entrer la nature dans la ville, renforcer l'attractivité commerciale du secteur, conforter l'offre touristique du cœur d'Angers »<sup>2</sup> : les aménagements la couverture de la voie des berges par une vaste esplanade végétalisée, une nouvelle patinoire, lieu événementiel pouvant accueillir 2 000 personnes, un parc paysager, en lien direct avec le pôle d'échange multimodal de la gare, un nouvel hôtel 4\* de 80 chambres et l'ouverture d'une nouvelle ligne de tramway. L'objectif est de « répondre au mieux aux besoins des habitants, des entreprises et des acteurs de la ville » et d'impliquer « ses habitants au cœur des projets ». Ces exemples montrent que l'écotourisme s'intègre dans tout type de projet et dans tout milieux, rural ou urbain.

Dès 1995, l'UNWTO publiait « la charte mondiale sur le tourisme durable » comprenant 18 objectifs (UNWTO, 1995) : il s'agissait, déjà, d'intégrer l'activité dans les territoires d'accueil, en se fondant notamment sur la préservation du capital culturel et naturel (préconisation n°1) l'économie locale (recommandation n°7), l'implication des gouvernements et des organisations multilatérales dans les projets « contribuant à l'amélioration et la qualité de l'environnement » (préconisation n°10). La déclaration s'achève ainsi : « Toutes les mesures nécessaires pour informer et favoriser la prise de conscience de l'ensemble des parties intervenant dans l'industrie touristique, (...) doivent être mises en œuvre ». A notre échelle d'intervention, nous pouvons apporter notre pierre à l'édifice en proposant des actions collectives qui permettent de mutualiser les initiatives du monde académique (enseignement) associatif (animation) et institutionnel (décision).

### 3. Les actions envisageables

Les accords et protocoles présentés *supra* demandent, à l'échelle locale, une forte implication des acteurs des territoires. Pourtant, ces recommandations respectables ne sont encore que trop rarement mises en application, malgré les quelques cas illustrés par les actions de la ville d'Angers et de la région Val de Loire. La question qui se pose alors est la suivante : quels sont les freins qui limitent la volonté politique et l'action collective en faveur d'un écotourisme, malgré les incitations des organismes internationaux (OCDE, UNWTO, etc.) ? La racine du

---

<sup>1</sup> <https://ec.europa.eu/jrc/en/news/rethinking-tourism-vulnerability-resilience>

<sup>2</sup> <https://www.conventionbureau.destination-angers.com/choisir-angers/une-ville-en-mouvement>

problème peut être identifiée par la question la sensibilisation collective au réchauffement climatique et ses conséquences sur les activités humaines. Cette sensibilisation demande un travail de fond qui demande, dans la chaîne des actions à mener, une prise de conscience collective. Celle-ci commencerait par une transformation de fond du système éducatif.

Le système éducatif français est essentiellement fondé sur les connaissances dans des disciplines classiques telles que les mathématiques et le français. Les évaluations sont chronophages et donnent le sentiment d'une instruction fermée, qui se complait ou se rassure par un imposant dispositif d'évaluation composé de notes. Le second problème est probablement lié au manque d'ouverture de l'éducation nationale qui fonctionne dans un mode de « l'entre-soi ». Les initiatives personnelles d'enseignants motivés sont confrontées à la lourdeur administrative de l'institution (cahier des charges très imposant pour organiser une sortie), au manque de moyens financiers et à l'obligation de répondre au programme dont l'objectif final est d'obtenir le fameux baccalauréat. Dans ces conditions, il n'y a pas ou peu de place à la confrontation des élèves au monde et son fonctionnement. Tout au plus, quelques cours en biologie ou en géographie seront consacrés aux questions traitant du réchauffement climatique et des risques naturels. Il convient d'apporter aux élèves une ouverture plus conséquente au monde actuel et de ses enjeux, en intégrant les impacts sur les sociétés actuelles.

Le domaine du tourisme et de ses filières constitue une entrée privilégiée dans la mesure où cette activité représentait 3,6% du PIB mondial en 2018 (OMT, 2019) et constituait, avant la crise du Covid-19, l'un des principales ressources nationales pour de nombreux pays récepteurs. L'ensemble de la société est concerné par l'activité du tourisme, que l'on soit visiteur ou habitant d'un territoire réceptif. L'exemple des zinneguides bruxellois, qui consiste en l'animation de parcours par les « passeurs de culture », habitant dans la capitale belge, en est un parfait exemple<sup>1</sup>.

Les nouvelles formes éducatives devraient évoluer et enrichir les conditions actuelles de cours « classiques », en face à face, avec de nouvelles pratiques, telles que des mises en situation, par des ateliers collectifs et des séances d'animations organisés par des professionnels ou des acteurs du tourisme et impliquant non seulement des élèves du secondaire, mais en confrontant leurs idées avec d'autres groupes, tels que les étudiants des formations universitaires et des jeunes impliqués dans des associations œuvrant, par exemple, dans le domaine de l'environnement ou de l'économie sociale et solidaire. Le programme Fondation de France *Escaless.2* (2020-2023, coord. : V. Herbert) est un projet qui a pour ambition de développer les échanges entre les institutions publiques, les acteurs associatifs et économiques, les établissements scolaires et les usagers de la Côte d'Opale (Hauts-de-France) afin de sensibiliser l'ensemble des protagonistes du territoire aux enjeux de l'écotourisme dans la région. Plusieurs institutions sont impliquées dans le projet : université, Groupement d'Intérêt Scientifique, laboratoires de recherche, formations universitaires (master), formations du secondaire (lycées), associations, et Atout France (organisme de promotion de la France à l'étranger). Ce collectif est complété par un dispositif partenarial qui comprend notamment le conseil régional des Hauts-de-France, des collectivités locales, le Comité départemental du Tourisme et des organismes de l'éducation populaire. Le projet se fonde sur plusieurs actions dont les principales sont la réalisation d'un diagnostic partagé (entretiens et réunions avec les professionnels et les acteurs du tourisme) ; des ateliers et animations pédagogiques auprès de différents publics de l'enseignement

---

<sup>1</sup> <http://zinneguides.be>

secondaire et supérieur (réalisation d'un questionnaire, enquêtes, élaboration de circuits écotouristiques...); sensibilisation des usagers à l'écotourisme (animations participatives à destination de publics ciblés auprès des centres sociaux, d'écoles, collèges, lycées, de structures d'accompagnement à la jeunesse, des associations de seniors, ou aidant les personnes avec des handicaps). Ce travail, qui en est à ses prémices, a pour ambition d'être transférable à d'autres territoires, afin d'élargir le champ de sensibilisation des populations incitant à des pratiques plus responsables dans le cadre du développement durable.

D'un point de vue opérationnel, nous pouvons souligner les démarches effectuées par certaines entreprises hôtelières en faveur de l'intégration des habitants dans leurs projets touristiques. Les démarches en faveur de l'environnement existent déjà dans de nombreuses entreprises qui sensibilisent la clientèle à économiser le linge de toilette et l'eau. Depuis quelques temps, la démarche s'étend vers la prise en considération des résidents locaux. L'exemple le plus récent peut être illustré par l'initiative de la chaîne Novotel qui a lancé le principe des escape game au sein de ses établissements<sup>1</sup>. La démarche se veut inclusive, car le jeu est autant proposé à la clientèle qu'aux habitants du quartier ou de la région. Cette action permet de « désacraliser » l'hôtel initialement réservé à un public exogène. Le principe permet la rencontre entre le personnel de l'hôtel, les habitants et les visiteurs et offre, ainsi, une meilleure intégration du projet touristique.

## Conclusion

Restons optimistes : le secteur du tourisme se relèvera de cette crise, tel le phénix qui renait de ses cendres. En tenant compte du concept de résilience, on peut espérer que la crise du coronavirus COVID-19, si dramatique soit-elle, permettra d'orienter l'activité touristique vers de nouvelles formes plus sensées, plus humanistes, par une prise de conscience collective mondiale. Cette approche demande nécessairement un investissement novateur par la recherche de pratiques interreliées dans les domaines de l'éducation, l'animation et la sensibilisation auprès des jeunes générations. L'écotourisme peut constituer un support concret de projets par la mutualisation de la transmission de la connaissance par le prisme de la mise en réseau des savoirs dans un contexte plus général de l'application du développement durable.

## Bibliographie / webographie indicative

- Ceballos-Lascuráin, Héctor. 1988a. The Future of Ecotourism. In *Mexico Journal*, January 17, PP. 13-14.
- Council of Europe, 1997, *Développement touristique durable : conciliation des intérêts économiques, culturels, sociaux, scientifiques et environnementaux*, actes du colloque du Conseil de l'Europe (Direction de l'environnement et des pouvoirs locaux) et du ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire de Slovénie (Maribor, 12-14/09/1996), Strasbourg, éditions du Conseil de l'Europe, 156 p.

---

<sup>1</sup> <https://www.hotel-novotel-lehavre.com/fr/informations/actualites/164-escape-game-novotel-hotel-lehavre.html> ; <https://www.escapegame.fr/blog/novotel-paris-escape-game-test-chambre-alexia/> ; <https://www.escapegamefrance.fr/tests/le-voleur-de-la-suite-701-novel-paris-montparnasse/>

- Council of Europe, *Tourism and environment: the natural, cultural and socio-economic challenges of sustainable tourism*. Proceedings, Riga, 9-11 September 1999 (Environment Encounters No. 43) (2000), Strasbourg, Council of Europe edition, 148 p.
- Dournel S., 2018, *Tourisme de nature ou tourisme durable en région Centre - Val de Loire ? Une approche bibliographique*. [Rapport de recherche] Université François - Rabelais de Tours, 90 p.
- European commission, 2013, *Sustainable Tourism for Development Guidebook*. First edition: 2013, 226 p.
- International Conference of Environment Ministers on Biodiversity and Tourism, 6-8 March, 1997, Berlin, *Berlin declaration*, <https://www.gdrc.org/uem/eco-tour/berlin.html>
- International Ecotourism Society, 2007, *Oslo statement on Ecotourisme*, Washington, TIES, 7 p.
- IPCC, 2013: *Climate Change 2013: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [Stocker, T.F., D. Qin, G.-K. Plattner, M. Tignor, S.K. Allen, J. Boschung, A. Nauels, Y. Xia, V. Bex and P.M. Midgley (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA, 1535 pp.
- Knafou R. (1992), « De quelques rapports souvent contradictoires entre tourisme et environnement », in ministère de l'Environnement et du Tourisme (dir.), *Tourisme et environnement*. Actes du colloque (La Rochelle, mai 1991), Paris, La Documentation française, pp. 6-23.
- Lebreton F., Gibout. C., Andrieu B. (dir.), 2020, *Vivre Slow - Enjeux et perspectives pour une transition corporelle, récréative et touristique*, Presses universitaires de Nancy, 423 p.
- OCDE, 2020, *Building back better: A sustainable, resilient recovery after COVID-19*, 16 p.
- Région Centre-Val de Loire (2011), *Stratégie régionale du tourisme durable*, 130 p.<sup>[SEP]</sup>
- Région Centre-Val de Loire (2016), *Stratégie régionale du tourisme et des loisirs 2016-2021*, 90 p.
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement et Organisation Mondiale du Tourisme, 2006, *Vers un tourisme durable. Guide à l'usage des décideurs*, Paris, PNUE, Madrid, OMT, 225 p.
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture), 2002, *Écotourisme et développement durable dans les réserves de biosphère : expériences et perspectives*, Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère, Commission canadienne pour l'UNESCO, Comité Canada – MAB, 54 p.
- UNWTO, 1995, *Charte mondiale du tourisme durable*, <http://www.e-unwto.org/doi/pdf/10.18111/unwtodeclarations.1995.21.14.1>
- UNWTO, 2001, *Global code of ethics for tourism*, adopted by resolution A/RES/406(XIII) at the 13th UNWTO General Assembly (Santiago, Chile, 27 September - 1 October 1999), 8 p.
- UNWTO, 2002a, *Québec declaration on ecotourism*, UNWTO declarations, volume 12, n°2, 26 p.
- UNWTO, Organisation Mondiale du Tourisme – OMT, Programme des Nations Unies pour l'environnement – PNUE, 2002b, *Sommet Mondial de l'Écotourisme : rapport final*, Madrid, OMT, 150 p.
- UNWTO, october, 5th, 2020, *Stepping up support and coordination for a safe and sustainable recovery of tourism*, Madrid, 3 p.
- UNWTO, september, 16th, 2020, *Actions for a sustainable recovery of tourism*, 112th Session of the Executive Council of the UNWTO, Tbilissi declaration, 16 p.
- UNWTO, january, 28th, 2021, press release, 6 p.
- World Health Organization, 2021, *Weekly Operational Update on COVID-19*, 13 february 2021, 14 p.

# LA GRECE : LE QUATRIEME MEMORANDUM EST INEVITABLE A MOINS QUE...

**Maria NEGREPONTI-DELIVANIS**

*Docteur d'Etat ès Sciences Economiques (Sorbonne)  
ancien Recteur de l'Université de Macédoine, Thessalonique, Grèce*

delimar@uom.edu.gr

## **Résumé**

*L'économie grecque, ravagée déjà par les Mémoires, se trouve en pleine pandémie, qui la menace d'un 4ème Mémoire. Ayant perdu environ 32% de son PNB, en comparaison avec celui d'avant 2010, et ayant une dette de plus de deux fois supérieure à son PIB, elle ne peut pas, en plus, espérer en une aide du Fond de Relance, incapable de servir ses propres besoins urgents. Alors, avant que le 4ème Mémoire n'envahisse le pays, il est urgent d'insister sur certains arguments de sauvetage, oubliés, tels que, la Grèce fut la victime du sauvetage des banques européennes, l'Allemagne, pendant 81 ans, refuse de payer ses dettes à la Grèce, le programme du Mémoire était erroné comme l'a souligné Olivier Blanchard, etc.*

**Mots-clés** : dette, mémoire, pandémie, UE, banques, arguments

## **Abstract**

*The Greek economy, already devastated by the Memorandums, is in the midst of a pandemic, which threatens it with a 4th Memorandum. Having lost about 32% of its GNP, in comparison with that of before 2010, and having a debt more than twice its GDP, it cannot, in addition, hope for aid from the Recovery Fund, unable to serve its own urgent needs. So, before the 4th Memorandum does not invade the country, it is urgent to discuss some rescue arguments, forgotten. Such as, Greece was the victim of the rescue of European banks, Germany, for 81 years, refuses to pay its debts to Greece, the program of the Memorandum was erroneous as pointed out by Olivier Blanchard etc*

**Keywords**: debt, memorandum, EU, banks, pandemic, arguments

**Classification JEL** Z0

L'économie grecque était dans une impasse avant même la pandémie, ce que confirme son tableau statistique. La pandémie, comme elle était inévitable, a aggravé sa situation chronique et désespérée, car elle a ajouté plusieurs points négatifs supplémentaires, à l'énorme déclin du PIB causé par les Mémoires.

Elle a fait exploser la dette publique et privée, renforcé les prévisions pessimistes des entrepreneurs et des consommateurs et exacerbé une inégalité de revenus sans précédent.

Dans cette réalité consolidée de l'économie grecque, il n'y a malheureusement pas de place pour la croissance. La conclusion s'impose d'elle-même, si l'on tient compte du fait que le PIB de la Grèce en 2022 est inférieur au PIB correspondant avant les Mémoires, d'au moins 32%, que la croissance du PIB d'ici 2060 sera d'environ 1%, et que les spécifications des Mémoires qui nous sont imposés manquent de tout souffle de développement.

Les gouvernants actuels, malgré leurs fréquentes annonces enthousiastes sur l'évolution supposée positive de l'économie, semblent néanmoins conscients du marécage dans lequel nous nous enfonçons. C'est pourquoi, même si l'on exclut les références scandaleuses au Fonds de relance, qui, je le rappelle, ne servent que les intérêts du Nord de l'Europe, et non nos propres besoins urgents, ces dernières années, notre pays a été dépourvu de toute forme de préoccupation sérieuse pour la croissance économique. Au contraire, l'anxiété constante des responsables est monopolisée par la question de savoir comment, d'où et à quel prix l'argent sera obtenu pour faire face à nos charges mémorielles qui montent en flèche.

L'invasion de la pandémie a conduit au renversement complet des règles strictes de la politique monétaire et, en même temps, a encouragé certains espoirs, concernant la possibilité pour la Grèce d'exiger enfin ce qui lui est dû. En particulier, la panique liée à la nécessité immédiate de faire face au coronavirus a justifié l'allocation de milliers de milliards de dollars, par le biais de méthodes connues sous le nom de « helicopter money », a ravivé la prise de conscience des dangers de l'incontrôlable dette publique et privée qui a atteint 425% du PIB en Occident et 356% dans les pays en développement, a encouragé les discussions sur la nécessité d'en supprimer un pourcentage significatif et a ouvert la voie à de nouvelles théories qui minimisent l'importance primordiale de l'équilibre budgétaire.

Cet assouplissement monétaire, qui a prévalu pendant la pandémie, a dû être perçu par la Grèce comme une chance inespérée d'assurer sa survie. Au milieu de cette rupture, dont les conditions favorables ne seront probablement pas maintenues après la fin de la pandémie, la Grèce devrait donc s'empresser de renoncer à son statut d'« élève le plus docile de l'UE », comme le projetait un récent numéro de *The Economist*, puis rassembler un par un tous ses droits illimités, qui constituent des arguments très forts pour défendre son sauvetage, les poursuivre jusqu'au bout du monde, rechercher des alliances sincères et, surtout, engager le peuple grec autour de la terre dans une lutte pour la survie.

La Grèce est en effet dans une situation misérable, surtout au cours des 11 dernières années. Les menaces et les coups contre sa souveraineté nationale, qu'elle reçoit quotidiennement, sont traités avec indifférence par ses partenaires, à la seule exception de la France. Les mémorandums, avec leurs exigences souvent criminelles, l'ont appauvrie.

Il est certain, cependant, que la Grèce n'aurait jamais atteint cette dernière étape de son existence, si elle n'avait pas accepté avec une incroyable soumission, des péchés d'un autre monde et des humiliations inacceptables, abandonnant ses droits souverains d'une manière mortellement dangereuse, consentant à son asservissement pour des dettes qui étaient parfaitement viables au début de la crise, bradant ses biens publics et inactivant toute sorte d'argument défensif.

L'espoir de la fin de la pandémie coexiste malheureusement avec le risque d'un retour du statut monétaire qui était en vigueur avant le virus, grevé par la résurgence de l'inflation, après 40 ans

d'absence. On parle déjà d'une hausse des taux d'intérêt qui, en plus de freiner une reprise très incertaine, alourdira la dette grecque. La prédiction du 4ème Mémorandum est, aujourd'hui, plus valable que jamais, même si elle sera certainement présentée sous un nom convaincant.

Dès le début de la crise, nous disposions de nombreux arguments importants pour éviter la tragédie de ces 11 dernières années, mais nous les avons tous rejetés. Nous sommes peut-être aujourd'hui face à notre dernière chance de salut.

## Les arguments

Il n'existe aucun pays européen moderne qui ait été la cible d'autant d'attaques sauvages, de comportements impitoyables, d'accusations injustes, de sentiments punitifs de la part de ses partenaires, de violation de ses droits souverains, d'imposition d'un plan dangereusement erroné, de saisie de sa richesse publique. Il convient de préciser à ce stade que les constatations ci-dessus n'impliquent nullement qu'il n'y ait pas eu de dette, ni même que cette dette ne doive pas être remboursée. Un Mémorandum était clairement nécessaire ; mais, Mémorandum au contenu totalement différent de celui qui a été imposé à notre pays. Principalement un Mémorandum avec des spécifications qui assureraient le service de la dette par la croissance et non par la décroissance, comme la France l'avait insisté dès le début, tandis que l'Allemagne faisait la sourde oreille. Alors, avant que le 4ème Mémorandum (ou quel que soit le nom qu'on lui donne) n'envahisse nos vies, revoyons certains de nos arguments de sauvetage, en espérant qu'ils ne continueront pas à hiberner.

Commençons par le chapitre 22 des mémoires de Barack Obama, qui est une preuve indiscutable des positions grecques, car son contenu confirme de la manière la plus officielle ce qui a été largement diffusé depuis le début du drame du mémorandum. C'est-à-dire que l'UE et l'euro n'ont pas été « mis en danger » par la dette grecque, après tout absolument viable (environ 120% du PIB de l'époque), et l'UE et le FMI n'ont pas non plus décidé d'intervenir pour « sauver la Grèce », comme cela a été généralement soutenu au début de la crise. Au contraire, il devient clair que la panique de l'UE à l'époque, qui a conduit à demander l'aide du FMI pour l'atténuer, était liée au risque encouru par les banques franco-allemandes, qui avaient accumulé beaucoup d'obligations grecques. Il a été jugé que le salut des banques ne serait possible qu'en enjambant le cadavre du peuple grec. Donc, maintenant que les banques ont été sauvées, il est impératif d'atténuer, au moins, la condamnation à mort de la Grèce. En même temps, ce serait le bon moment pour clarifier le résultat final de la déclaration souvent répétée de l'UE selon laquelle son désir était de « sauver la Grèce ». Comme les chiffres le montrent strictement, cette intention de l'UE de nous sauver, a abouti après 11 ans, à ce qui suit :

- Un quasi-doublement de la dette grecque, en pourcentage du PIB,
- Une réduction de notre PIB d'au moins 25 % (afin de ne pas faire peser sur l'UE les effets négatifs supplémentaires de la pandémie),
- Une prévision du FMI selon laquelle, d'ici 2060, notre taux de croissance moyen sera d'environ l'unité,

Actuellement, seul le revenu par habitant de la Bulgarie est inférieur au nôtre, alors qu'au début de la crise, nous étions au sommet des Balkans.

Ne nous étendons pas en invoquant un tas de preuves inébranlables, qui témoignent de la destruction à long terme de notre développement potentiel, sur plusieurs générations.

Poursuivons avec le gonflement inexplicable du déficit, au début de la crise, qui ne peut pas entrer dans la catégorie des « théories du complot », car c'est un cas qui préoccupe la justice grecque depuis de nombreuses années. Concernant cette étrange affaire, aucune conclusion arbitraire ne peut évidemment être tirée avant son jugement définitif. Cependant, les responsables devraient accélérer, par tous les moyens légaux, la décision finale du tribunal. Car, s'il est réellement prouvé que le gonflement du déficit a été induit, puisque c'est quelque chose qui s'est apparemment produit « du jour au lendemain », la Grèce sera sauvée, et sera en droit d'exiger une énorme compensation, pour les souffrances qu'elle a endurées jusqu'à présent (une compensation qui ne pourra toutefois pas éliminer les horreurs qui ont eu lieu pendant ces 11 années). Quoi qu'il en soit, on peut espérer qu'une telle décision est susceptible de faire la lumière sur les raisons pour lesquelles les dirigeants actuels de l'UE, à la veille du prononcé de chacune des nombreuses décisions de justice relatives à cette affaire, ont été excessivement sensibles au sort de l'ancien président d'ELSTAT.

La Grèce aurait encore la possibilité de remonter le temps, jusqu'en 2013, afin de corriger ce qui a été passé sous silence à l'époque. Je vous rappelle que l'économiste en chef du FMI de l'époque, Olivier Blanchard, a admis en 2013, que le programme du Mémorandum « était une erreur ». Et cette erreur, comme l'a souligné Olivier Blanchard, a entraîné un degré de contraction de l'économie grecque beaucoup plus important que prévu à l'origine, avec toutes ses conséquences négatives. Étant donné que cette erreur, bien que discutée dans les médias internationaux, a été traitée comme une « discussion interdite » en Grèce, il serait impératif aujourd'hui de relancer celle-ci.

Un autre groupe d'arguments en faveur de l'annulation de la dette, bien que perdu dans un passé lointain, concerne le traitement vraiment incroyable, par les gouvernements grecs respectifs, du prêt d'occupation, des atrocités nazies, qui ont rasé l'économie grecque de l'époque, ainsi que de l'enlèvement d'antiquités de grande valeur. Cela fait 81 ans, mais l'Allemagne refuse de payer ses dettes à la Grèce, et notre pays s'en souvient environ une fois tous les 10 ans, mais même alors, il est assez réticent à aborder cette question épineuse. Au cours de ces huit décennies, pendant lesquelles l'Allemagne refuse de payer ses dettes, la Grèce a été confrontée à de grandes difficultés, qui auraient été moins dévastatrices si la dette avait été remboursée. Notre pays aurait eu un taux de croissance plus rapide que celui qu'il a enregistré, et n'aurait probablement pas été conduit à l'emprise des Mémorandums.

En calculant le taux d'intérêt sur toutes ces années, la dette allemande est estimée à environ 1 000 milliards. Or, l'Allemagne continue de refuser d'honorer ses obligations. Mais si un pays comme la Grèce, qui est mis à rude épreuve, cherche des solutions, des solutions peuvent être trouvées. Le Comité, qui vient d'être mis en place et qui a succédé à plusieurs autres, avec la participation de l'IHA, de la Fondation Delivanis et du Congrès gréco-canadien, a discuté de la suspension du remboursement des dettes grecques envers l'Allemagne, comme mesure de pression possible, jusqu'à ce qu'elle rembourse ses dettes beaucoup plus importantes. La confiscation éventuelle des biens allemands en Grèce a également été discutée, ainsi qu'un effort coordonné pour faire largement connaître ce problème en Europe et dans le monde. Si, dans le cas d'une économie aussi riche que l'Allemagne, qui est à la tête de l'UE, le refus de rembourser



ses dettes, qui trouvent leur origine dans l'occupation nazie, est si simple, il est raisonnable de se demander pourquoi il n'en va pas de même pour sa victime, la Grèce.

Afin d'éviter, si possible, le 4ème Mémoire.

## CINQUANTENAIRE de l'INSTITUT CEDIMES

### APPEL A COMMUNICATION

En 2012, nous avons célébré notre quarantième anniversaire durant une semaine entière en divers lieux et institutions : CNRS, UNESCO, Université Paris-Sorbonne, Cité des Sciences, FACO. Le thème de notre colloque était la synthèse de ces quatre décennies sur les apports scientifiques de cette communauté académique qui avait débouché sur un ouvrage coordonné par le professeur Agrégé Roger Tsafack-Nanfosso, aujourd'hui Recteur de l'université de Dschang (Cameroun), présenté sous le titre : « **Bilan d'une réflexion de quatre décennies et enjeux pour le futur** ». La cérémonie de clôture à l'UNESCO s'était faite avec un orchestre algérien de Tlemcen sur une musique consensuelle arabo-judéo-andalouse et un spectacle de l'Opéra Kosmos célébrant la concorde. La final s'était clos par l'annonce du prochain Colloque Fédérateur de l'Institut CEDIMES qui devait se tenir en 2013 à Kiev en Ukraine. Le Directeur du CEDIMES-Ukraine, le professeur Pierre Sapoun, en annonçait la thématique : « **La sécurité alimentaire : ses dimensions économique, gestionnaire, géopolitique, environnementale et culturelle** ». Ce fut une des grandes rencontres du réseau CEDIMES avec ses 34 agences nationales. L'actualité redonne pertinence à l'intérêt porté par la question traitée. L'année suivante, en 2014, notre XXVème colloque fédérateur se tenait à Moscou avec pour thème « **Modernisation et développement des systèmes économiques : problèmes, stratégies, changements structurels** ».

*A l'occasion du cinquantenaire (1972-2022) de l'Institut CEDIMES, notre Réseau Académique International Francophone présente son nouvel appel à communications pour son Colloque anniversaire qui se tiendra fin 2022 à Paris, sous la présidence effective de M. l'ancien Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin.*

### ***Changements de paradigmes d'un demi-siècle écoulé et prospectives vers 2050***

En 1973, le premier choc pétrolier (1973) ébranle le monde et marque la fin des « *trente glorieuses* » que le plan Marshall des Etats-Unis avait engagé (1947-1973). La « *dégradation des termes de l'échange* », référence majeure d'après-guerre, fait naufrage en ces circonstances. Un entre-deux y succède marqué par la stagnation et l'inflation. En 1989, débute une période de convergence mondialisée au sein de laquelle le marché et le libre-échange apparaissent comme les viatiques consensuels du développement. Initiés par le triumvirat de Margareth Thatcher, Ronald Reagan et Deng Xiaoping, ils convertissent le monde entier, en même temps que disparaît l'Union soviétique. En 1992, un monde nouveau émerge. La « *mondialisation heureuse* » combine emplois au Sud et pouvoir d'achat au Nord en découpant et internationalisant la chaîne de valeurs. En 2008, une période sombre, avec les *subprimes* issus d'une généreuse initiative de Bill Clinton. Les effets structurels causés par les délocalisations

massives provoquant le chômage des uns et la perte des débouchés des autres, installe la « mondialisation calamiteuse (2007-2021) ».

C'est alors que surgissent une pandémie qui met en panne l'économie et la guerre qui laisse la planète en état de sidération. Quelles nouvelles perspectives se dessinent pour les prochaines décennies après ces nouveaux chocs ?

Ces cinquante dernières années ont été traversées de vérités successives. Les générations d'étudiants ont reçu sur les bancs de leurs universités des enseignements dominants successifs suggérant que les clefs du développement changeaient, mais que la prospérité était à portée dans des élans renouvelés. Tant de postulats ont fait naufrage. 2021 s'annonce comme l'année d'une nouvelle rupture, avec des changements considérables. La césure en est portée par le Covid-19, l'écologie et la guerre. Mais quels nouveaux paradigmes sont en gestation ? Quelle redistribution de la chaîne des valeurs engage-t-elle pour les entreprises ? Quelle résurgence impériale suggère-t-elle pour les territoires ? Quel renversement des croyances pacificatrices des imbrications commerciales porte-t-elle ? Quelle substitution de la fin de l'Histoire du couple « démocratie-marché » propose-t-elle ? Quelles caractéristiques d'une émergence chinoise pour un nouveau leadership en Asie, seraient attachées à cette revanche aux prémices avortées, voici six cents ans ? ... Il nous faut esquisser les possibles dans cet horizon pour la charnière du siècle dans lequel nous sommes engagés. 2050, quelles réponses auront nous donné au surarmement, à la surpopulation, à la surexploitation planétaire ? Quelles solutions notre génie inventif proposera-t-il par la science et la technologie ? Un monde hyperconnecté et un homme « augmenté » sont-ils notre futur ?

Cinquante ans nous donnent un surplomb sur une période riche en interprétations économiques, en enjeux sociaux et en perspectives historiques. Les cimetières sont gorgés de paradigmes moribonds. Comment faire l'analyse et le bilan de cette période ? Comment en esquisser de nouvelles perspectives pour les trois prochaines décennies ? Voici un passionnant débat que nous vous proposons d'engager pour esquisser quelques pistes pertinentes. La richesse de notre réseau international qui cherche à croiser nos multiples identités, peut-elle éclairer quelques jalons de notre destin ?

*Les préinscriptions sont à effectuer avant le 15 juin 2022 en donnant le titre de la communication et 5 à 10 lignes pour en exposer le contenu. Cela peut intervenir dès à présent en adressant votre projet par courriel à [cedimes@outlook.fr](mailto:cedimes@outlook.fr) . Un bulletin d'inscription précisant la date définitive (placée dans la première quinzaine de décembre 2022) vous parviendra dans les prochaines semaines. Des conditions préférentielles seront proposées aux membres du CEDIMES à jour de leur cotisation. Les communications se feront en présentiel et en forum à distance. Les communications finalisées devront être adressées avant le 15 septembre par courriel à [cedimes@outlook.fr](mailto:cedimes@outlook.fr) . Les articles retenus par le Conseil Scientifique feront l'objet d'un numéro Spécial Anniversaire de nos « Cahiers du CEDIMES, Enjeux Sociaux et Stratégies Économiques » fondés en 2007. Elles devront être présentées sous la forme indiquée dans « Règles de présentation des articles », document disponible sur notre site internet [www.cedimes.com](http://www.cedimes.com) à la rubrique « Publications - Cahiers ». Des communications en anglais pourront être acceptées.*

## **Règles de présentation des articles Pour publication dans les « Cahiers du CEDIMES »**

### **Résumé**

L'auteur propose un résumé en français et en anglais qui n'excède pas 250 mots. Il limite son propos à une brève description du problème étudié et des principaux objectifs à atteindre. Il présente à grands traits sa méthodologie. Il fait un sommaire des résultats et énonce ses conclusions principales.

### **Mots-clés**

Ils accompagnent le résumé. Ne dépassent pas 5-6 mots et sont indiqués en français et en anglais.

### **Classification JEL**

Elle est disponible à l'adresse : <http://www.aeaweb.org/jel/guide/jel.php>

### **Introduction**

- La problématique : l'auteur expose clairement la question abordée tout au long de l'article et justifie son intérêt. Il formule des hypothèses qui sont des réponses provisoires à la question.
- La méthodologie et les principaux résultats : l'auteur précise la raison du choix d'une méthode particulière et les outils utilisés de collecte de l'information, si nécessaire. Il cite ses principaux résultats. Il annonce son plan.

### **Développements**

- Le contexte : l'auteur situe la question posée dans son environnement théorique en donnant des références bibliographiques et en évoquant les apports d'autres chercheurs.
- La méthode : l'auteur explique en détails comment il a mené son étude et quel est l'intérêt d'utiliser ses outils de collecte de données par rapport aux hypothèses formulées.
- Les résultats (si le papier n'est pas uniquement conceptuel) : l'auteur présente un résumé des données collectées et les résultats statistiques qu'elles ont permis d'obtenir.
- La discussion : l'auteur évalue les résultats qu'il obtient. Il montre en quoi ses résultats répondent à la question initiale et sont en accord avec les hypothèses initiales. Il compare ses résultats avec les données obtenues par d'autres chercheurs. Il mentionne certaines des faiblesses de l'étude et ce qu'il faudrait améliorer en vue d'études futures.

### **Conclusion**

L'auteur résume en quelques paragraphes l'ensemble de son travail. Il souligne les résultats qui donnent lieu à de nouvelles interrogations et tente de suggérer des pistes de recherche susceptibles d'y apporter réponse.

### **Bibliographie**

Elle reprend tous les livres et articles qui ont été cités dans le corps de son texte.

## Conseils techniques

### Mise en page et volume

• Document Word, Format B5 (18,2 x 25,7 cm); • Marges : haut 2,22 cm, bas 1,90 cm, gauche 1,75 cm, droite 1,75 cm, reliure 0 cm, en tête 1,25 cm, bas de page 1,25 cm ; • Volume : Le texte ne doit pas dépasser 20 pages au maximum en format B5 du papier. • la numérotation des notes de bas de pages, si elles existent, recommence à un à chaque nouvelle page, elles sont en caractère Times new roman 10 • Les tableaux doivent être conçus pour ne pas déborder des marges

### Style et Polices

Arial, taille 12 pour le titre de l'article et, pour le reste du texte, Times New Roman, taille 11 (sauf pour le résumé, les mots-clés, en italique, et la bibliographie qui ont la taille 10) et les notes de bas de page, simple interligne, sans espace avant ou après, alignement gauche et droite. Le titre de l'article, l'introduction, les sous-titres principaux, la conclusion et la bibliographie sont précédés par deux interlignes et les autres titres/paragraphes par une seule interligne.

### Titres

Le titre de l'article est en gras, en majuscules caractères Arial 12, aligné au centre. Les autres titres sont alignés gauche et droite ; leur numérotation doit être claire et ne pas dépasser 3 niveaux (exemple : 1. – 1.1. – 1.1.1.). Il ne faut pas utiliser des majuscules pour les titres, sous-titres, introduction,

### Auteur, résumé, mots-clés, citations et tableaux

Mention de l'auteur : sera faite après le titre de l'article et 2 interlignes, alignée à droite. Elle comporte : Prénoms, NOM (en gras, sur la première ligne),

Titres universitaires, Rang universitaire, fonctions, Nom de l'institution (en italique, sur la deuxième ligne),

Nom de l'université de rattachement et ville et pays, courriel (sur la troisième ligne).

Leur titre est écrit en gras, italique, taille 10 (Résumé, Mots-clés, Abstract, Key words).

Résumé et mots-clés : rédigés en italique, taille 10. Les mots-clés sont écrits en minuscules et séparés par une virgule. L'ensemble est présenté en français et en anglais.

Notes et citations : Les citations sont reprises entre guillemets, en caractère normal. Les mots étrangers sont mis en italique. Les pages de l'ouvrage d'où cette citation a été extraite, doivent être précisées dans les notes.

Tableaux, schémas, figures : Ceux-ci doivent entrer dans le format de la revue (B 5), sans dépasser sur les marges à gauche, 1,75, à droite 1,75. Ils sont numérotés et comportent un titre en italique, au-dessus du tableau/schéma. Ils sont alignés au centre. La source (si c'est le cas) est placée en dessous du tableau/schéma/figure, alignée au centre, taille 10.

## Présentation des références bibliographiques

- Dans le texte : les citations de références apparaissent entre parenthèses avec le nom de l'auteur et la date de parution. Dans le cas d'un nombre d'auteurs supérieur à 3, la mention et al. en italique est notée après le nom du premier auteur. En cas de deux références avec le même auteur et la même année de parution, leur différenciation se fera par une lettre qui figure aussi dans la bibliographie (a, b, c, ...).

- A la fin du texte :

Pour les périodiques, le nom de l'auteur et le prénom sont suivis de l'année de la publication entre parenthèses, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique (sans abréviation) en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et numéro des pages. Lorsque le périodique est en anglais, les mêmes normes sont à utiliser avec toutefois les mots qui commencent par une majuscule.

Pour les ouvrages, on note le nom et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication entre parenthèses, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication et du nom de la société d'édition.

Pour les extraits d'ouvrages, le nom de l'auteur et le prénom sont à indiquer avant l'année de publication entre parenthèses, le titre du chapitre entre guillemets, le titre du livre en italique, le lieu de publication, le numéro du volume, le prénom et le nom des responsables de l'édition, le nom de la société d'édition, et les numéros des pages concernées.

Pour les papiers non publiés, les thèses etc., on retrouve le nom de l'auteur et le prénom, suivis de l'année de soutenance ou de présentation, le titre et les mots « rapport », « thèse » ou « papier de recherche », qui ne doivent pas être mis en italique. On ajoute le nom de l'Université ou de l'École, et le lieu de soutenance ou de présentation.

Pour les actes de colloques, les citations sont traitées comme les extraits d'ouvrages avec notamment l'intitulé du colloque mis en italique. Si les actes de colloques sont sur CD ROM, indiquer : les actes sur CD ROM à la place du numéro des pages.

Pour les papiers disponibles sur l'Internet, le nom de l'auteur, le prénom, l'année de la publication entre parenthèses, le titre du papier entre guillemets, l'adresse Internet à laquelle il est disponible et la date du dernier accès.

## Envoi de l'article

Adresse Internet de la revue :

[www.cedimes.com/index.php/publi/cahiers-du-cedimes/repertoire-des-ouvrages](http://www.cedimes.com/index.php/publi/cahiers-du-cedimes/repertoire-des-ouvrages)

Envoi du document en français ou en anglais par courriel à M. Marc RICHEVAUX (Rédacteur en Chef) : [marc.richevaux@yahoo.fr](mailto:marc.richevaux@yahoo.fr)

Toute proposition d'article doit mentionner le N° de carte d'adhérent du CEDIMES avec sa cotisation à jour. Pour les auteurs non encore membres, l'article doit être accompagné du formulaire d'adhésion rempli et la cotisation à l'ordre du CEDIMES.

Les documents envoyés doivent respecter les conseils de rédaction indiqués ci-dessus, à défaut ils sont renvoyés à l'intéressé pour mise aux normes et les schémas et tableaux conçu pour ne pas déborder les marges ce qui en retarde la procédure et donc la publication.

Le rédacteur en Chef retourne un avis de réception de l'article. L'auteur recevra ultérieurement une notification sur les résultats de l'évaluation avec trois possibilités :

- 1) *L'article n'est pas publiable en l'état avec les raisons ;*
- 2) *L'article est publiable sous réserve de certaines modifications énoncées ;*
- 3) *L'article est publiable en l'état ou avec quelques corrections mineures.*

La parution du nouveau numéro est annoncée sur le site internet du CEDIMES [www.cedimes.com](http://www.cedimes.com) .

Dans les correspondances avec le rédacteur en chef, les mails doivent préciser le titre de l'article dont il est question.